

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying. We also ask that you: + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for Personal, non-commercial purposes. + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help. + Maintain attribution The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it. + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe. About Google

Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at [http : //books . google . corn/](http://books.google.com/)

WIDENER



N ULYK \$

The text on this page is estimated to be only 22.00% accurate

^Bi. VI. ^ llartiarli Collège Hi&rars FROM THK FUND OF
GEORGE FRANCIS PARKMAN (Class of 1844) * OF BOSTON
Digitized by VjOOQIC

The text on this page is estimated to be only 26.75% accurate

Digitized by VjOOQ IC

Digitized by VjOOQIC

Digitized by VjOOQIC

Digitized by VjOOQIC

The text on this page is estimated to be only 15.29% accurate

\ MOÏSE LE. TALMUD ET L'ÉVANGILE (yUATBIÉMB
h^DiriON) PARIS Chez SAUVAITRE, 72, Boukvaro Haussmann Cii^y-
L'AUTKUR, ir, Fauuoukg Saint-Honoué kt a l'Imprimerie A. RKIFF, 3,
"^^k i>u Four Digitized by VjOOQIC

Digitized by VjOOQIC

The text on this page is estimated to be only 28.50% accurate

^^ Digitized by VjOOQIC

The text on this page is estimated to be only 21.83% accurate

4 • Digitized by VjOOQIC 1.

moïse LE TALMUD ET L'ÉVANGILE Digitized by VjOOQIC

The text on this page is estimated to be only 16.38% accurate

Paris. — Imprimbrib A. Rbiff, 3, rue du Four. Digitized by
VjOOQIC i

The text on this page is estimated to be only 27.87% accurate

MOÏSE LE TALMUD ET L'ÉVANGILE (QUATRIÈME
ÉDITION) PARIS Chez SAUVAITRE, 72, Boulevard Haussmann Chez
L'AUTEUR, 11, Faubourg Saint-Honoré ET A l'Imprimerie A. REIPP, 3,
rue du Four 1891 Digitized by VjOOQIC

The text on this page is estimated to be only 9.29% accurate

-Ti'» n.(j Digitizedby VjOOQIC V > 3

PRÉFACE A LA QUATRIÈME ÉDITION n y a vingt sept ans que, livrant mes premières escai^mouches aux sophistiquers et aux falsificateurs des lois de Moïse par Esra et les Talmudistes, j'ai publié chez feu mon ami Amyot, la première édition de ce livre, mais sous le titre seulement de « Moïse et le Talmvd » avec les textes hébraïques à l'appui de mes recherches. J'avais dès lors établi en premier lieu, que Técole d*Esra et la Grande Synagogue avaient créé pour le second Temple une nouvelle religion judaïque, mittinée de ^principes dualistes de la religion persane dont les rois d'alors avaient livré les fonds et les soldats àNéhémie et à Esra pour réédifler le Temple de Salomon à Yérusalem ! Esra Digitized by VjOOQIC

VI PREFACE et ses docteurs, en rédigeant et en colligeant les différents textes du Pentateuque actuel, ont mis leur propre religion idolâtrique avec un Yéhovah-Homme-Dieu du bien et un Assas-El (le diable) Sous-dieu du mal, à l'instar des deux divinités persanes : Ormuzd et Âhrimane, dans la bouche même de Moïse, peu soucieux que cette nouvelle religion de foi, de miracle et de pardon, fût conforme ou non aux principes fondamentaux de la Thorah de Moïse, et au risque même de présenter au peuple un Moïse, (le plus grand prophète de Thumanité), qui se contredit continuellement, non d'un chapitre à l'autre, mais parfois d'un verset à l'autre ; au point que Moïse, tel qu'il est falsifié, adultéré et défiguré, paraît avoir été ou un prophète halluciné, croyant aux miracles qu'il dit avoir faits, au nom de son Yéhovah-Homme (tout en mettant la peine de mort sur quiconque prétend faire des miracles) ou un imposteur qui n'y croit pas lui-même et qui en impose à un peuple ignorant et superstitieux ! En second lieu, dans la seconde partie de mon travail d'alors, j'ai établi par de nombreux textes indéniables, que les principes du Talmud et ceux des Évangiles sont absolument identiques Digitized by VjOOQIC

À LA QUÀTRIÈHB édition VII et les mêmes, pai' rapport aux croyances et aux préceptes, peu importe que le Talmud ait puisé ses doctrines dans rÉvangile, ou que les auteurs des Évangiles, tels qu'ils se trouvent devant nous, aient pris les leurs dans le Talmud ! Les travaux qu'alors j'avais entrepris sur Moïse et ses vrais principes, appuyés sur des textes qui nous sont restés, ainsi que les falsifications qu'on lui a mises dans la bouche, n'étaient encore qu'ébauchés. Depuis, année par année et jour par jour, je les ai complétés et publiés au fur et à mesure de mes recherches et de mes loisirs. D'abord dans un volume intitulé : Le Nouveau Sinaï. Puis, dans un autre volume : Le Pentateuque selon Moïse et selon Esra. Puis encore dans un livre sous le titre : Vie et Doctrine de Moïse selon des textes hébreux authentiques. Enfin dans une publication intitulée : Le Centenaire de VÉmandpation des Juifs. J'avais toujours reculé devant le travail gigantesque, selon l'expression de Henry Maret, de prendre les Cinq Livres de Moïse y chapitre par chapitre, verset par verset, afin d'y séparer ce qui est de Moïse et ce qui y a été ajouté, intercalé, interpolé, autant dire interlope, forgé comme disent les Anglais, soit a. Digitized by VjOOQIC

Tm PRÉFAGI par (les rédacteurs faméliques du temps de la Monarchie dont l'établissement était une véritable trahison contre la Loi de Moïse et son Yéhovah, soit surtout par Esra, médiocre scribe de Néhémie et imbu de principes mazdéens, serviteur aux gages des rois de Perse, ainsi que ses acolytes les docteurs pharisiens, créateurs de la Théocratie du I^{er} Temple, précurseurs des Talmudistes et des Évangélistes, car entre la religion esraïste du second Temple, l'anthropomorphisme du Dieu des Talmuïjistes et les fondateurs de la religion chrétienne idolâtrée, il n'y a pas d'autre différence que celle de deux noms: L'un est un Yéhovah-Homme ! L'autre est un Homme-Dieu ! L'un s'appelle Adonaï, Seigneur (car il était défendu de prononcer le nom de Yéhovah que Moïse avait donné à Dieu, sphère de toutes ses lois de raison, de vertu et de justice), ou bien encore Hakadesh baruch hu[^] le Saint, Béni .^^ soit-il. ■--- -^ L'autre s'appelait Jésus, ou le Sauveur, le Rédempteur, ou l'Homme fait Dieu. A la fin, sollicité par un grand nombre de lecteurs, je me suis décidé à entreprendre ce travail Digitized by VjOOQIC

A LA QUATRIÈME ÉDITION IX et à l'heure où j'écris ces lignes, grâce à une faveur particulière de Dieu, qui malgré mon grand âge, ma conservé la santé et la vigueur, cette œuvre est achevée ! Je viens d'écrire les dernières lignes du cinquième livre : le Deutéronome^ tous les cinq traduits sur l'hébreu, qui pour moi est quasi une langue maternelle, et commentés par moi, après élimination de toute falsification, interpolation et sophistication et avec étymologies, prouvant d'une manière irréfragable que l'hébreu est la langue mère de toutes les langues anciennes et modernes ! Mais les travaux que j'avais faits, il y a vingtsept ans, sur la parfaite concordance des textes talmudiques et évangéliques étaient complets, avant que j'eusse livré ma copie à l'imprimerie, et le titre du livre devait bien être : Moue^ le Talmud et VÉvangilej tel qu'il se trouve dans l'édition actuelle. Nous étions alors sous le second Empire, qui était l'empire de l'ultramontanisme et de l'intolérance jésuitico-catholique. Amyot, après avoir parcouru ma copie, me déclara qu'il n'oserait jamais publier la dernière partie et me pria de couper dans le titre les deu* mots : Et l'ÉvarirDigitized by VjOOQIC

X PRÉFACE gile. Il me biffa en même temps dans le manuscrit tous les textes qui avaient l'air d'être une critique, un blâme direct contre la religion catholique, en me disant : Il vous suffira de flétrir ces superstitions et ces folies miraculeuses dans le Talmud, sans établir des comparaisons avec l'Évangile. Le public intelligent, auquel votre livre s'adresse, fera tout seul ces comparaisons. L'effet en sera le même et nous ne serons pas exposés à être traduits devant la police correctionnelle et à être condamnés à l'amende, peut-être à la prison, sans compter la destruction de votre œuvre ! Ce n'était pas chose facile que de rechercher tous les textes talmudiques qui concordent avec les principes de l'Évangile. Il m'a fallu parcourir douze gros In-folios de plus de quinze cents pages chacun, écrit moitié en hébreu, moitié en chaldéen ou en araméen. Il est vrai que durant quinze années de ma jeunesse je les avais non seulement parcourus, mais étudiés et parfois nous restions à l'Académie talmudique huit jours à nous disputer sur une seule page commentant une loi du Pentateuque. Il m'a fallu une année entière pour retrouver ces textes, dont bon nom

Digitized by VjOOQIC

À LA QUATRIÈME ÉDITION XI bre m'étaient restés dans la mémoire, sans me rappeler le titre du Traité^ ni la page où ils se trouvaient, car en ces sortes de citations et d'affirmations, la moindre erreur est imputée à crime par les orthodoxes de toutes les religions dont on froisse les préjugés et les superstitions, crime impardonnable et pendable à leurs yeux. Ce ne fut donc pas sans un profond chagrin, que cédant aux désirs de mon éditeur, je retranchai de mon livre, non-seulement les mots du titre : « Et l'Évangile » mais encore une bonne partie du fond du livre, me réservant le droit de les publier, cela va sans dire, à la première conjoncture plus favorable à la libre-pensée. Cette conjoncture ne se fit attendre trop longtemps. La première édition admirablement imprimée chez Lahure, tirée à quinze cents exemplaires avec le titre un peu maigre : Moïse et le Talmud s'épuisait rapidement et dès la chute de l'Empire, je me hâtai d'en publier une seconde édition populaire, en y ajoutant toute la copie qu'Amyot n'avait pas osé publier, sous le titre actuel : Moïse, le Talmud et l'Évangile mais sans y ajouter les textes en hébreu parce que cela aurait trop renchéri l'édition. Digitized by VjOOQIC

XII PRÉFACE Cette publication en petit format a eu deux éditions, outre la première in-octavo. En voici la quatrième, avec quelques augmentations d'argumentations et de textes religieusement revus et fidèlement traduits. J'ose affirmer que ce travail n'a jamais été fait avant moi. Pour citer ces textes, il faut presque les connaître par cœur. Or, même les candidats rabbiniques d'aujourd'hui ne les connaissent plus. L'étude du Talmud n'est plus pour eux qu'une science accessoire. De même l'étude des livres rabbiniques homilétiques du moyen-âge, écrits en hébreu. Peu d'entre eux ont étudié le Cusriy VAKoriniy le More Nébuchim! Peu d'entre eux sont capables de traduire à la première vue un livre écrit en hébreu, tel que le Schebat Yéhudahj VEmekHabachah ou le Sepher Habrith, ce dernier un résumé en hébreu de toute la science soi-disant profane de l'époque où ce livre a été rédigé. A plus forte raison, ils ne sauraient plus rédiger un sermon, une harangue, encore moins un traité en hébreu. Ils passent leurs jeunes loisirs à étudier les mathématiques, science d'argent et de lucre, qui n'a pas la moindre influence sur la conduite Digitized by VjOOQIC

A LA QUATRIÈME ÉDITION XIU de l'étudiant dans la carrière pénible de la vie, puis, la science tout-à-fait stérile de débiter dans une langue vernaculaire, comme disent les Anglais, une allocution encore plus stérile, qui entre dans Toreille droite de leurs auditeurs pour sortir par Toreille gauche. Autrefois, il y a bientôt un siècle, quand dans une famille juive il y avait un garçon aux grandes dispositions d'études, on le destinait au rabbinat, c'est-à-dire on lui faisait faire toutes les études bibliques et talmudiques, pour pouvoir, si le cœur lui en disait, ou bien s'il s'en sentait la vocation, remplir l'office d'un rabbin muni du diplôme délivré par un chef d'école talmudique, grand rabbin lui-même. Le diplôme obtenu, le jeune homme était libre d'entrer dans le rabbinat, ou d'exercer n'importe quelles autres fonctions ouvertes aux Juifs. La plupart des Juifs qui se sont rendus célèbres, soit dans les lettres, comme Louis Boerne, Henri Heine et Berthold Auerbach, soit dans la musique comme Meyerbeer, Halévy et OfiTenbach, ont passé leur première jeunesse dans une école juive hébraïque, où dès l'âge le plus tendre, ils suçaient le lait fort de la Bible en hébreu! D'aucuns d'entre Digitized by LjOOQIC

XIV PRÉFACE eux sont allés jusqu'à l'étude du Talmud. (1) Cette situation a changé du tout au tout. Aujourd'hui, quand il y a dans une famille juive un garçon intelligent, on l'envoie dès son enfance dans un collège chrétien, où on lui enseigne le mépris de la Bible, si on ne lui prêche l'athéisme (i) Outre M. Munk, allemand de naissance, nationalisé français dont la France peut être fière, érudit de premier ordre et qui s'est immortalisé par son chef-d'œuvre français : *La Palestine* ; outre l'homme de génie s'appelant Halévy, digne émule de Meyerbeer et du grand orateur, avocat et homme d'Etat Grémieux, digne émule d'Israéli, le Judaïsme émancipé de France a produit un homme d'une immense érudition, jointe à une parfaite bonne foi scientifique et à une volonté inébranlable de faire honneur à sa nouvelle patrie, en jetant sur elle un rayon de gloire immortelle. Cet homme presque inconnu des Chrétiens et méconnu des Juifs, s'appelait Samuel Gahen. Né à Metz, destiné dès sa jeunesse au rabbinat, ayant complété ses études polyglottes à l'Académie talmudique de Mayence, alors ville française, et dont l'Académie était célèbre par son chef, autodidacte comme Munk, c'est-à-dire sans avoir passé par des Lycées ou des Séminaires, Samuel Gahen, refusant les fonctions de rabbin et se vouant à l'instruction par la parole et la plume, a traduit la Bible en français et y a ajouté un Commentaire dans le sens textuel, littéral, autant dire rationnel ; traduction qui depuis a servi de modèle à tous les traducteurs européens de toutes les langues, bien entendu, sans le nommer et sans lui rendre le moindre témoignage de reconnaissance. Gahen a, pour ainsi dire, haché menu le texte hébraïque, après en avoir passé en revue toutes les traductions anciennes et modernes, et en a rendu le sens en français dans une angue également hachée, c'est-à-dire, en la rendant accessible Digitized by VjOOQIC

À LA QUATRIÈME ÉDITION XV et le dédain de tout principe philosophique. Les études sont dirigées pour faire de lui ou un avocat, un médecin, un ingénieur, ou un officier. Après ces vocations dictées et imposées, quand il reste un garçon d'esprit lent et médiocre, mais doux et soumis de tempérament, auquel on ne s'adresse à tous les esprits et surtout à toutes les raisons, en la dépouillant de toute teinte d'orthodoxie juive et de messianisme chrétien. Dans ce procédé il a sacrifié la couleur au dessin, c'est le seul reproche que Ton puisse faire à son français. Mais ce défaut, il le rachète au centuple par son commentaire, qui est un trésor inépuisable d'érudition cosmopolite, s'étendant aussi bien sur les langues de l'antiquité que sur les traductions dans les langues modernes; louchant librement à toutes les questions métaphysiques et traitant sans arrière pensée sacerdotale toutes les questions de philosophie religieuse et d'histoire culturelle de toutes les nations. On est confondu d'admiration devant un travail pareil 1 A côté de ses citations qu'il soumet à sa critique, lui, le premier, à tout passage du Pentateuque qui est une contradiction avec d'autres passages, sans avoir osé affirmer positivement que c'est une interpolation, ou une falsification, fait un arrêt et semble dire au lecteur : Ici il y a un loup (en termes littéraires une espèce de trou, un point litigieux sujet à caution), ce qu'en latin on a exprimé par ces mots : hic Rhodus ! Hic salto ! Certes ! Cahen, tout en constatant plusieurs fois que le Pentateuque actuel n'est pas entièrement de Moïse, qu'il y a trop de flagrantes contradictions pour admettre qu'un si grand législateur que Moïse se sdit contredit dans les principes fondamentaux de sa religion, encore moins que ce soit Dieu lui-même, n'ose pas dire en toutes lettres que la moitié des Cinq Livres n'est ni de Moïse ni de Yéhovahl Mais entré Digitized by VjOOQIC

XVI PRÉFACE reconnaît aucune aptitude prononcée pour une de ces carrières, on le destine, chez les Juifs, au rabbinat, chez les Chrétiens, à la prêtrise. Dans ces carrières mondaines et officielles le Juif grossit l'innombrable nombre des médiocrités primées comme les moutons engraisés, sans ses lignes on voit bien que Cahen n'est pas partisan d'une révélation personnelle de Yéhovah à Moïse. Il indique tous les commentateurs critiques de la Raison pure^ mais tout rationnel qu'il est, il n'ose pas prendre fait et cause pour eux d'une manière affirmative. On lui a fait une guerre acharnée pour ce qu'il a dit. S'il y avait eu encore une Inquisition, on l'aurait brûlé, et si les rabbins français d'alors avaient osé, ils l'auraient mis au ban. Cahen n'a pas su séparer le Pentateuque de Moïse de celui qu'Esra et ses docteurs, rédacteurs du Pentateuque actuel, lui ont mis dans la bouche. L'eût-il su, sous le règne même de Louis Philippe qui l'a protégé, on l'aurait poursuivi pour offense à une religion reconnue par l'Etat et professée par la majorité des Français, car à travers le rationalisme juif, Cahen ne ménage guère le christianisme, qui regarde l'Ancien Testament comme l'héritage légitime d'un père trépassé, assassiné par lui. Il n'a pas non plus pénétré l'essence spirituelle et divine des principes philosophiques de Moïse, qui en vertu de ces principes d'absolue Vérité, a créé un peuple inextinguible. Mais tel qu'est son Commentaire, c'est un trésor de science inestimable et indispensable, non seulement pour les hébraïsants, dont Cahen est un des premiers, mais pour tous les philosophes, pour tous les hommes d'Etat Ml y a dépensé toute une vie de labeur et de privations. Les rabbins de son temps, cuistres orthodoxes, le grand rabbin de Paris d'alors en tête, l'auteur du Catéchisme juif officiel dans lequel cet Digitized by VjOOQ le

A LA QUATRIÈME ÉDITION XYII manifester la moindre originalité en sa qualité de juif. Comme dans nos écoles universitaires on n'enseigne rien, absolument rien qui puisse servir à l'homme de guide dans les voies difficiles à travers les vicissitudes de la vie, comme récole ne fait que vendre en gros de la soi-disant imbécile ou ce tartufe diplômé enseigne à la jeunesse que Dieu avait prescrit à Moïse au mont Sinaï d'ordonner à tous les Juifs de mettre des phylactères aux prières du matin (avec l'exclusion des femmes) et qui a la question supposée d'une jeune fille (car le Catéchisme est destiné aux filles comme aux garçons) : par quel signe Dieu avait fait son pacte d'alliance avec les Israélites? répond : Par la circoncision! tous ces rabbins l'ont comblé de leur idiot dédain. Et le Consistoire Israélite d'alors, composé comme celui d'aujourd'hui, d'argent, d'ignorance et d'impuissance, a remué ciel et terre pour l'empêcher d'en faire partie et a fait élire à sa place un homme qui, quelque temps plus tard, a été condamné à plusieurs ans de prison. Il est mort abreuvé de soucis et de chagrins. C'est le seul grand savant juif sorti du judaïsme français émancipé. Car Salvador, reproduisant les observations homilétiques des critiques religieux allemands, ne savait pas l'hébreu. J'ose prétendre que pas un Juif d'aujourd'hui ne connaît la Bible de Cahen 1. Il ignore même l'existence. Pour rapetisser son œuvre, les rabbins ont fait courir le bruit que son commentaire était de Munk. Pure calomnie! Munk dans les articles ajoutés à la Bible de Cahen déclare ne pas partager les appréciations religieuses de Cahen, et Cahen, à son tour, s'inscrit en faux contre les aperçus de Munk. On voit d'ailleurs, au style aussi bien qu'aux opinions émises dans ce Commentaire, qu'il est entièrement l'œuvre du juif français émancipé Samuel Cahen, dont le talent et le labeur frisent le génie! Digitized by VjOOQIC

XMII PRÉFACE science pour que l'élève la revende en détails avec de gros intérêts, les Juifs par leur esprit pratique, et leur sagacité se distinguent aux premiers rangs des Struggle for lifers, mais c'est là toute leur originalité. Tous les grands caractères de Thistoire, pour me servir d'une image populaire, ont eu la Bible dans le ventre. La série suivie des plus grands caractères en France est sortie des Huguenots, tous fils de la Bible, même Richelieu, tous nourris de la moelle de lion de Moïse et de ses prophètes. Sans la connaissance de Dieu, où plutôt sans les recherches pour connaître les lois de Dieu, jamais mortel n'apprendra à se connaître soimême et le caractère n'est pas autre chose que la certitude qu'a l'homme de ce qu'il .va faire demain et de ce qu'il ferait devant les dangers et les trahisons de l'avenir. Toute la force du Juif est dans son caractère de fer devant les malheurs de la vie et dans sa volonté granitique de lutter, de lutter toujours contre toutes les adversités terrestres, force qu'il puise exclusivement dans sa confiance en Dieu ; confiance qu'il n'a plus quand, dès sa jeuDigitized by VjOOQIC

A LA QUATRIÈME ÉDITION XIX^{ème} siècle, il n'a pas sucé mot à mot la sagesse et les conseils de la Bible. Et quiconque n'a pas dans sa prime jeunesse étudié la Bible en hébreu n'en garde pas les traces de feu . C'est comme si on n'avait vu un tableau qu'en songe. Un juif qui ne sait pas l'hébreu, ou qui ne l'a pas appris dans son enfance, n'est plus un vrai juif. C'est comme un lion sans dents, un bœuf sans cornes, un coq sans ergots, un jour sans soleil, une nuit sans étoiles, une femme sans beauté ! De ces Juifs-là il ne sortira que des primeurs précoces, promptes à se corrompre, sans parfum, c'est-à-dire sans esprit ni caractère. Le Séminariste catholique devenu curé a la tâche facile. Il n'a, comme le dit Pascal, qu'à bâter et à étir ses ouailles. Il est dans son rôle de leur dire : c Mes enfants ! pour être de bons catholiques, il ne faut ni penser, ni raisonner, ni méditer. Vous n'avez qu'à croire aveuglement ce que je vous récite d'après mon catéchisme. Plus cela vous paraîtra absurde, plus il faut y croire. Vous pouvez être bêtes et même fous. Cela ne fait rien, pourvu que vous ayez la foi en ce que je vous dis, que je ne puis vous expliquer autrement que par ma propre foi. Plus vous se

Digitized by LjOOQIC

XX PRÉFACE rez bêtes et croyants, plus vous serez heureux dans ce monde-ci et dans l'autre, car à ces conditions je vous absous de vos péchés passés, présents et futurs ! » Il n'y a pas de religion plus commode que le catholicisme... pour les pauvres d'esprit. Il n'en est pas de même du rabbin. La religion juive officielle est restée la religion qu'Esra et les docteurs pharisiens dans le Pentateuque rédigé par eux, ont frauduleusement mise dans la bouche de Moïse. Ce Pentateuque, malgré la destruction du second Temple, destruction due exclusivement à cette falsification, est resté le Livre sacré des rabbins, que les Juifs malgré le christianisme sorti de là, adorent partout ! Ils n'ont pas d'autre culte, ni même d'autre raison d'être à eux connue. Voyez-vous un rabbin, le jour du Grand-Pardon, fête instituée par Esra contrairement aux principes fondamentaux de Moïse, expliquer à ses fidèles que ce jomMà, quand ils avaient encore le bonheur de vivre sous le Temple de Yérusalem, Yéhovah avait ordonné au grand prêtre d'envoyer à son copain Assas-El (le diable), au désert un bouc chargé de péchés d'Israël, pour Digitized by LjOOQIC

A LA QUATRIÈME ÉDITION XXI que lui, Yéhovah, pardonnât ces mêmes péchés aux mêmes Israélites, et ce que ce pardon était obligatoire une fois dans l'année ? On lui rirait au nez ! Il lui est impossible de tracer les lois de ce Yéhovah-homme, qui, tel qu'il a été métamorphosé ou plutôt anthropomorphe par Esra et les rabbins pharisiens, se met en colère le dimanche, pour s'en repentir le lundi, et qui apaisé par des sacrifices de sang, fait un miracle pour pardonner les péchés et les crimes de son peuple. Il lui est surtout impossible d'expliquer à ses ouailles comment il se fait que le peuple juif, élu et chéri par ce Yéhovah, pour lequel il a fait des miracles, le jour où il avait bien digéré et auquel il a toujours tout pardonné, moyennant sacrifices et prières, soit depuis deux mille ans le peuple le plus malheureux de la terre, exposé aux risées et aux mépris des autres nations sorties de ses flancs pourris ? S'il leur dit, comme ses prières le répètent à toutes les fêtes, que c'est parce que les Israélites, quand ils avaient encore le Temple, n'ont pas porté assez de sacrifices à ce Yéhovah gourmand de viande de Digitized by LjOOQIC

XXU PRÉfACK bouc saignante, on hausserait les épaules et Ton s*en irait ! Aussi tous ces rabbins s'exercent-ils pendant des années à parlotter sans rien dire. Qui en a entendu un les a tous entendus. Aucun deux n'a jamais osé expliquer à ses fidèles pourquoi ils sont juifs et pourquoi ils doivent rester juifs. Ce n'est pas une religion, comme dit Henri Heine, c'est un malheur incompréhensible. Car ea réalité, entre leur Yéhovah-homme d'Esra et Jésus il n'y a d'autre différence que le nom ! Les deux religions sont.de la pure idolâtrie. Toutepuissance! Prescience? Prédestination! Grâce! Amour ! Immortalité ! Récompense et Châtiment dans un autre monde ! Pardon et Miracle. Tous les problèmes insolubles auxquels nul d'eux n'a une réponse plausible et qui sont autant de plaidoyers argumentes pour l'athéisme ! Aussi les jeunes Juifs passent- ils leur temps à déguiser leur malheur d'être nés juifs. Ils ont l'air de dire à leurs frères idolâtrés comme eux : Mais regardez nous donc ! Nous sommes émancipés, c'està-dire, nous sommes aussi bêtes, aussi vicieux que vous ! Nous mangeons du cochon et n'observons plus le sabath. Nous sommes comme vous de lâches et cruels chasseurs de bêtes et d'oiDigitized by LjOOQIC

▲ LA QUATRIÈME ÉDITION XXII^e siècle
faisons courir comme vous nos juments et nos maîtresses, à côté de nos femmes légitimes qui, comme les vôtres n'observent plus aucune loi mosaïque dans le commerce intime du mariage, qui comme les vôtres ont des amants et dont les fils, toujours comme les vôtres, sont en majeure partie des Mamsérims bénidah. Comme vous, nos riches jeunes gens, au lieu de vouer leur verte jeunesse à une charmante jeune épouse, valant toutes mieux qu'eux, la passent avec des filles-femmes et des femmes-filles, qui leur blanchissent les cheveux à trente ans et les leur arrachent à quarante. Comme vous, nos hommes, on dirait de nuit, pour se faire voir de loin, courent après une étoile de ruban de n'importe quelle couleur voyante, et qui à ce sujet (si tant est qu'il soit permis de mêler le profane au sacré) ne pourraient pas, comme Jésus à sa mère, dire : < Femme, qu'y a-t-il de commun entre nous? » Comme vous, nos richards ne croient pouvoir s'ennoblir que par des titres d'anoblissement, mendiés ou achetés parfois à d'ignobles humains, qui s'appellent entre eux pasteurs de peuples, mais qui ne sont que des éleveurs de troupeaux de PaDigitized by LjOOQIC

XXnr PRÉFAGB nurge, pour les croquer ou les livrer à la boucherie. Qu'avez-vous à nous reprocher ? Et pourquoi y a-t-il des antisémites ? Ne sommes-nous pas vos égaux en tout?! D'aucuns, pour parfaire cette égalité, se déclarent athées comme leurs frères chrétiens athées, rien que par fraternité. C'est comme si un blanc, dans un pays de nègres, s'enduisait de cambuis de charbon pour paraître son égal. On leur a, d'ailleurs, communiqué cet athéisme égalitaire, Infectieuse et morbifère dans les Lycées, à l'Ecole Normale et aux Cours de l'Université. De cette façon, il est impossible à un rabbin d'aujourd'hui d'exercer ses fonctions néantistes, pour ne pas dire nihilistes, à Paris, à Berlin ou à Londres, pour peu qu'il veuille faire un pas en avant, sans tomber, l'un dans le christianisme national de son pays, qui se ressemble partout comme un poussin avorté à un œuf pourri, l'autre dans l'athéisme, ou le Néantisme universitaire. Pas un deux n'a jamais osé séparer le Yéhovah-Justice de Moïse du Yéhovah anthropomorphe qu'Esra a plaqué sur lui. Pas un d'eux n'a jamais pénétré dans les vrais principes de philosophie religieuse de Moïse, qui sont la solution de tous les problèmes, à l'app

Digitized by LjOOQIC

A LA QUATRIÈME ÉDITION XXT rence insolubles de la philosophie ancienne et moderne (1). Tous, sans exception, admettent l'Unité du Pentateuque actuel qu'ils adorent, quelque impies, quelque blasphématoires qu'en soient les contradictions flagrantes qui s'y trouvent ! Tous leurs travaux de critique biblique basés sur ces faux, sur ces mensonges, sur cette cynique calomnie des principes mosaïstes, ressemblent à un homme qui couperait les cors à une jambe pourrie ! Leurs discours, leurs dissertations, leurs commentaires, leurs sermons et leurs prêches, depuis deux mille ans n'ont pas la moindre valeur ni historique, ni homilétique attendu que la religion philosophique de Moïse qu'ils ignorent, est aussi différente de celle d'Esra et des rabbins qu'est le jour de la nuit ; attendu que la base sur laquelle ils bâtissent leurs édifices caducs, n'est pas celle sur laquelle Moïse a fondé pour l'Univers entier sa religion de vérité absolue, mais celle d'Esra et de son École ; base idolâtre et (1) Voir ma préface du L&oitique dans laquelle j'ai exposé et développé ces principes et les solutions. Digitized by VjOOQIC

XXVI PRÉFACE pourrie, d'où est sorti le microbe chrétien qui la ronge et qui la rongera toujours ! Selon cette religion, que je viens d'exposer dans les Cinq Livres de Moïse expurgés des falsifications esrsûfques, talmudiques et évangéliques, le Yéhovah de Moïse qui est la Justice absolue dans tous les mondes sans exception, n'a choisi le peuple d'Israël ni par amour pour lui, ni par le nombre de ce peuple, ni surtout pour ses vei*tus qu'il lui dénie, mais uniquement pour créer un peuple modèle, peuple sain et saint, comme il dit, peuple n'ayant pour théorie que la Vérité et pour pratique la Vertu et la Justice. Moïse n'abaisse pas Dieu jusqu'à l'homme, il élève l'homme jusqu'à Dieu et il exige toutes les vertus humaines escaladantes du ciel ! C'est lui qui a créé la liberté de l'homme, qui n'existe dans aucune autre religion idolâtre ; liberté qui met dans sa main son propre destin, sans qu'aucun pouvoir divin puisse le changer par le pardon et le miracle ! C'est lui, le premier, qui par son Yéhovah Créateur de tous les êtres sans exception, a créé l'Égalité de tous ces êtres devant ce même Yéhovah, n'étant autre que la Loi suivant toujours sa loi, sans jamais la violer par un miraDigitized by VjOOQIC

A LA QUATRIÈME ÉDITION XXVII cle ! Ces êtres sont égaux par la dose spirituelle et divine» si miDce qu'elle soit^ que le Créateur a mises en eux, et inégaux par la différence de cette même dose d'essence divine. En d'autres termes, ils sont égaux par la QUALITÉ de cette dose et inégaux par la QUANTITÉ de cette même parcelle. Nul mortel avant Moïse n'a même su prononcer le mot d'Égalité, à plus forte raison le principe. Elle n'existe ni ne saurait exister dans aucune religion idolâtre, dans aucun Dieu-homme. Pas plus que la Liberté. L'essence de toute idolâtrie, qu'elle existe au nom de Yéhovah, de Jésus ou d'Allah, étant la fatalité et la grâce ! C'est lui encore qui par ces mêmes principes, est le créateur de la Solidarité que la Révolution de Quatre-vingt-neuf purement mosaïque et qui n'a pris aux Grecs et aux Latins que quelques modèles de cuisses d'homme et de croupes de femme, a transformée en Fraternité. Inutile d'expliquer ici que Moïse sur ces principes a fondé sa République démocratique et sociale dont l'idéal ne sera jamais atteint par aucun peuple; république que Montesquieu, d'instinct ou de science, a fondée sur la Vertu : U aurait dû ajouDigitized by LjOOQIC

XXV^m PRiFACB ter pour être tout à fait mosaïste c et sur la Justice ! > Zedakak Vemishpot ! selon les termes mêmes de Moïse ! Donc pour être juif et pour que le Judaïsme ait encore une raison d'être, il ne suffit pas de se dire émancipé et d'imiter les vices des Chrétiens ou des Musulmans idolâtres. Il faut que le Juif, pour qu'il puisse exister, soit toujours ce que Moïse a voulu qu'il fût: Un peuple modèle! Il faut en général que le Juif soit trois fois plus vertueux, trois fois plus juste, trois fois plus honnête en tout que ses concitoyens non juifs parmi lesquels il demeure, émancipé ou non, pour qu'il ait sa raison d'être comme Juif. Il faut qu'il pratique toutes les vertus à lui prescrites par Moïse, surtout les vertus de pureté de mœurs et de désintéressement, (non de charité, selon l'expression chrétienne et même talmudique, car pour Moïse l'abandon d'un dixième de revenus aux pauvres n'est pas une charité volontaire, mais une loi forcée obligatoire (1). (1) Ce principe de solidarité parla charité forcée a été complètement violé par les Juifs émancipés. Voilà déjà des années qu'on connaît les misères et les martyres des Juifs russes. En tout autre temps les chefs des communes juives au

Digitized by LjOOQIC

▲ 1A QUATRIÈME ÉDITION XXX Et comme la nature humaine atteint rarement à la perfection, il faudrait du moins, que sans pratiquer les vertus prescrites par Moïse, le Juif évitât les vices des nations^{^*} parmi lesquelles il a le bonheur ou le malheur de vivre et ne se jetât pas, tête baissée, dans le tourbillon crapuleux d'une Fin de siècle dans lequel, au contraire, il fait les plus grotesques culbutes, et dans le gouffre duquel il ne descend comme un noyé, que pour remonter avec une figure hideuse à voir ! Cela étant, le Juif a perdu sa raison d'être. Il doit être un modèle et il n'est qu'une caricature ! Les peuples n'ont besoin de lui que comme moraient taxé tous les juifs par un impôt annuel forcé, à chacun selon sa fortune, pour secourir efficacement leurs malheureux frères. On dirait que les Juifs français, allemands, anglais ou italiens n'ont été émancipés que pour les affranchir de tous leurs devoirs et pour leur garantir toutes leurs défaiUances, toutes leurs prévarications, tous leurs vices enfin. L'influence des rabbins sur les laïques est nulle, parce que eux-mêmes sont nuls. Le rabbinat n'est plus une vocation, une mission, mais un métier. Et comme il leur faut gagner le plus d'argent possible par des discours de mariage et d'enterrement, force leur est de ménager la chèvre, le chou et les carottes. Patience ! Leurs millions ne se sauveront pas ! Déjà un vieux proverbe juif dit : « ce qu'on ne donne pas à Yakob[^] il faut U donner à Esav t Esav c'est Tantisémitisme. Digitized by VjOOQIC

XXX PRÉFACE dèle ! Ils sentent cela d*instinct. Si le Juif est comme eux, ils n'en ont pas besoin. Il n y a pas la moindre raison pour que les Juifs émancipés de France, tels qu'ils sont, n'embrassent pas la religion de leurs concitoyens. Ils ne se distinguent d'eux, ni par leurs principes religieux, (car leur Dieu est un Dieu -homme comme Jésus), ni par leurs mœurs ! Ils ne distinguent d'eux que par l'exagération des vices nationaux qu'ils exagèrent pour prouver leur égalité concitoyenne ! Tous les juifs émancipés de Paris, leurs rabbins en tête, se feraient catholiques demain, l'humanité ne perdrait ni une bribe de vérité, ni un grain de vertu, ni un iota du verbe divin ! J'ose ajouter que le Judaïsme mosaïste, la Vérité absolue révélée par Moïse, n'y perdrait rien non plus ! Au contraire ! Ce serait un bon débarras, un acheminement vers le vrai Yérusalem de Moïse. La vérité n'a pas besoin d'avoir pour elle la quantité, la qualité lui suffit ! Il est vrai que le christianisme n'y gagnerait rien non plus. On a beau verser des milliers de seaux d'eau tiède dans une cuve remplie d'autre eau tiède, la chaleur de l'eau n'augmenterait pas d'un milDigitized by LjOOQIC

▲ LA QUATRIÈME ÉDITION XXXI lième de degré. Toute la France serait catholique* que idolâtre ou athée, un seul homme de génie proclamant la vérité divine, les ferait tôt ourtard disparaître comme un seul rayon de lumière fait disparaître la nuit ! On peut piller, martyriser, massacrer les Juifs, pis encore: les convertir, on ne tuerait pas le judaïsme mosaïque, dégagé des erreurs pentateuquistes ! C'est Moïse qui est le créateur de la civilisation ! C'est Moïse qui, à travers le droit du plus fort existant partout, a créé l'humanité fondée sur la Justice ! C'est Moïse enfin et lui seul, qui a révélé à toutes les nations la vérité sur Dieu et l'homme ! Il durera d'éternité en éternité ! Moi, le premier, j'ai exhumé Moïse, de la triple tombe dans laquelle l'ont jeté, d'abord les Esraïstes, puis les Talmudistes, puis les Évangélistes. Dès ce jour il sera impossible à un rabbin, fût-il homme de génie, de faire accroire au peuple que la religion juive actuelle, réformée ou non, ait le moindre rapport avec la religion révélée par Moïse, ni que le Pentateuque, tel qu'il se trouve devant nous, soit entièrement de Moïse. La moitié de ce livre doit être arrachée Digitized by VjOOQ le

3Qmi PRÉFACE et jetée aux ordures, ou la laisser en héritage aux adhérents de Jésus-Dieu avec ses miracles, son pardon, ses absolutions d'amour et toutes les monstruosité supersticieuses des Évangiles empruntées au Talmud ! Moi, aussi le premier, j'ai prouvé dans ce livre, d'une manière irréfragable et par des textes indéniables, que les principes du Talmud, qui sont ceux de l'Ecole d'Esra, sont absolument les mêmes des Évangiles, surtout de Saint Paul, resté Tahnudiste dans Tàme, ayant seulement mis Jésus à la place du c Saint béni soit-il > du Tahnud. Je défie tous les Rabbins, tous les Évêques, tous les Muphtis de me trouver en défaut pour un seul texte cité ! Je les défie de réfuter un seul de mes arguments dans un débat public où il me sera permis de répondre ! Non seulement j'ai ressuscité la vraie religion de Moïse dans toute sa splendeur yéhoviste, conforme à la raison de tous les hommes de génie et de bonne foi; non seulement j'ai tué le faux judaïsme, tel qu'il existe encore partout, mais aussi le christianisme qui en est sorti, réformé ou non, avec tous ses boniments de bénissements d'un DieuDigitized by VjOOQIC

A LA QUATRIÈME ÉDITION XXXIIH Homme d'Amour, avec tout le galimatias homilétiquement obnubilant des Epigones christianisés sur la Providence, la Toute -Puissance, la Prescience, la Grâce, la Prédestination, l'Immortalité gratuite, le Paradis et l'Enfer dans un monde sublunaire et autres polichinels religieux de ce genre! Autant d'éjaculations sorties d'une maison pleine d'esprits déments sur lesquels Henri Heine m'a dit € d'ordinaire ils sont fous^ mais ils ont des moments libicideSy où ils ne sont que bêtes! > C'est moi, il y a quarante ans, qui ai publié ce mot de Heine, en l'appliquant à un poète, mais, j'assure sur l'honneur, qu'il me Ta dit en l'appliquant aux chrétiens ! Le mot est aussi juste que profond ! Alexandre WEILL. Paris, le i^ septembre 1891. Digitized by VjOOQIC

Digitized by VjOOQIC

PRÉFACE Deux voies traversent parallèlement l'humanité sans jamais se toucher. L'une conduit en avant, vers la liberté et la fraternité. L'autre en arrière, vers la servitude volontaire et la barbarie. Ces deux voies s'ouvrent sur deux principes, sur deux différentes perceptions de Dieu. C'est d'après l'idée que l'homme a de Dieu qu'il marche vers la liberté ou l'esclavage, vers le bonheur ou le malheur, vers la fraternité ou la barbarie, vers la justice ou le droit du

2 MOÏSiS seule force anime tout et met tout en mouvement. Cette loi fut, est, sera toujours la même. Gomment ? La raison ne pénètre pas jusqu'avant l'existence des choses. Il lui suffit d'expliquer les choses qui sont, et rien n'échappe à ses investigations. Zacftose en soi fut toujours. La loi de même. Il n'y a pas de progrès en Dieu. Le progrès existe seulement dans l'humanité. A mesure que cette humanité, pénétrant les causes d'après les effets historiques, reconnaît les lois de Dieu, elle règle ses actions, conformément à ces mêmes lois, et arrive, pour ainsi dire, à se diviniser, à se cristalliser tout entière de vérité divine. Dans cette asph[^]ation, dans ce procédé est la source de son bonheur intellectuel et matériel. Ces lois, pourtant, que l'humanité les reconnaisse ou non, existent et fonctionnent logiquement. La solidarité des êtres, par exemple, se manifeste dans toute l'histoire, que l'homme l'ait niée ou reconnue. Mais dès que la raison humaine Ta aperçue, dès qu'elle l'a affirmée, elle a prescrit, elle a ordonné au fort de remplir ses devoirs envers le faible, afin que les effets funestes de la solidarité ne rejaillissent pas sur tous. Qu'une génération ignorante, c'est-à-dire, aveugle de ratisation et de cœur, nie la solidarité, elle n'en prépare pas moins une ère de malheurs à ses propres enfants. Au heu de progresser, elle recule! En vertu de ce même prmcipe, Thomme est entièrement libre. Dans ses mains il tient son bonheur et son malheur. Il fait lui-même son progrès, il est le créateur de son avenir, l'artisan de son destin. Comme tout ce qui est créé, comme tout ce qui émane de la substance en soi, il est soumis à la loi

imDigitized by LjOOQIC

LE TAUJUD ET L'ÉYANGILE 3 muable, mais il l'est moins que toutes les autres existences, y compris les astres. Il peut se créer de grandes félicités spirituelles et matérielles ; et pour peu qu'il suive la loi de Dieu, après une vie d'heureux travaux (car le travail même est un bonheur, s'il reste dans les limites de la nature, également une émanation de Dieu), il peut préparer une ère de paix et de prospérité à des générations à venir. Si jusqu'à ce jour l'humanité n'a pas connu cette béatitude, c'est que depuis qu'elle existe, elle n'a fait qu'entrevoir à peine cette vérité à la fois divine et humaine ; c'est que jamais cette vérité ne fut la Religion, c'est-à-dire, le principe conducteur de la vie entré dans la conscience universelle. Certains peuples, après avoir fait quelques pas dans cette voie de lumière, éblouis, effrayés, chancelants comme des aveugles opérés par un grand jour de soleil, ont reculé épouvantés, préférant sinon les ténèbres, du moins une voie crépusculaire qui leur paraissait plus douce. De grands génies pourtant, au regard d'aigle, voyant la loi de Dieu en face, ont tracé cette voie resplendissante de clarté et de pureté : mais nul peuple, jusqu'à ce jour, n'a été assez fort pour y persévérer seulement un demi-siècle : car on n'est fort que parla science. Savoir, c'est pouvoir ! Par la science seule, l'homme, pénétrant la loi universelle, apprend à se connaître, c'est-à-dire, acquiert de la conscience, l'équilibre de ses forces, la certitude, la plénitude de soi-même et des êtres qui l'entourent. D n'est pas d'exemple dans l'histoire, qu'une nation ait maintenu sa marche ascendante çeg^^l^

4 MOÏSE dant un demi-siècle seulement. L'humanité ressemble à un aveugle guidé par un boiteux chevauchant sur son dos. A peine une nation approche-t-elle de la vérité, qu'elle retourne sur ses pas, pour entrer dans l'autre voie que nous allons décrire. La France intellectuelle et littéraire, sur la voie du progrès pendant le dix-huitième siècle, bien qu'elle n'ait fait qu'entrevoir une face de la vérité, est, depuis le commencement de ce siècle, lancée à grande vitesse dans la voie crépusculaire du recul. D'après ce même principe, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de progrès en Dieu. Dieu ne viole jamais sa loi ! Jamais il ne la suspend pour faire un miracle. Il ne se préoccupe pas des actions humaines. L'homme est libre. En vertu de la loi divine, les actions humaines, produisent le bien si elles sont bonnes, et engendrent le mal si elles sont mauvaises. Dieu ne peut pas, ni pour des sacrifices, ni sur des prières, changer la logique de la loi; s'il le pouvait, s'il le voulait, il ne serait pas Dieu. Si Dieu faisait que ce qui est fait ne l'est plus, en annihilant les effets des mauvaises actions de l'homme, pendant qu'il aurait pu créer ce même homme parfait, ne faisant jamais le mal. Dieu serait un être monstrueux, capricieux, illogique, arbitraire et despotique. Si fort qu'il fût, il serait un homme, moins qu'un homme, car Vhomme.fait de son mieux. Le progrès est donc dans l'homme, et il n*a pas de limites. A mesure que, par la science et l'expérience, Thomme pénètre les lois de Dieu et les suit, il marche vers la liberté complète » qui est la suprême béatitude, attendu que nul n'est Digitized by LjOOQ te

LE TALHUD ET L'ÉVANGILE 5 libre qu'à condition de connaître toutes ses lois organiques et de vivre conformément à ces mêmes lois. Il n'y a point d'autre liberté. C'est la liberté de Dieu, la loi qui suit ses lois. Ce progrès, hélas ! n'est ni permanent ni continu. C'est un triste spectacle que l'état de la société humaine, après six mille ans d'existence. Pour un pas en avant elle en a toujours fait trois en arrière ! Oui, il est des siècles de ténèbres et de barbarie, pendant lesquels la vérité ne reluit même pas dans la tête de cinquante êtres humains ; des vérités acquises restent, pendant des années, enfouies dans des livres que personne ne lit, que pas un ne comprend. Dès que l'humanité n'est plus guidée par ces vérités, elle trébuche, chancelle comme un homme ivre. Le premier venu alors la pousse sur la voie des ténèbres, conduisant vers la barbarie, qui fut et qui sera toujours le droit du plus fort, traînant à sa suite la misère, l'esclavage et la mort. Elle a beau jeter ses regards vers le ciel, Dieu ne change pas la logique de sa loi, et l'homme, qui, dans ce monde-ci, n'a pu s'élever à contempler la loi de Dieu, ne la contempera certes pas mieux après sa mort, bien que nul être créé ne meure, ni ne saurait mourir une minute. L'histoire étant la preuve palpable, temporelle de la loi spirituelle et éternelle, ou plutôt l'application matérielle des lois intellectuelles (la logique en actions), plus les grands penseurs ont pénétré les effets et les causes, plus et mieux ils ont entrevu la vérité et la nature divine. Parmi ces hommes, quelques-uns, de leur œil intérieur, ont vu Dieu, pour ainsi dire, de toutes ses faces ;

Digitized by VjOOQIC

6 MOÏSE d'autres n'en ont vu qu'un côté ; d'autres encore n'ont pas osé être conséquents, pour appliquer la logique de la loi à toutes les existences. (Égalité et solidarité des êtres.) Chose curieuse! les Juifs seuls. Moïse ^ le Talmud, l'Évangile, Spinoza ont affirmé Dieu, chacun à sa manière. Eux seuls ont immédiatement appliqué aux hommes et aux choses les lois de Dieu, telles qu'ils les ont entrevues. Parmi les Grecs, Socrate, Platon, Aristote, ont affirmé Dieu, bien que leurs principes ne fussent appliqués que par les chrétiens. Mais nul d'entre eux n'a osé, ni n'a pu résumer la loi de l'homme, d'après cette même loi de Dieu (la logique). Platon, qui l'a essayé, arrive à l'esclavage et à la promiscuité de la femme. Il n'a même pas entrevu l'égalité des êtres. Il n'a pas vu que la différence des êtres n'est pas dans la substance même, dans la qualité, mais dans la quantité de cette même substance divine et autonome ; qu'une femme, par conséquent, est aussi libre qu'un homme, attendu qu'elle est de la même substance. Bien plus, l'animal, la plante, le minéral, sont essentiellement les égaux de l'homme. Il n'y a, entre ces existences, que la différence du plus au moins de l'essence, et non du quoi au qui, (Toute la scolastique aristotélique roule sur cette quidité et cette quodité.) De même un homme lent n'est pas, pour le mouvement, l'égal d'un homme vif, bien qu'il le soit comme homme pour tous les autres devoirs et droits. Entre l'homme et Dieu même il n'y a pas d'autre différence essentielle. Il s'agit toujours du plus au moins ; seulement du premier moins au dernier plus. En Dieu la

Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 7 mesure est pleine. Il n'y a rien ni au-dessus ni à côté! Il est ce qu'il est et ce qu'il sera. Il n'est pas étonnant que les Grecs n'aient pas entrevu l'égalité, ils n'ont pas vu la subs[^]tance une de la création sortant de l'Etre qui seul sera toujours ce qu'il fut : la Loi qui ne change jamais, et, sans la substance viiie, pas d'égalité possible ni de solidarité. Ni Socrate, ni Platon, ni Bouddha, ni Confucius, n'ont entrevu cette loi. Aussi, dans la société qu'ils ont modelée sur leurs principes, n'y â-t-il jamais eu une ombré d'égalité. C'était logiquement impossible. Ils croyaient que la nature était divisée en forces autonomes, supérieures et inférieures. Tout progrès social jaillit toujours de la loi de Dieu, telle que la raison humaine la voit. Ce qui fait que nul mortel n'est gi'and, s'il n'est pas grand philosophe, eût-il gagné mille batailles, construit mille cités, composé mille poèmes, taillé mille statues ! Voici maintenant l'autre voie : Dans cette voie, la raison insuffisante, doutant d'elle même, proclame un Dieu fort, toutpuissant, mais progressif, changeant d'avis ; un Dieu qui n'est pas toujours ce qu'il est, qui devient : tantôt gracieux, tantôt en colère, et conduisant le monde d'après son bon plaisir, comme un bon père de famille. D'après ce principe, le Tout-Puissant, c'est-à-dire l'Etre pouvant changer ses lois et les lois du monde, mène les hommes fatalement, d'après sa grâce ou sa volonté. L'homme n'est pas libre. S'il opte entre le bien et le mal, c'est grâce à la grâce qui lui vient d'en haut. Tout est prévu, présu. Tout est écrit. Pour bien se mettre avec ce Seigneur omnipotent. Digitized by VjOOQIC

NOISE capricieux et terrible, Thomme n*a qu'à le flatter, qu'à le circonvenir par des prières ; ou bien, si Dieu est en colère, qu'à Tapaier par des sacrifices. Le progrès étant en Dieu même, est permanent, il est toujours quelque part. Point n'est besoin de travailler en sa faveur, il existe par la volonté et la grâce de Dieu. Si, par exemple, les chemins de fer n*ont été inventés que dans notre siècle, c'est que, quoi que les hommes eussent fait, qu'ils eussent été justes ou injustes, qu'ils eussent professé la vérité ou l'erreur, cette invention n'eût jamais pu être faite avant l'époque voulue où elle fut réellement faite. L'histoire pourtant prouve jusqu'à l'évidence, que les grandes inventions ont toujours suivi la proclamation et la reconnaissance des vérités philosophiques ; vérités bien des fois entrevues, acceptées parfois par quelques chefs de pouvoir mieux éclairés que leurs peuples. Dès que ces peuples rentrent dans la voie du recul, l'esprit inventif de l'homme s'émousse, se rouille, se meurt pendant des siècles de paresse crapuleuse, ou de violence sanguinaire! D'après ce système, l'homme n'est jamais le maître de son sort. Il ne peut rien ou presque rien, ni pour son bonheur, ni pour son malheur. Tout se fait par la grâce de Dieu, par la fatalité. A quoi, en effet, sert la liberté de l'homme, si Dieu peut annihiler les effets de ses actions, si, par une prière. Dieu tourne le mal en bien, ou retire de l'homme sa grâce pour Taceabler de malheurs, si bonnes que stient ses œuvres? En naissant, longtemps même avant la naissance. Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 9 Tun est destiné à devenir maître, l'autre esclave. Et puisque, pour devenir heureux, il faut avant tout gagner les bonnes grâces du maître suprême, à quoi bon travailler? le travail est un châtement infligé aux disgraciés, aux déshérités, aux serfs. La suprême félicité, c'est de contempler le Seigneur et de rester éternellement dans cette stérile contemplation, aussi bien dans ce monde-ci que dans Tautre ! Naturellement ces principes d'erreur, d'injustice, de fainéantise et de fatalité conduisent droit à l'esclavage, à la barbarie, à toutes les calamités, à toutes les misères de la guerre, de la famine et de la peste. Ces nations, prenant leurs malheurs comme une nécessité fatale, céleste, inévitable, n'ayant même pas la possibilité de la liberté et du bonheur sur cette terre, se sont créé une félicité factice, paradisiaque, pour une vie qu'ils appellent future et qui n'est à leurs yeux qu'une autre vie tout à fait mondaine, plus parfaite, plus heureuse, qu'ils élèvent en dogme, contrairement à toute raison, à toutes les lois de la nature et de Dieu. Ils ressemblent en cela à de malheureux prisonniers, charmant leurs ennuis à peinturlurer les murs de la prison avec des scènes de licence et de bombance. Et pour se venger de leurs oppresseurs, ces mêmes nations inventent pour eux des enfers, des purgatoires et autres engins de supplice étemel. La résurrection des morts, les miracles, les àaints, etc., etc.^ tout cela est forcé dans ce système, tout cela se trouve chez tous les peuples; qui, au lieu d'attribuer leurs malheurs & i. Digitized by LjOOQIC

iO MOÏSE leurs propres erreurs, à leurs propres injustices, les imputent à Dieu, en s'écriant, que Dieu n'est plus avec eux, qu'ils les a abandonnés ; oubliant, comme dit Moïse, que Dieu n'abandonne que ceux qui ont abandonné ses lois, que tout être qui perd ses droits a toujours manqué à ses devoirs, lui, ses pères et ses aïeux ! Inutile d'ajouter que les chefs spirituels de ces nations, se disant les élus, les biens-aimés de Dieu, ses représentants sur la terre, tiennent dans leurs mains les clés de ce paradis et de cet enfer. Eux seuls pardonnent au nom de Dieu ! Eux seuls aussi ont le droit de maudire et de damner ! Le premier principe est celui de Moïse ! Le second celui du Talmud et de l'Evangile. Seulement les rabbins, les pharisiens, ayant voulu coller, pour ainsi dire, leurs principes sur ceux de Moïse, ont rédigé un Pentateuque sur de vieux documents qu'ils ont falsifiés visiblement, ostensiblement, audacieusement ! Malheureusement pour eux, le Deutéronome, qui est en grande partie de Moïse lui-même, s'est maintenu malgré eux ; et bien qu'ils aient là aussi coupé, tronqué, ajouté des phrases entières, le principe du Maître n'en reluit pas moins avec splendeur, pour ceux surtout qui savent l'hébreu, qui aiment la vérité pour elle-même, sans arrière-pensée de dogme ou de tradition (1). A travers cette marche perpétuelle de l'humain(1) Dans un livre qui vient de paraître, un savant hébraïsant tend à prouver, que dans le Pentateuque le signe qui veut dire : ouvert, indique que le texte a été copié tel que sur de vieux documents, mais que la lettre qui veut dire : fermé annonce que le texte a été changé, supposé, ou ajouté. Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE H nité en avant et en arrière, toujours trois pas en arrière pour un pas en avant, deux vérités se font jour et s'imposent à la conscience des peuples. La solidarité des générations, étant une loi identique avec Dieu, les peuples dans Thistoire ont presque toujours payé les erreurs et les crimes de leurs pères. Quand une génération reconnaissant ses erreurs, est revenue vers la vérité, cas extrêmement rare, elle a de nouveau semé et ses enfants ont récolté. Ceux-là, bien des fois sont retombés ; et, alors tout en jouissant des fruits de leurs pères, ils ont préparé à leur prostérité une ère néfaste de guerres, de violences et de misères. De nos jours, nous récoltons les fruits que nos braves pères de Quatrevingt-neuf ont semés. Nous sommes vraiment d'heureux mortels. Mais l'avenir que, par nos vertu, nos vérités et nos sacrifices, nous préparons à nos fils, sera terrible. Un autre fait non moins prouvé par l'histoire est celui-ci: le bonheur, l'épanouissement matériel suivent partout et toujours la connaissance et la reconnaissance des lois de la raison qui sont les lois de Dieu. Nulle nation professant un principe divin contraire à la raison, ne fut jamais matériellement heureuse. Toujours la somme des malheurs universels a dépassé, au centuple, la félicité de quelques-uns. Cette nation n'aura jamais la paix. A peine aura-t-elle recueilli quelques fruits, qu'elle la perd par des guerres étrangères et civiles ; suite de la protestation de la raison, qui protesta, qui protestera toujours, é^awt Dieu dans l'homme. La nation française a centuplé sa fortune depuis la proclamation des

Digitized by VjOOQIC

13 HOÏSB principes de 89. Mais ces principes, battus continuellement en brèche par une génération ignorante, railleuse, supeilitieuse et souverainement hypocrite ; n'étant d'ailleurs nulle part appliqués dans leurs conséquences sociales, n'entreront jamais dans la conscience du peuple par l'indifférence, par ce que l'on appelle la tolérance, mais Wiquemmt par la religion, c'est-à-dire, par un principe rationnel, fondé sur la vérité divine, par v/ne affirmation de profession de foi solennelle, proclamée par le pouvoir et adoptée par la nation. Sinon la France, retombant dans la voie des ténèbres du moyen âge, perdra non seulement son rayonnement spirituel, — elle l'a déjà perdu, — mais toute sa prospérité matérielle — récolte levée sur la semence céleste de nos pères — disparaîtra en moitié moins de temps, qu'elle n'a mis pour germer, pousser, fleurir et mûrir ! Prophétie que tout cela ! Prophétie veut dire : vision, ce qui se voit. Évidemment, pour bien voir, il faut des yeux exercés. Étudier la logique et l'histoire, c'est voiries lois de Dieu et de l'homme. Les vrais prophètes n'ont jamais fait autre chose, à commencer par Moïse, le plus grand de tous. Le lecteur voit quel vaste champ est ouvert devant lui. C'est le champ du progi'ès humain, où tout homme, tout citoyen aimant son pays et l'humanité, doit entrer. C'est ce champ que je vais labourer, ensemer, afin que nos petitsfils y trouvent de quoi récolter, pour leur bien spirituel et matériel. J'aurais pu, sans tenir compte des travaux des hommes divins du passé, publier ma Parole Nouvelle et dire : Voilà ma pensée, mon œuvre

Digitized by LjOOQIC

LE TALHUD ET L'ÉVANGILE 13 à moi ! Mais je n'eusse pas fait œuvre de vérité et de sincérité. L'homme n'est ni d'hier, ni d'avant-hier. Je ne sais d'où me viennent mes idées, mais à coup sûr, à mon insu, elles ont jailli des vérités proclamées par les hommes de Dieu du passé. Cherchons donc d'abord la vérité, si restreinte qu'elle soit, dans l'histoire. Puis, sur ces fondements, élevons, avec l'aide de Dieu, notre édifice (1). Je ne songe pas à mes contemporains. Les uns d'âge mûr et qui savent ne lisent plus, ne luttent plus. Les autres égarés, affolés par une littérature quinquanaire sans philosophie, sans vérité, sans sincérité, parfois sans probité, sont déjà entrés dans la voie du matérialisme et du recul. On leur montrerait le jour, ils n'ont déjà plus d'yeux intellectuels pour voir. La vérité même seraient écrite en lettres de feu sur la voûte du ciel, ne pouvant, ne voulant plus la comprendre, ils la railleraient. . Je ne travaille que pour un avenir lointain, mais, pour être lointain, ce n'en est pas moins l'avenir ! (1) La Parole Nouvelle a paru depuis. Et bientôt, si Dieu me le permet, paraîtra le complément, intitulé ; « De V Absolue Vérité. » Digitized by VjOOQIC

PRÉLIMINAIRES Aben Esra et Spinoza, (le dernier dans son Traité théologico-politique qui est à la portée de tout lecteur), les deux plus forts penseurs du Judaïsme, ont prouvé d'une manière irréfutable que Moïse n'est pas l'auteur du Pentateuque tel qu'il est devant nous. Ce qu'Aben Esra ose à peine indiquer dans un langage énigmatique, Spinoza l'explique et cite les textes à l'appui. Les contradictions, en effet, entre les textes de la Bible, souvent d'un seul et même chapitre, sont trop flagrantes, trop palpables. L'on ne conçoit même pas qu'un seul homme raisonnable, sachant l'hébreu, ou lisant seulement le Pentateuque avec attention dans n'importe quelle langue, puisse essayer de concorder ces contradictions presque toutes principielles, qui s'excluent les unes les autres et dont les textes ont été visiblement intercalés, soit par ordre d'un roi, soit par Esra, qui imbu de la philosophie persane et assyrienne, la science pivotale des Pharisiens, a cherché à neutraliser la doctrine de Moïse, diamétralement et radicalement opposée au Talmud et au Rabbins revenus de l'exil (1). (i) Bon nombre de ces textes contradictoires sont des notes marginales entrées dans le corps du livre. Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANG^NS 15 Cela résulte du Talmud même. Tout d'abord comme s'il voulait s'excuser, il dit (Traité Sanhédrin, livre IIe)[^] Rabbi Josué a dit: t Esra a été aussi digne que Moïse pour recevoir la loi d'Israël. Il l'aurait reçue, s'a n'avait pas été devancé par Moïse.» C'est contraire à la parole du Pentateuque, qui à l'avant-dernière ligne dit : « Et jamais plus il ne s'élèvera dans Israël un prophète comme Moïse. » Pour que le Talmud ait osé mettre Esra sur la même ligne que Moïse, il faut absolument que ce même Esra en rédigeant la loi, se soit cru de force et dans son droit pour rectifier, corriger et compléter l'œuvre du plus grand des prophètes. Il résulte d'ailleurs de deux autres textes du Talmud que les docteurs Phariséens ne se gênaient pas, non seulement pour changer les textes de l'Écriture, mais pour les détruire tout à fait. On lit (Traité Sabbath, livre II[^]) : « Les sages ont voulu supprimer le livre de l'Ecclésiaste , parce que ses paroles se contredisent. Mais tout bien considéré, ils ne l'ont pas fait parceque le commencement et la fin sont des paroles de la Torah. Ils ont voulu aussi écarter pour toujours les proverbes de Salomon. » Il n'est pas dit pourquoi ils ne l'ont pas fait. Probablement le même rabbi Hanania, plus éclairé que les autres, qui a empêché la destruction d'Ézéchiél, a conservé aussi le chef-d'œuvre de Salomon. On lit en effet (Traité Hagigah, livre IIe)[^] : » Sans Hanania, fils de Jéheskiah, le livre d'Ézéchiél eût été supprimé (détruit) parce qu'il s'y trouve des paroles qui sont contraires à celles de la Torah. » Bien d'autres récitent des guerres d'Israël et Digitized by LjOOQIC

16 MOÏSE des faits et gestes de leurs rois nous manquent. Entre autres, le Livre du Droit (SepherHajashar). Les Machabées écrits en hébreu pourraient bien en avoir été écartés par ces mêmes docteurs. Quoi qu'il en soit, il est certain que le Pentateuque actuel n'est pas l'œuvre de Moïse, que non-seulement Esra Yk rédigea à sa volonté sur des documents et des textes antérieurs, mais que les Pharisiens, copistes de la loi, y ont fait des intercalations, dans le but de trouver dans Moïse même un texte représentant leurs doctrines, fussent-elles l'extrême opposé des principes fondamentaux de Moïse. Je ne citerai pas à part les contradictions relevées par Spinoza. J'en ai tant à relever après lui, que mes propres preuves suffisent et au delà (1). Tout d'abord Moïse, dont le vrai nom est Moshéh, n'aurait pas écrit les quatre premiers livres en troisième personne, tandis que dans le Deutéronome il parle toujours en première personne, sauf une ou deux fois pour le récit, qui n'est pas de lui, à l'approche de sa mort. Partout, dans les quatre livres du Pentateuque, il est dit : c Et Jehovah parla à Moïse. » Dans le 5^e livre, au contraire, il est toujours dit : c Jehovah (4) Je n'ai pas besoin d'ajouter que Thébren est presque ma langue maternelle, que j'ai publié à l'âge de 18 ans un traité en langue rabbinique et que rien de la science allemande exégétique ne m'est inconnu. Je traduis moi-même les textes hébraïques et chaldéens à mesure qu'ils se présentent. Peu m'importe que ma traduction s'accorde avec celle des autres. Je traduis presque littéralement. Je défie qu'on me prouve un faux ou une intercalation. Dans la première édition, j'ai cité les textes en hébreu.

Digitized by LjOOQIC

IB TALMUD ET L'ÉVANGILE 17 me dit (Elaï). > « Et j'implorai Jéhovah » Jéhovah m'appela. > Si Moïse avait écrit lui-même les cinq livres, ou il aurait continué de se nommer en troisième personne, ou bien il aurait toujours parlé par je et par moi. (Cette contradiction a été citée par Spinoza, c'est la seule que je répète d'après lui). Moïse n'a certainement pas dit de lui-même (Nombres, chap. XII, v. 3): « Et l'homme Moshéh était le plus humble des humains. » S'il avait donné cette preuve d'immodestie, il n'eût pas, dans le même chapitre, témoigné de son dépit pour se donner un démenti. Car, versets 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de ce même chapitre, il fait punir sa sœur Miriam pour une médisance au sujet de la femme Kouschite qu'il venait d'épouser, et parce que, d'accord avec son frère Ahron, Miriam prétendait posséder aussi bien que son frère l'esprit de Dieu. De deux choses l'une : ou Moïse n'a pas dit qu'il était humble, ou bien il ne s'est pas préoccupé de sa sœur au point de faire intervenir Dieu lui-même qui, à la voix de Moïse, fit un miracle et frappa Miriam de lèpre. Puisque nous venons de prononcer le mot miracle, établissons tout de suite que tous les récits miraculeux de la Bible, non-seulement ne sont pas de Moïse, mais encore qu'ils sont contraires à sa loi fondamentale. Car en vertu de cette loi, tout faiseur de miracles doit être puni de mort. En voici la preuve : Il est dit (Exode, chap. VII, v. 11), après que le bâton d'Ahron se fut transformé en serpent : « Pharaon fit appeler ses sages et ses sorciers (Mekaschphim), et ils en firent autant, grâce à Digitized by LjOOQIC

18 MOÏSE leur science occulte, mais le bâton d'Abron dévora les leurs. > Or, Moïse dit expréssément (Exode, chap. XXII, v. 17): « Tu ne laisseras pas vivi'e une sorcière t mékashêpha (le même mot féminin). Il dit encore (Deutéronome, chap. XXIII, v. 10) : € Qu'on ne trouve jamais chez toi un homme qui fasse passer son garçon ou sa fille à travers le feu (sacrifice humain), ni devin, ni augure, ni consulteur de nuages, ni conjureur de serpents, ni sorcier, mekascheph (toujours le même subsantif), ni pytonisse, ni faiseur de miracles, ni évocateur, ni résurrecteur de morts, car Jéhovah abomine quiconque fait cela, et c'est parce que tous ces peuples ont fait tout cela qu'il les chasse devant toi. Sois sans tache avec Jéhovah ton Dieu, car les peuples que tu expulsas et dont tu hérites obéissaient à des augures et à des devins. » Et tout de suite après. Moïse ordonne de ne jamais écouter un prophète prêchant contre la loi de Jéhovah au nom d'autres dieux. Que ce prophète meure ! Et pour signe de vérité. Moïse ajoute : t Ce qu'il a dit au nom de Dieu ne sera, nin'ainnverapas. C'est une parole que Dieu n'a pas dite, le prophète l'a dite présomptueusement. Ne le crains pas ! > Moïse n'admet d'autre prophétie que la logique, les effets bons ou mauvais d'une action bonne ou mauvaise, en vertu de la loi immuable de Dieu. Nous prouverons cela, textes à l'appui. Toujours est-il qu' Ahron a fait acte de sorcier, de Mekascheph au nom de Jéhovah pour démontrer son existence, puisque le Mekascheph égyptien a fait la même chose, acte qui, d'après la loi formelle de Moïse, Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 10 est puni de mort et considéré comme la dernière des abominations. Il dit encore (Lévitique, chap. XIV, v. 26): «N'augurez pas sur les mouvements du serpent et des nues. > Et v. 31 : « N'ayez aucune foi aux évocateurs de morts et de leurs indices. > Si Jéhovah avait envoyé ces faiseurs de miracles pour le glorifier, comment et de quel droit hait-il les sept peuples de la Palestine, qui font dans leur pays ce que Moïse et Ahron sont censés avoir fait en Egypte devant Pharaon? Il en résulte que tous les récits miraculeux de la sortie d'Egypte, sauf les faits historiques, sont faux, archi-faux et intercalés. Il en est de même de tous les miracles de la Bible, tous contraires à la loi formelle de Moïse qui dit (Deutéronome, chap. XXIX, v. 11) : « Car le commandement (la doctrine) que je te commande n'est pas chose miraculeuse (Lo Niphleth) du suhstsxiliî phéla, miracle) ni trop loin de toi. > La devise de Moïse est (Deutéronome, chap. XXIX, v. 28) : « Les mystères sont à Dieu (Mystère s'appelle en hébreu Ny stère), mais les choses ouvertes appartiennent à nous, à nos fils et à l'éternité. > Moïse d'ailleurs n'invoque jamais le miracle comme preuve de la supériorité de sa loi. Il dit au contraire (Deutéronome, chap. IV, V. 5) : « Voyez ! je vous ai enseigné des lois et des ordonnances que Jéhovah m'a ordonné de faire introduire dans le pays que vous aurez en héritage. Observez-les, et exécutez-les, car ce sera votre sagesse et votre raison aux yeux des peuples qui entendront parler de ces lois, et qui diront : Quel peuple sage et raisonnable que ce grand peuple ! Où est un autre

Digitized by VjOOQIC

20 MOÏSE grand peuple auquel Dieu soit si proche qu'à celui-ci? Oueſt un grand peuple auſſi grand, dont les Loïs et les Droits ſont ſi juſtes comme toute cette doctrine que je viens expoſer devant vous ce jour-ci ? > Voilà le ſeul miracle que Moïſe appelle à ſon ſecours. La ſageſſe, la raiſon et la juſtiſe. Ce ſont là les ſeules qualités, ſelon lui, qui approchent l'homme de Dieu ! Moïſe demande à Dieu ſon nom. Dieu lui dit (Exode, chap. III, v. 13 et 14) : t Je ſerai qui je ſerai. Ehieh aſher ehieh. » Le verbe être au futur, 1^{re} perſonne. « Tu diras aux enfants d'Iſraël : É'AieA m'a envoyé vers vous. » Puis, verſet 15, Jéhovah dit à Moïſe : « Tu diras ainſi aux fils d'Iſraël : Jéhovah (ce qui eſt le futur du verbe être, 3^e perſonne ſingulier), le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob m'a envoyé vers vous. Tel eſt mon nom pour l'éternité et tel eſt mon ſouvenir de génération en génération. > Dieu donc qui ſ'appelait Ehieh dans le verſet 14, ſ'appelle Jéhovah dans le verſet 15, et cela pour toujours. La différence entre ces deux dénominations eſt très ſenſible. Pas autant pourtant qu'entre Elohim ou Schadaï qui veut dire le Puissant et Jéhovah ſe traduiſant par Qui Sera, c'eſt-à-dire l'Etre qui ſera toujours ce qu'il eſt, ou bien, la Loi qui ne changera jamais. A moins que dans la première verſion, le ſecond futur Ehieh n'ait la ſignification du paſſé haïthi, ce qui eſt très commun en hébreu. Cela ſe traduirait alors : « Je ſerai qui je fus, » La Bible d'ailleurs établit elle-même la diſtinc

LE TÀLMUD fit l'ÉVANGILE 81 lion entre le Dieu antimosaïste et mosaïste. Elle dit : (Exode, chap. VI, v. 3) : « Et j apparus à Isaac et à Jacob au nom de El Schadaï (le fort puissant) mais mon nom de Jéhovah (il sera toujours ce qu'il est) ne leur était pas connu. > Ce nom-là, en effet, est le pivot du système, DieUy toujours le même, ne change pas, ne peut pas changer. C'est la Loi qui suit toujours ses lois (logique). Tout ce qui se trouve dans la Pentateuque, contredisant ce principe, est faux, intercalé, supposé et surajouté! Voyons : On lit (Exode, chap. XXXII, v. 14) : > Et Jéhovah se repentit (Vaïnachem)^ c'est-à-dire, revint du mal qu'il comptait faire à son peuple.» On lit encore : (Genèse, chap. VI, v. 6) : t Jéhovah se repentit (toujours le même verbe Nachem) d'avoir fait l'homme. » Mais dans la boucha du prophète Balam Moïse met les paroles qui suivent : (Nombres, chap. XXIII, v. 19) : c Dieu n'est pas un homme pour qu'il mente, ni un fils d'Adam pour qu'il se repente, > (le même verbe dans sa forme réciproque). Il ne faut pas oublier que Balam est forcé malgré lui de proclamer des vérités divines qui lui sont inspirées par Jéhovah ; en d'autres termes, par Moïse. Alors de deux choses l'une : ou Dieu revient et peut revenir sur ses résolutions, il se repent, ou bien il ne revient jamais quand une fois il a prononcé, comme le répète d'ailleurs Samuel, en toutes lettres : (Samuel, I, chap. XV, v. 29) : € Dieu ne ment ni ne se repent. H n'est pas un homme pow qu'il se repente. » D'après le Talmud et les Pharisiens, Dieu

Digitized by LjOOQ le

22 MOÏSE casse ses jugements, le Talmud dit : (Traité Rosch Haschana, livre 1er) : « La charité, la prière, le changement de nom, et le changement de façon d'agir cassent le destin. > Un autre rabbi ajoute : cEl aussi le changement de place.» Mais Moïse n'admet pas ces erreurs liberticides. Le mot de Jéhovah seul est une protestation contre ce système. Gela même ne lui suffit pas, comme nous allons le voir. Tout ce qu'il y a dans le Pentateuque au sujet du pardon de Dieu et de son repentir est intercalé, supposé. Et ces falsifications sont trèsnombreuses. 11 est dit (Exode, chap. XXXIV, v. 6): € Jéhovah, Jéhovah est fort, compatissant, gracieux, longanime, plein de charité, de vertu et de vérité, conservant la grâce à la milUème génération, pardonnant iniquité, péché et manque-ment. » (Noséh Avon) et dans le même verset on ajoute : t Mais il ne laisse rien impuni. Il punit l'iniquité (même mot Avon) des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et à la quatrième génération. » Littéralement le mot noseh veut dh*e suppôttanty bien que le Talmud et tous les traducteurs depuis des siècles le traduisent pardonnant. € Dieu, dit Moïse, supporte avec longanimité le péché, mais ne le pardonne jamais ! » Cela ne faisait pas l'affaire des falsificateurs de la loi de Moïse, car Nombres chap. XIV, v. 18 où Moïse répète cette phrase, en y ajoutant, que Dieu ne laisse rien impuni, on y a intercalé le verset 19 où, contradictoirement avec ce principe. Moïse soi-disant prie Dieu de pardonner au peuple, (fl s'agit des quarante espions enDigitized by LjOOQ le

LE TALMUD ET L'ÉVANQILE 23 voyés en Palestine). Et Dieu lui répond : t Soit ! Je pardanne! » Salachthi. C'est une falsification évidente, puisque quelques lignes plus loin Dieu condamne tous ces criminels à mourir dans le désert et à ne jamais voir la Palestine. Cette contradiction dans le même verset est trop flagrante. Si Dieu pardonne Tiniquité, il ne peut pas, à moins d'être un tyran capricieux, la punir jusqu'à la quatrième génération. Evidemment les quatre mots de pardon ont été intercalés. Moïse répète cette formule plus de trois fois, mais nulle part il dit que Dieu pardonne l'iniquité. Ce seul mot ferait crouler tout son système philosophique. Il dît dans le Décalogue deux fois répété : (Exode, chap. XX, v. 5 ; Deutéronome, chap. V, v. 9) : « Je suis Jéhovah ton Dieu, un Dieu zéléteur, comptant l'iniquité des pères aux enfants jusqu'à la troisième et même à la quatrième génération quand ils sont mes ennemis, (c'est-à-dire, quand ils persévèrent dans le mal), mais comptant la récompense à la milliè^{me} génération qv^ind ils sont mes amis, observant mes commandements. > Pas un mot de pardon. Il dit : (Deutéronome, chap. VII, v. 9): cTu sauras que Jéhovah est ton Dieu, le Dieu de la vérité, observant son pacte (sa parole) et sa récompense à ses amis, à ceux qui observent ses commandements, jusqu'à la milliè^{me} génération, mais payant son ennemi à la face pour le perdre. H ne restera pas en retard avec son ennemi, il le payera sur la face. » Est-ce clair? Il dit encore (Deutéronome, chap. X, v. 17) : c Le Dieu fort, Digitized by LjOOQIC

84 lioïsÉ terrible, n*a point d'égards aux personnes. // ne se laisse pas corrompre, > « Il dit en toutes lettres : (Exode, chap. XXIII, v. 7) : t Jamais je n'innocenterai le méchant. Ki la azdik Rascha. » Qui donc a intercalé les quatre mots de pardon? Les prêtres de Josias, qui les premiers ont rédigé la loi de Moïse sur de vieux documents. Ils avaient grandement besoin de pardon, ou bien Néhémie et Esra prêchant au peuple les principes que Ton retrouve sous le second Temple et dans le Talmud, mais qui ne sont pas ceux de Moïse. Dans le chapitre XXXII de TExode que nous venons de citer, où il est dit : t Dieu se repentit du mal qu'il comptait faire à son peuple, » on lit (verset 31) : « Moïse retourna vers Jéhovah disant : Oh ! ce peuple a grandement manqué ; ils se sont fait des dieux d'or. Maintenant pardonne leurs péchés, sinon efface-moi de ton livre que tu as écrit > (verset 32). Mais Jéhovah répond à Moshéh : t Celuirlà qui a péché contre moi, celui4à, je l'effacerai de mon liwe, » Va, conduis ce peuple où je t'ai dit. Mon messenger (Malachi) marchera devant toi. Au jour des comptes, je compterai leurs péchés, » c'est-à-dire je les punirai. Le verbe pakad veut dire se rappeler, compter et punir. En effet, verset 35, on lit : c Et Jéhovah frappa le peuple pour avoir fait le veau fait par Ahron. » Voilà donc Dieu, pardonnant d'abord, après une prière magnifique de Moïse, du verset 11 au verset 14, puis Jéhovah qui, dans le même chaDigitized by LjOOQIC

LE TÂLMUD ET L'ÉVANGILE 25 pitre, ne pardonne plus, disant : t Celui-là seul qui a péché, je Teffacerai de mon livre. » Moïse en effet n'accorde pas le pouvoir de pardon à la loi de Dieu. Seulement Thomme après avoir quitté le mal et revenant au bien trouvera sur cette terre même (Deutéronome, chap. IV, V. 29), les effets logiques de ses actions. Dieu ne s'en mêle que par la logique immuable de sa loi. Tel n'est pas le principe ni du Psalmiste, ni des prophètes Daniel, Néhémie et Esra, ni surtout des Pharisiens. Dieu, d'après eux, est la volonté arbitraire^ pouvant changer d'avis et casser ses destins sur une simple prière de rhomme, bien que Moïse ait dit : t Jéhovah est juste et ne se laisse jamais corrompre. » Ces prêtres, ces Pharisiens, dans chaque chapitre traitant de la justice de Dieu, ont intercalé par-ci, par-là, un mot, une ligné de leur façon. Peu leur importait une contradiction, sauf à la torturer, à l'expliquer, à l'accorder tant bien que mal dans le Talmud. La vérité est qu'ils n'ont jamais rien expliqué. C'étaient des trompeurs trompés, de pieux imposteurs. Ils n'ont heureusement pas pu altérer l'essence même de la doctrine de Moïse, car il eût fallu pour y atteindre détruire toutes ses lois. Dans ce chapitre cité, on lit les trois mots : € Mon messenger marchera devant toi. » Or, Moïse n'a jamais admis ni médiateur, ni messenger, ni ange entre lui et Dieu. Il dit (Deutéronome, chap. XXXI, V. 3) : « Jéhovah, ton Dieu, marchera lui-même (Hou) devant toi, il exterminera ces peuples devant ta face. » Il répète à Josué (verset 8 du même chapitre.) : Jéhovah, luirmême, marchant devant toi, sera Digitized^LjOOgle

26 MOÏSE avec toi. » D'ange, d'envoyé, pas de trace. Moïse n'admet ni anges, ni démons, comme nous allons le voir. Ce qu'il dit au peuple lui est toujours, sans aucune exception, inspiré par Jéhovah lui-même, qui lui a donné son génie et sa raison. ^{jii}Videmment, Moïse n'a jamais pu faire dire à Dieu : « Mon messenger marchera devant toi, » quand il répète à trois fois que Jéhovah lui-même, marchera devant son peuple, en cas que ce peuple observe ses lois de justice et de pureté. Le même mot malach a été ostensiblement ajouté au verset 2 du chapitre III de l'Exode. On y lit d'abord : t Il lui apparut un ange de Jéhovah dans une flamme de feu. » Puis verset 4 : € Et Jéhovah voyant qu'il (Moïse) se détourna pour voir, l'appela du milieu du buisson et dit, > etc. De deux choses l'une : ou celui qui a apparu à Moïse n'était pas un ange, ou celui qui lui a parlé n'était pas Jéhovah lui-même. Car il n'est nullement dit que l'ange fût rappelé ou qu'il fût remplacé par Jéhovah. Evidemment le mot malach a été ajouté au premier vei*set. D'ailleurs, malgré ces falsifications, jamais ange n'a parlé à Moïse dans tout le Pentateuque. Nous reviendrons sur ce point assez important. Même procédé de surajoutation et de supposition pour le chapitre XXXIII de l'Exode. Il s'agit d'une loi fondamentale de Moïse. Jéhovah dit (verset 20 de ce chapitre) : t Tu ne peux voir ma fa^ce, car nul homme ne peut me voir et vivre. » Puis (verset 23) : Tu verras mon dos, mais tu ne verras pas ma face. Saint-Jean, plus court, chap. IV, v. 12, dit : t Nul homme n'a Digitized by VjOOQIC

LB tãliiud et l'éyangilb 27 jamais vu Dieu, p Deutéronome, (chap. IV, v. 12 Moïse est encore plus explicite : Il dite Dieu vous a parlé au milieu du feu, vous avez entendu des paroles, mais vom n'avez vu nulle figure. Une voix seulement. > Et v. 15 : t Car vous n'avez pas vu d'image le jour où Dieu vous a parlé, p lîiVidemment ce texte veut dire qu'un mortel ne peut jamais saisir et pénétrer Dieu que par la voix de la raison, ou très imparfaitement, d'un côté seulement, du dos, (Achoraï). Mais cela ne faisait pas l'affaire des Pharisiens prêchant la révélation directe, personnelle, surnaturelle. Aussi ont-ils ajouté (verset 11) : t Et Jéhovah parla à Moïse face à face comme un homme parle à son ami. p Or, un de ces textes est forcément faux et surajouté. Impossible de les réconcilier. Il faut absolument que l'un d'eux mente ! Ce n'est pas celui de Moïse qui dit et répète dans le Deutéronome, (chap. XXX, V. 11 et 12): t Ma doctrine n'a rien de miraculeux, elle ne descend pas du ciel {Lo baschamaim hi), ni ne vient d'au delà de la mer, elle est tout près de toi, dans ton cœur et dans ta bouche, » etc. Exode, (chapitre XX, verset 11), on fait dire à Moïse dans le Décalogue à propos du sabath : € Car six jours Dieu a travaillé le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'il y a dedans, et il se reposa le septième jour , C'est pourquoi Jéhovah a sanctifié le sabath. » Mais ailleurs Moïse dit par deux fois: (Exode chap. XXIII, V. 12, et Deutéronome, chap. V, v. 14) : € Six jours tu feras tes travaux, le septième jour est un jour de repos à Jéhovah ton Dieu. Ce jour-là, tu ne feras nul travail, ni toi, ni ton fils,

Digitized by VjOOQIC

28 MOÏSB ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta sei^ante, ni ton âne, ni ton bétail, ni l'étranger dans tes portes, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi. » Il ajoute (Exode) «Afin que ton bœuf, ton âne se reposent, et que se reposent le fils de ta servante et l'étranger. > «
Rappelle-toi, poursuit-il, que tu as été esclave dans le pays d'Egypte, que Jéhovah t'en a fait sortir d'une main puissante et d'un bras tendu. C'est pourquoi Jéhovah t'ordonne d'observer le jour de sabath. » Delà création pas un mot. Jéhovah ordonne un jour de repos pour donner ce repos aux serviteurs et aux bêtes. C'est bien là l'esprit de la loi mosaïque qui reconnaît largement la solidarité de tous les êtres: hommes, animaux, végétaux et minéraux. Moïse énonce les devoirs de l'homme envers les existences inférieures. Cela ne fait pas l'affaire des créateurs de la création et d'un Jéhovah fait à l'image de l'homme. Ils ont donc fait précéder leur explication du sabath à leur manière et tout conforme à leurs principes superstitieux et anti-rationnels. Dans le chapitre si remarquable du Lévitique (c'est le chapitre XXVI) où Moïse établit solidement la logique des causes et des effets, il dit au peuple d'Israël: « Si tu observes mes lois, tu auras toutes les bénédictions de la terre, tu vaincras les peuples que j'ai en abomination parce qu'ils violent toutes les lois de la justice, de la raison et du droit; mais si tu n'observes pas ces mêmes lois, toutes les malédictions de la terre t'atteindront. i> Ce chapitre assez long est d'une grande éloquence. Le Talmud l'appelle la Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L*ÉVANGILE 29 Thocha. On le lit dans le temple à voix basse. Moïse entre dans des détails pour lesquels aucune langue n'a plus assez d'expressions. Il cite tous les malheurs, toutes les calamités de la guerre, de la peste, de la famine et de Tesclavage. Puis à la fin on lit dans un langage talmudique, (verset 44): t Mais cela étant même, quand ils seront dans le pays de leurs ennemis, je ne les mépriserai pas, je ne les laisserai pas tout à fait exterminer, je ne détruirai pas mon pacte avec eux, car je suis Jéhovah leur Dieu. Je me rappellerai pour eux la première alliance quand je les ai fait sortir d'Egypte aux yeux des peuples pour être leur Dieu. Je suis Jéhovah. p Moïse répète et ces bénédictions et ces malédictions dans un langage encore bien plus poétique. (Deutéronome, chap. XXVII.) Les malédictions en cas de non observance de la loi sont encore plus terribles, plus nombreuses, mais cette phrase ne s'y tr^ouve pas. Elle eût été contaire à la logique de Moïse. Dieu ne joue pas avec les hommes, Dieu est juste, il ne fait jamais courber sa justice ni en deçà, ni au delà. Et de fait, toutes les prédictions de Moïse se sont accomplies à la lettre. Justice à été faite sans miséricorde, et il en sera ainsi de tous les peuples violant avec persévérance les lois de Dieu, qui sont celles de la raison ; tous ces peuples qui se flattent d'être sacrés, grâce à une ancienne alliance avec les puissances célestes. Ce fut là aussi l'ôrgeuil des Grecs et des Romains. Aujourd'hui c'est encore Torgeuil de certains catholiques qui se croient les bien-aimés de Dieu. Les Pharisiens étant eux-mêmes les violateurs de cette loi, ont voulu se ménager une Digitizedby^OOgle

80 MOÏSE prédiction de condoléance et d'espoir. Cela ne leur a pas beaucoup servi. Après le récit de la pusillanimité des messagers explorateurs de la Palestine (Nombres, chap. XIV): Jéhovah, furieux de la lâcheté incrédule de son peuple, veut l'exterminer. Moïse intervient par une prière devenue classique (verset 13 jusqu'à verset 19). Voici cette prière : € Jéhovah longanime, plein de grâce, remettant le péché et la félonie, ne laissant rien impuni et se ressouvenant des péchés des pères pour leurs fils jusqu'à la troisième et à la quatrième génération, pardonne au péché de ce peuple selon la grandeur de ta grâce, comme tu lui as pardonné depuis l'Egypte jusqu'à ce jour, p La contradiction de cette prière est flagrante. Comment demander à un pouvoir de pardonner, en énonçant comme une de ces qualités divines, qu'il ne laisse rien impuni et qu'il venge les crimes et les fautes jusqu'à la quatrième génération? Evidemment ces mots ont été mis à la marge par un pur Mosaïste comme protestation, et cette note est entrée plus tard dans le texte. Jéhovah répond enfin : t Je pardonnerai d'après ta parole. > On croit peut-être qu'il a pardonné ! Du tout ! Voici ce qui suit : « Pourtant, par ma vie et aussi vrai que la gloire de Jéhovah remplit toute la terre, tous ces hommes qui ont vu ma gloire, les signes que j'ai faits en Egypte et dans le désert, et qui plus de dix fois m'ont mis à l'épreuve sans écouter ma voix, pas un d'eux ne verra le pays que j'ai promis à leurs pères. Nul qui m'a indisposé ne le verra ! » Et, en effet, pas un d'eux n'est entré dans le pays promis. Digitized by VjOOQIC

LE TÀUIUD ET L'ÉTÀNGILE 31 Si ce fut là le pardon de Jéhovah, il n'est pas d'une grande conséquence. La vérité est que le Dieu de Moïse est la justice, et non le pardon. Il ne laisse rien impuni. Ce combat entre l'homme qui demande à être pardonné et la loi de Dieu qui en vérité ne pardonne pas, est un des principaux éléments philosophiques du Pentateuque. De là les nombreuses contradictions entre les paroles et les faits de la Bible. Dieu dit : t Eh bien, je pardonnerai. > Seulement ce n'est pas Moïse qui le lui fait dire. Lui, raconte le fait et ce fait témoigne toujours de la stricte justice. Ahron même ne fut pas pardonné, malgré l'intervention de Moïse. Jéhovah dit : (Nombres, chap. XX, V. 24) : c Ahron retournera vers ses pères, car il n'entrera pas dans le pays promis, parce que vous avez contredit à ma parole aux eaux de rébellion. > Moïse lui-même solidaire envers son peuple ne verra pas le pays promis. ! Il en est de même des révoltés de la famille de Korah. Jéhovah dit à Moïse : (Nombres, chap. XVII, V. 10): € Otez-vous de cette réunion, je les dévorerais en un clin d'œil. > Moïse alors engagea Ahron à offrir de l'encens expiatoire. Ce qu'il fit. Mais déjà (verset 14) il y avait 14,000 morts. L'encens est venu un peu tard. Il en est absolument de même de l'épisode des filles de Moab. Elles avaient appelé les Israélites à leurs fêtes religieuses et s'étaient prostituées d'après les conseils de Balam. La colère de Dieu éclata. Il dit à Moïse : (Nombres, chap. XXV, v. 4): c Embroche les têtes des chefs du peuple et suspends-les en face du soleil, afin que la colère de Jéhovah s'apaise. » Une maguéphah se déclara. Digitized by LjOOQIC

32 MOÏSE Alors Pinhas, saisissant un javelot, perça du même coup un chef Israélite avec sa maîtresse Midianite. Dieu alors dit : t Pinhas a apaisé ma colère. > On croit peut-être que la mort de ce chef a servi de peine expiatoire ? Nullement . Verset 9, on lit : € Il en tomba vingt-quatre mille, » Pinhas aussi est venu trop tard. Nous verrons ce que la Bible entend sous la fête du jour de Kipourim (jour de pardon), et pourquoi il n'y a pas dans le Deutéronome, ni dans toute Thistobe du premier Temple, un seul mot de cette fête et de ce pardon. Il est dit (Deutéronome, chap. XVII, v. 14) : c Quand tu seras entré dans le pays et tu diras, je vais me mettre un roi comme tous les peuples qui m'entourent, mets-toi un roi, » etc. Notoirement tout ce chapitre a été ajouté longtemp après Samuel qui Ta totalement ignoré. Car il dit formellement (Samuel I, chap. VIII) € Que demander un roi, c'est renier Jéhovah qui seul doit être le roi d'Israël. » Il y a plus. Celui qui a ajouté ce chapitre au nom d'un roi quelconque a totalement ignoré les lois de Moïse. Il défend entre autres au roi de prendre beaucoup de femmes. Or, Moïse (Exode, chap. XI, du v. 7 à H), défend de vendre une esclave juive à un étranger et en cas que le maître en ajoute une autre, il faut qu'il lui assure la nourriture, l'habillement et le droit à l'amour (Anathah ; faute de ce faire, la fille est libre, affranchie et sort sans rançon. » Cette loi a été instituée par Moïse contre la polygamie et le harem. Les rois d'Israël, a est vrai, l'ont toujours enfreinte, mais quelle est la loi de Moïse qu'ils ont ^ observée ? C'étaient presque tous de misérables, de cruels tyranneaux

LE TALMUD ET L'ÉYANGILE 33 mais la loi n'en existait pas moins et point n'eût été besoin de défendre au roi de se créer un sérail. Il n'avait qu'à se conformer au commandement indiqué et assurer à ses femmes le droit à l'amour, sinon, toute femme, esclave ou non, pouvait s'en aller où bon lui semblait. Il est vrai que cette loi ne s'étend pas aux filles étrangères ; mais où Moïse a-t-il permis aux Israélites d'épouser des étrangères ? Il a d'ailleurs fait une loi de grande délicatesse en faveur de la prisonnière de guerre (Deutéronome, chap. XXI, v. 10 etc.). Il prescrit de laisser à toute prisonnière de guerre, un mois pour pleurer sa patrie et ses parents sans s'approcher d'elle ; après ces trente jours, le vainqueur pouvait l'épouser, mais il ne pouvoit pas la vendre. Dès qu'il refusait de la garder pour femme, elle était libre ! Une autre phrase dans les malédictions du Deutéronome, (chap XXVIII, v. 36) est également intercalée. Il y est dit : t Jehovah te conduira, toi et tes rois que tu auras élevés sur toi, auprès des peuples que tu n'as jamais connus. > La royauté seule eût été pour Moïse une violation de la loi nationale. C'est une phrase intercalée du temps des rois. Pour la Shemitah (septième année) il est dit (Deutéronome, chap. XV, v. 4) ; « Car il n'y aura plus de pauvres dans ton sein. Dieu te bénira dans le pays qu'il t'a donné en héritage. > Ceci est conforme à la doctrine de Moïse, établissant partout qu'un règne de parfaite justice humaine amènerait une prospérité matérielle accomplie. Mais cela ne faisait pas l'affaire des Pharisiens prêchant, enseignant la prédestination, la grâce et remettant la récompense du bien Digitized by VjOOQIC

34 HOISB au ciel après la mort. Aussi lit-on dans le même chap. V. XI : t Car le pauvre ne disparaîtra pas du sein de ton pays. C'est pourquoi, je te commande, ouvre ta main à ton frère, à l'opprimé et au pauvre au milieu de toi. » Cette contradiction a été souvent relevée. Elle est flagrante, mais elle ne mérite pas plus d'attention que les autres. Il est évident que les deux phrases sont l'expression de deux principes sociaux diamétralement opposés l'un à l'autre et que l'homme qui a écrit la première, n'a pas écrit la seconde. La loi sur l'usure se trouve trois fois dans le Pentateuque et toujours changée. Il est dit (Exode, chap. XXII, v. 24) : Si tu prêtes de l'argent à un de ton peuple ou à un pauvre chez toi, ne lui impose pas d'intérêt. » C'est une défense formelle de l'usure. Mais on lit (Lévitique, chap. XXV, v. 35) : Si ton frère s'appauvrit tu ne prendras de lui ni profit ni intérêt. » L'usure ne paraît défendue qu'envers le pauvre, et non dans une affaire avec un frère riche. Enfin (Deutéronome, chap. XXIII, v. 20), l'usure est défendue entre Israélite et Israélite, riche ou pauvre, mais permise dans les affaires avec l'étranger. Même changement de règlement pour la question de l'esclavage. Moïse défend d'abord (Lévitique, chap. XXV, v. 39), de faire faire des travaux d'esclave à un Israélite appauvri qui veut se vendre. Il ne doit être qu'un salarié. Puis, admettant l'esclavage pour sept ans, il établit l'égalité entre l'esclave homme et l'esclave femme (Deutéronome, chap. XV, V. 12.) Mais (Exode, chap. XXI,) il y a un règlement

Digitized by VjOOQ le

LE TALHUD ET L'ÉTANGILB 35 particulier pour les esclaves masculins et un autre règlement pour les femmes. Nous en parlerons plus amplement dans les lois fondamentales. Mais la preuve la plus convaincante de Intercalation de certains textes est la contradiction flagrante sur le sacrifice humain. Moïse a cinq fois condamné ce sacrifice comme une abomination. J'aurais trop à citer si je voulais traduire tous les textes à ce sujet. Deux citations du Deutéronome suffiront. Chap. XII, v. 31, il dit : € Ne fais pas cela à ton Dieu, car ce qu'ils font à leurs dieux est une abomination à Jéhovah. Ils font passer par le feu leurs fils et leurs filles en l'honneur de leurs dieux, i Puis, chap. XVIII, V. 9. € Quand tu seras dans le pays que Jéhovah ton Dieu te donnera, n'imite pas les horreurs des peuples qui y demeurent. Que jamais nul de vous ne fasse passer son fils ou sa fille par le feu ! Qu'il n'y ait parmi vous, ni augure, ni consulteur de nues ou conjurateur de serpents, ni sorcier, ni magicien, ni expUcateurs de signes, ni évocateurs de morts- Car quiconque fait cela est un abominé de Dieu et c'est à cause de ces abominations que Jéhovah chasse ces peuples devant toi. > On lit encore (Lévitique, chap. XXVII, v, 1) : € Si quelqu'un a fait un vœu sur l'estimation des âmes. — c'est-à-dire le rachat d'un sacrifice humain, — l'estimation d'un mâle depuis vingt jusqu'à soixante ans sera de cinquante sicles ; si c'est une femelle, ce sera trente sicles. De cinq jusqu'à vingt ans, l'estimation du mâle sera vingt, et de la femeUe dix sicles. D'un mois jusqu'à cinq ans, on estimera le mâle cinq et la femelle trois sicles. A parth» de soixante sins^et . DigitizedbyVjOOQlC

36 >*oïsE au-dessus, le mâle est estimé quinze, et la femelle dix sicles. S'il est pauvre, le prêtre Teslimera jusqu'où peut atteindre la main de celui qui a fait le i;æw (textuel). > Ceci est une troisième preuve de Thorreur qu'a eu Moïse du sacrifice humain et de Tenracinement de cet odieux usage. Eh bien, dans le même chapitre, verset 28, quelque prêtre a ajouté ceci : t Tout Het^em (Un herem est un ex-voto, une ville, une chose vouée à Dieu par un homme. Ainsi la ville de Jéricho devint un Herem, Josué ayant juré que si la ville tombait en son pouvoir, pas une âme n'échapperait, que tout serait sacrifié à Dieu ! La fille de Jephté était également un Herem,). On lit donc : € Tout Herem qu'un homme voue à Dieu, de ce qu'il possède en hommes, animaux, champs, ne peut être racheté. Tout herem humain ne peut ÊTRE RÉDIMÉ. IL FAUT QU*IL MEURE ! Moth yU" math, » Je défie tous les rabbins, tous les évêques, tous les muphtis passés, présents et futurs, de concilier ce texte avec les autres textes de Moïse punissant de mort tout être qui sacrifie un homme à Dieu ! L'un ou l'autre de ces textes est faux, archifaux. Je ne relèverai pas les nombreuses contradictions de la légende de la création. Il est dit (Genèse, chap. I, V. 27) : « Et Dieu créa Adam d'après son image ; selon l'image d'Elohim il le créa ; mâle et femelle il les créa. » Voilà donc Eve créée en même temps qu*Adam. Que devient alors la légende de la côte d'Adam et de son malencontreux sommeil ? Des milliers de commentateurs juifs se sont exercés sur la Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 37 contradiction de la création du jour et de la nuit avant l'existence du soleil et des astres, ils y ont perdu leur hébreu. Le Pentateuque cite des villes qui n'ont existé que cinq siècles après Moïse, du temps des rois (voir Spinoza). Enûn, il est flagrant que Moïse n'a pas écrit l'avant-dernier verset du Pentateuque ainsi conçu : c Et jamais plus il ne s'éleva en Israël un prophète comme Moïse qui a connu Jéhovah face à face. > Encore s'il avait dit : c Et jamais plus il ne s'élèvera plus yakom, mais il emploie bien le passé kam. C'est donc une phrase ajoutée du temps qu'il n'y avait plus de prophètes, du temps des docteurs pharisiens, affirmant de nouveau la révélation personnelle et surnaturelle ! Je pourrais encore citer plusieurs autres contradictions relevées par Eben-Esra, Spinoza, David Michaélis et même par le Talmud, qui met souvent ces genres de questions dans la bouche des païens convertis. Le lecteur raisonnable et de bonne foi, pour qui un texte est un texte et rien de plus, ne se laissera pas entraîner par des arguties scolastiques, ni se contentera de la fin de non-recevoir, savoir : que tout cela est au-dessus de la raison et du jugement humain et qu'on n'a pas la permission de méditer là-dessus. Talmud. Traité Jouma). Si jamais législateur a fait appel à la raison, ce fut Moïse. On a pu altérer, obscurcir, défigurer sa loi ; le fond en reluit toujours comme de l'or pur. Les règlements de localité, les excès de logique s'en sont détachés et sont devenus œuvre morte, mais ses principes philosophiques, la base morale sur laquelle il a bâti sa cité avec toutes les conséquences sociales et politiques, Digitized by LjOOQIC

38 MOISB sont encore debout aujourd'hui partout où bat un cœur humain pour la justice, la liberté, l'égalité et la solidarité. Quelle est, me demandera-t-on, à travers tant de contradictions, la véritable loi fondamentale de Moïse ? C'est ce que nous allons chercher. C'est ce que nous allons trouver. Digitized by VjOOQIC

LOIS FONDAMENTALES DE moïse Digitized by VjOOQIC

Digitized by VjOOQIC

LOIS FONDAMENTALES DE MOÏSE I Moïse n'est ni un révélateur surnaturel, ni un illuminé, ni un médiateur dans le sens que les chrétiens attachent à ce mot. C'est un législateur philosophe, et sa législation est fondée sur un principe, conçu, si Ton veut, à priori, mais corroboré par une longue observation empirique. Ce principe, loin d'avoir des rapports avec la science occulte des Egyptiens, y est diamétralement opposé. Les Egyptiens avaient pour base de leur religion l'immortalité de l'âme et la métempsychose. Poussant ce principe à l'extrême, ils étaient arrivés jusqu'à l'adoration d'un bœuf blanc, d'un chat noir et de plusieurs serpents multicolores, choses que Moïse appelle des abominations. Moïse était né dans une tribu, dans une race qui, pour une raison ou pour une autre, avait une notion plus idéale de Dieu que les autres peuplades habitant la Palestine. Il y a toujours eu, il y aura toujours des aristocrates d'esprit. Abraham avait une idée assez distincte de la justice de Digitized by LjOOQIC

42 MOÏSE Dieu, même de la fraternité, puisqu'il risqua sa vie pour sauver son parent ingrat et ses alliés en refusant la moindre récompense. Mais cette idée était encore très confuse. La légende du sacrifice d'Isaac est le point de départ de Tabolition du sacrifice humain. La tache dans le caractère d'Abraham, car nul mortel n'est parfait, est le renvoi d*Agar. Mais outre qu'Agar était l'esclave de Sarah, qui disposait d'elle à sa volonté et qui en sa qualité de juive exerçait son droit d'^épouse légitime, la Bible qui n'innocente aucune mauvaise action, fait sortir de ce crime la division entre Ismaélites et Israélites ; division qui dégénéra en une longue gueiTc fratricide. La réputation d'Abraham qui était réelemment un preux, avait pénétré jusqu'en Egypte. Isaac est monogame et marche dans la voie de la justice. Jacob, polygame malgré lui. — Moïse défend d'épouser deux sœurs, — aspire continuellement à cette justice. L'idée d'un Dieu unique, plus fort que tous les autres dieux El Schadaï {le mot de Jéhovah leur était inconnu, comme le dit l'Ecriture déjà citée (Exode, chap. VI, v.3), planait comme idéal sur l'esprit de cette race, mais elle était confuse. Sans Moïse, elle aurait totalement disparu, grâce à l'esclavage et à l'ignorance dans lesquels les Hébreux avaient vécu en Egypte durant deux siècles. De bonne heure Moïse se révolta contre l'injustice et l'oppression. Dès sa tendre jeunesse il vint au secours, lui, le fils adoptif de la princesse Égyptienne, d'un pauvre frère, odieusement maltraité par un Égyptien qu'il tua. Adolescent encore, entouré de millions de lâches Digitized by LjOOQIC

LE TALHUD ET L'ÉVANCaB 43 esclaves, Moshéh seul protesta de toutes ses forces en faveur de la liberté. Non-seulement Une commit pas d'injustice, mais il risqua sa vie pour empêcher qu'une injustice ne fut faite à un de ses frères. Ce point de départ est très important. Tout le système de Moïse jaillit de son cœur d'accord avec sa raison, et ce système se résume dans les trois mots que voici : Liberté! Egalité! Solidarité! Soit par le devoir volontaire (Vertu), soit par la Justice sociale (Devoir forcé.) Pendant vingt années conduisant paître les troupeaux de Jéthro dans le désert — il avait quarante ans quand il retourna en Egypte, et il est mort à cent vingt ans, ayant conservé toutes ses facultés. (Deutéronome, ch. XXXIV, V. 7). — Moïse eut assez de loisir pour transformer ses sentiments en principes et pour élaborer tout un système, toute une société idéale ; plus encore, toute une civilisation ; ce n'est point encore assez, toute l'humanité ! Son beau père Réiïel Jéthro, était un penseur hors ligne. Les quelques conseils .qu'il donne, d'après l'Ecriture, à son gendre Moïse, après la victoire remportée sur les Egyptiens, sont frappés au coin du bon sens et la plus haute sagesse pohtique. n lui conseille, à moins de succomber sous le fardeau, de choisir des hommes forts, craignant Dieu, aimant la vérité, haïssant toute déloyauté, de les nommer chefs des mille, des cent et des dix. Le système décimal a été inauguré par Moïse, même pour les poids et les mesures. Ces hommes devaient être les juges du peuple pour les petites choses de la vie. Les grandes choses seules devaient être jugées par Moïse lui-même.

Digitized by LjOOQIC

44 MOÏSE (Exode, chap. XVIII, v. 21 et 22). Ces deux hommes, pendant des années ont débattu leurs principes. Ce n'est qu'après s'être mis d'accord avec lui-même, qu'après avoir puisé dans son génie une conviction ardente, passionnée, mais fortement raisonnée, que Moïse s'est décidé à retourner en Egypte, pour tirer son peuple tombé dans l'esclavage de l'abjection, au risque d'être raillé par lui, d'être appelé rêveur, songe-creux, voire imposteur, au risque enfin de sa vie ! A son peuple affranchi alors Moïse exposa sa doctrine avec toutes les conséquences sociales et politiques, autant que le permettait le *Im Con-suetudinarium* des Hébreux et leur opiniâtreté routinière. Il se peut que le philosophe Moïse n'ait pas tout d'un coup songé à créer une nouvelle législation pour son peuple, à peine sorti de l'esclavage. L'essentiel pour lui, car Moïse fut en même temps l'homme le plus idéal et le plus pratique, fut tout d'abord l'affranchissement, la délivrance de son peuple, race libre tombée en esclavage, pour avoir oublié les principes fondamentaux qui constituaient la grandeur morale de ses ancêtres. Avant tout la Liberté ! Tel fut le cri de guerre de Moïse. Mais, quand on voit avec quelle facilité Moïse, à peine échappé au glaive vengeur de Pharaon, à peine échappé aux flux de la mer, se met à légiférer, à codifier, il faut convenir qu'il avait dans sa tête une législation toute faite, préparée de longue main, mûrie par des années de méditation et d'observation, ou, pour me servir d'une expression populaire, que son siège était fait. Il avait réponse au moindre détail de la nouvelle

Digitized by LjOOQIC

LE TAUŦUD ET L'ÉVANCILE 45 vie dans laquelle entrait son peuple indigne d'un tel guide, d'un tel général, d'un tel législateur, mais ayant Timmense avantage de laisser dans le désert tous les lambeaux pourris de son abjecte ignorance et de faire peau neuve, grâce à trois nouvelles générations, à la porte de la Palestine ; pays de ses ancêtres, et dont les habitants, gens de rapines, d'injustice, de violence, s* adonnant à toutes les abominations de la superstition et de latyranie, devaient être, d'après le système philosophique de Moïse, au nom de la Justice, exterminés à tout jamais, eux, leurs dieux, leurs prêtres et leurs femmes, à l'exception seulement des enfants. Comme tous les grands philosophes. Moïse était en même temps un grand poète. Ses chants, que la Bible nous a conservés, se distinguent entre tous par une vigueur d'expression, n'excluant nullement la simplicité, la clarté et un rythme des plus harmonieux. La pensée en est naturellement idéale, aspirant vers l'infini et portant au loin la vérité divine. La voix de Moïse a du être d'une grande puissance, puisqu'elle s'est fait entendre au milieu des tonnerres du ciel et des éclats tumultueux des trompettes, (Exode, chap. XIX, v. 19), mais Moïse n'a pas possédé le don d'éloquence. Il dit lui-même (Exode, chap. IV, v. 10), qu'il n'était pas un homme de parole, qu'il était lourd de langue et de bouche. La nature de Moïse le portait à méditer intérieurement, longuement et à concentrer sa pensée, à la résumer en moins de mots possibles pour l'énoncer. Ce qu'un autre législateur explique dans un chapitre, Moïse le dit très souvent en deux mots. Ce n'est pas là l'art S. Digitized by LjOOQIC

46 MOÏSB de l'orateur, Tart d'amplifier. Telle loi de Moïse articulée en une ligne, forme dans certains codes une vingtaine de pages. Ces vingt pages n'expliquent pas mieux les différents cas que les trois mots de Moïse. Si Tart suprême du penseur et du poète consiste à dire le plus de vérités en moins de mots possibles, Moïse fut le plus grand artiste et le plus grand homme de l'histoire ! Il a commencé par rédmre tout son système philosophique en un seul mot de quatre lettres : Jéhovah. Ce mot, cette idée concrète n'existait pas avant lui. Le Dieu d'Abraham s'appellait Schadaï ou Elohim. Les auteurs de la Bible ayant devant eux le texte de Moïse, ont, dèsTorigine, réuni le mot de Jéhovah à Elohim, mais de fait Elohim était la seule dénomination des patriarches. Il veut dire, Seigneur fort en forme du pluriel. Il est dit : (Exode, chap. IV, v. 16) : € Lui, (Ahron) parlera pour toi au peuple. Il te semra de bouche et toi tu lui seras Elohim » c'est-à-dire, tu seras son maître et instructeur. Parfois le mot Elohim est employé pour dire juge. Elohim qui était le Dieu le plus fort, n'était en vérité qu'une espèce de Zeus juste et bon ayant choisi la tribu d'Abraham, on ne sait vraiment pourquoi. Pas plus qu'on ne sait pourquoi tel dieu païen favorisa Achille plutit qu'Hector. Ces dieux-là préfèrent toujours leurs serviteurs et flatteurs. Tel n'est pas Jé/ioua/i. Quand Moïse lui demande son nom (Exode, chap. 111, v. 14), Elohim répond : Ehieh asher ehieh, c'est-àr(iire, Digitized by LjO.OQIC

LE TALMUD BT L'ÉVANGİLİB 47 je serai toujours qui je serai. Mais une ligne plus loin, Ehieh devient Jéhovah, qui sera toujours ce qu'il est et qui ne change jamais : t Tel est mon nom et mon souvenir pour Tétemité > , ajoute Dieu. Ceci n'est plus un jeu de mots, c'est tout un système. Dieu n'est pas parce qu'il est le plus fort, il est parce qu'il est, il est l'Être qui fut toujours, il est Y Être Étant qui ne devient jamais ! il est l'jître qui sera ce qu'il est, c'est-à-dire, il n'y a pas en lui de progrès. Il ne change ni d'essence, ni de volonté, ni de principe. S'il n'était que \ Ehieh, on aurait pu croire que dans le passé il a progressé et qu'il ne progresserait plus. Mais Jéhovah dit tout à la fois : Dieu est l'Être qui ne fut, qui n'est, et qui ne sera jamais autre chose que ce qu'il est, que ce qu'il fut ! J'ai dit que tout le système de Moïse est résumé dans le mol Jéhovah. En effet, si Dieu est la Loi qui fut et qui sera toujours la même, cette Loi est immuable. Elle suit sa propre loi et ne dévie jamais, ni à droite ni à gauche. Dieu ne peut donc pas décider une chose et ne plus la décider. Il ne peut pas vouloir punir et pardonner après. Il ne peut même ni punir ni pardonner. En vertu de sa Loi (Logique) telle cause doit toujours produire tel effet, non pas dans une vie future, mais sur notre planète. Si cette Loi de Dieu n'était pas inexorablement immuable, l'homme ne serait pas libre, son libre arbitre n'aurait ni raison, ni sens. Si le mal que l'homme fait pour vaît être annihilé par Dieu y si le bien que l'homme fait pouvait tourner contre lui m mal par la volonté de Dieu, Jéhovah ne serait pas Jéhovah, il serait Elohim et l'homme ne serait pas libre. Le premier ne serait qu'un maître volontaire,

capriDigitized by LjOOQIC

48 M0Ï8Ê cieux, un odieux et ridicule tyran ; le second ne serait qu'un vil et abject esclave, bien au dessous de ranimai guidé par son instinct. Moïse qui croit à la liberté pleine et entière et qui déclare l'homme l'artisan de son bonheur et de son malheur, (Deutéronome : chap. XI v. 26): t Vois, j'ai donné devant vous la bénédiction et la malédiction », etc. Puis, chap. XXX, v. 15: t Vois, j'ai exposé devant toi la vie et le bien, la mort et le mal, choisis ! » conclut logiquement à l'immutabilité de la loi divine et résout d'un mot tous les problèmes philosophiques rendus insolubles par les Pharisiens et les Chrétiens nazaréens au sujet de la prescience, du libre arbitre, de la grâce et de la prédestination ; questions qui disparaissent complètement dans le seul mot de Jéhovahy n'intervenant jamais entre la cause et l'effet, ne se préoccupant jamais du destin de l'homme et qui, certes, n'arrêtera pas plus le coquin courant après son châtiment, qu'il n'arrête une pierre roulant sur un plan incliné. L'un comme l'autre suit sa loi comme Jéhovah lui-même. Chose remarquable dans le Jéhovah de Moïse ! Il ne parle jamais par l'intermédiaire d'un messenger (malach) comme Élohim le fait à l'égard d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. C'est un point bien important et qui caractérise bien la doctrine de Moïse. L'homme, d'après l'idée de Moïse, créé à l'image de Dieu, est la création la plus parfaite. Si Moïse avait admis des génies et des anges, il en aurait parlé. Tous ses commandements sont des inspirations directes. Depuis le mont au buisson ardent jusqu'à Gaï où il fut enterré, jamais être intermédiaire ne s'interposa personnellement entre le philosophe législateur et Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉYANGILE 49 Jéhovah. Le Talmud qui proche la révélation personnelle et surnaturelle, par cela même détruit le système de Moïse, en admettant des démons et des anges. Moïse n'a pas eu comme Socrate un démon. Dieu immanent lui parle directement par son cœur et par sa raison, et il parle ainsi à tous les mortels, comme Moïse le dit en toutes lettres : (Deutéronome, chap. XXX, v. 14) : « Car ce verbe est près de toi, dans ta bouche * et dans ton cœur. Vois, j'ai posé devant toi * aujourd'hui la vie et le bien, la mort et le * mal, » etc. Verset 41 du même chapitre il a déjà dit : « Car ce commandement n'est pas miraculeux, il n'est pas au ciel ni au-delà de la mer, » etc. Puis : (Deutéronome, chap. XXX, V. 19) : « Je prends à témoin le ciel et la terre, > j'ai exposé devant toi la vie et la mort, la » bénédiction et la malédiction -.Choisis la vie! » etc. (1). (I) Nous avons déjà cité les trois mots, Exode, ch. XXXII, V. 34. « Et maintenant va et mmm, messenger marchera devant toi . » Nous avons prouvé , Moïse , (Deut. , chap • XXXI, V. 3 et V. 8) disant : « Jéhovah lui-même marchera devant toi ; » que ces trois mots ne sont, ni ne sauraient être de Moïse. De même le mot ange qui apparaît au buisson ardent est intercalé, puisque dans le verset suivant c'est Jéhovah lui-même qui parle à Moïse de ce même buisson et nullement un ange. L'Écriture cite bien un ange que Bilcam a vu et son ancêtre aussi. Mais Bileam, prophète païen, croyait aux anges, aux démons et aux génies. Jamais ange ne parla à Moïse. Ils n'apparaissent qu'à ceux qui y croient. Jéhovah parlait à Moïse directement comme il parle à tous les hommes de génie par la raison, la méditation, l'étude et le jugement. C'est lui-même qui nous l'apprend.

Digitized by VjOOQIC

50 MOÏSE III Jéhovah étant donné comme l'Être qui ne change pas, comme loi immuable, toute idée compatible avec cette essence peut lui semr d'attribut. C'est ainsi qu'il peut être (Exode, chap. XXXIV, V. 6) : c fort, compatissant, gracieux, longanime, plein de charité et de vérité, conservant sa grâce à des milliers de générations, mais qui ne laisse rien impuni et qui se souvient de l'iniquité des pères pour les enfants, les petits-enfants et les amère-petits-enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération. > Nous avons déjà prouvé que les quatre mots de pardon ne sont pas de Moïse. Mettons à la place de Jéhovah toZoi, et voyons si ces attributs sont conformes ou contraires à la raison. Je ne fais pas l'apologie du système de Moïse, je l'explique. La loi, représentant la justice, peut être compatissante, longanime, pleine de charité et de douceur, mais seulement avant son application à un crime. Plutarque a écrit des pages divines sur la divine justice. D'après lui cette justice est lente, très lente, miséricordieuse, avertissante comme une réprimande paternelle. Elle parcourt trois phases sur lesquelles les hommes ont modelé les trois instances, mais une fois qu'elle a prononcé elle est immuable. Voilà l'idée de Plutarque ! Et c'est l'idée de Moïse . Jéhovah est très patient, très indulgent, très boa ; il avertit, mais il ne laisse rien impuni, et il ne pardonne pas une iniquité. Le bien, il s'en souvient jusqu'à la millième géDigitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉYANGILB 51

nération, et pour le mal jusqu'à la quatrième, « mais seulement quand les générations persévèrent dans le mal. » On a voulu expliquer le mot Lealaphim comme une façon de parler qui veut dire longtemps ; mais, n'y a-t-il pas, dans notre société même, des gredins qui jouissent du nom de leurs ancêtres d'il y a cinq siècles ? Y a-t-il dans la société un arrière-petit-enfant d'un malfaiteur qui, à moins d'une vie exemplaire, ne souffre de l'iniquité de son trisaïeul ? Qu'on aille donc au village où l'on connaît l'origine de toutes les familles, l'on verra que le châtement indiqué par Moïse est dans la loi de la nature. Quant à moi, je ne crois pas qu'il se borne à la famille du malfaiteur. En vertu de la solidarité de tous les êtres, les suites d'une injustice commise, qu'on a laissé commettre, s'étendent encore plus loin, même sur des soi-disant innocents, attendu qu'il n'est permis à personne de violer les droits d'autrui, ni surtout de laisser faire une injustice à son prochain, sans risquer de faire retomber les effets sur ses propres enfants. L'histoire, qui est le tribunal de Dieu, en fait grandement foi. Elle prouve non seulement la vérité de Moïse, mais encore la mienne ! Estrce à dire que la société ait le droit d'étendre cette solidarité de crime des pères aux enfants ? Moïse, qui a dû craindre cette autre iniquité, dit expressément (Deutéronome, chap. XXIV, V. 16) : « Les pères ne doivent pas mourir pour les enfants, ni les enfants pour les pères ; chacun mourra pour son propre crime. » La justice/mmame ne peut être qu'individuelle. Elle ne frappe que le criminel. Mais, le premier coup porté, si le crime a été réel, les effets, quoique Digitized by LjOOQIC

Sa MOÏSE moindres, s'étendent certainement plus loin, que la justice le veuille ou non. La justice divine[^] qui, selon Moïse, est plus sûre et plus parfaite, se souvient — c'est là son mot — également pour quatre générations. Heureux, mille fois heureux si les hommes ne s'en souviennent pas plus longtemps. Je n'en connais pas dans l'histoire! La justice de Moïse, le pivot de son principe philosophique, est longanime, sévère pour des délits réparaUes, mais inflexible pour des crimes iiTéparables, Il va de soi que cette justice est égale pour tous . Quiconque a tué un homme avec préméditation (Lévitique, clmp . XXIV, v. 1 7) doit être tué . Il d[^]t (Nombres , chap . XXXV, v. 31) : € Tu ne prendras nul rançon pour le meurtrier , car c'est un scélérat , il faut qu'il meure! » Puis (Nombres, chap. XXXV, v. 33): € Il ne sera pardonné au pays, pour le sang qui a élé versé, que par le sang de celui qui l'a versé.% D dit même (Lévitique, chap. XX, v. 4): c En cas que le crime reste impuni (il s'agit du sacrifice humain) je mettrai ma face contre cet homme et l'exterminerai. > Nulle rançon n'est possible ; seulement, il faut qu'il y ait préméditation et deux témoins (Deutéronome, chap. XVII, V. 6) : € Par deux ou trois témoins tu peux condamner à nwrt. Nul ne mourra sur un seul témoin. La main des témoins sera sur lui (le condamné) la première ; la main du peuple ne viendra qu'après. * Il était d'usage chez les païens, et même chez les chrétiens du moyen âge quand l'assassiné était ou plébéien, ou serf, ou étranger, de ne condamner l'assassin patricien, même lorsqu'il y avait préméditation, qu'à une amende. Moïse Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 53 n'admet pas cette barbare inégalité, pas même pour une blessure. Il dit (Lévitique, chap. XXIV, V. 19) : « Si un homme a blessé son prochain, il lui sera fait comme il a fait. Bris contre bris, œil contre œil, dent contre dent, tel il a fait, tel il lui sera fait. » L'évangile qui cite cette loi en la blâmant, n'en a pas compris la portée égalitaire et civilisatrice. Moïse n'admet pas de différence pour des blessures et des coups guérissables, en comptant la perte du temps et du travail. Tout mal irréparable, fait avec préméditation est puni par le même mal sans aucune distinction de personne, de rang et de titre. Il dit enfin (Lévitique, chap. XXIV, V. 21) : « Quiconque tue un animal le payera, -mais qui tue un homme mourra. Vous aurez une seule justice pour vous comme pour l'étranger, comme pour l'indigène > (non israélite). Il répète la même chose (Nombres, chap. XV, V. 15 et 16) : « Une seule loi, une seule doctrine pour tous. » Il y a donc égalité complète devant la Loi d'après le Droit de Moïse. Pour de simples délits. Moïse a des lois particulières (Exode, chap. XXI, XXII, XXIII), frappées au coin de la raison et de l'équité. IV Ici nous touchons à la grande question des sacrifices, qui ne peut être élucidée que par un hébraïsant sachant le Pentateuque en hébreu ! Comment, dit-on (l'objection a été faite bien des fois) comment concilier les sacrifices expiatoires avec la justice inexorable de Moïse ? Rien de plus simple : Il n'y a pas pour Moïse DE SACRIFICE EXPIATOIRE ! Nul mal ne peut être

Digitized by LjOOQIC

54 uoTsE expié, d'après Moïse, qu'après réparation complète. Moïse indique lui-même, à différentes reprises, les raisons des sacrifices. Il veut d'abord empêcher son peuple de sacrifier aux idoles. L'histoire de Balak et ses nombreux autels prouvent bien cette évidence. Le mot Olah ; monté sur V autel y est même l'origine de holocauste. Il ordonne donc (Lévitique, chap, XVII, v, 5, 6, 7), de ne pas manger de bête sans la sacrifier à Jéhovah, afin que le peuple ne sacrifie plus aux idoles (aux boucs) Séïrim. Mais cette défense n'existait que pour le séjour dans le désert, bien que le mot olam, pour toujours y soit ajouté h ce commandement. Car Moïse (Deutéronome, chap, XII, V, 15), permet expressément pour la Palestine d'abattre partout les animaux à discrétion, en dehors de Jérusalem, sans les sacrifier à Jéhovah, attendu qu'il n'y avait et qu'il ne devait y avoir qu'un seul autel voué à Jéhovah. La seconde raison, répétée à satiété dans le Pentateuque, c'est d'assurer à la tribu de Lévi sans propriété, le droit de vivre, car cette tribu n'avait d'autres revenus que la dime des sacrifices et des prémices. Mais, malgré ces raisons, il n'existe pas de sacrifice expiatoire avant la réparation du mal. Il est dit (Lévitique, chap. V, v. 20 à 26) : € Tout homme qui a fait du tort à son prochain, soit qu'il ait menti, qu'il n'ait pas rendu un dépôt, qu'il ait volé, ou prêté un faux serment, doit tout d'abord réparer le mal ; si c'est un vol ou une chose trouvée non rendue, il faut qu'il le rende au quintuple, puis après, il peut présenter son sacrifice, afin que le prêtre le purifie. > Lb Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILB 55 SACRIFICE ÉTAIT UNE AMENDE DE PLUS PATEE AU PRÊTRE. Donc, pas de sacrifice expiatoire possible sans réparation du méfait. Le sacrifice était une aggravation de peine, car c'était le prêtre qui en prenait d'ordinaire les meilleurs morceaux. Il est même dit (Lévitique, chap. V, v. 16), que l'inculpé doit donner le quintuple au prêtre, pour le cas où il a fait du tort à des choses sacrées appartenant au clergé. Mais, dira-t-on, le jour du grand pardon, le Yom kipour, le sacrifice des deux boucs ? Ici il faut que j'entre dans quelques détails de langue. Le mot kipour, kipourimy et kaporeth (même racine) ne dit nullement pardon et pardonner. En voici des preuves probantes : il est dit (Lévitique, chap. XII, V. 8), à l'occasion d'une femme relevant de couches et offrant un sacrifice de tourteraux (vekipour aleah hacohen, t et le prêtre la purifiera. » Si le mot kipour voulait dire pardonner, ce serait un non-sens, le prêtre n'a rien à pardonner à l'accouchée. Le même mot kipour est répété pour le lépreux guéri qui apporte son offrande (^Lévitique, chap. XIV, v. 2,) et le même mot est appliqué à une maison attaquée de la lèpre (Même chap., v. 53). Or, je le demande, le prêtre a-t-il quelque chose à pardonner à une maison ? le mot kipour veut en effet dire couvrir moralement, purifier. Le substantif kaporeth qui est tant de fois répété, veut dire littéralement couverture (1). (4) Le mot vient de kover, rançon. Exode, chap. XXI. v. 30, puis, Éxode, chap. XXX, v. 42. Kipour veut donc dire Digitized by LjOOQIC

56 MOÏSE U y a plus. Moïse n'est pas le créateur de cette fête de Jom kipour. Jamais, de son vivant, le peuple d'Israël n'a célébré ni connu cette fête, ni après lui sous le premier Temple. Tout d'abord, il est à remarquer que Moïse qui, dans le Deutéronome, chap. XVI, répèle ses commundements pour les fêtes, ne fait pas la moindre mention, ni du jour de l'An (RoschHaschanab), ni du Kipour ^ Jour du pardon. U ordonne la Pàque, la Pentecôte et la fête des Cabanes. Pour ces fêtes, tout Israélite était tenu de se rendre à Jérusalem. Or, la fête du jour de Kipour n'est éloignée des Cabanes que de quatre jours. Si donc Moïse avait connu, ordonné cette fête, il n'aurait certes pas manqué de faire venir le peuple à Jérusalem quatre jours rançon, couverture. Kover, dont le français a fait : couvrir. Il y a en général une grande analogie onomatopique entre rhébreu et le français. M. Ana!s, président de la Société archéologi([ue à Géziers, a prononcé un diicoura sous la Restauration (on le trouve dans le premier volume de CHistoire de France de M. de Genoude), tendant à prouver que le patois du Midi et le basque viennent tous deux de Fhébreu et des juifi oue les empereurs romains ont exilés par centaines de mille dans la Gaule. Les preuves sont extrêmement curieuses. Ce qui est plus curieux encorei c'est que sur vingt mots hébreux cinq ont la même signification et la même prononciation qu'en français. Citons-en quelques-uns au hasard. Abri vient cTaber aigle, auspices. Europe vient d'Ereb^ soir, couchant. Essem veut dire oisement. Suelh, suette, sueur. Ennui veut dire en hébreu enni ; l'ain hébreu se prononce comme Ven français ce qui ne se trouve dans aucune langue. U vient de venir^ locution qui ne se trouve qu'en français et qu'en hébreu, « Isaac vient de venir. « Le mot bo même veut dire je vais, en patois de Béziers. Règle vient de Reguel ; pied, mesure. Javelle, scfiabelle. Corne, kéren. Aurore, or. Raison, rasin. Dans mes cinq Livres de Moïse j'ai prouvé par des racines innombrables que Thébreu est la langue mère de toutes les langues anciennes et modernes. Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉYANGILE 67 plus tôt, d'autant que sous le second Temple, le jour de Kipour est devenu la fête principale des Juifs. Cette fête, relatée dans le Lévitique, chapitre XXIII, (où d'ailleurs ne se trouve pas le mot pardon des péchés), ostensiblement écrite d'une main esraïste plusieurs siècles après Moïse, a été, comme tant d'autres choses, créée et intercalée par les prêtres du pardon. Tout d'abord l'oreille du loup perce par le mot sabathon, qui s'y trouve trois fois. Jamais du temps de Moïse, ni même sous le premier Temple, on ne se serait servi de cette terminaison on^ qui est tout à fait chaldéenne. L'expression beésem hayom haséh « dans ce même jour, » y vient cinq fois, trois fois de suite coup sur coup (verset 28, 29 et 30). Moïse n'eût jamais écrit cela. C'est le style d'un rabbin. Le verset 27 dit : « le dixième jour du septième mois ; » puis le verset 32 dit < le neuvième jour dès le soir. » Au lieu de l'expression ordinaire de Moïse, t cette àme sera retranchée, » l'auteur se sert du verbe perdre, Wéhon badethi. Tout ce chapitre XXIII, sans ordre, sans style et sans logique, indigne du génie de Moïse, le plus grand écrivain du monde, est tout entier de l'époque pharisienne du second Temple. Mais la fraude est bien plus visible dans le sacrifice des deux boucs : c'est le chapitre XVI du Lévitique. Il débute ainsi : c Et Jéhovah parla à Moïse après la mort des deux fils d'Aaron, lorsqu'ils s'approchèrent de Jéhovah et moururent : Dis à Aaron qu'il ne vienne pas en tout temps dans le sanctuaire. > Ainsi de suite jusqu'au verset 29. Pendant toute la description Digitized by LjOOQIC

58 MOÏSE du sacrifice des deux boucs, il n'est pas dit un seul mot de la fête du pardon du dixième jour du septième mois. Puis, soudainement, au milieu du commandement, après tout un long chapitre, on lit : € Et il vous sera de loi éternelle, au septième mois, le dixième jour, vous humilierez vos âmes, vous ne ferez nulle 'œuvre, l'indigène comme l'étranger, car en ce jour Jéhovah (Jekaper) on le traduit (vaus pardonnera) pour vous purifier de tous vos péchés. Devant Jéhovah vous serez purifiés. » Et puis tout de suite, comme s'il n'avait jamais été question d'une fête : c Et le prêtre purifiera (toujours Kipour) celui qui l'a oint (il s'agit en effet d'une inauguration d'un grand prêtre) et qui a rempli sa main pour officier à la place de son père, et il mettra les habits de lin sacrés, et il purifiera le sacro-saint et la tente de destination, et l'autel, il le purifiera, les prêtres et le peuple, il les purifiera. Et il vous sera une loi éternelle, afin de purifier les fils d'Israël de tous leurs péchés une fois dans l'année. » Évidemment le verset 29 et la fin (verset 34) sont des interpolations. Laissons de côté le commentaire ingénieux, prétendant que le démon qui reçoit le bouc qu'on a ponctué Assas-El, veut tout simplement dire : Isis-El (le dieu Isis), cbvEI veut dire dieu. L'auteur de ce sacrifice, méprisant l'idole d'ii^gypte, lui envoie pour le narguer un bouc chargé de péchés d'Israël, pour démontrer ce qu'il pensait de ces fêtes et de ces sacrifices expiatoires, en usage chez les peuples païens. Mais comment admettre que Moïse, qui en tout est si concis et si clair, commence par éniimérer une cérémonie Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILB 59 sans dire au début comme c'est son habitude : « Et le dixième jour du septième mois tu observeras, » etc., etc. Pendant tout ce chapitre, il se piait à détailler d'abord le vêtement du pontife, puis le choix des boucs, puis Tencens, puis les moindres détails du sacrifice, puis le dévêtissement du prêtre, le bain qu'il prendra, la longue cérémonie du bouc destiné à Assas-El, le tout pour arriver à dire : c Et il vous servira de loi pour le septième mois. » Puis, pour revenir au prêtre qui ofliciera à la place du père ? Cela n'est pas possible. Toute cette fin du chapitre est fausse, archi-fausse. Elle est d'ailleurs intraduisible, incompréhensible. Que fait là le prêtre qui oint et qui remplit sa main pour l'initier à la place du père ? C'est un non sens. Ce mot son père qui vient là, on ne sait pourquoi, est une absurdité. Je connais bien les explications du Talmud. Elles sont encore plus absurdes. Si Moïse avait ordonné cette cérémonie et cette fête, pourquoi n'en parle-t-il pas dans le Deutéronome, lui qui y répète ses commandements les plus importants ? Pourquoi n'y a-t-il pas une trace dans l'histoire des Juifs, excepté une diatribe d'Isaïe ? (Chap. LV). Encore le prophète ne fulmine-t-il que contre les faux prêtres, croyant qu'un jeûne suffise pour obtenir quelque chose de Dieu. De la fête de Kipour pas un mot. Cette fête-là, en eifet, est en tout contraire à la véritable doctrine de Moïse. Jéhovah ne pardonne, ni ne peut pardonner au pécheur qu'après la réparation du tort (*oblita causa tollitur effectus*). Il ne pardonne jamais un crime irréparable. Alors à quoi bon une fête de pardon ? Cela ne pouvait être inventé que sous le second Teinple. , ^ ^ DigitizedbyiiOOgle

60 MOÏSE Si Moïse avait prêché cette doctrine, il n'eût point eu besoin de créer un nouveau peuple et une nouvelle loi, tout cela existait chez les peuples monarchiques et idolâtres autour de lui. Il n'eût surtout pas eu besoin de menacer tous les jours son peuple de toutes les malédictions terrestres en cas de violation de la loi. Quelques sacrifices eussent suffi pour détourner la colère de Dieu. Il n'aurait pas dit (Deutéronome, chap. XXIX, V. 21) : « Et la génération qui viendra, vos fils qui viendront après vous, et l'étranger qui viendra d'un pays lointain, voyant toutes ces plaies du pays et les calamités dont Dieu l'a frappé, quand tout sera[^] soufre et sel et entièrement brûlé, où rien ne pousse ni ne germe, où nulle herbe ne monte plus, comme les écroulements de Sodome et d'Âmorah, d'Admah et de Seboïm que Dieu a bouleversés dans son courroux ; ces peuples diront : Pourquoi Jéhovah a-t-il ainsi fait à ce pays? D'où vient cette grande colère? Et ils répondront: Parce qu'ils ont abandonné le pacte de Jéhovah, le Dieu de leurs pères, qu'il a conclu avec eux en les tirant du pays d'Egypte. Ils ont servi d'autres dieux, se sont prosternés devant des Elohim qu'ils n'ont pas connus et que Dieu ne leur a pas départis, alors le courroux de Jéhovah s'est allumé pour lancer sur eux toute la malédiction décrite dans ce livre. Jéhovah les a expulsés de leur terre dans une triple colère extraordinaire, et les a jetés dans une autre terre jusqu'à ce jour. » Et toute de suite après, pour répondre à ceux qui se consolent de 1 autre monde, Moïse ajoute : « Les mystères sont à Dieu seul, mais les choses ouvertes sont à nous et à nos fils pour toujours. » Digitized by VjOOQIC

LE TALMUO ET L'ÉVANGILE 61 Cette justice divine, d'après Moïse, s'exécute dans la vie d'ici-bas, à la face de Jébovah et du peuple. Moïse ne connaît pas d'autre justice. Certainement la loi est longanime, patiente. Entre le crime et le châtement il y a un espace de temps, comme il y a une distance entre le levier et Teifet qu'il produit; mais, pour être lente, la justice n'en arrive pas moins sûrement, ni avec moins de sévérité, tjene laissera pas impuni le méchant, dit Jéhovah. Je ne resterai pas en retard pour atteindre mes ennemis, je les payerai en face. » Pour certains crimes, la justice de Dieu est plus prompte. Il dit (Exode, chap. XXII v. 21): « Tu n'ennuieras ni la veuve, ni l'orphelin. Si tu es dur pour eux et qu'ils crient vers moi, j'écouterai leurs cris, j'éclaterai en colère, je vous ferai tuer par le glaive; vos femmes alors deviendront veuves et vos enfants orphelins. » On le voit. Moïse croit même à l'égalité de la douleur dans la peine. Une loi dit pas comme certains législateurs illuminés: « Protège la veuve et l'orphelin, sois juste envers le pauvre, afin que tu entres dans le royaume de Dieu après ta mort. » Au nom de la solidarité, il menace le criminel du même mal qu'il a fait à son prochain, et à son défaut, ses enfants et arrière-petits-enfants. D'après Moïse, toute mauvaise action se venge ici-bas. La nature entière entre dans la justice vengeresse de Jébovah. Faut-il répéter les nombreuses malédictions qu'il prédit à son peuple en cas qu'il viole cette loi? Je n'en finirais pas. Dans plus de vingt chapitres, cette idée se répète. Il est vrai que la récompense terrestre pour le bien Digitized by Google le -^i

The text on this page is estimated to be only 27.23% accurate

68 Hoiss se trouve toujours à côté du mal. Jéhovah est juste pour le bien comme pour le mal. L'homme est libre d'opter, mais la loi logique ne manque pas à son essence. Toute bonne action est récompensée. Il suffit que la masse du bien l'emporte sur la somme du mal. Les hommes ne seront jamais mais parfaits. Si la Société humaine est défectueuse, pleine de maux, c'est qu'elle contient toujours un grand nombre d'individus violant la loi et la justice. Mais elle prospérera toujours là où le plus grand nombre d'hommes feront leur devoir et vivront d'après la loi de Dieu, qui est celle de la nature et de la raison. Dès que la majorité penche vers le mal, la société s'affaiblit et finit par se dissoudre dans le sang et dans l'affection. En un mot Meuse n'admet pas qu'un Dieu qui n'est pas juste dans ce monde-ci, puisse l'être dans un autre monde. U est juste partout. VI D'après M

The text on this page is estimated to be only 27.58% accurate

LE TALMUD ET L'ÉYANGILE 68 les humiiierft devant toi. Tu tes ciiâssens et les vainoras rapidement, eomme il te la dit. Ne dis pas dans ton cœur, quand Jéhovah ton Dieu les précipite devant toi : < C'eit par ma vertu que Jéhovah m'a amené ici pour hèiiter de ce pays. Non! c'est par la méchanceté de ces peuples que Dieu les chasse devant toi ; ce n'est ni par Ui vertu ni par la droiture de ton cosur que tu viens hériter de leur pays, c'est uniquemerU à cause de la scélératesse de ces peuples que Jéhovah les chasse devant toi. » Les prêtres ont ajouté : et aiin quil garde sa parole qu il a donnée à Abraham, à Isaac et à Jaoob : c Tu sauras, continue Moïse, que Dieu ne te donne pas ce beau pays pour ta justice, car tues un pey^le à la nuque dure. » Il dit en-* core (Deutéronome, chap. VII, v. 6) : cCar tu dois être un peuple saint à Jéhovah ton Dieu. C'est pourquoi Dieu t'a élu pour lui être un peuple Segoulah (trésor) de tous les peuples de la terre. H ne t'a pas choisi parce que vous êtes les plus nombreux des peuples, vous êtes au con^ traire la moins populeuse de toutes les nations. » Israël n'était donc ni vertueux ni nombreux. Il était k justicier de Jéhovah contre les peuples idolâtres, violateurs de toutes les lois divines et humaines. Les plus grands griefs que Moïse articule contre eux ce sont : les sacrifices humains, les devins, les augures et les faiseurs de miracles. Il dit (Lévitique, chap. XVIII, v. 24) : € Ne vous soui lez pas comme ces peuples se sont souillés. Observez mes lois, car tous ces peuples chassés devant vous ont commis ces abominations. Us ont avili le pays. Et le pays ne vous vomira pas comme il a vomi toutes ces nations souillées de crimes et d'abominations. »

Digitized by LjOOQIC

64 MOÏSE Jéhovah chassera les criminels devant eux, mais pour hériter de leurs pays il ne suffit pas de vaincre, il faudra avant tout être juste et faire son devoir que commande la loi de Dieu et de la raison. N'est-ce pas là en deux mots l'histoire de toutes les histoires? Les vainqueurs sont généralement les vengeurs des peuples vaincus, qui, eux, souvent payent les dettes de leurs pères ; dettes qu'ils ont acceptées et augmentées. Puis, à leur tour, ces vainqueurs imitant les mêmes crimes, tombent sous la même loi. Le véritable progrès, hélas ! ne se manifeste que par quelques Justes obscurs, loin des bruits et des plaisirs du pouvoir, faisant le bien au profit de leurs semblables, ou méditant d'éternelles vérités sur le règne de la liberté et de la justice de l'avenir. VII On a reproché à Moïse de n'avoir pas édicté comme loi l'immortalité de l'âme. C'est là au contraire un des plus grands titres de gloire de Moïse. Mais avant d'aborder cette question, il nous faudra expliquer la large base sur laquelle Moïse a élevé son monument de justice divine et humaine, et qui n'est autre que la liberté. Moïse qui déclare l'homme à l'image de Dieu en proclame la liberté pleine et entière, sans la moindre intervention de Dieu sur la volonté de l'homme. Le mot (Genèse, chap. III, v. 5) : «Et vous serez comme Elohim, sachant le bien et le mal, » est bien dans la doctrine de Moïse. L'homme tient dans sa main non seulement le bien et le mal, mais encore et surtout le bonheur et le malheur. Il ne tient qu'à lui de vivre d'après Digitized by VjOOQ le

LE TAI.MUD ET LÉVA.NGILE 65 la loi de Dieu pour être heureux au suprême degré. « La terre (Deutéronome, XI, v. 15; Lévitique XXV, v. 19), la nature elle-même obéiront à la loi de Dieu pour rendre à l'homme au centuple les fruits de ses devoirs accomplis. Il est vrai que Moïse définit même les devoirs moraux de l'homme envers l'animal et la terre, ce que nul législateur avant et après lui n'a fait. Moïse a proclamé la solidarité de tous les êtres sans distinction. Ce système est largement exposé dans le Deutéronome où l'on trouve en général les arguments philosophiques de Moïse. Il dit (chap. XXX, V. H): « Car la doctrine que je te commande aujourd'hui n'est pas miraculeuse, elle n'est pas non plus trop loin de toi. Elle n'est pas au-delà de la mer pour que tu dises : qui montera pour nous au ciel pour la prendre et nous l'apprendre. Elle n'est pas au-delà de la mer pour que tu dises : qui passera la mer pour la prendre et nous l'apprendre. La chose est tout près de toi. Elle est dans ta bouche, dans ton cœur, pour que tu puisses l'accomplir. Vois, j'ai exposé devant toi aujourd'hui, la vie et le bien, la mort et le mal! » Moïse, dans le verset 19, prend, d'après son habitude, les cieux et la terre à témoins pour prouver à tout jamais, qu'il a laissé à son peuple le choix libre entre la vie et la mort, entre le bien et le mal, entre le bonheur et le malheur : « Tu choisiras la vie, dit-il, afin que tu vives. Tu aimeras Jéhovah ton Dieu, la Loi, car il est ta vie et la longueur de tes jours. » Rien, d'après Moïse ne peut troubler cette logique, ni la volonté de Dieu, ni les accidents de la nature. En observant la Loi le peuple sera heureux, la terre fera son devoir en tout, les animaux de même. Les

aniDigitized by Google

66 moïse maux malfaïsa&ts disparaîtront. En la violant ^ rien ne pourra sauver le peuple, ni prières, ni sacrifices, ni reproches, ni efforts matériels, tout sera en vcin. Une seule ressource, ou plutôt un seul recours reste ouvert. Il faut rbvenir a la loi! (Deutéronome, chap. XXX, v. 1 jusqu'à 10.) Dès que le peuple reviendra à Tobsei'vance de la loi, qu'il accomplira ses devoirs envers Jéhovah ; devoirs qui, comme nous verrons, consistât à exécuter ses lois envers le prochain, la bête et la terre végétale, Jéhovah ouvrira ses bras, recueillera son peuple et le comblera de nouveau de tous ses bienfaits. Tout cela est nettement et clairement exposé. Il ne fut jamais un philosophe plus absolu dans son système, plus logique et plus clair que Moïse. Cette loi n'a été édictée au peuple que par la Raison. C'est là son premier titre de gloire auprès de Jéhovdi et auprès des nations. Le peuple d'Israël ne peut revendiquer le privilège d'être un peuple élu, qu'à condition de représenter auprès des générations la nation dont les lois sont uniquement basées sur la Raison et la Justice. Ce sera là sa force unique, son égide, sa grandeur et sa splendeur. Moïse dit cela en propres termes à sa manière. (Deutéronome, chap. IV^ V. 4) : « Mais vous, attachés intimement à Jéhovah votre Dieu, vous êtes tous vivants. Vois, je vous ai enseigné mes doctrines et mes lois, comme Jéhovaii me l'a commandé, afin que vous les exécutiez dans le pays que vous hériterez. Vous les observerez, vous les ferez, car ce sera là votre Sagesse et votre Raison aux yeux des nations quLentendront pai'ler de toutes ces lois et qui diront : Vraiment, ee peuple a de la sagesse et de la Digitized by LjOOQ le

The text on this page is estimated to be only 24.23% accurate

LE TAUCUD ET L*ÉVAN6ILE 67 raison. C'eHun grand peuple ! Car où est un autre peuple, auquel comme lui, Dieu soit si proche comme léhovah notre Dieu l'est pour tout ce que nous appelons à lui ? Où est le grand peuple qui aïi des ordontiances i^ des lois si justes, comme toute la ToraÂ (ensemble des doctrines) que j'expose devant vous aujourd'hui même? Seulement, n'aie garde d'oubherces paroles, etc., etc. » Oq le voit, le peuple d'Israël ne doit sa gran* deur, d'après Moïse, qu'à la justice de sa loi, laqa^ie l(h est basée sur la sagesse et sur la raison. C'est Moïse lui-même qui nie formellement et en toutes letti*es, toute révélation miraculeuse eteUeste. 8a doctrine ne lui est pas révélée par le eiel, mais par la raison. Elle vient du cœur et de l'esprit. Si jamais elle doit devenir universelle et gagner toutes les nations, c'est qu'on l'admira en s'éeriant : « Mais quelle loi grande, juste, raisonnable et quel peuple sage qui a de telles Lois, une telle Justice et une telle Raison! » Ces considérants seraient tout à fait superflus, si la loi était aveuglement imposée par le eiel, «i le dogme enseignait au peuple qu'il faut avant tout la foi et que la foi, si incompréhensible qu'elle fût, est supérieure à la Raison et à la Sagesse. VIII Moïse n'a jamais exigé la foi. Les devoirs qu'il impose aux uns n'ont d'autre but que d'assurer les droits des autres. Ses lois sont motivées, sinon particulièrement, du moins généralement. Elles n'ont d'autre raison d'être que le bien général. Son auour de Dieu n'a d'autres résultats QUE LE BIEN DES HOMMES. 0 dit (Deutérono

63 MOÏSE me, cliap. X, v. 12 et 13) : t Maintenant Israël, qu'est-ce que Jéhovah demande de toi, sinon d'observer ses lois, etc., etc., pour ton bien, car (verset 17,) Jéhovah le Dieu des dieux, le Seigneur des seigneurs, le fort, le grand, le puissant, le formidable, n*a égard à aucun visage, il ne prend pas de dons de corruption. Il rend justice à Toi'phelin, à la veuve, il aime l'étranger, afin qu'on lui donne le pain et le vêtement. Jéhovah seul sera ta gloire ! etc. > Jéhovah, en effet, ne demande à son peuple que d'être juste envers Thomme, envers Tanimal et la plante, envers tous les êtres sans distinction. S'il demande des sacrifices, ce n'est pas pour lui, il n'en a nul besoin (voir également Issue, ch. 1), mais pour assurer l'existence de la tribu de Lévi, tribu d'enseignement gratuit, tribu de prêtres et de prophètes. Car, comme dit Moïse (Deutéronome, chap. VIII, v. 3, phrase répétée par Jésus) € L'homme ne vit pas seulement de pain, il vit de tout ce qui sort de la bouche de Dieu. > Etpuis(Deutéronome, chap. XXXII, v. 47): c Ce verbe n'est pas chose vaine pour vous. Il est votre vie, par cette parole vous prolongerez votre vie sur la terre que vous hériterez en passant le Jourdain. » Je n'insiste pas davantage sur les conclusions à tirer des passages que je viens de citer et qui sont si rarement cités. Ils sont trop clairs pour avoir besoin d'être commentés. Ils prouvent à l'évidence que la doctrine de Moïse n'est pas une Révélation surnaturelle, que Moïse lui-même ne l'a présentée que comme une conséquence logique de la Raison^ et tout ce qui est contraire dans le Pentateuque à cette vérité est faux, interpolé, légendaire et apocryphe. Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 69 IX La devise philosophique de Moïse étant: Dieu est juste (Deutéronome, chapitre I, v. 17), et l'homme est libre, le but de l'homme et de la Société est d'imiter la justice de Dieu. Seulement là où l'action de la justice humaine n'atteint pas le criminel, la justice divine l'atteindra tôt ou tard sur cette terre. Nous avons cité le passage relatif aux veuves et aux orphelins, où il est dit : « Si vous leur faites du tort et qu'ils crient vers Jéhovah, Jéhovah les écoutera, vous périrez, vos femmes deviendront veuves et vos enfants orphelins. » Moïse est encore plus explicite. Il dit (Deutéronome, chap. XXIX, V. 17) : « Peut-être y aura-t-il, parmi vous, un homme, ou une femme, ou une famille, ou une tribu dont le cœur se détourne de Jéhovah notre Dieu, pour s'en aller servir les dieux de ces peuples; peut-être, y a-t-il parmi vous une racine de poison et de venin. En écoutant donc les paroles de cette malédiction, il se flattera dans son cœur, se disant : quant à moi, j'aurai la paix, je suivrai les fantaisies de mon cœur et quand j'aurai soif je m'enivrerai. Oh! à celui-là, Dieu ne pardonnera pas. Au contraire ! Le nez de Jéhovah fumera et sa colère éclatera contre cet homme. Toute la malédiction écrite dans ce livre pèsera sur lui et Jéhovah effacera son nom de dessous le ciel. » Moïse répète cette vérité à satiété. Ces principes ne sont nullement des axiomes philosophiques à priori, nullement des inspirations du cœur ou des fantaisies pieuses de l'imagination. Ils sont les résultats de la science expérimentale. Quiconque a vécu, quiconque a observé Digitized by VjOOQ le

W MOÏSE les vicissitudes de la vie ne queira la conviction que la justice divine s'exerce sur cette terre par la main de l'homme. Le premier homme qui a atteint seulement un âge de soixante ans, a dû faire observation, dans sa propre famille, que le travail, l'ordre, le respect des parents, la charité, le devoir accompli, ont toujours été la source des bénédictions de la famille ; et que le vice, le désordre, l'attachement au gain, la violation du droit d'autrui, bien que victorieux un instant, conduisent au malheur, à la guerre, à la misère, à toutes les calamités. L'histoire, qui date du commencement, n'a pas d'autre but. Elle est, comme dit Schiller, le tribunal de Dieu. A chaque homme qui l'étudie sans préjugés, elle prolonge, pour ainsi dire, la vie de trois mille ans. En lisant les faits de l'histoire l'homme recule sa vie, car en voyant les causes, les actions humaines et les effets qui les ont suivies, il devient à la lettre le contemporain des uns et des autres, il se divinise, car il pénètre par cette étude, la loi primitive, la loi de Dieu en vertu de laquelle tout existe. Cette loi n'est autre que la justice de Dieu. Au nom de cette justice, de petits peuples s'élèvent par leurs vertus, et de grandes nations disparaissent par leurs vices. Il en est de même des familles et des individus. Quelques années de plus ou de moins, qu'est-ce que cela pour l'histoire qui est éternelle ? Parfois des bonheurs apparents ne servent que pour faire mieux voir le châtement. Les criminels ne montent si haut que pour tomber plus bas et pour être foudroyés par la chute. Il est des potences dorées. Pour peu que l'on veuille pénétrer plus avant dans l'histoire, on y

Digitized by VjOOQIC

LE TALXim BT l'ÉVANGILB 71 trouvera la solidarité la plu» universelle. Tous ceux qui ne se sont pas opposés à l'injustice des forts envers les faibles, si forts qu'ils fussent eux-mêmes, ont largement payé leur égoïste inaction. De là vient que Thistoire n'est qu'une longue nomenclature de la justice divine, n'engendrant que les effets logiques de la prévarication des hommes. Le progrès dans l'histoire n'est nullement continu. Bien au contraire ! Il s'y trouve de longs siècles de ténèbres, de barbarie, de crimes et de misères. Il y a plus encore. Dès qu'un peuple sert un faux principe divin ou philosophique, ce peuple, loin de progi^esser, recule toujours et finit par devenir un objet d'abjection et de risée. Il n'inspire même plus un sentiment de pitié à l'homme de raison, qu'il ait vécu au milieu de ce peuple ou quelques siècles plus tard. La justice de Dieu, d'après Moïse, s'exerce toujours par des hommes, dès qu'il y aura des hommes pénétrant la loi divine et a^ssant en son nom. Jéhovah a condamné les sept peuples de la Palestine à causé de leurs»abominations. Pour les exécuter, il choisit le peuple d'Israël, bien moins nombreux, moins robuste et moins connu, à condition pourtant que ce peuple, libre par son choix, opte toujours pour le bien dicté par la raison contre le mal inspiré par l'intérêt égoïste. Voici un maître dur qui viole les droits des veuves et des orphelins . Dieu exaucera leurs cris • Comment ! Par des hommes ! Des hommes animés du feu sacré de la justice viendront, tueront les maîtres prévaricateurs et feront de leurs

Digitized by LjOOQIC

li MOÏSE femmes et de leurs enfants des veuves et des orphelins. Il en est de même de toutes les menaces de Jéhovah. Que si ces crimes s'accumulent pendant des années, sans qu'un juge quelconque s'érige pour rendre justice, alors Jéhovah suscitera des peuples étrangers non connus qui viendront assaillir cette nation prévaricatrice, la rendront esclave en bloc et la pousseront devant eux comme des animaux immondes. En effet, il ne peut pas y avoir des Justes au milieu d'un peuple corrompu, où le faible ne trouve plus de justice contre le fort, le pauvre contre le riche, l'étranger contre l'indigène. S'il y avait un Juste, il s'élèverait comme Isaïe, au risque d'être scié en deux, ou bien il mourrait comme Caton, Brutus et Cicéron. La justice divine de Moïse et la liberté de l'homme sont donc corrélatives. L'une ne saurait être sans l'autre. Dès que l'homme, digne de sa liberté et sachant l'apprécier, s'élève au nom de la justice, l'humanité est en progrès et la prospérité matérielle suit de près. Là au contraire où l'homme, soit égoïsme, soit couardise, ne veille pas à ce que cette justice gouverne, la société s'afraisse; le Juste lui-même se corrompt, ou bien, englobé dans une exécution de justice nationale certaine, bien que tardive, il tombe avec son pays, sans laisser une trace lumineuse pour l'avenir. Pourtant — et c'est encore une idée de Moïse, — pour peu que le principe reste sauf, même après toutes les calamités amenées par l'injustice et les vices des hommes, — dès que le peuple reconnaîtra de nouveau la vérité, — Moïse apDigitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 73 pelle cela « Revenir à Jéhovah » (Deutéronome, chap. XXX.) — Jéhovah reviendra à lui, c'est-à-dire, la cause produira son effet naturel, le bien enfantera le bien et la loi observée sera féconde de prospérités. Il n'en est pas de même si le principe divin est nié ou remplacé par Terreur, car alors pas de rémission possible ! En effet, les Israélites mêmes, après la destruction de Jérusalem par les Assyriens, étant revenus au principe fondamental de Moïse, ont retrouvé une patrie. Mais sous le second Temple, ce principe s'étant corrompu par les erreurs des Pharisiens sur la loi de Dieu, erreurs maintenues par le Talmud et le dogmatisme chrétien, il leur fut impossible de rassembler seulement quelques tribus. Car le Talmud et l'Évangile contiennent une doctrine diamétralement opposée à celle de Moïse. Moïse s'est bien gardé de proclamer l'immortalité de l'âme comme dogme religieux. Il en connaissait trop les dangers sociaux et politiques ; non qu'il la niât, puisqu'il appelle la mort, soit la rentrée aux ancêtres, soit rejoindre son peuple, soit un baiser de Dieu, puisqu'il punit le criminel dans sa quatrième génération ce qui ne lui ferait rien si la mort mourait tout à fait (1) ; (i) Jésus lui-même constate que Moïse a cru à l'immortalité de l'âme. Il dit (Saint Mathieu, chap. XXII. v. 31) : « Et pour ce qui est de la résurrection des morts, n'avez-vous point lu Tes paroles : Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Or, Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivants. » Donc selon Jésus, Moïse, non seulement a proclamé l'immortalité de l'âme, mais encore la résurrection des morts. » Digitized by V'OOQIC

7 1 MOÏSE mais comme législateur il ne pouvait, il ne devait pas proclamer un principe qui ne pût être historiquement, empiriquement prouvé. Nous avons déjà dit que Moïse avait devant les yeux les funestes exemples d'un dogme surnaturel en Egypte, où, grâce à la métempsycose, idée subsidiaire de l'immortalité, le peuple ignorant et abruti, adorait des oies, des bœufs et des chats. Partout où le dogme de l'immortalité est proclamé sacré, partout où il fait corps avec la profession de foi religieuse, le peuple qui y compte supporte toutes les injustices, toutes les tyrannies, soit de SCS propres maîtres, soit des dominateurs étrangers. Il y a plus: le dogme de l'immortalité ne va pas sans l'idée de la prédestination, idée de caste et de fatalité, qui ôte à l'homme toute croyance à sa liberté d'abord, à la vertu ensuite. S'il est malheureux, c'est qu'il a été prédestiné ; s'il est vicieux, c'est manque de grâce; s'il est criminel, c'est un mauvais sort. Bientôt toute volonté s'enchaîne. L'homme, ne croyant plus à son propre avenir, ne travaille plus. Il vient au monde, l'un un bât sur le dos, l'autre un fouet à la main ; l'un serf, l'autre seigneur; l'un vicieux, l'autre vertueux. Ceux qui, malgré ces erreurs, sentent en eux une grande volonté, une sainte ardeur, au lieu de rayonner en dehors par le travail, par de grandes actions, creusent en dedans pour détruire cette volonté même qui devient leur suprême bonheur. C'est le Nirvanah des Bouddhistes, c'est la sainteté des rabbins et des moines chrétiens. En effet, à quoi leur sert la volonté libre, puisque l'homme, d'après ces principes, ne contribue en rien, ni à son bonheur, ni à son malheur ? Y a-t-il seuDigitized by ^OOOIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 7B lement un bonheur ou un malheur ? Eh non ! puisque grâce à cette doctrine, toute la terre n'est qu'une vallée de misères, et qu'il n'y a qu'une seule béatitude décrite, par le Talmud d'abord, puis par les mystagogues chrétiens : « Se trouver en face de Dieu, une couronne sur la tête, et le contempler sans rien faire. » (Traité Jouma, livide IP.) Qu'il y ait des tyrans, des méchants, des barbares, des violateurs de tout droit, qu'importe ! Prions pour leurs âmes, afin qu'elles sortent du purgatoire. Encore une idée talmudique. Quant à leurs victimes, Dieu les récompensera là-haut au ciel. Elles sont au paradis, attendant que leurs anciens tyrans les rejoignent, après pénitence et expiation. Se révolter contre la tyrannie, défendre ses droits de citoyen, niaiseries que tout cela. Puisque l'homme est né esclave de sa caste, de son métier, de sa destinée^ puisqu'il ne sera d'aucune manière ni plus heureux, ni plus malheureux, puisqu'il n'y a pas de bonheur sur laHerre, puisque pour être béat il faut mourir, mieux vaut mille fois être lâche, prier et ne compter que sur l'immortalité, la seule vie de l'homme. Mais on égorge le frère, le faible, on vole la veuve, on spolie l'orphelin ! Dieu punira ces misérables, non pas dans cette vie où le juste est voué au malheur, mais là-haut quand ils seront morts. Singulier Dieu, qui est juste dans un monde à venir et qui ne peut l'être dans un monde présent. Ou Dieu est juste partout ou il ne l'est nulle part ! Encore ne faut-il à ces malheureux qu'un peu d'humilité ; il suffit que vieux et impuissants, lis confessent leurs torts commis envers leurs

Digitized by LjOOQIC

70 MOÏSE frères plus faibles et qu'ils fassent pénitence pour que Dieu leur pardonne. Encore une idée talmudique, comme nous allons le prouver dans le chapitre sur le Talmud. Quant aux volés et aux assassinés que l'on ne consulte pas, Dieu, qui sait tout, leur a déjà assigné une place d'honneur. Il reconnaît les siens ; seulement les repentis ont encore plus de mérite qu'eux, et le Talmud dit en toutes lettres : c Là où sont les repentis, les parfaits justes ne peuvent se tenir, ni y atteindre. > Et Jésus, renchérissant sur le Talmud, dit : € Un repentis vaut quatre-vingt-dix justes. > Aussi partout où cette doctrine a pris racine, le peuple, depuis des milliers d'années, croupit dans un honteux esclavage. Témoins l'Inde et une partie de la Chine ; témoins les Juifs sous la domination des Pharisiens et du Talmud ; témoins les chrétiens du moyen âge jusqu'à la renaissance du Pentateuque de Moïse et de la philosophie moderne. Les soi-disant penseurs chrétiens et juifs qui reprochent à Moïse de n'avoir pas proclamé l'immortalité de l'âme comme dogme philosophique et national, oublient que Moïse n'avait qu'un but : créer une nation libre, au nom de la loi de Jéhovah, n'étant autre que la loi de la Raison ! XI Moïse, d'ailleurs ne formule pas formellement toute fatalité, tout destin, par conséquent le principe de la grâce. Il dit (Deutéronome, chap. XXXI, V. 16) : « Et Jéhovah dit à Moïse : Tu te coucheras avec tes aïeux, et ce peuple, se levant, se

Digitized by LjOOQIC .

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 77 prostituera aux dieux étrangers du pays où tu le feras entrer. Il m'abandonnera et détruira le pacte que j'ai tracé avec lui ; et ma colère éclatera en ce jour, je les abandonnerai et détournerai ma face d'eux ; il deviendra une proie à dévorer, des maux bien amers le frapperont. En ce jour il dira : Vraiment, c'est que Dieu n'est plus avec moi, c'est pour qv^oi tous ces maux m'ont atteint. Mais moi je ne détournerai en ce jour ma face de lui que pour tout le mal qu'il a fait, et parce qu'il s'est tourné vers d'autres dieux. Et maintenant, note-toi toute cette Shirah (doctrine), enseigne-la aux fils d'Israël, mets-la dans leur bouche, afin que cette Shirah me serve de témoin auprès des fils d'Israël. » Ainsi donc Moïse prévoit et anéantit le prétexte du destin et de la grâce ; prétexte mis en avant par tous les paresseux, par tous les vicieux, par tous les prévaricateurs. A les entendre, qu'ils soient simples particuliers ou gouvernements, ils ne sont pas tombés par leurs fautes, par leurs vices, par leur manque à tous les devoirs, c'est que Dieu n'était plus avec eux. C'est la fatalité, c'est la disgrâce d'en haut. C'est pourquoi, ajoute Moïse, je vous écris ma loi, afin que vous sachiez que Dieu ne se détourne d'un homme ou d'un peuple qu'après que cet homme ou ce peuple s'est détourné de lui et de sa loi ; en d'autres termes : celui qui perd ses droits a toujours manqué à ses devoirs^ à moins qu'il n'hérite le châtiment du père pour le cas qu'il persévère dans ses errements ; car dès qu'il retourne à la loi de la raison, en vertu de laquelle nul droit n'existe que par le devoir accompli, Dieu ne se détournera pas de lui ; la loi, restant la même, Digitized by LjOOQIC

78 MOÏSE fera jaillir des effets salutaires des actions de bien et de justice. Ce chapitre de Moïse devrait servir de frontispice à toutes les constitutions politiques. Inutile d'ajouter que les Pharisiens ont professé et enseigné des principes tout à fait contraires à cette doctrine fondamentale. Ils admettent la grâce et le destin qu'ils appellent arrêt du ciel. XII Le second principe fondamental de Moïse est l'égalité devant la loi pour l'Israélite aussi bien que pour Tétranger (Lévitique, chap. XXIV, v. 22) : « Vous aurez une seule et même justice pour l'étranger comme pour l'indigène. » L'esclave étranger, dès qu'il touchait le sol juif était libre. Tous les hommes pour Moïse sont du reste égaux devant Jéhovah. Ildit(Deutéronome, chap. XIV, V. I): « Vous êtes tous fils de Jéhovah votre Dieu, T> Jésus a paraphrasé ce mot en disant : « Vous êtes tous frères. » Tous les Israélites sans distinction étaient admis à toutes les fonctions, excepté le sacerdoce et le service du temple, réservés à la tribu de Lévi restée sanspropriété. Moïse pousse l'égalité légalejusqu'au point à n'admettre qu'un seul impôt, — un demi-sicle — pour tout citoyen riche ou pauvre, impôt qu'il appelle Kaper Nefeschy le denier de l'âme. (Exode, chap. XXX, V. 12 et 13). Les frais du temple étaient couverts par des dons volontaires. Moïse n'a garde de pousser plus loin Tégalité. Il connaissait trop bien les lois de la nature qui sont les lois de Dieu, pour aller comme Jésus au communisDigitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 79 me, contraire à la liberté de l'homme et de la société. Mais plusieurs de ses lois tendent évidemment à empêcher la fortune de s'accumuler dans certaines classes supérieures aux dépens des classes inférieures. Pour augmenter la propriété et la fortune universelles, il commence par réhabiliter le travail. Chez tous les peuples idolâtres, le travail était chose vile et déshonorant. Le citoyen libre ne travaillait pas. Il s'exerçait à la guerre pour faire du butin et des esclaves. L'esclave seul travaillait. Moïse, par trois fois dit : « Six jours tu travailleras, mais le septième jour tu te reposeras, toi, ton serviteur, ton animal et tout ce qui se trouve dans tes pointes . » Voilà la première réhabilitation de travail. Non seulement le travail ne déshonore pas, mais il est un des premiers devoirs du citoyen, à condition du repos du sabbat, non-seulement pour tous les hommes, mais pour toutes les bêtes. Par la liberté du travail, la fortune s'augmentera au point, dit Moïse, que tout pauvre disparaîtra à la fin. (Deutéronome, chap. XV, v. 4.) Mais Moïse n'abandonne rien au hasard. Lui, le premier, a créé l'impôt sur le revenu. Il ordonne (Deutéronome, chap. XIV, v. 22), de prélever le dixième de tout revenu, fruit, blé, vin, bétail, lequel dixième peut être estimé et payé en monnaie, au profit des Lévites, de l'étranger, de l'orphelin et de la veuve (Ibidem, v. 29.) Cela ne l'empêche pas de recommander la charité. Il lui voue un chapitre entier (Deutéronome, chap. XV, V. 7 jusqu'à 12). Ce seul chapitre, dans son laconisme, vaut tout ce que les chrétiens réunis ont écrit et prêché sur la charité. Or, comme Moïse défend en outre à l'Israélite de prêter à Digitized by VjOOQIC

80 MOÏSE son frère de l'argent à intérêt (Lévitique, chap. XXV, V. 36), il était impossible à un Israélite de vivre sans travailler. Outre le dixième de revenu qu'il était forcé de payer, outre la friche forcée de la septième année, dont les produits naturels appartenait de droit aux pauvres et aux bêtes, le capital ne pouvait rapporter que par le travail, uniquement par le travail. On ne peut pousser l'égalité plus loin sans léser la loi de la propriété. Nul législateur avant et après Moïse, n'est allé si loin. Quant à l'impôt sur le sang. Moïse le premier en a institué l'égalité complète. Tout Israélite sans distinction était soldat depuis l'âge de vingt jusqu'à cinquante ans. (Nombres, chap. I, v. 3.) De ce nombre les Lévites pour leur service étaient recrutés à l'âge de vingt-cinq ans. (Deutéronome chap. IV, V. 3.) Le ministre Stein, en Prusse, en créant le landwehr, a cité la loi de Moïse et l'a prise pour modèle. Le jury de même, est une institution de Moïse. (Deutéronome, chap. XVI, v. 18) : < Tu te donneras des juges et des administrateurs dans toutes tes portes. » Ces juges étaient élus, mais en général le jury était composé des plus anciens citoyens. Le Sanhédrin du second Temple n'était pas une institution de Moïse. Moïse, loin d'avoir fondé une théocratie, ôte tout pouvoir politique et juridique au grand prêtre, sauf pour des cas d'inspection hygiénique et d'accusation d'adultère sans preuves ni témoins. La théocratie juive date du second Temple par suite des victoires des Machabées, qui étaient de grands prêtres ; Moïse n'a jamais admis une noblesse territoriale, ni militaire, ni juridique. La Digitized by VjOOQIC

LE TAUIUB ET L'ÉVANGILE 8i tribu de Lévi était sans propriété. Elle était la tribu servante — pour le temple — et enseignante. Elle ne jouissait d'aucun privilège et n'avait pour tout revenu que les dîmes des produits agricoles et des sacrifices. Eh bien! les Juifs n'ont même pas supporté cette seule inégalité! Déjà dans le désert, Korah et ses fils se sont révoltés contre les Lévites, et plus tard les Israélites ont mieux aimé se scinder en deux nations que d'accepter le privilège de la tribu de Lévi. Et cette division a été la cause principale de la perte de leur nationalité ! XIII Quant au principe moral de Moïse, il est dans Jéhovah, le créateur de tous les êtres. L'idéal de l'homme, c'est d'imiter Dieu, « car Dieu est la justice même. » (Deutéronome, chap. I, v. 17). « Dieu (Lévitique, chap. XIX, v. 2), dit-il encore, est saint, soyez donc saint comme lui. » Dieu étant la justice et la sainteté, l'homme doit aspirer à l'imiter et à écarter de soi toute injustice et toute impureté. Moïse procède toujours par la négation. C'est par la négation du mal qu'il arrive à l'affirmation du bien ; la haine du mal seule conduisant, d'après lui, à l'amour du bien. Un homme moral doit aimer Jéhovah de tout son cœur, de toute sa fortune, et de toute son âme. Ce sont là ses paroles. Celui qui n'aime pas Dieu dans son cœur et dans son âme est fortement soupçonné de devenir immoral, c'est-à-dire, impur et injuste. Moïse, en effet, ne déduit le principe de moralité, ni de Y Utilité y ni An Droit social, ni d'aucun autre axiome. Il le trouve dans ridéal^.^ Digitized by VjVJOy le 5.

82 MOÏSE du cœur, et cet idéal c'est l'aspiration de la CRÉATURE A IMITER*LE CRÉATEUR. L'homme, avant tout, est le serviteur de Dieu. Plus de dix fois le Pentateuque répète cette phrase: « Car vous êtes mes serviteurs. Vous étiez esclaves en Egypte. » Tous les hommes, n'étant que les serviteurs de Jéhovah, doivent se traiter en frères. Moïse nie presque le moi au nom de ce principe. Sans entrer dans des considérations philosophiques, il paraît nier que le non-moi fut autre chose qu'un autre soi-même. Toute sa morale s'épouse sur cette égalité absolue des hommes devant Jéhovah. En vertu de cette égalité il défend même d'aliéner la terre à perpétuité. Il dit:

LE TALMUD ET L'ÉVÂNGILE 83 à cette loi (Deutéronome, chap. XXIV, v. 14), il suffit que le salarié, l'étranger, l'esclave crie contre toi pour que je T'écoute; toi alors, et tes enfants, vous deviendrez les opprimés, et je te ferai comme tu as fait à ton frère. » C'est au nom de cette même loi que Moïse ordonne la charité (Deutéronome, chap. XXV, v. 7,) dans un langage divin: « Tu donneras au pauvre, tu ne rétréciras pas ton cœur et tu ne fermeras pas ta main en présence du pauvre, ton frère. Tu lui ouvriras ta main, et tu lui prêteras tout ce qui lui manque. Garde-toi contre des pensées de mauvaise foi, disant : L'année de Semitah (la septième année) va venir. (En cette année, toute la récolte appartenait de droit aux pauvres.) Garde-toi de regarder le pauvre, ton frère, d'un mauvais œil pour ne rien lui donner. Rien appellera contre toi à Jéhovah. Il te sera compté pour un péché. Donne-lui et n'aie pas mal au cœur en lui donnant, car c'est pour cette chose (dans ce but) que Jéhovah a béni dans tes œuvres ^ dans l'industrie de ta main. » A la fin du chapitre il ajoute : « Rappelle-toi que tu fus esclave en Egypte, c'est pourquoi tu observeras et tu exécuteras toutes ces ordonnances. > Toute la loi morale repose sur ce principe : l'homme, serviteur de Dieu, doit l'imiter pour toutes les créatures, surtout envers son frère, qui est son égal absolu devant le Créateur. Saint-Jean (chap. III, v. 20), répète ce principe. Il dit : « Si quelqu'un dit j'aime Dieu et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur, d Ce Créateur étant juste et saint, il faut que l'homme tende également à devenir juste et saint ; et pour commencer à y tendre, il faut éloigner

8t MOÏSE de son corps toute impureté et de son esprit toute injustice. La justice de Dieu envers les êtres est, d'après Moïse, de les avoir créés utiles les uns aux autres et de laisser à chacun tout le développement de son individualité. L'homme est le mieux doté, car il est quasi comme Dieu, il est libre et il est responsable. Il faut donc que rhomme, pour être juste, laisse à son semblable toute la liberté de son développement et de son travail. Pour ce, il faut que le plus fort commence à ne pas opprimer, à ne pas voler, à ne pas tuer son prochain plus faible et à lui laisser sa femme, sa terre, son serviteur, son bœuf et son âne -.Moïse n'énonce donc pas les droits absolus de l'homme, il ne dit pas : « Tu auras le droit de vivre, de posséder, d'aimer, de travailler, de donner, de tester, etc. » Car à quoi sert ce droit illusoire du faible là où le plus fort, ne faisant pas son devoir, ne sent pas le principe de justice^{^^}ncré dans son cœur, par un idéal simple, divin, inviolable, par amour de Dieu! Mais il dit : « Tu ne tueras pas, tu ne voleras pas, tu ne mentiras pas, tu ne violeras pas ton serment, tu ne prendras à ton semblable ni sa femme, ni son semteur, ni son bœuf, ni son âne ; tu n'envieras pas son bonheur. » Le tout au nom de Dieu qui est la justice, qui, non-seulement laisse à toutes ses créatures leurs droits naturels, mais qui ne permet pas qu'on attente au droit d'une existence, homme, bête ou plante, sous peine d'appliquer au violateur de la loi la même injustice comme châtiment. C'est la loi de la logique. Toute action porte quelque part, réagit quelque part. Une action qui trouble cette harmonie sera détruite par une action similaire, Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE ' 85 comme deux dissonnances se dissolvent dans un accord parfait. La justice comme châtement n'est pas autre chose. Il en est de même de toutes les actions d'impureté physique. Bon nombre de commandements de Moïse rentrent dans cette catégorie. Tels sont les mariages consanguins, les abominations de sacrifices d'enfants, la défense de manger certaines bêtes, certains poissons et certains oiseaux que l'on croyait impurs et mille autres règlements sur la lèpre, les appartements, le camp, les ablutions, les costumes et jusqu'aux modes des peuples idolâtres qu'il abomine et que le pays vomit à cause de leurs impuretés, comme le corps humain rend des aliments indigestes. Il y a plus. Non-seulement l'homme ne doit pas être injuste, non-seulement il doit tendre à être juste, mais encore il ne doit permettre ni une injustice, ni une impureté. Ainsi l'action de Pinhas (Nombres, chap. XXV, V. 7,) saisissant un javelot pour percer de part en part un prince juif avec une fille midianite, qui s'était prostituée pour lui faire adorer ses dieux, est considérée par Moïse, au nom de Jéhovah, comme un acte méritoire digne d'être signalé. « Il a apaisé la colère de Dieu. » Lui-même, Moïse, tue un Égyptien qui veut tuer un Israélite ou qui menace sa vie par la dureté de l'esclavage. Il ne faut pas, d'après Moïse, permettre qu'une injustice soit faite à son semblable, il faut accourir à son secours. Il dit littéralement (Lévitique, chap. XIX, v. 17): « Ne reste pas debout (inactif) près du sang de ton prochain. > Il ne faut pas permettre qu'une fille se prostitue, mieux vaut la retrancher de la commune. Un homme ne doit pas se rendre justice Digitized by LjOOQIC

86 MOÏSE soi-même, mais on doit intervenir de corps et d'âme pour empêcher qu'une injustice ne soit faite, qu'une impureté ne soit tolérée. On le voit, la morale de Moïse va très loin. Le propre père ne doit pas tolérer un fils dénaturé, s'il est prouvé que ce fils prodigue, paresseux, ivrogne, est incorrigible, mais il faut que le père et la mère ensemble soient d'accord pour dénoncer leur fils à la commune, qui le jugera en dernier lieu (Deutéronome, chap. XXI, v. 18). La morale de Moïse est souvent excessive, mais elle est toujours logique. XIV Nous avons vu que Moïse n'énonce jamais un droit, que les droits des uns, d'après lui, jaillissent toujours des devoirs accomplis des autres. Ces devoirs sont édictés sous une forme tantôt négative, tantôt affirmative. Ils ont deux principes pour base, à savoir: La négative : « Le droit de Tun s'arrête là où le droit de l'autre est lésé. Donc, tu ne feras pas, etc., etc. » L'affirmative : « Ce que tu veux qu'on te fasse, fais-le à autrui. » Tu aimeras ton prochain comme toi-même (Lévitique, chap. XIX, v. 18). Et toujours, au nom de Jéhovah, la justice de la loi, ne laissant pas impunies les infractions au droit du prochain, récompensera le devoir accompli. Le chapitre XIX du Lévitique, qui est une espèce de résumé rédigé sur de vieux documents, contient des commandements moraux très élevés de ces deux genres. Ce chapitre, bien qu'il répète certaines lois déjà connues, est très remarquable. Le voici :

Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 87 « Et Jéhovah parla à Moïse et dit : « Parle à toute la commune d'Israël et dis-leur ce qui suit : Soyez saints, car saint je suis, moi, Jéhovah votre Dieu. Que chacun respecte sa mère et son père ; observez mes jours de repos, je suis Jéhovah votre Dieu. Ne penchez pas vers les idoles, ne vous faites pas de dieux fondus, je suis Jéhovah. Quand vous sacrifiez un sacrifice de paix, vous le pouvez d'après votre volonté, mais qu'il soit mangé le jour du sacrifice et encore le lendemain ; ce qui reste pour le troisième jour doit être brûlé. C'est chose réprouvée qui ne peut être accueillie à bien. Celui qui le mange portera sa peine, car il a profané la sainteté de Dieu, et cette âme doit être retranchée de son peuple. (Evidemment cette défense, comme tant d'autres, est hygiénique; la viande de trois jours est impure et malsaine). Quand tu récolteras la moisson de la terre, ne coupe pas les coins de ton champ, et ce qui reste de ta moisson ne le ramasse pas. Ne grapille pas ta vigne et ne glane pas les grappes tombées ; au pauvre, à l'étranger, tu abandonneras tout cela, je suis Jéhovah votre Dieu (1). Vous ne volerez pas, vous ne dénierez pas, vous ne mentirez pas l'un contre l'autre, vous ne jugerez pas en mon nom en mentant, car tu profanerais le nom de ton Dieu. Je suis Jéhovah. Tu n'opprimeras pas ton prochain, tu ne le spolieras pas, tu ne garderas pas une seule nuit jusqu'au matin le salaire du mercenaire. Ne maudis pas, n'injurie pas un sourd, ne mets jamais un achoppement (1) J'ai déjà fait observer que la formule : J3 suis Jéhovah veut dire : vous êtes tous égaux devant Dieu.

Digitized by VjOOQIC

88 MOÏSE devant un aveugle. Crains ton Dieu, Je suis Jéhovah. « Que rien de tortueux n'entre dans votre justice. Ne ménage pas le pauvre parce qu'il est pauvre, et n'aie nul égard pour le riche parce qu'il est riche. Juge ton prochain avec justice, ne va pas rapportant contre ton prochain, ne le dénonce pas, et ne reste pas debout (inactif), quand il s'agit du sang de ton prochain. Je suis Jéhovah. > € Ne hais pas ton frère dans ton cœur. Ne lui compte pas pour une faute, avant^j de l'avoir discutée avec lui . Ne te v^{CT}ig e pas . Tu ne dois pas * garder rancune M fils de*on peuple . Tu dois AIIIEK TON PROCHAIN COI^ffe TOI-MÊME. Jc[^]Suis Jéhovah. > C'est avec cet axiome qu'il clôt l^e% commandements moraux de ce chapitre. il Sbntient en effet, en trois mots, — car en hébreu il n'y a •que trois mots, — le vi[^]ai sens de -toutes les autres prescriptions. L'autre axiome : « Fais à ton prochaka ce que tu voudrais qu'il te fit , > est énoncé plusieurs fois ; d'abord pour les peines, il est dit, ententes lettres (Deutéronome, chap. XIV, v. 19): «Et vous lui ferez comme il a compté faire à son frère. » Le commandement « œil pour œil et dent pour dent » repose sur le même[^]rincipe que Moïse appliquée au mal comme au bien. Moïse ordonne (Deutéronome, chap. XXII, V. 1,) de recueillir l'animal égaré du prochain ou n'importe quel objet perdu pour le lui rendre, de relever l'animal tombé, etc., etc. c'est-à-dire: € Fais à ton prochain ce que tu espères qu'il te fera. » Il dit (Lévitique, chap. XIX, v. 33 et 34) : € Ne vexes pas l'étranger, aime-le comme toiDigitized by LjOOQ le

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 89 même^ car vous étiez étrangers dans le pays d'Égypte. » Dans aucun pays actuel l'étranger n'est encore régalié des nationaux. Dans l'État de Moïse il l'était. Il dit en outre : « Si tu prêtes de l'argent à ton peuple, au ^uvre chez toi, ne sois pas avec lui comme un usurier, ne lui impose pas d'usure, Si tu prends à gage Thabit de ton prochain, rends-le lui au coucher du soleil, c'est peut-être son unique habit pour se couvrir. Avec quoi se couchera-t-il? Et, s'il crie vers moi, je recourrai car je suis bon (Exode, chap. XXII, V. 26). D Même Commandement dans le Deutéronome. Moïse y ajoute (Deutéronome Ci^ap. XXIV, V.13) : « Rends-lui le gage, afin qu'il couche dans son habit*, te bénisse et que cela te soit une vertu devant Jéhovah. » Il dit encore (Exode, chap. XXIII, v.1, etc.): « Ne répands pas de faux bruits, ne sois pas avec le méchant pour être le témoin d'une violence. Ne sois pas avec la majorité pour te mal. Dans un conflit, ne réponds pas pour pencher avec la foule (la majorité). Dis ce (^e tu penses. Mais n'aie pas d'égard non plus dans sa querelle pour le pauvre. Si tu rencontres le bœuf de ton Ennemi ou son âne égaré, retourne-lè-lui. Si tu vois Vâne de ton Ennemi (1) succomber sous son fardeau, garde(1) Où donc le Nouveau Testament, Saint-Mathieu (chap. V, V. 43,) a-t-il lu que l'Ancien disait : « Tu haïras ton ennemi ? » Salomon va encore plus loin. Il dit (Proverbes, chap. JCXIV, V. 17) : « Quand ton ennemi tombe, ne te réjouis pas, et, Suand il bronche, que ton cœur ne jubile pas. Cela pourrait éplaire à Dieu pour détourner le mal de lui sur toi. » Et (chap. XXV, V. 21) : a Quand ton ennemi a faim, donne-lui k manger, quand il a soif désaltère-le, etc. Saint-Paul répète les mêmes paroles, mais sans citer Salomon. Digitized by VjOOQIC

90 MOÏSE toi bien de Vabandonner, soulage-le du fardeau. Ne penche pas dans sa querelle le jugement de ton pauvre. Éloigne-toi de tout mensonge, ne livi'e jamais à la mort Tinnocent et le juste, car je ne laissei^ai jamais le méchant impuni. N'accepte pas de présent corrupteur, car la corruption aveugle les sages et fausse les paroles des justes. D II répète plusieurs fois: «Ne vexe en rien ton prochain. » XV Revenons à l'égalité. Une loi n'est pas fondée sur la justice absolue sans qu'il y ait égalité parfaite devant cette loi. V égalité^ nul législateur avant Moïse ne l'a énoncée avec autant d'énergie et de logique. Aujourd'hui même, sous bien des rapports, l'idéal de la civilisation européenne est loin d'atteindre celui de Moïse. Cette vérité brillera surtout de tout son éclat quand nous aborderons son système politique et social. Il n'y a pas dans sa législation de trace d'une aristocratie quelconque, ni d'aucun privilège. Les privilèges de la tribu de Lévi sont plutôt des devoirs que des droits. Cette tribu prélevait la dime des sacrifices parce qu'elle n'avait pas de droit à une propriété quelconque. C'était un clergé forcément voué à la pauvreté et n'exerçant pas d'autre influence que celle de sa science et de sa sainteté. Du moins tel était le but de Moïse, disant (Nombres, chap . XVIII, V. 23 et 24): «Ils n'auront point de propriété. C'est pourquoi j'ai donné aux Lévites le prélèvement de la dime pour héritage. » Et pourtant cette seule inégalité des Lévites devint la cause principale de la division entre Juda et Israël. On Digitized by VjOOQ le

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 91 a VU combien de fois Moïse recommande au juge de n'avoir égard pour son jugement, ni à la richesse, ni à la pauvreté. Dans la pratique pourtant, le principe de l'égalité se heurtait aux usages invétérés (jm consuetudinarium), même pour l'esclavage. Les règlements au sujet de l'esclavage se trouvent : Lévitique, (chap. XXV), Exode, (chap. XXI), et Deutéronome, (chap. XV, V. 12) ; mais, entre ces trois versions il y a tout un monde. Ou, ce qui n'est guère probable, Moïse a changé lui-même sa loi, ou bien les chapitres de l'Exode et du Deutéronome ont été comme tant d'autres intercalés. Dans le Deutéronome il y a égalité complète entre l'homme et la femme. Le voici textuellement : « Si ton frère l'Hébreu ou VHebreue se vend, il te servira six ans ; à la septième année tu le renverras libre. Quant tu le renverras libre tu ne le renverras pas la main vide. Tu lui feras un pécule de tes ouailles, de tes récoltes et de tes vendanges dont Dieu t'aura béni. Rappelle-toi que tu as été esclave dans le pays d'Egypte et que Jéhovah ton Dieu t'a affranchi. C'est pourquoi je t'ordonne cela aujourd'hui. Mais, s'il te dit : « Je ne veux pas te quitter, car je t'aime, toi et ta maison, parce qu'il se plaît chez toi, alors tu prendras un foreur et tu lui foreras l'oreille contre la porte, et il sera ton esclave leolam. Et tu en feras de même à V esclave femme. » Nous avons vu que le mot Olam ne veut pas dire à toujours, puisque Moïse l'emploie pour la défense d'abattre des bêtes sans les présenter à l'autel; défense qu'il a suspendue lui-même. Or, Moïse défend l'esclavage d'une manière absolue. Il dit (Lévitique, chap. XXV, v. 39) : Si Digitized by LjOOQIC

I 93 ^ • HOÏSE ton fr'^^s'appauvrait et se vend à toi, ne lui fais
 jlhs faire des travaux d'esclave. Comme un salarié^ coiffm%un colon il sera
 avec loi, car ils sont tous mes serviteurs à moi que j'ai délivrés d* Egypte y^
 ils ne doivent pas être vendus comme ^esclaves, ne le traite pas avec
 sévérité. Crains tQi^ieu ».; Un esclavagiste monarchiste a inter* oalr au
 milku de Q/es paroles les lignes suivantes évidemménRifausses { « Il te
 semra jusqu'à Tannée du Jubilé» sortila alors d% chez toi, lui et ses enfants
 et retournera à*sa famjlle et au patrimoine de ses pères » . Ptiis'à la fin : «
 L'esyciavcIN^me et femme, que ta auras des peuples aJcmir de toi, d'eux,
 voVfS pouvez acheter serviteur ou servante.'^ ^ . . Voilà donc une abolition
 en tt)ute forme de l'e^lavage pour fbut Israélite. Il doit, être traité ^0ne un
 salarié. Tout le regte est faux et intercalé. Et, comme à trois fof^oîle accorde
 le même droit à l'étranger ñomme à l'indigène, la phrase concernant les
 esclaves étraùgers est égë^JMient ajoutée. Elte est contraire à la loi de
 }i\^^Sk Deutéronome, chap. X^III, vr47,il défencRe livrer à son maître un
 esclave étranger qui s'est sauvé.. Dès qu'il touchait le sol du pays juif il était
 libre. Exode, chap. XXI, v. 20,. il punit de mort un maître qui tuait son
 esclave. Voici nmintenant la version de l'Exode qui dit tout le contraire, et
 qui certes aussi est postérieure à Moïse : « Quand tu achèteras un esclave
 hébreu (on pouvait donc le vendre?) Il te servira six ans, à la septième
 année il sortira libre. S'il est venu seul, il s'en ira seul. S'il a une femme elle
 sortira avec lui. Si son maître lui a donné une femme qui Digitized by
 LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE *^ 93 lui a donné des Qls et de\$ filles» les^nfans se- m ront au maître et lui sortira seul. Mais si l'esclave , dit : « J'aime mon maître, ma fejaime et mes enfants, je ne veux pas êtr^. libre, » i^n maître l'amènera alors devant Ig juge, l'approchera de la* poi'te ou poteau, lui forera l'oreille et l'escl servira leolam (toujours jusqu'au JiÀilé). Er s^ quelqu'un vend sa fille pour esclaféP^oii pouvait donc vendre séf fille? c'ei^ contre la loi) elle ne sortira pa^ comme l'esclave homme. » C'est diamétralement opposer au Deutéronome, QÛjl est dit : Et ainsi tu feras à l'esclave femme. SEto riA * plaît pas à son maître qui ne l'épouse ^il^ elle . est libre. Il ne peuti^n aucune manière, la vendre à l'étranger ayant été parjure envers elle. S'il la donne à son fils, on lui fera d'après^e droit des filles a|rr|jjphies. S'il en prend une aunli|§ pour lui, il ne climinuera rien ni de sa nourriture, ni de ses vêtementsj ni de ses droits à l'amour conjugal. S'il manqué à une de ces trois cho.ses, elle est libre et sort sans rançon. » A Abstraction faite de ces contradictions, ol6|^ le' peuple de l'antiquité et même des temps modernes ayant eu ou ayant encore des esclaves, qui puisse s'enorgueillir d'une pareille loi? Il est vrai que les rois juifs ne se sont pas gênés (k la violer, malgré les cris et les menaces des prophètes. Ils ont même, grâce à des prêtres complaisants, falsifié les règlements de Moïse, comme on le voit, mais ils li'ont pas pu effacer tçut.*Nous verrons plus tard dans un article spécial que la femme Israélite, sauf la distinction sexuelle, jouissait des mêmes droits que l'homme et qu'eue a perdu ses droits, à mesure que la monarchie et le clergé ont renié les principes Digitized by LjOOQIC

94 MOÏSE divins du grand législateur pour les échanger contre ceux des peuples despotiques et idolâtres. La femme est restée victime de ces principes menteurs jusqu'à nos jours. XVI La troisième loi fondamentale de Moïse est la solidarité. Moïse ne proclame pas seulement l'égalité pour les hommes, il est le premier et l'unique législateur qui ait proclamé la solidarité de tous les êtres, prescrivant à l'homme des devoirs envers l'animal, la plante et la terre. Evidemment ces devoirs jaillissent du principe philosophique de Moïse. D'après ce principe, Dieu a créé l'homme à son image, mais toutes les créations, même la matière brute, sont une émanation de son essence. La différence entre les êtres n'est que dans la quantité d'essence divine que chaque être contient. De là le devoir du supérieur de se vouer à l'inférieur, le devoir de l'homme envers la bête et la plante. Naturellement ces devoirs accomplis tournent en faveur de l'homme. « La terre elle-même, dit Moïse, te donnera toutes ses bénédictions si tu obéis à ma loi. » Voici maintenant les quelques règlements que Moïse a prescrits en faveur des bêtes et des végétaux. Il ordonne (Exode, chap. XXII, v. 29, puis Lévitique, chap. XXII, v. 26,) de laisser le petit à sa mère pendant huit jours avant de le sacrifier. Il ordonne à deux fois de célébrer le sabbat, afin que la bête ait un jour de repos. Il défend (Lévitique, chap. XXII, v. 28,) de tuer le petit avec son père ou sa mère le même jour. Moïse

Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 95 reconnaissait aux bêtes une sentimentalité, plus qu'un simple instinct. Il défend à deux fois « de cuire Tagneau pendant qu'il est au lait de sa mère (Exode, chap. XXXIV. v. 26 et Deutéronome, chap. XIV, v. 21 .) Il défend (Deutéronome, chap. XXII, V. 6,) de dénicher la mère avec les oiseaux, et ordonne de donner la liberté à la mère et de ne garder que les petits « afin, ajoute-t-il, que tu vives longtemps. » Cette précaution pouvait bien n'être qu'une mesure en faveur du gibier. Même chapitre (verset 10), il dit : « Tu ne laboureras pas avec un attelage de bœuf et d'âne. » En cela, Moïse protège l'âne plus faible contre le bœuf plus fort. Il défend (Lévitique, chap. XIX, V. 19,) le croisement de différentes races entre bêtes, de même que le mélange des semis de plantes de différents genres qui s'excluent. Il répète cette défense (Deutéronome, chap. XXII, V. 9,) ajoutant une raison que nous ne comprenons plus , car il y ajoute « de peur que la semence et le fruit de la vigne ne soient ensemble profanés ou neutralisés. » Il ordonne (Lévitique, chap. XXV, v. 4[^]) de laisser la terre en friche tous les sept ans. Un sabbat des champs comme il dit. Ce qu'elle produit toute seule appartiendra aux esclaves, aux étrangers, aux bêtes et aux animaux du pays » (même chap., v. 6.) Il défend de m'liseler le bœuf pendant qu'il bat le blé dans l'aire (Deutéronome, chap, XXV, v. 4). Enfin Moïse défend (Lévitique, chap. XXII, V. 24,) formellement de châtrer un animal (1). {i) Josèphe, Antiquités liv. IV, ch8, consacre cette défense qui était universelle. Les Juifs n'avaient pas de bêtes châtrées. Ils labouraient avec des taureaux qu'ils conduisaient par un

Digitized by VjOOQIC

96 MOÏSE Non-seulement un animal châtré ne peut pas être présenté à Tautel^jfnais Moïse ajoute : « Tu ne feras cela à nulle bête dans ton pays. » Ce droit que Moïse assure aux animaux, certains peuples ne rassurent pas encore aux hommes (1). Moïse défend de couper un arbre fruitier même dans le pays ennemi pendant la guerre, « car l'homme est comme un arbre des champs » (Deutéronome, chap. XX, v. 19.) Enfin, il ordonne (Lévitique, chap. XIX, v. 23), de ne manger les fruits d'un arbre nouvellement planté pendant trois ans, de présenter ceux de la quatrième année à Tautel, et de n'en jouir qu'à la cinquième année. Ce dernier commandement est un règlement hygiénique et prouve la profonde connaissance que Moïse a eue de la nature et de ses lois. Ces lois ont été encore plus rarement observées surtout les sabbats des champs, que les autres lois de Moïse. Les rois ne remplissaient pas leurs devoirs envers les êtres qui pouvaient se plaindre. Qu'avaient-ils à craindre des bêtes et des végétaux ? Il est vrai que ces derniers, sans parler, leur répondaient par des famines, des pestes et d'autres plaies contagieuses. Ce langage était parfois plus éloquent que les stériles réprimandes des hommes, y compris leurs révoltes et crochet, espèce de frein attaché aux naseaux et dont le laboureur tenait la bride en sa main, (i) Tel n'est pas Tavis de Saint-Paul, Il dit Aux Corinthiens (chap. IX, v. 9) : « Il est écrit dans la loi de Moïse : Vous ne tiendrez pas la bouche liée au bœuf qui foule les grains. Est-ce que Dieu se soucie des bœufs ? » Puis (chap. XV, V. 39) : « Toute chair n'est pas la même chair. Autre est la chair des hommes, autre est la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons ». Digitized by Google

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 97 leurs vengeances. Les végétaux et l[^] animaux ne demandent pas mieux que de servir les hommes et de leur être utiles^{f^}*mais il ne faut pas croire qu'ils n'aient pas leur manière de protester contre les tyrannies et les manques de devoir des humains. Plus d'une peste est sortie des marais abandonnés qui exigeaient d'être desséchés et cultivés, et plus d'un tyran a péri par une maladie contagieuse qui a été donnée aux hommes par des animaux maltraités, mal soignés, c'est-à-dire, traités en dehors des lois que la nature leur a tracées. tr XVII Chose extrêmement curieuse ! Moïse non seulement ne répète pas dans le Deutéronome le commandement de la circoncision, mais il n'en fait nulle part une loi particulière. Là où il en parle, l'interpolation. es[^] flagrante. Il dit : (Lévitique, chap. XII, V. 2) : « Une femme qui accouche d'un enfant mâle sera impure pendant sept jours, etc. » C'est un règlement sur la femme. Mais verset 3 on y a ajouté : « Et le huitième jour, on circonciera la chair de son prépuce. » Il n'était nullement question de l'enfant. Le verbe masculin n'a rien à faire quand il ne s'agit que de la mère. Moïse n'aurait certainement pas ordonné une loi si importante d'^v/ne manière incidente. Même interpolation pour la fête de Pâque. (Exode, chap. XII, v. 48) : « Si un étranger veut fêter la Pâque, qu'il cu'concise tous ses mâles. Un inch'concis ne doit pas manger » (de l'agnea^f pascal). Mais puisque Moïse n'a nulle part ordonné la circoncision aux Israélites, pourquoi commencer par l'étranger ? Digitized by VjOOQIC

08 MOÏSE Elohim a bien ordonné à Abraham (Genèse, chap. XVII, v. 13), de circoncire tout enfant mâle, mais ce commandement n'est nullement obligatoire pour Moïse. Ce même Dieu n'a-t-il pas ordonné à ce même Abraham de lui sacrifier son fils, sacrifice puni de mort par Moïse ! Et quand il se contente d'un bélier, où est-il écrit qu'il s'en contentera toujours ? Ce même Dieu n'a-t-il pas toléré Jacob épousant deux sœurs ; Moïse cependant l'a défendu. Abraham avait épousé Sarah qui était la fille de son père. (Genèse, chap. XX. V. 12). Moïse pourtant a interdit ces sortes de mariages. Et puis, chose plus curieuse encore ! Moïse, longtemps après Abraham, n'avait pas circoncis ses propres fils, ce qui résulte clairement du chapitre IV de l'Exode, (verset 25). La circoncision était un usage adopté depuis Abraham ; mais jamais Moïse n'en a fait une loi, autrement il l'aurait certainement édictée dans le Deutéronome ou dans un autre document, mais à sa manière, grande et nette, et non subrepticement, incidentellement. (La circoncision a été inventée par Abraham pour l'abolition du sacrifice humain constaté par la légende du bélier substitué à Isaac.) C'est un minimum de sang humain voué à Dieu, Aussi l'appelle-t-il un pacte de chair. (Genèse, chap. XVII v. 13.) C'est du reste l'avis de Jésus qui dit : Saint-Jean (chap. VII, v. 22) : « Moïse vous a donné la circoncision, non pas qu'elle soit de Moïse, mais des patriarches. » XVIII La politique de Moïse est la conséquence logique de sa doctrine philosophique, jusqu'à la

forDigitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILB 99 me de son État qui, pour n'être pas absolue, est pourtant essentiellement démocratique, élective et sociale. Tout en évitant le communisme et la promiscuité des femmes de Platon, le principe égalitaire et électif prédomine. Moïse lui-même a donné un exemple frappant du principe électif. On sait qu'il a eu deux fils, dont l'un s'appelait Gerson et l'autre Éliéser, (Exode, chap. XVIII, V. 3 et 4,) de plus un beau-frère, fils de Réuel Jéthro, qu'il a prié de l'accompagner dans le pays promis. (Nombres, chap. X, v. 29.) Pourtant, il n'est jamais question ni des uns ni des autres comme fonctionnaires ou chefs de l'État. Moïse cependant représentait le pouvoir suprême, il eût pu léguer le pouvoir à son fils aîné au lieu de choisir Josué, son disciple et porteur d'armes. Il a bien nommé le fils d'Aaron grandprêtre à la place de son père. Mais la tribu des Lévites n'avait pas, ne devait pas avoir d'influence politique d'après le Statut de Moïse. L'hérédité dans cette tribu restreinte ne lui paraissait d'aucun danger ; le fils pouvait offîcier à la place du père ; il ne fallait pour ces fonctions qu'une longue habitude sacerdotale et une grande pureté de mœurs, qualités accessibles à tous les hommes de bonne volonté. Il n'en était pas de même des qualités que l'on exige d'un chef politique en même temps général en chef. Et pourtant dans l'hérédité sacerdotale des Lévites se trouve la plaie vive, le centre de corruption de la loi politique de Moïse. C'est pour avoir manqué de logique et de conséquence que l'édifice si péniblement élevé de Moïse a croulé. Ce vice d'organisation se fait sentir dès le début. Déjà, dans le désert, la famille de Korah se révolte contre

Digitized by LjOOQIC

100 NOISE l'hérédité sacerdotale de la famille d'Aaron. Moïse Répondit par un coup d'État ; mais le peuple, à son tour, sachant très bien comment et de quelle manière les Korahites ont été vaincus, répond : « Fais-nous donc tuer nous tous ! » Plus tard, deux tiers d'Israël, plutôt que d'accepter l'hérédité sacerdotale des Lévites, vout se créer d'autres dieux, d'autres lois et d'autres prêtres. Il se peut comme le fait observer si judicieusement Spinoza, il se peut que Moïse, tenant avant tout à ce que ses prêtres n'eussent pas de propriété, fût forcé de vouer toute une tribu au sacerdoce ; mais il n'en est pas moins vrai que la chute d'Israël est uniquement due au principe d'hérédité, nié partout dans le système de Moïse, admis seulement par privilège dans la tribu de Lévi. Là est la cause première de toutes les révoltes, de toutes les divisions intestines, de toutes les guerres civiles en Israël. Ce fut là aussi l'unique cause de l'établissement du royaume d'Israël, se séparant du royaume de Juda, qui seul a conservé l'hérédité de la tribu de Lévi. Le royaume de David une fois scindé, sa perte était inévitable. (Voir Traité théologico-politique de Spinoza, qui attribue la chute du premier Temple uniquement à cette inconséquence de Moïse.) Au second Temple, les prêtres, les Pharisiens s'étant emparés du pouvoir, ils en ont fait, contrairement à la loi de Moïse, une véritable théocratie, interprétant la loi d'après leur bon plaisir, la tronquant et la défigurant au gré de leurs intérêts, créant forcément des sectes et des divisions qui, après avoir tiraillé en tous sens le pays, ont fini par le livrer à l'étranger. Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE IOJ ^ L'État de Moïse, sauf cette exception, reposait entièrement sur le principe électif et sur l'assentiment du peuple, y compris les femmes. Sa propre loi, Moïse l'expose devant le peuple (espèce de suffrage universel acclamant), tous répondent : Amen ! ce qui veut dire : « Oui, ainsi soit-il, » surtout pour les défenses. (Deutéronome, chap. XXVII, v. 14 à 20.; Plus d'une fois, Moïse en appelle à cette acclamation . Il dit : (Deutéronome, chap. XXIX, v. 9): « Vous tous, vous êtes debout aujourd'hui devant Jéhovah votre Dieu, vos chefs, vos juges, vos anciens et vos administrateurs, tous hommes d'Israël. Vos enfants, vos femmes, l'étranger qui est dans ton camp, depuis le fendeur de bois jusqu'au puits d'eau, pour passer le pacte avec Jéhovah ton Dieu. » Ce pacte, Moïse l'a scellé au nom de Jéhovah pour toutes les générations. Jéhovah, selon lui, ne le rompra que lorsque les générations les premières l'auront violé. Lui-même avait nommé des chefs pour dix, cent, mille, dix mille. Mais il dit bien au peuple : (Deutéronome, chap. XVI, V. 18) :

102 MOÏSE valent être élues, à plus forte raison avaientelles voix au chapitre. Témoin Déborah, qui gouvernait souverainement, acclamée par la nation. Il en était de même de Tarmée ; d'après la loi de Moïse, tout Israélite à l'âge de vingt ans était soldat. (Nombres, chap. XXVI, v. 1 et 2.) Seulement, voici ce qu'il dit: (Deutéronome, chap. XX, V. 5) ; « Quand tu iras en guerre contre ton ennemi, les administrateurs diront au peuple ce qui suit : « Quiconque a bâti une maison sans l'avoir inaugurée, qu'il rentre dans sa maison. Il pourrait mourir et un autre l'inaugurerait. Quiconque a planté une vigne sans l'avoir vendangée, qu'il retourne chez lui. Il pourrait mourir et un autre la vendangerait. Quiconque s'est fiancé avec une femme et ne l'a pas épousée, qu'il rentre chez lui. Il pourrait mourir et un autre l'épouserait. » D'ailleurs, (Deutéronome, chap. XXIV, v. 5), Moïse ordonne^ que tout nouveau marié soit exempt du service militaire pendant la première année de son mariage. Puis les administrateurs, parlant au peuple, diront : € Quiconque a peur et se sent mou de cœur, qu'il rentre chez soi, afin qu'il n'amollisse pas le cœur de ses frères comme le sien. Cela dit, ils nommeront des chefs de Tarmée pour être à la tête du peuple. » Les officiers étaient donc nommés par les Schotrim qui eux-mêmes électifs, étaient nommés par le peuple. Ce^ système d'égalité fut étendu par Moïse jusqu'à la propriété. On sait que Moïse (NomDigitized by VjOOVIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 103 bres, chap. XXXIII, v. 54), avait ordonné de partager le pays conquis en autant de parts que de tribus, sauf pour deux tribus et demie qui préféraient rester en deçà du Jourdain. Ce partage se faisait par le sort. Pourtant il ordonna que les propriétés dussent être adjudgées pour la quantité d'après la population plus ou moins considérable des tribus. Ce qui serait difficile à accorder avec le tirage au sort, à moins d'admettre que les tribus égales en population seules eussent entre elles tiré au sort leur partage. Cette propriété devait être inaliénable ; on ne pouvait la vendre que pour quarante-neuf ans ; au Jubilé, toute propriété rentrait au propriétaire primitif. Le Jubilé s'appelait deror (Lévitique, chap. XXV, V. 10), c'est-à-dire liberté. Dans cette année tout ce qui s'était vendu rentrait libre. La terre, dit Moïse (Lévitique, chap. XXV, v. 28), ne doit jamais être vendue pour toujours, car à moi, dit Jéhovah, appartient la terre. Moïse répète cette phrase deux fois : « Vous n'êtes que des étrangers et des locataires. » Saint-Paul, Aux Corinthiens (chap. X, v. 26), répète la phrase de Moïse : « Car la terre et tout ce qu'elle contient est au Seigneur. » Ce retour aux premiers propriétaires n'a jamais été mis en exécution. Grâce à la riK)narchic, le Jubilé et le Semitah restèrent à l'état d'idéal. Les rois prennent mais ne rendent pas. XIX Moïse avait élevé son peuple pour être un peuple agriculteur. Il devait la dime de tout aux Lévites sans propriété, ne cultivant quela loi etl'art ^ ^ ' Digitized by Google

104 MOÏSE d'enseigner. En cas d'impossibilité de présenter la dîme en nature» on la transformait en argent. Mais en tout cas le peuple dispersé à la campagne devait trois fois par an, à la Pâque, à la Pentecôte et à la fête des Cabanes, se rendre en personne à Jérusalem, hommes et femmes. Ces sortes de fêtes n'étaient pas seulement des foires d'échange ; par ces voyages forcés, Moïse espérait répandre l'instruction sacrée parmi toutes les classes du peuple, grâce au frottement continu des campagnards contre les habitants de la capitale, siège des Lévites, des prêtres et des prophètes. Plus tard le Talmud, qui en tout est le contraire de la loi de Moïse, a exempté les femmes de ce voyage, comme si la femme n'avait pas besoin d'enseignement. Moïse tient tellement à l'instruction universelle qu'il dit: (Deutéronome, chap. XXXVI, v. 10): «Après sept ans, à la Semitah, à la fête de Soucoth, quand viendra toi Israël pour comparaître devant la face de Jéhovah ton Dieu, à l'endroit qu'il choisira, tu feras la lecture de toute cette Thorah (doctrine) en présence de tout Israël et à leurs oreilles. Rassemble le peuple, hommes, femmes, les enfants et l'étranger dans les portes afin qu'ils entendent, qu'ils apprennent, qu'ils craignent Jéhovah votre Dieu, et qu'ils observent les paroles de cette Thorah. Et leurs fils ignorants écouteront et apprendront à craindre Jéhovah votre Dieu. » C'était donc l'enseignement universel, gratuit et obligatoire. Les Pharisiens ont aboli l'obligation de renseignement gratuit, surtout pour les femmes. La femme d'aujourd'hui a perdu ses droits dès l'établissement de la monarchie. Moïse ne parle nulle part du complot de la femme.

LE TALMUD ET L*ÉVANGILE 105 rélanger. Pourtant, d'après la loi sur l'intérêt, changée deux fois dans le Pentateuque, il ressort qu'il a songé au commerce d'exportation. C'est là l'avis du savant Michaélis. Moïse avait d'abord défendu tout intérêt (Exode, chap. XXII, V. 24); puis (Lévitique, chap. XXV, v. 35,) il défend de prêter à intérêt au pauvre. Mais (Deutéronome, chap. XXIII, v. 20,) il permet de prêter à intérêt à l'étranger. Les Juifs exportaient, en effet, du blé et du vin par l'entremise des Tyriens et des Sidoniens. Or, nul commerce n'eût été possible avec la défense absolue de prêter à intérêt. Michaélis va plus loin encore. Il prétend que Moïse a ordonné la Semitah (défense de cultiver à la septième année) afin de forcer les Israélites d'avoir toujours des provisions de blé, de vin et d'huile, et de ne jamais recourir aux étrangers pour les substances premières, de peur que le peuple ne retournât au culte des idoles. Je cite cette opinion parce que Michaélis, dans son Droit de Moïse, est le premier chrétien compétent qui rende justice à la législation de Moïse. Son livre est et restera un chef-d'œuvre de science, d'érudition et de haute sagesse sociale. Le droit d'aînesse était un jus consuetudinarium. Il existait chez tous les peuples de l'antiquité. Chez les Égyptiens, l'aîné seul suivait la caste du père. Moïse a restreint le droit d'aînesse à deux parts d'héritage. (Deutéronome, chap. XXI, V. 17.) En cas d'absence d'héritier mâle, les filles héritaient toutes une part égale, à condition d'épouser un homme de leur tribu, afin qu'au Jubilé une tribu n'accumulât pas toutes les parts par le mariage, (Nombres, ch. XXXVI, Digitized by LjOOQIC

106 MOÏSE V. 6, etc., etc.) Du temps de Moïse d'ailleurs, les filles n'avaient pas besoin de dot. On les achetait à leurs pères et quand on les répudiait, elles avaient leur douaire. XX Nous voici arrivé à la question des droits de la femme d'après les lois de Moïse. De grands penseurs ont cherché et discuté le vrai critérium du progrès et de la civilisation dans l'histoire. Des volumes ont été écrits à ce sujet. Rien pourtant de plus facile à trouver que ce critérium. Dans un pays où le faible est protégé contre le fort, l'étranger contre l'indigène, le pauvre contre le riche, là est le progrès, là est la civilisation. On pourrait y ajouter, là est Dieu ! Et d'après Moïse là où est Dieu, là sont le bonheur, la bénédiction, la prospérité. Dans les pays, en effet, qui jouissent de ces avantages, régissent la justice, la liberté et l'égalité. Sans cette trinité, il n'y a pas de progrès possible. L'humanité basée sur la morale divine, morale excluant toute distinction sociale et politique, n'est jamais là où le faible est opprimé par le fort, où la naissance et la fortune ont d'odieus privilèges, où l'étranger, où tout être humain n'est pas considéré comme l'égal du citoyen, sous n'importe quel prétexte, car tous les prétextes ont leur origine dans l'intérêt égoïste, sordide, souvent dans le vice et dans la couardise ; enfin là où la femme, parce qu'elle est d'un sexe plus faible, ne jouit pas de tous ses droits inhérents à sa nature humaine, égale, sinon supérieure, sous bien des rapports, à celle de l'homme. L'histoire, hélas ! nous montre peu Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANOILE 107 de peuples arrivés à cet idéal. Partout le fort opprime le faible, partout la femme est odieusement exploitée par l'homme, partout l'étranger est exclu de tous les droits ; çà et là seulement il est des éclaircies où le droit naturel apparaît comme un rayon de soleil au milieu des ténèbres et des prêtres. De grands hommes ont pourtant, de tout temps, posé les jalons de ce progrès et de cet idéal de civilisation, mais leurs lois sont restées à l'état de théorie, leurs règlements à l'état de pieux désirs. Jamais peuple n'a observé les lois de Moïse à l'égard de l'étranger. Plus de vingt fois, il dit: « L'étranger jouira des mêmes droits que toi, tu aimeras l'étranger comme toi-même, car tu étais étranger et esclave en Egypte. » Aujourd'hui, après trois mille ans, l'étranger n'est pas en France même l'égal d'un Français. Moïse était plus avancé que le Code Napoléon à ce sujet. Quant à la femme, nul législateur de l'antiquité n'a atteint l'idéal de Moïse. Ce grand philosophe a parfaitement compris l'égalité de la femme. Mais Moïse a souvent tenu compte, dans ses règlements, des habitudes invétérées de son peuple. Jésus dit : (Saint-Mathieu, chap. XIX, V. 8): « A cause de la dureté de votre cœur. » Tous ses efforts tendaient à abolir la polygamie, à la rendre impossible. Bon nombre de ses lois étaient purement locales: « Car le pays où tu entreras, dit-il à son peuple, (Deutéronome, chap. XI, v. 10,) n'est pas comme l'Egypte d'où vous sortez. > Telle qu'elle est, sa loi sur la femme est supérieure, plus humaine, plus égalitaire, plus libérale, plus conforme à la nature que celle de toute l'antiquité, et aujourd'hui encore il est des lois à Digitized by LjOOQIC

108 MOÏSE l'égard de la femme en France , notamment le droit de tuer en flagrant délit, qui n'atteignent pas à la hauteur de la loi de Moïse. inutile. d'ajouter que toutes les lois de Moïse furent violées, anéanties par la monarchie absolue des Juifs et que, la femme, sous les rois et les Pharisiens, a perdu tous les droits que Moïse lui avait assurés. En effet, l'humanité entière était encore plongée dans le polythéisme, source de l'esclavage et de la polygamie, que Moïse avait affranchi la femme en la déclarant égale de l'homme. En général, les institutions sociales d'une nation sont les conséquences logiques des idées que cette nation se fait de Dieu. Que pouvait être la femme chez les peuples antiques, qui n'admettaient pas l'unité du genre humain, dans le ciel desquels il y avait plusieurs races, plusieurs rangs de dieux et de déesses, chacun d'après sa prétendue force. Qu'était-ce donc qu'une déesse grecque? Une concubine à côté de beaucoup d'autres, brillant un instant par sa jeunesse et sa beauté, cédant la place à une autre plus jeune et plus belle. Que pouvait être la vertu conjugale dans un pays dont les dieux faisaient des gorges-chaudes de l'aventure malencontreuse de Vulcain et de Vénus ! Je paille des Grecs dont l'histoire était la plus civilisée d'entre les païens. Les autres peuples leur étaient encore inférieurs sous bien des rapports. Nulle part, chez toutes ces nations, on ne sent la divine influence de l'épouse vertueuse, car cette femme loin d'être l'égale de l'homme, n'était qu'une espèce d'esclave confinée dans le gynécée. Les femmes des Atrides sont affreuses. Hélène, Digitized by LjOOQIC

LÉ TALMUD ET L'ÉVANGILE 109 la belle Hélène, la cause de la guerre de Troie, retourne après cette guerre auprès de Ménélas, qui la reprend, et peu assagie y comme dit Fontaine, par les leçons terribles que les dieux lui ont données, elle prête une oreille complaisante aux douceurs que lui dit le jeune Télémaque. Hector aime bien Andromaque, n'a-t-il pas comme Achille sa Briseïs ? Puis, Hector à peine refroidi, Andromaque épouse le vainqueur de son 4^e mari. Car l'Andromaque de Racine n'est pas celle de l'histoire. Un mari hébreu comme Ulysse, n'aurait jamais eu besoin de vaincre par la force ou la ruse tous les prétendants présomptueux de sa femme. Il n'aurait eu qu'à paraître en disant : « Je suis Ulysse ! » La reconnaissance faite, tous ces ardents et ridicules galants d'une femme mariée de plus de quarante ans, se seraient retirés du combat, sans perdre une flèche ni un bon mot. Les Grecs ont bien inventé les Muses ; mais, outre qu'elles sont bâtarde, elles ont des favoris, des nourrissons, des amants, jamais des époux. Elles sont les Hétaïres du ciel. . Nous ne connaissons la femme égyptienne que par la Bible. Les rares historiens nationaux n'en parlent pas. Nous savons que Pharaon était le maître absolu de toutes les femmes de son pays, même des étrangères; témoin l'histoire de Sarah ! Quant aux femmes indigènes, nous ne connaissons d'elles que l'histoire édifiante de Putiphar. ♦ • Disons-le tout de suite, les Juifs sont également tombés par la polygamie, maintenue, augmentée par le despotisme, la cause principale de la dissolution des mœurs et de l'esclavage Digitized by Google

liO MOÏSE qui en est la conséquence inévitable ; mais du moins savaient-ils, par les prophètes, qu'ils violaient leurs propres lois, Moïse le leur avait prédit littéralement et presque minutieusement. C'est précisément parce que les rois juifs, à partir déjà de David, violant ouvertement la loi de Moïse, étaient revenus à la polygamie et à l'esclavage, qu'ils ont partagé le sort des autres rois. Les hommes ont passé, mais la loi est restée, et, de cette loi seule, a jailli l'émancipation de la femme ! ' Sur la première page de la Bible, se trouve écrite, en lettres ineffaçables, l'égalité de l'homme et de la femme, Eve sort de la côte d'Adam, qui dit en la voyant (Genèse, chap. II, V. 23): « Ceci est l'os de mes os et la chair de ma chair. Elle s'appellera Ischah, > c'est-à-dire le féminin de Isch, qui veut dire homme. Dans la langue hébraïque seule, l'homme et la femme portent le même nom, sauf la terminaison du genre. « C'est pourquoi l'homme quitte son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, ils deviennent une seule chair. » Voilà, ce me semble, une déclaration d'égalité et de monogamie comme l'histoire entière n'en connaît pas. Ah! dira-t-on, vous oubliez l'histoire de la chute ! D'abord le mot chute est une invention talmudique et chrétienne ; la Bible n'a jamais prononcé ce mot. Et, en effet, cette fable légendaire de l'Écriture, loin d'être une chute, est la glorification de l'homme et surtout de la femme. Adam et Eve se trouvaient dans un soi-disant paradis. On leur dit de ne pas manger de l'arbre de la reconnaissance, qui égalait l'homme à

Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 111 Dieu. Adam se soumet et n'y touche pas. Mais Eve, curieuse, comme on dit, désireuse d'apprendre, étend la main vers cette précieuse pomme, y mord et y fait mordre son mari. Voilà déjà l'influence de la femme constatée pour les affaires intellectuelles. Grâce à Eve, l'homme connaîtra le bien et le mal. Plus encore, il sera libre. Sans la mort, sans le pouvoir de mourir, plutôt que d'être esclave, l'homme ne serait pas libre. Il serait comme l'animal qui est privé de ce pouvoir. Fable ou non, il me semble qu'il n'a nullement à se repentir de sa téméraire action. Et que lui impose Dieu en échange de ses hardiesses ? Des devoirs d'amour (Genèse, chap. III, V. 16.)!... «J'augmenterai, » dit-il, « tes grossesses et tes douleurs ; avec douleur tu enfanteras tes désirs seront après ton mari et lui dormira en toi. » Je traduis textuellement. Voilà donc les suites de cette fameuse chute. Adam et Eve seront libres. Eve aimera son mari, aura beaucoup d'enfants, et c'est par l'amour que son mari la dominera. Quant à Adam, naguère un vrai fainéant^ il sera condamné à travailler, à cultiver la terre, souvent ingrate, à la défricher, à en faire le vrai paradis. Où donc, je vous le demande, se trouve-t-il là la moindre trace d'une chute ? Dieu destine l'homme et la femme libres au travail, non pas pour eux, mais pour autrui. À l'homme le travail rude de la terre, à la femme l'amour, c'est-à-dire, le dévouement pour son mari et ses enfants, comme la Bible le dit en propres termes. Mais c'est tout simplement la quintessence de la philosophie ; car, en effet, rien ici-bas n'existe que par la substance autonome et Digitized by LjOOQIC

112 HOTSK divine, et nul n'existe pour soi, pas même Dieu! Tout être vit et travaille pour autrui. C'est là, en effet, le but et la grandeur de la création ; c'est là, que l'homme reconnaît la loi de Dieu et sa propre loi : le travail, non comme moyen, mais comme biU ; le travail, non pour soi, mais pour auti^i ! C'est là, enfin, le secret de la solidarité de tous les êtres, de toutes les existences, depuis le grain de sable jusqu'à l'astre des cieux. Il faut, de gaieté de cœur, aveugler sa raison et la soumettre à un dogme tyrannique, antirationnel, pour voir dans cette légende la chute de l'homme et surtout de la femme. Si on devait la prendre à la lettre, la femme, dans la personne d'Eve, n'aurait qu'à s'en glorifier ! Aux observations d'un Adam quelconque, lui reprochant l'histoire de la pomme, elle pourrait répondre : < Je m'en vante. Sans moi, tu vivrais peut-être un peu plus longtemps, mais tu ne serais qu'un crétin! > Dans toutes les histoires de famille antésinaïques, outre l'intérêt national qui s'y rattache, l'auteur de la Bible que nous possédons, quel qu'il soit, poursuit un double but : Prêcher la monogamie par des exemples de bénédictions et flétrir la polygamie, en énumérant les malheurs domestiques dont elle fut la cause. Déjà le déluge est le résultat de la corruption de la chair et des filles de Dieu. Noé et ses fils sont monogames : chacun entre dans l'arche avec sa femme, même les animaux entrant dans l'arche sont monogames. Abraham, le plus grand des patriarches et le plus grand homme de son siècle, est monogame. Il ne se remarie qu'après la mort de Sarah (Genèse, chap. XXV, v. 1.) Digitized by LjOOQIC

IE TALMUD ET L'ÉYANGILE 113 Voltaire accuse Abraham de dureté de cœur pour avoir renvoyé Agar avec son fils Ismaël. Mais Agar était une esclave étrangère de Sarah qui, en tout et pour tout, savait très bien maintenir son droit. Juive, elle était l'égale de son mari. Quand elle n'espéra plus avoir d'enfant, elle donna son esclave Agar à Abraham, afin de prendre Tenfant qui lui appartenait de droit. Dès qu'elle eut un fils, elle renvoya et Tesclave et son fils, en leur donnant la liberté à tous deux. Quand Éliézer, le fidèle semteur d'Abraham, se présente devant les parents et les frères de Rébeka pour la demander en mariage, au nom d'Isaac, ceux-ci demandent à la jeune fille si elle veut bien suivre cet homme pour devenir l'épouse du fils d'Abraham. « J'irai », répondit-elle brièvement. (Genèse, chap. XXIV, v. 58.) Il résulte de cette demande et de cette réponse que même la jeune fille juive était libre et qu'on ne la mariait pas contre son gré. Isaac est monogame. Voici les paroles à la fois tendres et profondes que dit la Bible à l'occasion de ce mariage (Genèse, chap. XXIV, v. 67). « Et Isaac se consola par Rébeka de la mort de sa mère. > En effet, quel fils, aimant tendrement sa mère, voudrait se marier s'il était sûr de ne pas lui survivre ! Voltaire encore, reproche à Rébeka d'avoir favorisé Jacob aux dépens d'Esau, grand chasseur, grand bretteur, grand coureur de plaisirs. Mais Voltaire qui pourtant était déiste comme Moïse, n'a jamais étudié sérieusement ses lois. Chez tous les peuples idolâtres et même chez les chrétiens idolâtrisés, le droit d'ainesse était un droit invétéré surtout pour les classes privilégiées.

Digitized by LjOOQIC

114 MOÏSE gîées. Moïse le premier a aboli cette loi inique. 11 la remplace par deux parts accordées à Tainé. L'histoire d'Esaii et de Jacob est racontée en détail pour montrer dès l'origine de l'histoire juive, les iniquités et les malheurs qui résultent de cette loi. Rébeka et Jacob avaient raison contre cette injustice qulsaac avait tacitement adoptée et, ne pouvant employer la force, la femme, comme toujours, a employé la ruse. C'est là la seule et unique portée de l'histoire du droit d'aînesse d'Esaû et de Jacob. Esau, désobéissant à sa mère, avait épousé plusieurs filles idolâtres avec lesquelles il gaspillait sa jeunesse quand il ne chassait pas ; au demeurant, bon garçon, tour à tour fantasque et faible à l'excès, uoi d'étonnant que la pieuse et vertueuse Rébeka préférât son cadet, un modèle de piété et de tendresse filiale ? Jacob avait promis à sa mère de n'épouser qu'une fille de sa nation et de sa reUgion, et sa nère, à son tour, ne recula devant aucune ruse pour procurer à son bienaimé préféré fils la bénédiction du père, qui appartenait injustement à l'ainé. A cette bénédiction était attachée une double part de l'héritage paternel auquel d'ailleurs Jacob renonça plus tard. Jacob, de son côté n'a jamais manifesté le moindre repentir. Il a comblé son frère de présents, mais il ne lui a jamais demandé pardon. Le droit d'aînesse était une iniquité à ses yeux, il a cru bien faire de ne pas s'y soumettre. Chez tous les peuples de l'antiquité, l'action de Rébeka eût été la cause de plusieurs crimes domestiques . Mais Esaû , malgré son inconduite était Hébreu. Il respecte sa mère même après le Digitized by LjOOQ le

LE TALMUD ET L*ÉVAXGILE 115 départ de Jacob, et, lors des funérailles de son père, il prend le premier rang, bien qu'il eût vendu son droit d'aînesse. C'est que la femme et la mère juives ne ressemblent à aucune autre femme des nations idolâtres . Devant Jéhovah tous les êtres humains étaient égaux. Devant son Dieu la femme vertueuse valait l'homme courageux. Tous deux étaient égaux par le devoir accompli.

L'histoire de Jacob, roman, si jamais il en fut, prouve par plusieurs crimes le danger de la polygamie. Il est vrai qu'il y fut forcé par la ruse de Laban. Il n'aimait que Rachel. Il résulte cependant de l'histoire de Léah et de Rachel deux choses. D'abord que les filles juives héritaient dans ce temps de leurs parents, puisqu'elles n'ont jamais pardonné à leur père de les avoir vendues. On lit (Genèse, chap. XXXI v. 14) : « Rachel et Léah répondirent et dirent : « Avons-nous encore une part et un héritage à la maison de notre père ? Ne lui étions-nous pas comme des étrangères ? Il nous a vendues. Et maintenant il veut manger encore tout notre argent. Car toute la richesse que Dieu a sauvée de notre père est à nous et à nos enfants ! » En effet, on ne voit pas dans l'histoire des patriarches et des tribus que les pères vendaient leurs filles. D'ordinaire on lit : « Et un tel alla et épousa la fille de Lévi (Exode, chap. II, v. 1). » Ou bien : Un tel lui donna sa fille pour femme, » comme Jethro à Moïse. Jacob une fois époux des deux sœurs, alliance que Moïse défend, chacune de ces sœurs, dans l'intention de posséder à elle seule les bonnes grâces du maître, lui donne une esclave, d'abord Digitized by LjOOQIC

110 MOÏSE pour s'en approprier les enfants, autant de liens d'amour , puis pour plaire exclusivement à Tépoux. Cela ressort clairement du récit de la Bible. C'est Léah qui commence . Rachel ne fait que suivre l'exemple . C'est une lutte continuelle à qui des deux appartiendra ce malheureux mari ballotté entre deux sœurs et deux jeunes esclaves, et dont les propres fils, plus tard, souillaient la couche paternelle avec une des concubines. L'aventure malencontreuse de Dinah est encore une suite de ces désordres, ainsi que la vente de Joseph aux Égyptiens. Tous ces malheurs jaillissent de la même cause : la polygamie. Ces histoires, au lieu d'être expurgées, devraient être lues et connues par toute honnête femme, voire par toute jeune fille. Elle n'y apprendra jamais un mauvais principe, elle ne sera jamais tentée d'imiter ce mal, qui, nulle part, dans le Pentateuque, ne se manifeste que pour traîner à sa suite un châtiment exemplaire. N'est-il pas curieux qu'après l'enlèvement de Dinah, son nom ne soit plus jamais prononcé? A ce sujet, je dois faire observer que, s'il y avait quelque part, dans un pays païen, musulman ou juif, une famille catholique dont la fille eût été enlevée par le prince de sa nation, et que ce prince déclarât vouloir épouser la jeune fille et se convertir, lui et tous ses sujets à la religion de la bien-aimée, tous les catholiques, non-seulement accepteraient d'emblée cette proposition, mais encore jubileraient de joie en criant au miracle. Ils auraient peut-être raison. Mais les fils de Jacob s'écrièrent : « Notre sœur est-elle une courtisane? » (Genèse, chap. XXXIV, V. 31). Loin d'accepter l'offre, ils mas

Digitized by LjOOQ le

LE TALMUD ET L'ÉVANGaE 117 sacrèrent le prince, ses amis et enlevèrent Dinah. Je le répète, l'action est cruelle, mais elle prouve que les Hébreux n'ont jamais été de faiseurs de prosélytes. Ils n'admettaient pas qu'on changeât de dieu pour une jeune fille manquant à son devoir. Et quant à Dinah, son sort était mérité. Joseph était également monogame. Dans tout le paganisme, il ne se trouve pas une histoire pareille à celle de Joseph. Si Hippolyte recule devant l'amour de Phèdre, c'est qu'elle est la femme de Thésée, son père. Il n'était d'ailleurs pas esclave. En France, on a l'habitude de rire au récit de cette histoire, qui est tout simplement admirable. Pour un Hébreu, la femme mariée était chose sacrée. Légende ou non, l'Écriture la raconte pour sanctifier le mariage et pour punir* l'adultère de la peine de mort. Seulement il fallait deux témoins, et, d'après le Talmud, deux avertissements préalables. Même l'histoire des filles de Lot n'est pas immorale. Ces braves filles, loin de songer à une action libidineuse, se sont littéralement sacrifiées pour le bien de l'humanité. Qu'on n'oublie pas que le pays, à deux cents lieues alentours, était détruit et réduit à un vaste désert, où il n'y avait plus ni bête ni homme ; qu'on se transporte en imagination vers ce temps primitif où il n'y avait ni science géographique, ni relations sociales entre un pays et un autre. Après la destruction de Sodome et de Gomorrhe, et de tout le district autour de la mer Morte, ces filles pouvaient sérieusement craindre qu'avec elles et leur père ne finît l'humanité. La preuve que la Bible ne leur impute pas cette action à crime, c'est que les

Digitized by LjOOQIC

118 uoTsE résultais n'en sont nullement calamiteux ou seulement malfaisants. La Bible n'a point connu Tart pour Tart. Moïse surtout, ou quel que soit l'auteur du Pentateuque, ne s'est pas amusé à nous conter des romans. Chacune de ses histoires d'amour est pour ainsi dire une préface à la législation de l'unité de Dieu, du genre humain et de l'égalité de la femme devant la loi de Jéhovah (1). La monogamie de la Bible n'a jamais été considérée comme un sacrement religieux ; car, en ce cas, il n'eut pas été permis aux veufs et aux veuves de se remarier. La Bible l'établit, dès les premières pages de son livre, comme un élément de fécondité et de pureté de mœurs : « fructifiez et multipliez-vous, » dit le Seigneur au couple humain : « Vous me serez un peuple d'élus et de purs, » dit-il plus tard. Tout cela n'est pas possible avec la polygamie (2). La monogamie, du reste, est conforme aux lois de la nature, car il naît autant de garçons que de filles. La Bible est bien explicite pour tout ce qui touche à la pureté des mœurs matrimoniales : elle laisse mourir Onan pour son crime, qui, depuis porte son nom. Quand une femme perd son mari, et qu'elle n'a pas d'enfant, le frère de ce mari est forcé de l'épouser (Deutéronome, chap. XXV, V. 5) i mais si, avant l'accomplissement de se (i) La Bible relate ce fait parce que deux peuples Amon et Moab sont issus de la race des filles de Lot, lesquels peuples jouent un très grand rôle dans l'histoire des Juifs. (2) Pour le Talmud le célibat est un crime. Quiconque, dit-il, n'observe pas le commandement de « fructifiez et multipliez-vous, » c'est comme s'il commettait le crime d'assassinat. Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 119

second mariage, elle en reconnaît un autre, elle peut être condamnée à mort, comme cela ressort de l'histoire de Jéhudah et de Thamar (Genèse, chap. XXXVIII, V. 24). Le mariage est, pour ainsi dire, obligatoire dans la loi de Moïse, car ni fille ni fils d'Israël ne pouvaient se prostituer. (Lévitique, XIX, v. 29 ; Deutéronome, XXIII, v. 18.) Moïse défend (Deutéronome, chap. XXII, v. 5,) à la femme de s'habiller en homme et à l'homme de porter des vêtements de femme. Quand un homme avait séduit une jeune fille (Exode, XXII, V. 15, Deutéronome, XXII, v. 29), il il était forcé de l'épouser sans jamais la répudier. En cas de refus du père, il était condamné à lui payer un douaire de vierge. Un mari accusant faussement sa femme d'inconduite avant le mariage était condamné à payer cent pièces au père et il ne pouvait plus la répudier. Si l'accusation est trouvée vraie par le jugement des Anciens, la femme trompeuse était condamnée à mort. Le viol était puni de mort (Deutéronome, chap. XXII), mais seulement en plein champ ou dans un endroit où la fille pouvait appeler au secours sans être secourue. Une fiancée était considérée comme une femme mariée; le crime est le même pour le séducteur comme pour la séduite. Seulement il fallait deux témoins. Moïse n'admet pas de condamnations à mort par un seul témoin. Un homme jaloux soupçonnant sa femme et n'ayant pas de témoins (Nombre, chap. V, v. 13,) pouvait traduire sa femme devant le grand prêtre qui lui administrait les eaux amères. Moïse ne permet pas qu'un mari puisse se rendre justice lui-même, pas même en flagrant délit. Dès que les témoins lui manquent, il ne lui reste plus que le

Digitized by LjOOQ le

120 MOÏSE recours au grand prêtre. Celui-ci a dû prendre des informations sûres, car en cas de certitude, il est plus que probable que ces eaux étaient empoisonnées. Mais, dès que la femme avait passé par cette épreuve, le mari n'avait plus aucun droit de jalousie sur elle. Il résulte d'une loi de Moïse que la mère avait sur le fils les mêmes droits que le père et que sans elle, le père n'avait aucun droit sur ses enfants. On lit (Deutéronome, chap. XXI, v. 18: « Quand un homme a un fils rebelle et égaré, n'obéissant ni à la voix du père, ni à celle de la mère, ils l'ont réprimandé, et lui, n'a pas écouté. Alors son père et sa mère le saisiront, le conduiront vers les Anciens de la ville et ils diront : « Notre fils que voici est un révolté, un égaré, il n'obéit pas à notre voix, il est débauché et ivrogne. » et les hommes de la ville le lapideront. On a reproché à Moïse la dureté de cette loi. Si jamais il existe une mère qui demande la mort de son fils, ce fils ne vaudra même pas un caillou. Il n'en résulte pas moins que sans la mère, le père n'avait pas de droit sur son fils. Une loi d'extrême délicatesse de Moïse est celle à l'égard de la prisonnière de guerre. (Deutéronome, chap. XXI, v. 10 à 15.) Il était défendu au vainqueur juif de la prendre ni pour femme ni pour maîtresse avant trente jours révolus, pendant lesquels la malheureuse jeune fille laissait pousser ses ongles, — ce qui aujourd'hui ne serait pas précisément un signe de laideur ni de deuil, — coupait sa chevelure et observait tous les usages d'un deuil absolu, afin de pleurer sa patrie perdue et ses parents absents. Après ces trente jours seulement, le guerrier juif pouvait Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 121 % répouser s'il en avait encore envie, mais il ne pouvait pas la vendre. Nous avons déjà cité les droits d'amour de la femme, même pour les esclaves. La monogamie était la cause de la grande fécondité du peuple d'Israël dont se plaignaient tant les Pharaons d'Égypte. Ils craignaient en effet que, dans une guerre, le peuple hébreu, sortant de Canaan, ne fit cause commune avec des nations sémitiques contre eux. La Bible nous apprend que les parents de Moïse étaient également monogames ; en général, la Bible cite presque toujours le nom de la mère quand il s'agit d'un grand homme (1). L'histoire des grands hommes prouve, en effet, qu'ils tiennent presque tous leurs grandes qualités de la mère ; c'est pourquoi l'Évangile, imitant la Bible, ne s'inquiète guère du père de Jésus. Jokébed, la mère de Moïse, en même temps la cousine de son mari, n'était pas une femme ordinaire : Flavius Josèphe, à ce sujet, parle d'un songe qu'eut Amram le père ; mais la Bible ne s'appesantit guère sur son compte, et l'on voit bien qu'elle veut nous faire comprendre que l'âme forte de la maison était la mère. Aussi, quand Pharaon fait appeler les sages-femmes et leur reproche de ne point exécuter ses ordres barbares sur les enfants mâles d'Israël, celles-ci lui répondent (Exode, chap. I, v. 19) : « Mais les femmes des Hébreux ne sont pas comme les femmes égyptiennes : elles sont vives et n'ont pas besoin de (i) Le Talmud a déjà fait observer que l'Écriture ne donne pas le nom de la mère de Samson, aussi désigné par sa faiblesse d'esprit que par sa force herculéenne. Digitized by LjOOQIC

122 moïse notre sei*vice. » Faux-fuyant ou non, cette réponse, si spacieuse qu'elle eût dû paraître, ne pouvait pas être dénuée de toute vérité. Moïse et Ahron sont également monogames, mais Moïse ayant épousé une Midianite, s'est vu forcé de se séparer d'elle deux fois. La Bible nous raconte qu'après la sortie d'Egypte, Jéthro, le beau-père de Moïse, lui renvoya sa femme et ses enfants. Us les avait donc envoyés à son beau-père ! Quelque temps plus tard, Moïse se sépara de nouveau de Ziporah, sa première femme. Il n'est plus question d'elle dans la Bible qui nous apprend seulement qu' Ahron et Miriam, en leur qualité de frère et de sœur, accablèrent Moïse de reproches à l'ant jusqu'à la révolte, quand il épousa une femme kouschite. Ce grand homme, le plus grand homme de l'humanité, fut peut-être méprisé par sa propre femme ! Miriam, la sœur de Moïse, était une femme d'élite. Après la sortie d'Egypte, elle était à la tête des jeunes vierges qui chantaient des cantiques en l'honneur de Jéhovah et de la grande victoire remportée sur les Égyptiens. La Bible mentionne également sa mort, mais nulle part il n'est question de son mariage ; elle s'appelle tout court Miriam, la sœur de Moïse. Dans les reproches adressés à Moïse, à cause de la kouschite, elle dit avec Ahron: « Dieu ne lui parle pas à lui seul; il nous parle comme à lai. j> Pour la faire taire, il ne fallait rien moins qu'un miracle. Moïse, hélas! ne nous a pas légué son secret. Moïse admet la femme aux mêmes devoirs et droits que l'homme; sauf la prêtrise, il n'y a nulle part une exception énoncée à son égard, à Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 123 moins d'incompatibilité absolue avec son sexe. Encore Moïse ne défend-il pas expressément la prêtrise à la femme ; elle présente ses sacrifices et ses offrandes à l'égal de l'homme . Quand il proclame sa loi, hommes et femmes sont présents et l'acclament par un ilmm à haute voix. Il dit: (Deutéronome, chap. XXXI v. 12): « Rassemblez le peuple, hommes, femmes, enfants et étrangers, afin qu'ils écoutent, qu'ils apprennent, qu'ils craignent Dieu ; qu'ils observent les paroles de la Torah, et afin que leurs enfants, qui ne savent rien encore, écoutent et apprennent la vérité. » Le droit que Moïse stipule pour la femme porte le cachet d'une haute civilisation, surtout pour son époque. Où est le législateur antique qui sauvegarde comme Moïse les droits naturels de l'esclave même? Moïse recoimait parfois l'influence de la femme sur l'éducation et la religion; il ne craint rien tant pour son peuple que la corruption des femmes idolâtres . Il ne veut pas qu'on les ménage plus que les hommes, en cas de guerre d'extermination, et déjà l'histoire de Balak et des Midianites prouve qiie cette crainte n'était pas vaine. Moïse n*a pas défendu les mariages consanguins par raison religieuse. Ces défenses ont été instituées dans un but de pureté et de sûreté sociale. Ainsi Moïse a défendu au neveu d'épouser sa tante, et il a permis à Tonde d'épouser sa nièce. C'est que le neveu voyait souvent sa tante auprès de sa mère ou de son père, tandis que l'oncle ne pénétrait pas dans la maison de sa sœur mariée et ne voyait pas si souvent sa nièce, surtout en Orient et du temps de Moïse. L'histoire des Grecs, des Romains et même Digitized by LjOOQIC

124 uoïsE des Juifs prouve le danger de la permission des mariages consanguins ; témoin le crime d'Amnan et de Thamar, tous deux enfants de David, mais de deux mères. S'il était permis d'épouser sa tante, sa belle-sœur ou son beau-frère, plus d'un crime serait prémédité et exécuté dans l'intérieur des familles. Moïse a fait exception pour le beaufrère en cas de mort du mari sans enfant. La femme juive se maintient à sa hauteur pendant le règne de la démocratie ; elle ne s'avilit que lorsque les Juifs sont gouvernés par une monarchie absolue. Bientôt après, la femme disparaît comme figure politique et sociale, et il n'est plus question d'elle que dans les livres des prophètes, des poètes, et pendant les grandes calamités nationales. La femme prend partout pour elle la plus grande somme de douleur. XXI

Récapitulons ! Je crois avoir prouvé, soit en citant les textes, soit en indiquant les chapitres : Que Moïse, lui-même, nie toute relation céleste et miraculeuse ; Que sa doctrine religieuse, sociale et politique repose uniquement sur la Raison, en rapport direct avec le Créateur et émanant de lui ; Que le peuple juif n'a été élu ni pour sa vertu, ni pour sa noblesse, ni pour sa force, mais uniquement pour servir : Premièrement : de peuple justicier contre les peuples idolâtres, impies et barbares. Secondement : de peuple modèle à l'humanité tout entière, à condition qu'il suivra les lois de Dieu basées sur la liberté et le devoir. Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L*ÉVANGILE i23 Que si ce peuple manquait à ses devoirs, si élu qu'il fût, il perdrait tous ses droits. Le Dieu de Moïse n'est pas un être fortuit, plus fort que d'autres dieux, gouvernant le monde d'après ses caprices et sa volonté arbitraire, condamnant aujourd'hui et pardonnant demain, donnant à celui-ci santé, fortune, pouvoir, et l'ôtant à celui-là, parce que tel est son bon plaisir, mais TÊtre qui est ce qu'il est, ce qu'il fut, ce qu'il sera ; Jéhovah, en un mot. La Loi, la logique qui jamais ne change, qui n'a égard ni au riche, ni au pauvre, ni au fort ni au faible. Dieu, c'est la justice incorruptible, immuable. Par son essence, par sa loi, le bien produit toujours le bien, et le mal engendre toujours le mal. Cette justice ne laisse rien impuni, mais rien non plus sans récompense. L'homme est libre, complètement libre, grâce à sa raison et à son instinct du juste et de l'injuste. Il tient son bonheur et son malheur dans sa main. Cet instinct, d'ailleurs, est facile à sentir. Il faut faire à son prochain ce qu'on désire qu'il vous fasse. Il y a plus. Il faut ne pas permettre qu'une injustice soit faite, ni à un homme, ni à une bête, ni à la plante, ni à la terre. Les hommes sortant tous de la même souche, n'ayant qu'un Créateur, sont tous égaux devant lui, et partant, devant la loi, la loi sociale n'étant que l'expression, l'émanation de la loi universelle. Us ne sont inégaux que par les différentes aptitudes au travail. Le génie du législateur n'a d'autre but que d'égaliser au mieux ces différentes inégalités, sans attenter à la liberté indiDigitized by LjOOQIC

i23 MOÏSE viduelle. Toute inégalité violant la loi de la liberté est fausse, anarchique et contraii'e à là loi de Dieu et de la nature. Tous les êtres créés sont solidaires. Si les plus forts ne font pas leur devoirs envers les plus faibles, la loi de la nature des causes et des eifets, crée des maux qui atteignent les forts aussi bien que les faibles. C'est pourquoi on est aussi criminel de laisser commettre des iniquités que de les commettre soi-même, les effets réagissant sur tous, en vertu de la loi de la solidarité. Moïse prescrit à Thomme des devoirs envers ranimai, la plante et la terre. Tout son système repose sur le devoir que le fort doit accomplir envers le faible, le riche envers le pauvre, l'homme sain envers l'invalidé, etc., etc. Si les hommes observaient ces lois et faisaient leurs devoirs, tous seraient heureux. Plus d'animal malfaisant, plus de peste, plus de guerre, plus de famine! QueThomme, d'après Moïse, remplisse ses devoirs envers le prochain, envers l'animal, la plante et la terre ; l'animal, la plante, la terre, ne seront que des éléments de bénédiction et de prospérité. Que l'homme libre manque à ces devoirs, les animaux, la terre même deviendront un sujet d'affliction et de châtiment. L'animal s'ensauvagera et deviendra méchant. La terre, non cultivée, exhalera des pestes et des famines, « le ciel, dit-il, deviendra d'airain, et la terre de cuivre. » Cette solidarité des êtres n'a été aperçue par aucun philosophe, ni ancien ni moderne, depuis Moïse jusqu'à Spinoza. Moïse nie la grâce et la prédestination. L'homme n'a rien à reprocher à Dieu. Ses malheurs Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 127 viennent tous de ses propres manquements au devoir, ou bien des prévarications des aïeux continuées par les fils et les petits-fils. Dieu ne se détourne que de ceux qui se détournent de lui, c'est-à-dire, qui ne font leurs devoirs, ni envers le prochain ni envers eux-mêmes. Le système social de Moïse : c'est la démocratie basée sur le devoir . Montesquieu eût dit sur la vertu. Moïse n'énonce aucun droit. Le droit de Tun jaillit toujours du devoir accompli de l'autre. Seulement le manque à ce devoir ne reste jamais impuni. A défaut de justitûer direct, Dieu, c'est-à-dire la force des choses, la logique de la loi, suscitera des vengeurs pour le confondre. La cause ne se dissout que dans l'effet qui la dévore, comme la torche est dévorée par l'incendie. Toute la morale de Moïse est dans ce devoir. L'homme, la créature, doit imiter le Créateur, doit aspirer à l'égaliser par la justice et la vertu. S'il n'y asph*e pas, s'il écoute la voix du droit égoïste plutôt que celle du devoir ; du devoir qu'il doit accomplir envers le faible, envers le pauvre et l'inférieur, envers l'animal et la plante, la justice le mettra tôt ou tard à la place de ce faible, de ce malheureux, de cet animal, il lui sera absolument fait comme il a fait. Moïse n'a jamais songé une minute à créer un état théocratique dans le sens qu'y attachent les chrétiens. Son pontife n'a aucun pouvoir ni politique, ni judiciaire. Pour un seul cas, — une femme accusée d'infidélité par son mari jaloux, — le grand prêtre a une influence directe. Il n'a rien à pardonner, et il ne peut rien pardonner. Digitized by VjOOQIC

128 MOÏSB Le sacrifice est une amende pécuniaire pour le pécheur et ce pécheur ne peut le présenter qu'après réparation complète du tort fait au prochain. L'autel ne protège aucun criminel, c Tu le prendras sur Tautel même. » (Exode, chap. XXI, V. 14), dit Moïse, et le pontife même était comme le dernier des Israélites, soumis à la loi universelle. Moïse proclame l'égalité complète de la loij pour rétranger aussi bien que pour le citoyen. Il accorde à la femme tous les droits humains. De même à T enfant. Il ôte à la tribu de Lévi toute propriété, afin qu'elle puisse se vouer à Tinslruction du peuple sans distinction d'âge et de sexe. Le premier devoir de l'homme, d'après Moïse, c'est d'instruire son frère, de l'initier à la loi de Dieu. La tribu de Lévi ne doit avoir nul souci de la vie matérielle ; elle vivra des sacrifices, et elle logera aux frais de l'état. Mais elle n'a rien à dire pour la justice, ni pour l'administration. Juges et fonctionnaires, de même les officiers en temps de guerre, seront élus par le peuple. Un juge suprême élu par le peuple entier, tiendra les rênes de l'État. Chose curieuse. Les prophètes qui, dans le judaïsme de l'antiquité, avant l'invention de l'imprimerie, représentait la littérature, sont tous sortis du peuple (1), sauf Isaïe, né et élevé sur les marches du trône absolument comme Moïse. « Plût à Dieu, dit Moïse, que tout le peuple fut prophète. » (Nombres, chap. II, v. 29). (1) Cela ressort de Samuel, chap. X, v. 13, où il est dit à propos des prophètes : » Un homme répondit : et qui donc sont leurs pères ? »

Digitized by VjOOQIC

Tinstruction et Tinspiration, tout le système de Moïse est basé sur Tétude de la loi de Dieu, que Ton doit toujours méditer. Moïse abolit Tesclavage en principe. D'autres, en son nom, ne l'admettent que temporairement. Il crée le Sabbath pour donner à Tesclave, même étranger, et à l'animal un jour de repos forcé. Tout esclave fugitif étranger est libre en touchant le sol juif. Il ne fait jamais une gueiTC offensive. Il propose un traité de paix à tous les peuples aux frontières de la Palestine, leur promettant de payer tout comptant. La guerre pour lui n'est qu'une défense légitime. Il n'excepte de cette règle que les sept peuples occupant le cœur de la Palestine , patrie des patriarches pendant deux siècles, et qu'il réclame comme un droit imprescriptible. Ces peuples usurpateurs adonnés à toutes les abominations, doivent être exterminés jusqu'au dernier homme. La femme, pour lui, est l'égale de l'homme pour la récompense comme pour la peine ; il craint même plus la femme idolâtre pour son peuple que l'homme. Il assure tous les droits naturels aux animaux ; de même il reconnaît à la terre des droits jaillis des devoirs accomplis de l'homme envers elle. Tous les droits politiques et sociaux que la philosophie moderne, depuis Spinoza jusqu'à Voltaire, a énoncés, jaillissent des devoirs ordonnés par Moïse. L'idéal de Moïse n'a même jamais été atteint, pas même par les principes de Quatre-vingt-neuf. Digitized by LjOOQIC

130 MO'fSB C'est au Pentateuque que Descartes, que Spinoza et Lteibnitz ont dû leur libre pensée, et ajoutons-y qu'ils n'ont rien inventé de nouveau, pas plus qua Rousseau et Voltaire. Tous, après des dissertations longues et sérieuses sont arrivés au Déisme ou Jéhovisme plus ou moins bien expliqué, de Moïse, lequel Déisme seul est la source et la souche des principes imprescriptibles reformulés par Quatre-vingt-neuf et que Ton peut résumer dans les trois mots : Liberté, Egalité^ Solidarité. Digitized by VjOOQIC

PARAPHRASE Depuis ma première jeunesse, dès que j'ai commencé à étudier le Pentateuque, chaque fois que j'ai lu un livre chrétien parlant de Moïse, je me suis demandé d'où vient que pas un chrétien, — Michaélis excepté, — n*a pu ou n*a voulu comprendre Moïse ? d'où vient que tous l'ont calomnié ? Plus tard, j'appris que pendant des siècles, tout chrétien qui aurait dit la vérité sur Moïse eût été brûlé par l'Inquisition, du moins dénoncé comme un dangereux révolutionnaire. Plus tard encore, j'ai vu que le Talmud lui-même est l'adversaire le plus violent de Moïse. 11 défigure la moitié de ses lois, et quant à l'autre moitié, il met à la place ses propres erreurs. L'homme le plus injuste envers Moïse, c'est Voltaire. Il a cru que le christianisme sortait du Mosaïsme. Hélas non ! Le christianisme est fils et frère du Talmud. Le dogme chrétien, sauf la Trinité qui est platonique, sort tout entier avec tous ses détails du Talmud. C'est ce que nous allons prouver, textes à l'appui. La loi de Moïse n'a été abordée et étudiée que du temps de la Renaissance, au quinzième et au seizième siècle. Les Juifs eux-mêmes, livrés par l'autorité chrétienne à l'autorité rabbinique, n'osaient pas Digitized by LjOOQIC

132 MOISB approfondir la doctrine de Moïse, et Topposer au Talmud. • Aben-Esra a hasardé quelques vérités, mais dans un langage obscur. -^ ♦ Quelques Juifs pourtant, en Italie et en AUe:.. magne, ont initié des savants chrétiens dans Ifes s^lliets de ki langue hébraïque. De là est sortie la Reforme, non sans de nombreuses victimes avant-courrières de Luther et de Calvin. Enfin Spinoza ^e premier, dans son Traité théologique, poursuivi ptc ses propres coreli: gionnaires, a ea^tf^garder en face le texte du Pentateuque. • * Depuis ce temps, plusieurs savants olirétierfs ont étudié Thébreu avec succès, mais pas un d'eux' n'a pénétré l^ génie** philosophique de Moïse. L^s philosoDhes d'ordinaires ne savent pas l'hébreu, et lefTiébraïsanfi ne sont guère philosophes. Mais, que dans l'histoire des humains on ait expliqué ou non la loi de Moïse, il est un fait patent, palpable, uTéfragabie, qui parle plus haut que tous les commentaires. Ce fait, le voici: . Ôe puis que les mots : Solidarité, Liberté, Égalité, retenUssenl dans l'histoire, nul homme n'a pu articuler un de ces mots sans logiquement s'appuyer sur la loi fondamentale de Moïse, qu'il Tait connue ou ignorée. ^ù donc a-t-on vu un homme, depuis Savonarole jusqu'à Robespierre, attaquer la tyrannie et proclamer la lil^erté au nom de Platon ou de Plutarque ? C'eût été impossible. Non seulement les dieux de cette société vivent en concubinage perpétuel Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 153 avec leurs différentes femmes, sans devoirs ni droits ; non seulement toutes les déesses des Grecs et des Romains sont des Hétaïres, mais dans la société politique de ces peuples, il y avait quatre-vingt-dix esclaves contre dix citoyens, libres et ces dix citoyens libres mêmes avaient des droits différents. Ils ne travaillaient pas. Le travail était dévolu à l'esclave sans une heure de repos. Le soi-disant citoyen libre grec ou romain ne s'exerçait qu'à la guerre pour faire du butin et des esclaves. Tout étranger, même parlant la même langue, parfois d'une ville voisine, était considéré comme un ennemi hors la loi. En latin le mot-Aosfis, étranger, est synonyme du mot ennemi. Mais la Bible, mais l'Évangile, là où il s'accorde avec la loi de Moïse, a toujours servi de charte inscriptible, soit aux théologiens, soit aux grands hommes politiques progressistes. On peut même hardiment prétendre que les révolutions théologiques seules ont abouti et que toute agitation purement politique a toujours versé de l'arnière de l'anarchie dans l'arnière du despotisme. C'est que, seule, la loi de Moïse est basée SUR LE devoir. SANS LE DEVOIR PRÉALABLE, SEULE ORIGINE DU DROIT, PAS DE LIBERTÉ, PAS D'ÉGALITÉ POSSIBLES. Ce fut là, et c'est encore l'erreur des révolutionnaires modernes. Tous leurs travaux sont stériles, tous leurs efforts convulsionnaires. En bâtissant sur le droit absolu, ils bâtissent sur le sable, sur le droit du plus fort. Du devoir accompli seul jaillit tout droit. C'est là l'idée mère de Moïse, et c'est pourquoi Digitized by Google

13 i MOTâE la loi de Moïse est et restera la charte de Thumanité, le principe fondamental de toute justice, de toute liberté, de toute égalité, de toute solidarité. Les détails locaux ont vieilli, les falsifications ont blanchi, mais le principe philosophique de Moïse restera éternellement jeune, car il restera éternellement vrai. Nul ne fondera jamais un édiflce solide, à moins de bâtir sur ce sol divin. Celui qui a dit à la fin du Pentateuque: «Et jamais il ne s'éleva plus un Nabi comme Moïse, » a dit une grande vérité. Là sont les assises de rhumanité ! Dieu lui-même descendrait en personne sur la terre pour fonder une société, on pourrait lui dire : pour réussir il faudrait créer non des hommes, mais des anges, des demi-dieux. Mais Moïse a découvert la loi faite pour les humains. Nul Dieu ne V abolira, à moins d'abolir l'huma-nité. Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE Digitized by VjOOQIC

Digitized by VjOOQIC

PRELIMINAIRES Peu nous importe de savoir par qui le Talmud a été rédigé et copié, et dans quelle époque il a reçu sa forme actuelle. Qu'il soit tout à fait antérieur ou tout à fait postérieur aux Évangiles et même au concile de Nicée, ou bien qu'il en soit le contemporain, l'essentiel pour nous, c'est de le faire connaître, de faire connaître ses doctrines, et sa manière d'argumenter. Quand il est d'accord avec le dogme catholique, que nous importe d'approfondir si Saint Paul ou Rabi Êkiba a le premier émis l'avis, que la foi est supérieure aux œuvres, ou si Saint Jacques ou Rabi Éliézer le premier a dit, que l'œuvre seule sauve et non la foi. Il nous suffit d'apprendre en quoi les Juifs restés juifs et les Juifs devenus chrétiens étaient d'accord par rapport aux doctrines, et en quoi ils différaient et différaient encore. Le dogme catholique existe, de même que l'Évangile, de même que le Talmud qui, depuis vingt siècles, est devenu le livre de doctrines des Juifs restés juifs. Si ces Juifs, tout en niant la divinité de Jésus-Christ, ont accepté, sinon en détail, du moins en bloc les doctrines théologiques des chrétiens, ou si ces chrétiens, tout en mettant le nom de Jésus à la place de Jéhovah, à leur tour, ont professé et imposé aux gentils les doctrines contenues dans le Talmud, si tout cela est prouvé Digitized by Google

138 L'oTsE par de nombreux textes irréfutables, indéniables, voilà, ce me semble, un résultat immense, une véritable révolution théologique. Si, à côté de ces résultats, il est encore prouvé qu'ils sont diamétralement opposés, non-seulement à la raison philosophique, mais encore au système et aux doctrines de Moïse, ne voilà-t-il pas de quoi éveiller la curiosité de tout penseur, de tout homme d'état, de tout homme de bien, cherchant la vérité pour elle-même et pour glorifier le nom de Dieu ! Lecteur, vous n'avez qu'à parcourir les textes, du Talmud extraits de trente gros volumes que je vais citer, pour vous convaincre de la vérité que je viens d'énoncer (1). Qu'il me soit permis pourtant de donner au lecteur une idée préalable du Talmud et de lui indiquer le temps de sa rédaction. Tout d'abord il y a, entre la copie des documents talmudiques et le commencement du Talmud, un espace de six siècles, à peu près autant qu'entre la vie de Moïse et la première rédaction du Pentateuque. Le Talmud n'est ni un code, ni un livre de dévotions, ou de méditations ; c'est un livre où sont inscrits, sans ordre et pêle-mêle, les débats théologiques, judiciaires, philosophiques, mathématiques, hygiéniques, etc., etc., que MM les rabbins ont soutenus avec leurs collègues et leurs disciples dans leurs différentes (4) En citant les textes hébraïques et chaldéens du Talmud, je n'ai indiqué, que le traité et le livre qu'il appelle Pereck. Ayant une édition très rare, non expurgée d'Arasterdara, que le sivant Munk a bien voulu me prêter, je n'ai pas indiqué le folio, de peur qu'il ne soit pas le même dans les éditions modernes

LE TALMIJD ET L'ÉVANGILE 139 Académies, à Jérusalem, à Pumbéditha, à Naharda, à Lud, à Suza, à Alexandrie. Ces débats ne sont souvent que des causeries, et ces causeries commençant par l'Oï^{ent} finissent presque toujours par TOccident. C'est une navette de questions, de réponses, d'arguments, de citations, sautant d'un sujet à l'autre sans la moindre gêne. Il est presque impossible de mettre un peu d'ordre et de logique dans ces libres débauches de l'esprit. Mais à travers ces pugilats et ces luttes de la parole toujours libre, souvent vagabonde, serpente un corps de doctrines qui a fini par faire loi et qui a fait des Juifs dispersés et exilés de leur patrie une nation à part, cumulant les dogmes chrétiens avec le Dieu unique de la Bible, ne rejetant que la divinité de Jésus-Christ et tout ce qui est contraire à l'unité de Dieu. Que ce soient les rabbins qui ont enseigné ces principes aux apôtres et aux papes, ou le contraire, peu nous importe! Ces principes ne sont ni ceux de la philosophie, ni ceux de Moïse. Ils sont pharisiens, ils sont dogmatiques et chrétiens. Deux rabbins, Rab Asché et Rabina, du quatrième au cinquième siècle après Jésus, ont recueilli les copies du Talmud, les ont corrigées telles qu'elles nous sont parvenues. Mais pour peu que l'on connaisse l'hébreu et le chaldéen, on voit la différence de langage, d'après l'époque où a vécu le rabbin cité. Ainsi, est-il question d'un rabbin ayant vécu avant Jésus-Christ, tels que Hillel, Siméon Ben Shalach, Hanna, Ben Dosa, Jehoschua Ben Perachia, il parle un hébreu pur comme Jésus-Christ lui-même. Car le peu de paroles hébraïques que cite l'Évangile de Digitized by ^OOQIC

i40 MOÏSE Jésus, J;elles que Dalethi kumi (^lève-toi, mon enfant), ou Eli, Eli, lamah Asabthani (mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ! et non SabSkthiani (1) prouvent que Jésus a parlé le pur hébreu et non Taraméen. Quand le Talmud cite un rabbin ayant vécu quelque temps après la destruction de Jérusalem, soit à Babylone, soit en Kapadôcie, soit ailleurs, son hébreu déjà est mêlé de chaldaïsmes, de grécismes et d'aramaïsmes ; enfin, au fur et à mesure qu'il s'éloigne du temps de Jésus, l'hébreu cède entièrement la place au chaldéen et à l'araméen, surtout dans la discussion concernant les lois et les règlements de la Bible. Nul doute que le Talmud controversant les lois du sacré, du jubilé, de la semita, du grand prêtre et de tous les règlements, n'ayant eu force de loi que pendant l'existence du second Temple, n'ait été rédigé séance tenante par des disciples, copié et coUationné plus tard par les rédacteurs ci-dessus nommés. Ces controverses ont toujours continué avant, pendant et après la rédaction des Évangiles. Que le Talmud en ait eu connaissance, cela est certain. L'Évangile qui, en chaldéen, Ouen Guilin, dirait : Révélation du temps, est cité dans le Talmud en toutes lettres (Traité Sabbath, livre XVI« page HGde " mon édition). Il s'agit d'un philosophe incorruptible auquel on dit : « Mais Moïse exclut les filles de l'héritage, et il est écrit^ans l'Évangile que les filles héritent(1) Ces paroles sont textuellement celles d'un psaume de David. Tous les Évangiles ont ceUe faute de langue, Sabakthani à la place à' Asabthani. Digitized by LjOOQIC

LE TAUCUD ET L'ÉVANGILE 141 lent. 1 L'autre lui répond : t
 Mais il y est écrit aus-' si : € Je ne suis pas venu pour diminuer la Joi de
 Moïse, mais pour y ajouter, i Il résulte de ce texte tout d*abord qu'il est
 question d'un Évan- * gile qui ne nous est pas parvenu, car ;dans ^cun des
 nôtres, nous ne trouvons que les filles doivent hériter à Tégah des fils. Il en
 résulte encore que ce philosophe admettait très bien l'Évangile et ne le
 trouvait en rien contraire à la loi de Moïse. Ce passage important étant écrit
 en très mauvais chaldéen, prouve qu'il date pour le moins du troisième ou
 du quatrième siècle après Jésus ; mais celui que je vais citer (Traité Abodah
 Sarah, livre l^r^ folio 17, édi^on d'Amsterdam), est écrit en bon hébreu et
 date certainement de l'époque de Jésus-Christ. Il s'agit d'un disciple de Jésus
 raillant un rabbin en lui posant, à la manière du Talmud, une question des
 plus ridicules et en la résolvant sérieusement par la citation des textes sacrés
 comparés les uns aux autres. Ces railleurs nazaréens, tous de bons
 Talmudistes, le Talmud les appelle Minimes {Min et Minoth veut dire :
 grimace, raillerie. (1). Le Talmud défend aux Juifs d'avoir des rapports avec
 eux, et surtout de ne pas se laisser guérir par eux (ils guérissaient par des
 miracles et des exorcismes,) comme nous allons le voir, c Ekiba a dit : Je
 me rappelle une fois au marché supérieur aux oiseaux (d'autres disent que le
 nom " Ziporé est le nom d'une ville), avoir rencontré un disciple de Jésus le
 Nazaréen. Il s'appelait Jacob, du village Secania. Il me dit ;^il est écrit dans
 votre Thorah : (Deutéronome, chap. XXIII, (4) De là le mot françaii :
 minauder, minauderie. Digitized by VjOOQIC

m MOÏSB V. 19). € Le salaire d'une prostituée ne doit pas entrer dans la maison de Dieu, t Comment ! Serait-il défendu de l'employer pour le cabinet d'aisance du grand prêtre ?» Je ne lui ai rien répondu. Alors il me dit t Voici ce que m*a appris à ce sujet mon maître, Jésus le Nazaréen. Il est écrit : Micbaïi, chap. I.) « Ce qui vient du salaire d'une prostituée retournera au même endroit ; i donc ce qui vient de l'ordure retournera à l'ordure ! i et la chose m'a amusé. A ce sujet, j'ai violé une loi de l'Ecriture, disant : € Éloigne-toi de cette vole, » etc., etc. Évidemment ce Jacob Mine a employé cette argumentation pour se moquer du Talmud. C'était un médecin célèbre, mais il paraît qu'il guérissait aussi par des paroles. Car voici ce que dit le Talmud, même Traité, deuxième livre : « Il ne faut pas se commettre avec les Mines, il ne faut pas se laisser guérir par eux. dùt-on en mourir. Un jour, le fils Dama, fils de la sœur de Rabbi Ismaël, fut mordu par un serpent. Vint Jacob du village Secania (le même) pour le guérir. Mais le Rabbi s'y opposa. Le fils alors s'écria : € Oncle Samuel, laisse-moi et qu'il me guérisse. Je te prouverai par la Torah que c'est permis. i>Mais à peine eut-il dit, qu'il exhala son esprit et mourut. » Rabbi Abuha pourtant, autre talmudiste, a accepté du même Jacob Mine un élixiretl'a bu. Il faut croire que ce jeune Nazaréen guérissait les morsures de serpent par imposition sympathétique, ou bien en prononçant le nom de Jésus, et c'est pourquoi Rabbi Samuel a mieux aimé laisser mourir son neveu, un peu entaché lui-même de nazaréenisme. Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 143 Cela est tout à fait conforme à l'Évangile. On lit, Saint-Marc, chap. XVI, v. 17: « Or, voici les miracles que feront ceux qui croiront. Ils chasseront les démons en mon nom^ ils pailleront de nouvelles langues. Ils toucheront des serpents et s'ils boivent quelque poison mortel, il ne leur nuira pas. Ils imposeront leurs mains sur les malades et les malades seront guéris, » Voyez aussi Saint-Jacques, chap. V, v. 14 et 16 et Saint-Mathieu, chap. XXI, V. 22. « Et tout ce que vous demanderez dans la prière avec foi, vous l'obtiendrez. » Il en est de même du passage au sujet de la condamnation de Jésus. (Traité Sanhédrin, livre VP). D'après l'Évangile, Judas a été payé pour reconnaître Jésus en disant : « le voilà ! » . Or, comment admettre qu'un homme faisant une entrée triomphale dans une ville, aux acclamations de tout un peuple, soit huit jours après tellement inconnu aux magistrats, pour que ceux-ci soient forcés de corrompre un disciple, afin que sur un signe il dise : « C'est lui ! » Cette contradiction, cette impossibilité a été relevée par plusieurs critiques allemands. Le Talmud y répond victorieusement. Selon la loi de Moïse, nul ne peut être condamné sans deux témoins à charge . (Saint Paul aux Hébreux, chap. X, v. 28.) « Il est dit que celui qui viole la loi de Moïse, est mis à mort sur la déposition de deux ou trois témoins. (1) > (1) k ce sujet il est nécessaire de rectifier une erreur universelle et capitale au sujet de la femme adultère acquittée par Jésus. Les chrétiens, en général, ignorant les lois de Moïse, observées rigoureusement par Jésus, croient que Jésus

Digitized by Google

14 1 MOÏSE Mais quand il s'agit de la doctrine sacrée, le Talmud dit qu'il est permis de cacher deux témoins derrière une tapisserie ou un écran, entendant et voyant tout, et de faire parler le prévenu. Et c'est ce qu'on a fait avec Jésus, » dit-il. Judas avait posté deux témoins cachés, et puis demandant à Jésus : « N'est-ce pas toi qui es le Fils de Dieu? » Celui-ci ayant répondu : « Oui, » les témoins sont sortis derrière leur cachette et l'ont accusé. Le Talmud ajoute : (Traité Sanhédrin, Uvrey, folio 43) : « La veille de Pâques, ils ont pendu Jésus (les Juifs lapidaient avant de pendre et enivraient le condamné). Mais quarante jours avant l'exécution, le crieur criait tous les jours : « Jésus est condamné à être lapidé pour avoir ensorcelé, détourné et soulevé Israël. Quiconque sache le dé fendre, qu'il vienne et qu'il le défende ! » Personne n'est venu. Alors ils l'ont pendu la veille de Pasach. » Tout cela est dit en hébreu du temps de Jésus. » sus a renvoyé la femme adultère en lui disant : « Allez et ne péchez plus. » G'est une erreur fondamentale. (L'Évangile, Saint Jean, chap. VIII, v. 9), rectifie en toutes lettres cette erreur. D'après la loi de Moïse, il fallait deux témoins pour toute accusation capitale, et de plus, il fallait que les accusateurs jetassent les premières pierres à leur victime. Or, voici ce que dit Saint Jean : « Et Jésus demeura seul avec la femme. Jésus se relevant lui dit : « Femme, où sont vos accusateurs ? Aucun ne vous a-t-il accusée ? Elle répondit : aucun, Seigneur. Jésus lui dit : Et moi je ne vous condamne point. Allez et ne péchez plus. » La vérité est que sans accusateurs, personne n'eût pu la condamner, d'après la loi de Moïse. Il eût fallu en ce cas, que le mari la conduisit chez le grand prêtre, qui, après information, aurait eu le droit de lui faire boire les eaux amères. Le mari lui-même n'eût jamais eu le droit de se rendre justice, pas même pour le cas de flagrant délit. Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD Et L'ÉVANGILE 145 Quant aux quarante jours de
 ci'ée, nul Évangile ^ n'en parle. \ - . ^^ Même traité, on lit: « Jésus a^u cinq
 disciples : Mathi, Nikai, Nezer, Boni et Thodah». Celui qui a écrit cela en
 énigmes n'était certes pas un ennemi de Jésus. Mathi, c'est Mathieu qui veut
 dire : quousque iandem ; Nikai veut dire innocent, acquitté; N*zer c'est
 Nazaréen, Nezer ou Yezer veut aussi dire la pensée ; Boni >w^ul dire
 raison, raisonnable; etThodah, rec%onna«sance. Il y a bien d'autres passages
 énigmatiques dans le Talmud qui ont un sens caché, les uns con«^ tre, les
 autres en faveur dû-christianisme. Peu importe. L'essentiel, c'e^ la doctrine
 et les conséquences sociales qui en découlent. Dans deux traités
 talmudiques (Sanhédrin, livre onzième, folio 107, et Sotali, neuvième livre),
 on lit le passage suivant en chaldéen. € Il ne faut jamais repousser quelqu'un
 des deux mains; au contraire, quand de la main gauche on repousse, surtout
 les jeunes gens, de la main droite; il faut les ramener et ne pas faire comme
 a fait le prophète Elisée avec Gachsi et Râbbi Jehoschuah Ben Berachiah
 avec Jésus. 1 Là dessus le Talmud raconte, que du temps où les Pharisiens
 furent tués par le roi Jaiié, ce rabbi Jehoschuah s'en alla avec Jésus à
 Alexandrie. D y a là un anachronisme, car du temps de ce roi ennemi des
 Pharisiens, Jésus n'était pas encore né. Le mauvais chaldéen indique bien
 que c'est une légende, mais il en résulte pourtant que Jésus est allé en
 iiigypte, tout jeune encore, avec son rabbi et maître pharisien. Au retour,
 rappelé par Siméon ben Schatah. le jeune t igitize by ^

146 MOÏSE disciple, dit le Talmud, se brouilla avec son maître, en admirant la nature. Le maître le grondant, Jésus sauta vers Bintha et se prosterna devant elle. Personne ne sait ce qu'est cette Bintha. C'est tout simplement la Jtdison. Plus tard il revint vers son maître pendant qu'il priait ; mais celui-ci, ayant fait un certain mouvement, le disciple se crut repoussé, bien qu'il fut rappelé et ne revint plus jamais. Làdessus, le Talmud ajoute : « Ce Jésus a ensorcelé, soulevé et détourné Israël de sa voie, i Notre but n'est pas d'éclaircir les textes du Talmud à l'égard de Jésus. Nous voulons seulement prouver que ceux qui ont rédigé le Talmud ont trouvé ces textes et les ont copiés, soit qu'ils fussent en hébreu, soit qu'ils fussent en chaldéen. Il en est de même de quelques fables grecques qui se trouvent dans le Talmud. La fable est un fruit national chez les Juifs. La plus ancienne, c'est la fable du serpent qui parle et iuvey puis de l'âne de Bileam qui parle. L'autre se trouve dans le livre des Juges, chap, IX, t les arbres voulant élire un roi. t Le Talmud contient, Traité Thanith, la fable du roseau et du chêne, disant que la malédiction d'Achiah était préférable à la bénédiction de Bileam, car Achia a comparé Israël à un roseau et Bileam à un cèdre. Or, le roseau vient près de l'eau, il est agréable au toucher, ses racines sont nombreuses et tous les vents du monde ne le renversent pas, de plus, on en fait la plume pour copier la loi de Dieu ; tandis qu'un fort vent du nord renverse le cèdre d'un coup. La fable du renard, invitant le poisson à quitter l'eau pour la terre ferme, se trouve Traité Bérachoth, neuvième

Digitized by LjOÔQIC

LB TALMUD ET l'i^VANGILE 141 livre. C'est le païen invitant Israël à quitter sa foi. L*homme entre deux âges, ayant deux femmes, dont l'une lui arrache les cheveux gris et l'autre les cheveux noirs, se trouve dans Baba Kama, sixième livre. Enfin le Talmud Sanhédrin raconte la fable du boiteux, se mettant à cheval sur Taveugle pour le conduire et y compare Tâme chevauchant sur le corps. Tout cela en très-bon hébreu. En général tous les principes moraux du Talmud sont écrits en bon hébreu et recueillis avec les textes dans lesquels ils furent écrits. Tels sont les Pirké Abath dont les auteurs en grande partie ont vécu avant Jésus-Christ et dont la morale parfois est d'une grande élévation. Le Talmud, dans la forme où il se trouve devant nous, n'est donc pas le livre d'une seule époque, mais un recueil de discussions, de débats, de doctrines et de principes contradictoires depuis plusieurs siècles consécutifs, depuis la rédaction de la Mishnahj espèce de codification de toutes les lois politiques, religieuses et sociales de Moïse, applicables à l'état juif sous le second Temple, jusqu'à la copie définitive de la Guémarah^ qui veut dire: Conclusion supplémentaire, faite par Rabinah quatre siècles après Jésus Christ. Le Talmud après la Mishnah commence dès l'époque où les grands prêtres se sont emparés du pouvoir absolu sous le second Temple. Sous le premier Temple, le grand prêtre n'avait qu'une voix délibérative. Il fallait que le roi ou le chef de tribu le consultât pour qu'il répondit (1). Mais (4) Voir à ce sujet le chap. XVU de Spinoza dans son Trotté thologicO'jpolUique, Digitized by LjOOQIC

148 MOÏSE sous le second Temple, le grand prêtre lui-même était le pouvoir absolu. Dès lors les rabbins pharisiens ont cherché à expliquer et à commenter la loi de Moïse dans un esprit de parti clérical, en dépit de la lettre, souvent en dépit du bon sens et de la raison. Leur doctrine étant, parfois à leur insu, diamétralement opposée à celle de Moïse et des prophètes, force leur fut de violenter, de triturer, de torturer les textes pour mettre une chose à la place d'une autre. Dans cette motivation, les Talmudistes, déjà du temps de Hillel le Pieux et le Vieux, longtemps avant Jésus, ont fait des tours de force, qui dépassent en extravagance et en audace tout ce que Ton connaît de la scolastique. C'est à la fois le côté gai et triste du Talmud, Mais notre travail visant plus haut, nous passons outre pour arriver aux textes et pour laisser au lecteur lui-même la liberté de prononcer. Digitized by VjOOQIC

LES TEXTES I Le Talmud (Guémarah) n'est pas comme la loi de Moïse un système logique, conséquent, égal dans toutes ses parties ; il n'est pas non plus la parole d'un rabbin, ni l'exposé d'une doctrine philosophique d'un penseur ou d'une époque : c'est un commentaire collectif, c'est un corps de débats spirituels, non-seulement sur toute la loi de Moïse, mais sur le code entier de l'humanité passée, présente et future. Théologie, philosophie, jurisprudence, médecine, morale, vie pratique, présente et future, le Talmud aborde tout, discute tout et émet surtout une série d'opinions et d'avis contradictoires. Il traite avec autant de sérieux le détail d'une prière, d'une défense de manger certains mets, de faire un nœud à son habit, que la substance de Dieu, la foi à la résurrection, la naissance, la mort et la destinée de l'homme. Rien de divin ni d'humain ne lui est étranger. Et tout est traité par lui fortuitement, incidentellement. C'est une causerie perpétuelle, irrégulière, déclamatoire, disputatoire, procédant par sauts et par bonds, commençant par la nature de Jéhovah et finissant parfois par la coquetterie de la femme, si tant est qu'il finisse, car jamais le Talmud ne conclut. La Mishnah, qui Digitized by VjOOQIC

150 MOÏSE est antérieure au Talmud de quelques siècles, a bien l'intention de formuler une espèce de code explicatif et supplémentaire des lois de Moïse, mais le Talmud, qui a fleuri depuis la chute du second Temple jusqu'au cinquième siècle chrétien, remet les lois mêmes de la Mishnah en question. Ce n'est pas un cours de droit, de philosophie, de médecine, d'astronomie, d'astrologie, d'esthétique et de morale ; si célèbres que fussent les rabbins à Jérusalem, à Pumbeditha, à Naharda, à Sura, à Lud et à Alexandrie, leur parole n'a pas dans le Talmud plus de valeur que celle du jeune écolier qui répond et qui très souvent dit le contraire de ce qu'a dit le maître. Le Talmud est un livre unique dans l'histoire de l'esprit humain. Il y représente la démocratie la plus radicale, voire la plus anarchique. C'est une navette continuelle marchant toujours et ne s'arrêtant jamais. C'est le pour et le contre, le blanc et le noir, le oui et le non de chaque chose et sur chaque chose. C'est, en un mot, le résumé désordonné, espèce de sténographie des débats religieux, judiciaires, théologiques et métaphysiques, des écoles juives de Jérusalem, de Babel, de tous les endroits où s'assemblaient les rabbins docteurs de la loi de Moïse. De là vient que dans le Talmud même on trouve sur chaque question, légère ou sérieuse, différentes opinions qui d'ailleurs n'ont pas une grande influence sur la vie pratique. Celle-ci est toujours restée dans la tradition transmise de père en fils sur les grandes questions de la destinée, de la grâce, de la prière, de l'enfer, du paradis, de la résurrection des morts, sur le pardon des péchés aussi bien que sur la question de la femme, de l'amour, du diable.

Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 151 ner, du coucher, etc., etc.

Les opinions contraires se heurtent parfois sur la même page et se neutralisent les unes les autres. Les rabbins eux-mêmes, on dirait dans un accès d'orgueil scientifique, s'élancent au-devant de ces contradictions, pour essayer leur esprit et leur dialectique à les accorder, en citant d'autres lois, d'autres passages de l'Écriture, mais qui, en vérité, ne font qu'obscurcir encore les débats pour les rendre tout à fait inintelligibles. Ce n'est pas qu'à travers toutes ces contradictions individuelles, il ne serpente, comme nous l'avons dit, une doctrine qui a sa logique, ses buts et ses fins, autour de laquelle les rabbins ont élevé une triple haie[^] (c'est là leur mot), pour qu'elle ne fût jamais entamée, mais cette doctrine, loin d'être la loi de Moïse, est une tradition étrangère. La tâche du Talmud, tâche surhumaine, sous laquelle il a succombé, c'est d'accorder cette doctrine avec le Pentateuque[^] avec la loi de Moïse et les prophètes. Autant accorder l'eau avec le feu, réunir le jour et la nuit. L'une est l'extrême opposé de l'autre. Cette doctrine, venue de la Perse et des Indes, porte la trace des principes d'idolâtrie, d'inégalité, d'esclavage, de tyrannie et de fatalité. Nous en citerons quelques exemples, mais il faudrait citer tout le Talmud. Il a pourtant ses treize méthodes d'argumentation qu'il appelle Midothj ou modes d'argumenter. Hillel n'en avait que sept; mais presque toutes sont entachées, soit d'argumentation scolastique, soit d'un parti pris ostensible. Parfois même un rabbin tire les conclusions les plus sérieuses d'un calembour, ou bien, en changeant les voyelles

Digitized by VjOOQIC

152 itoïSE les d'un mot. c NelispasHéruth, maisHaruth, » Fun veut dire libre, l'autre gravé, c Ne lis pas Macholol, mais Machollo, » l'un dit profanéj Tautre pardonné. C'est comme qui dirait : < Ne lis pas l'haleine mais la Jame. » Un troisième vient et dit : c Non, c'est l'alêne. » Il est dans le Talmud plus de cinq cents preuves de ce genre. Nous verrons plus tard les Gueséré Schavah et lesKal Vechomerj c'est-à-dire les parallèles entre deux mots qui se ressemblent et les arguments dits a fortiori. Les Évangiles dans leurs argumentations se servent presque toujours de ces deux modes talmudiques. Saint Mathieu (chap. XII, V. 40). «Car comme Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, ainsi le fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre » . Cela s'appelle en langage talmudique un gueséré schavah. . Voici maintenant le kal vehomer. Saint Luc (chap. XI, V. 15) : « Si donc tout méchants que vous êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien à plm forte raison votre père céleste donnera-t-il un bon esprit à ceux qui le lui demandent. » La doctrine talmudique est devenue la religion du juif pharisien, comme le dogme chrétien est devenu la règle de conduite du chrétien. Mais les vivais juifs ne l'ont jamais admise. Les Juifs n'ont jamais admis de dogmes, pas même ceux que Maïmonide s'est donné la peine de rédiger et de résumer sur les lois du Talmud. N'eût été la barbarie du moyen âge, les Juifs auraient bien vite secoué le joug rabbinique. Ce qui a maintenu le Talmud, c'est le dogme chrétien. Peu importe qu'il lui soit antérieur ou postérieur. Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L*ÉVANGILE 153 II Les textes que je vais citer,, tout contradictoires qu'ils sont, convaincront le lecteur le plus crédule. La doctrine du Talmud au fond, est la doctrine des dogmatiques chrétiens de Saint Paul et des Conciles, sauf Jéhovah à la place de Jésus et de la Trinité. L'anthropomorphisme même est talmudique. Le Jéhovah du Talmud est un homme ; il prie, il pleure, il se console, il se repent, il met même tous les matins des Tphilinn (des phylactères). On lit (Traité Berachot, livre 1er) : Trois veillées sont dans la nuit. A chaque veillée le Saint, béni soit-il, s'asseyait, rugit comme un lion et s'écrie : < Malheur à moi qui ai détruit ma » maison, brûlé mon temple et dispersé mes fils » parmi les peuples ! » Rabbi José dit : c Une fois en voyageant je suis allé voir une ruine de Jérusalem pour prier. Est venu le prophète Elie, attendant à la porte que j'aie fini ma prière et me disant : Salem à toi. » Je répondis : « Salem, maître et seigneur. » « Mon fils, me dit-il, pourquoi es-tu entré dans cette ruine ? — Pour prier. — Mais tu pouvais prier en chemin. — J'avais peur d'être interrompu par des voyageurs. — Tu pouvais faire une courte prière ; qu'as-tu entendu ? — J'ai entendu la voix de Dieu gémissant comme une colombe et disant : c Malheur à moi qui ai détruit ma maison, » etc., etc. Il me répondit : c Sur ta vie et sur ta tête, elle ne dit pas cela seulement dans cette heure, mais trois fois par jour. Non-seulement ici, mais chaque fois qu'Israël entre dans les synagogues et les maisons d'étude. Dieu alors secoue la tête

Digitized by LjOOQIC

1S4 moïse et dit : c Heureux le Roi dont on chante la gloire »
 dans sa propre maison ! Malheur au père qui > a mis en exil ses enfants !
 Malheur aux en> fants expulsés de la table de leur père ! « Voici maintenant
 ce que dit Saint Paul, aux Philippiens (chap. II, v. 6) : c Lui qui ayant la
 nature de Dieu n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation de s'égalier à
 Dieu et qui s'est cependant anéanti lui-même. » Puis, aux Hébreux (chap.
 VI, v. 13) ^ t Car Dieu, dans la promesse qu'il ât à Abraham, n'ayant rien de
 plus grand que lui par qui il pût jurer, jura par lui-même. > C'est.
 absolument la même idée d'autoadoration du Talmud. Même livi'e on lit ce
 qui suit : (Exode, chap. XXXIII, V. 23): Dieu dit à Moïse: c J'ôterai mes >
 mains, tu verras mon dos et tu ne vei'Tas pas > ma face. » De là est prouvé
 que Dieu a montré à Moïse le nœud de Tphilinn qu'il portait. Les Tphilinn
 sont des nœuds de cuir dans lesquels se trouve le rouleau du Schemah^
 c'est-à-dire : * Ecoute, Israël, Jéhovah notre Dieu est Un, » etc., etc. Les
 Pharisiens mettent ce nœud et ces rouleaux de cuir sur le front et sur le bras
 gauche, prenant à la lettre les mbts de la Bible (Deutéronome, chap. VI, v.
 8). c Et tu le noueras comme un sîgae sur ta main, et comme un bijou entre
 tes yeux. » L'hébreu dit souvent poétiquement : € nouer sur le cœur. >
 Moïse a répété celte formule plusieurs fois, de même que Salomon. Mais le
 Talmud (traité Rosch Haschanah, livre l«r) dit que tout juif qui ne met pas
 les Tphilinn est un parfait scélérat et ne sortira pas de l'enfer. De plus le
 Talmud tend à prouver que Digitized by LjOOQIC

^^^ LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 155 Dieu prie, se console et met des Tphilinn. On lit (Traité Berachoth, 1er livre): « D'où peut-on conclure que Dieu met des Tphilinn? Il est écrit (Isaïe, chap. LXII, v. 8): « Jéhovah jure'par sa > droite et par la force de son bras. » c Par sa > droite, » c'est la Thorah: » la force de son bras, € se senties Tphilinn. :> Voici même la prière textuelle de Dieu : Qu'il < plaise à ma Volonté que ma miséricorde éteigne ma colère, et que ma pitié couvre ma justice! » On lit encore (Berachoth, livre IXe): « Quand le Saint, béni soit-il, se ressouvient que ses fils demeurent dans la douleur parmi les peuples, deux larmes roulent de ses yeux dans la mer. et leur voix se fait entendre d'un bout du monde à l'autre. Il frappe de ses mains, il trépigne dans le firmament, » etc. Partout Jéhovah «st représenté comme un Être humain supérieur aux autres, mais soumis aux mêmes caprices et aux mêmes passions^ Moïse a créé le mot de Jéhovah, c'est-à-dire, l'^^rejïton^ qui ne change, ni ne saurait jamais changer. Le Talmud et les Pharisiens ont fait de Jéhovah un être humain supérieur à plusieurs volontés, qui prie, pleure, met des phylactères, se repent et ne s'occupe que de ses élus à lui semblables. Il est même très-humble, très-modeste de sa nature. On lit (Traité Mégilah, livre IV^): « Partout où tu trouveras la force du Saint, béni soitil, tu trouveras à côté son humilité. » Il est écrit (Deutéronome) ; c Car Jéhovah est le Dieu des dieux, le Seigneur des seigneurs, » et tout de suite après on lit: «Il rend justice à l'orphelin et à la veuve. s> « Il est sublime, dit Isaïe, (Isaïe, chap. LVI), élevé et saint, i> et tout après: « Il Digitized by VjOOQIC

156 MOÏSE est avec le frappé et Thumble d'esprit. :> On lit (Psaume LXVIII): < Exaltez celui qui chevauche sur des nuages, » et puis, c II est le père des oi'phelins et le juge des veuves. » Ajoutons encore que d'après le Talmud, Jého- . vah a parlé à Moïse personnellement pour lui expliquer lui-même tous les règlements et les arguments de ses élus futurs Talmudistes. (Mégilah. livre l«r). III On lit (Traité Abodah Sarah, livre 1er) : Rabbi Hanina, fils de Papa a enseigné ceci : < A la fin, au dernier jugement le Saint, bénisoit-il, apportera le rouleau de la Thorah dans son giron et dira: Quiconque s'est occupé d'elle, qu'il vienne et qu'il prenne sa récompense ! Alors viendront tous les peuples péle-mèle, d'abord les Romains, puis les Persans, tous dii'ont tour à tour ce qu'ils ont fait, les batailles qu'ils ont livrées, les monuments qu'ils ont élevés, les colonies qu'ils ont fondées, tout cela, diront-ils, nous Tavons fait pour que les fils d'Israël aient pu méditer la Zoi. Mais Dieu leur répond (même traité): « Fous que vous êtes, vous n'avez jamais rien fait pour les autres. » Puis il leur énumère les causes égoïstes qui les ont fait agir, etc., etc., etc. Rabbi Jéhudah dit (même traité) : c II y a douze heures dans le jour. Pendant les trois premières, le Saint, béni soit-il, est assis et médite sur la Thorah; pendant les trois autres, il s'assied et juge l'univers entier. Dès qu'il le trouve coupable, il se lève du trône de la justice et se met sur le trône de la miséricorde. » Ceci n'est poiiiit encore le dogme de foi, car, Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 157 il est dit (Traité Rosch Haschanah, livre 1[^]) : < Dieu ne juge les hommes que pendant les douze jours s'écoulant entre le nouvel An et le jour du Pardon. :> On y lit en effet ce qui suit : < Rabbi Jachonon a dit: Trois livres sont ouverts au jour de Rosch Haschanah, Tundes scélérats parfaits, l'autre des justes accomplis, le troisième des Entre les deux. Les justes sont inscrits et scellés immédiatement à la vie, les méchants à la mort, (Tosphoth ajoute: parfois c'est le contraire qui arrive, les justes sont condamnés à mourir et les méchants inscrits à la vie) ; les moyens restent en suspens depuis le nouvel An jusqu'au jour du Pardon. S'ils font pénitence, ils sont inscrits pour la vie, sinon à la mort. Car il est écrit (voici venir la preuve plus que curieuse) : < Moïse dit à Jéhovah : Eteins-moi de ton livre que tu as écrit » (Exode, chap. XXXII, v. 32.) » « éteins » c'est le Livre des méchants « de ton livre i> c'est le livre des justes « qy£ tu as écrit » c'est le livre des entre deux ! » A côté de ce Dieu fait homme, on trouve dans le Talmud des aspirations philosophiques. On lit (Berachoth, livre 1[^]r) : « De même que Dieu remplit l'univers entier, de même l'âme remplit le corps entier. De même que Dieu voit et n'est pas vu, l'âme voit et n'est pas vue; de même que Dieu nourrit tous les êtres, l'âme nourrit tout le corps. Dieu est pur, l'âme de même. De même que Dieu demeure dans le réduit le plus secret du ciel, de même l'âme dans les replis du corps. » Nous verrons bientôt que les rabbins se divisent encore pour la grande question du pardon. Tous pourtant admettent comme l'Évangile, que la pénitence déchire le destin. Sauf pour

Digitized by VjOOQ le

158 MOÏSE tains crimes que nous citerons. I>' au très disent que le jour de Kipour à lui seul pardonne tout. En tout cas, Dieu pardonne d'après son bon plaisir et tout à fait arbitrairement, souvent quand il a lui-même bien prié et après avoir exaucé sa propre prière. IV Ce Dieu anthropomorphisé est entouré de myriades à* anges servants. Selon le Talmud, les espaces entre les sept cieus en sont remplis. Plusieurs de ces bons anges accompagnent Thomme pieux, quand il se rend à la maison de prière, et de là à sa propre maison. Mais Thomme en général est entouré de tant de Masikin, que, s'il les voyait, il ne pourrait pas vivre. Les Masikin sont les légions de démons de Ti^vangile, littéralement ceux qui font du mal, les méchants. Il est pourtant plusieurs fonctions que le grand Saint ne conSe à personne et dont il se charge lui-même. On lit (Traité Thanith, livre 1er) : c Rabbi Jochanan dit, trois clés sont dans la main du Saint, béni soit-il, qu*il ne remet pas à un messenger : ce sont : la clé de la pluie, la clé de Tenfantement et enfin la clé de la résurrection des morts, car il est écrit (Deutéronome, chap. XXVIII, v. 12) : € Il ouvi*ira son trésor pour te donner la pluie en son temps, puis (Genèse chap. XXX, v. 22) : < Il se souvint de Rachel et ouvrit ses entrail* les, > puis (Ezéchiel, chap. XXXVII, v. 12) : € Vous saurez que je suis Jéhovah, ouvrant moimême vos tombes. 1 Le Talmud ajoute : « Unjour dé pluie est plus grand que le jour de la résurrection, car il ny a Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 159 que les justes qui ressusciteront, (comme le répète TjⁱVangile,) mais il pleut pour les méchants comme pour les justes. » L'ange de la mort joue un rôle particulier, de même que celui de la naissance. Dès que tout est destin, préétabli au ciel, il faut au ciel des messagers sans nombre. Il est un rabbin qui dit : « L'homme ne se fait pas une piqûre dans son doigt sans qu'on ne l'ait annoncé en haut, c En tout cas, le Talmud met tout entre les mains des anges. Il dit (Traité Nidah livre II) : « Rabbi Hannina, fils de Papa a dit, L'ange de la naissance s'appelle Lilah (en hébreu, la nuit.) Il prend chaque goutte, la montre au Saint béni soit-il, et dit : Maître de l'univers, cette goutte que sera-t-elle? Deviendra-t-elle un héros ou un infirme, un sage ou un fou, un riche ou un pauvre ? Mais il ne demande pas sera-t-elle un juste ou un méchant? car tout est dans la main de Dieu excepté la crainte de Dieu. » Voilà donc la liberté de l'homme bornée à la crainte de Dieu. Hih bien, nous verrons bientôt que cette liberté même lui vient par la grâce du très-Saint. Dans le troisième livre, même traité, on lit encore : « Pendant les neuf mois de grossesse, l'enfant sait toute la Thorah, mais dès qu'il naît, un ange lui donne une tape sur la bouche pour lui faire tout oublier. » On lit (Traité Abodah Sarah, livre Ier) : L'ange de la mort qui est tout yeux, est debout à la tête de l'homme mourant. Il tient un glaive nu à la main au bout duquel se trouve une goutte amère. Quand le malade le voit, il ouvre la bouche de frayeur et reçoit cette goutte empoisonnée dont il meurt. »

Digitized by VjOOQIC

160 MOÏSE Quant à Satan, il est tout-puissant, sauf le jour de Jom Kipour (Traité Jouma. Jom Hakipourim), jour où il n'a pas de pouvoir. Le Talmud demande naïvement, pourquoi ! Où en est la preuve ? et il se fait la réponse que voici : « Rami, fils de Hami a dit : les lettres numérales de Satan (mais avec un D, car parfois on écrit Sadan), font un compte de trois cent soixantequatre^ jours. Pendant ces trois cent soixantequatre*jours, il a son pouvoir de faire le mal, mais il ne Ta pas le trois cent soixante-cinquième, et ce jour c'est le Kipour. » Quand une fois l'homme raisonne sur des êtres imaginaires dont il veut pénétrer la nature, il tombe forcément dans le mysticisme. Moïse a laissé les mystères à Dieu et s'est réservé les choses ouvertes, mais les Talmudistes, comme les Évangélistes, entrent hardiment dans le ciel et mesurent d'un coup d'œii les anges et les démons. Seulement ce qflino«s reste à révéler à ce sujet eg^ incompréhensible. Il dit (Traité Berachoth, livre 1er) : « Michaël est avec itn, Gabriel avec deuXy Elie avec quatre et l'ange de la mort avec huit. Il y a probablement là-dessous un mystère de lettres numéi^ales que le Talmud appelle géométries^ ear en hébreu on compte en lettres. Même traité, Rabbi-Ismaël-ben-Elisée dit : <4^ne fois je suis allé dans le sanctuaire intérieur pour faire brûler l'encens, et j'ai vu Akatriely Yéhovah Zébaoth assis sur son trône glorieux. Il m'a dit: Mon fils Ismaël, bénis-moi (c'est à-dire fais-moi une prière). C'est-ce que j'ai fait, et il a approuvé mes paroles. » Nous ne nous arrêtons pas pour expliquer le Digitized by LjOOQIC

LK TAL?ieD ET LÉVANCIIIE i6l mot Akatriel, si c'est un ange, ou un autre nom de Jéhovah, ou un simple mot chaldéen. Quiconque veut voir des anges et des démons n'a qu'à y croire, et être privé d'raison. Il y en a bien d'autres dans le So/iaï' et dans le Midrasch. mais nous nous en tenons préalablement au Talmud.(1) Les opinions des Talmudistes diffèrent bien sur les qualités et les fonctions des anges et des démons, mais nul d'entre eux n'ennie l'existence. Cette croyance, sortie des ruines du temple de Jérusalem, est entrée, bannière déployée, dans le christianisme. On lit dans l'Évangile (Saint Mathieu, chap. XII, V. 26.): < Si Satan chasse Satan, il est désuni avec soi-même. Comment donc son royaume subsistera-t-il? » Et Jésus dit à ses disciples (chap. XVIII, V. 10.): « Gardez-vous de mépriser un de ces petits, car, je vous le dis, leurs anges dans le ciel voient toujours la face de mon père qui est dans les deux. » On connaît d'ailleurs la réponse de l'esprit immonde, qui dit à Jésus : Je me nomme légion. C'est le mot du Talmud. « Si l'homme voyait la légion de démons qui l'entourent, il ne pourrait pas exister. » V • Rabbi-Siméon-ben-Lévi dit (Traité Kiduschin, livre 1er.): « Le mauvais esprit de l'homme s'élève tous les jours au-dessus de lui pour le do-# miner et chercher à le tuer, car il est dit (Psaume XXXVIII, V. 23): Le méchant épie le juste et (1) Le Talmud Jérusalémite dit en toutes lettres, que les Israélites ont rapporté les anges de l'exil de Babylone, et qu'ils en étaient complètement inconnus avant cette époque.

Digitized by VjOOQIC

162 MO'ISE cherche sa mort, » et si Dieu ne venait pas-luimême au secours de V homme, V homme ne pourrait pas le vaincre (le Satan). Saint Paul, aux Philippiens (chap. II, v. 13), dit la même chose: « Car c'est Dieu, qui, par sa volonté, opère en vous le vouloir et le faire. » C'est le système de la grâce. La liberté ne suffit pas à l'homme pour choisir le bien, pour vaincre le mal, il faut le concours de Dieu, Mais, Traité Nidah, second livre, et dans quelques autres endroits encore, Rabbi Hanina (que nous avons déjà cité), dit: c Tout est dans la main de Dieu, excepté la crainte de Dieu. » C'est-à-dire, Dieu ne peut pas influencer l'homme pour se faire craindre. L'homme est libre. C'est également l'opinion de Saint Jacques, un Talmudiste de l'école de Hillel. Il dit, chap. IV: € D'où viennent les guerres et les procès entre vous? N'est-ce pas de vos passions qui combattent dans vos membres? » Puis versets 8 et 10 : c Approchez-vous de Dieu et Dieu s'approchera de vous. :> Humiliez-vous en présence du Seigneur et il vous élèvera. • Donc la crainte de Dieu elle-même est dans le pouvoir de l'homme. La grâce ne vient qu'après l'humiliation volontaire à la disposition libre de l'homme. Je ne cite cette contradiction que fortuitement, car nous verrons bientôt que, malgré toutes ces contradictions apparentes, le Talmud a sa doctrine sur toutes ces questions de justice, sinon théoriquement, du moins pour la pratique. Il y a dans le Talmud des rabbins avec les aspirations de justice et de liberté de la loi de Moïse, mais ce sont, pour ainsi dire, des voix perdues, de faibles protestations qui meurent sur le seuil de l'Académie talmudique. Le fond, c'est le corps des Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILB 16S doctrines prêchées par les Pharisiens du second Temple et appliquées avec une sévérité vigoureuse, jusque dans les moindres détails de la vie, par les rabbins de tous les temps. Ces rigueurs n'ont fait que croître et embellir avec la venue du christianisme, attendu que le christianisme dogmatique s'est approprié toutes les doctrines théologiques des Talmudistes, sauf à les appliquer à Jésus au lieu de Jéhovah, parfois en les saupoudrant d'un vernis platonique. Seulement les Juifs, tout en se soumettant aux décrets de leurs rabbins locaux, n'ont jamais accepté une codification du Talmud comme dogme. Maïmonide lui même, qui a essayé de codifier tous les règlements du Talmud dans un ouvrage intitulé: « La main puissante, » y a échoué. Les Juifs n'ont même pas accepté les treize articles de foi énoncés par ce maître selon la Bible et le Talmud. Si contraire à la loi de Moïse que fût la vraie pratique des Juifs, ils ont toujours sauvegardé la liberté théorique. Tous les Juifs suivaient, pour ainsi dire, la tradition pratique, mais chacun se faisait un code à part, en commentant à sa guise la loi de Dieu. Dès que la pression extérieure imposée par le pouvoir chrétien ou musulman se relâchait un peu, l'esprit juif, sautant par-dessus les rabbins, aspirait vers la liberté et réagissait à l'instant même sur le monde non juif. De là même la tendance de tous les pouvoirs despotiques, chrétiens, musulmans ou païens de maintenir les Juifs sous le dogme rabbinique; dogme qui est d'accord avec les principes fondamentaux sur lesquels reposent l'absolutisme, l'esclavage et l'orgueil national, c'est-à-dire, l'esprit de castes et de privilèges. Digitized by LjOOQIC

IGi MOTSE VI Le jour du grand Pardon institué par les Pharisiens, joue un grand rôle dans le Talmud. Mais les rabbins ne sont nulle part d'accord sur son influence. Tantôt il est dit (Traité Sebuath, livre II*) : < Tous les péchés de la Torah, sauf trois, le jour du Kipour les remet, n'importe que l'homme ait fait pénitence ou non, » Rabbi Jehudah dit au contraire : < De même que le sacrifice expiatoire ne pardonne qu'aux repentis, après réparation, de même le jour de Kipour. » Ce n'est pas la seule controverse sur le Kipour et sur le pardon. Le Talmud dit en toutes lettres (Traité Rosch Hasehana) : « Le repentir • déchire le destin. » et quand Béluria, païenne convertie, fait l'observation qu'il y a contradiction entre le Deutéronome, disant que Dieu ne pardonnait pas et les Nombres, où Moïse dans une bénédiction ^it (chap. VI, v. 26.) : < Dieu ^ tournera vers toi sa face, c'est-à-dire, te par-0 % donnera. » Le Rabbin lui répond : < Là, où il paPdonne, il s'agit des péchés envers Dieu, mais là où il né pardonne pas, c'est quand il s'agit des péchés commis envers le prochain. » Le voilà donc bien établi. Dieu pardonne le péché envers lui-même, mais il ne pardonne pas le tort fait à une de ses créatures à moins de réparation. Eh bien, traité Jouma, le traité de la fête de Kipour, on Ht ceci : « Le jour de Kipour remet tous les péchés sans distinctio7i, soit qu'on ait fait pénitence, soit qu'on n'en ait pas fait. » Doctrine tout opposée. Ce sont si Ton veut, deux rabbins qui ne sont pas d'accord. Le Talmud lui-même ne conclut Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 165 pas, mais le peuple, sous le second Temple croyait au pardon des péchés par le pur sacrifice. L'idée du pardon absolu des péchés par le sang est enracinée dans Saint Paul. Seulement le pardon ne pouvant p'us être effectué par le sang répandu sur l'autel le jour du grand Pardon, après la disparition du temple et des sacrifices, Saint Paul proclame le pardon universel de tous les péchés par le sang plus noble de Jésus Christ. Il dit, aiLx Colossiens (chap. II, v. 14.) : « Il a effacé la cédula de condamnation qui était contre vous, il Ta entièrement abolie en rattachant à la croix. » Il dit, aux Hébreux (chap. IX, v. 13.) : « Car si le sang des boucs et des taureaux, et l'aspersion de l'eau mél^e à *la cendre d'une génisse sanctifient ceux qui ont été souillés et purifient leur chair, combien plus (c'est un a fortiori) le sang de Jésus Christ, qui par l'Es^it, Saint, s*est offert lui-même comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres moi^tes ! » Il leur dit encore (chap. XIII, v. H) : « Les corps des animaux, dont le sang est porté par le pontife dans le sanctuaire pour l'expiation du péché sont brûlés hors du camp. C'est pourquoi Jésus, afin de sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors de la ville. » Les Talmudistes ne pouvaient pas accepter le sacrifice humain de Jésus. Mais le principe qu'ils admettent après la destruction du temple n'est guère moins illogique et impie que le sacrifice de Jésus prêché par leur disciple, le rabbin Saint Paul. Ils redigèrent des prières, encore récitées aujourd'hui dans toutes les synagogues, dans les

166 MOÏSE quelles prières, après avoir pleuré sur la destruction du second Temple, qu'in*était qu'un immense abattoir, ils attribuent leurs malheurs nationaux à leur négligence de n'avoir pas porté assez de sacrifices à leur Jéhovah- homme avide de sang de bêtes, avec l'espoir de bien réparer ces manquements à Dieu, quand ils seront de nouveau rassemblés à Jérusalem. C'est le comble de la bêtise et de l'ignominie humaines ! C'est à douter de la supériorité de l'homme sur l'âne et le mulet ! Dans le même Traité talmudique, il est dit qu'on avait Thabitude d'attacher un fil rouge sur la grande porte intérieure du temple. Dès que le bouc émissaire chargé des péchés arrivait au désert, ce fil rouge blanchissaitj afin d'accom* plir la parole d'Isaïe (chap. I, v. 18.) : « Si tes péchés sont comme le pourpre, ils blanchii^ont comme la neige (1). (4) Si Ton veut se eonvainere de Tignorance et du parti S ris des traducteurs rabbiniques et chrétiens pardonniere la Bible, on n*a qu*à lire ce même chapitre d'Isaïe. Ds^ns ce chapitre, le prophète mosaïste et philosophe dit aux Israélites, au nom de Jéhovah : « Je ne veux pas de vos sacrifices, ils ne me foQt rien ; ni de vos fêtes, je les dédaigi^e ; ni de vos prières, je les trouve absurdes. Je n'ai que faire d^ vos cérémonies et de vos simagrées. Ce qu'il me faut, c'est, la justice, c'est la destruction de l'injustice et du crime, c'est le devoir accompli ei^veri le faible, le pauvre, l'orphelin el la veuve. » Puis toutrà-coup, verset 18 : a Venez, que nous discussions ensemble, dit Jéhovah ; si vos péchés sont rouges comme pourpre, ils blanchiront comme neige », (traduction uni« verseile). Puis verset 19 : « Si vous m'écoutez, vous mangerez le bien du pays, sinon le glaive vous dévorera. » La contradiction entr« ces deux versets est flagrante, et les docteurs de toutes les uations, pour les accorder, après avoir écrit des volumes, ont jeté leur langue aux chiens. Gomment, en effet, accorder la phrase ; • Si vous faites Digitized by LjOOQIC

tE TALMUD ET L'ÉVANGILE 167 La prière seule du grand prêtre produisait ce miracle. On verra bientôt que sous le second Temple, il y avait des miracles constants de ce genre, absolument comme à Rome et à Naples. Le Talmud en cite dix qui étaient en permanence. (En voici quelques-uns) : c Nulle femme ne s'est jamais trouvée incommodée de la mauvaise odeur de la viande à sacrifice ; jamais on ne vit une mouche dans l'abattoir sacré ; jamais la nuit de Kipour le grand prêtre n'eut un accident d'impureté ; jamais serpent ni vipère ne mordit qui que ce fût à Jérusalem, jamais la pluie n'éteignit le feu sacré, jamais personne ne disait : je me trouve à l'étroit à Jérusalem, malgré l'affluence de tout le peuple des provinces pour les grandes fêtes, etc., etc., etc. i Le Talmud d'ailleurs est rempli de miracles dont quelques-uns fidèlement copiés par l'histoire chrétienne. Il y avait aussi des contre-miracles. Dans le le bien, vous serez heureux, sinon le glaive vous dévorera, » avec celle qui précède, disant que de lui-même Dieu trana* formera les péchés rouges du pourpre en une blancheur de neige et de laine ? G^est un non sens. Or, non seulement Isde ne s'est pas contredit, mais la phrase même en question est une condamnation du pardon. Quiconque sait le génie de la langue hébraïque, peut s'assurer au pren^ier abord que le verset 18 est une interrogation. «Venez, dit Jéhovan, que nous discussions un peu. Si vos péchés sont rouges comme pourpre, blanchiront-ils comme neige d'euxmémef?» Nullement I Ce mot est sous-entendu, comme cela arrive souvent dans cette langue^ la plus elliptique de toutes les langues. Si vous m'écoutez, vous mangerez le bien du pays, smon, mon glaive vous mangera vous-mêmes. G'est^* h, le seul passage d'Isale sur lequel les partisans du pardon ont élevé leur temples religieux. On voit sur quelle* bases fragiles ils ont été bAtis. Digitized by LjOOQIC

16B MOÏSE quatrième livre de Jouma, on lit : « Quarante ans avant la destruction de Jérusalem le Ipt[^]dubouc n'est jamais sorti à droite, le filhige n'a plus blaachi, la lampe du soir, espèce (Je veilleuse, n'a plus brûlé et les portes du temple se. sont ouvertes d'elles jaiêmes. > ^ . Il y a plus. Dans le Traité des sacrifices (Traité Sebachim, livre IX®.), on lit : « Delhème que les sacrifices font pard[^]nerifle même les vêtements du grand-pré tre. La tunique fait remettre le versement du sang humain, les culottes font pardonner les péchés tfamour, 4e fronton remet les péchés des mauvaises pensées, > et ainsi de suite, sur toutes les relMjues duxètement sacré. Yoi(j[^]c||pc.en t[^]ûteslettrÉMI miracles opérés par desrelifliÉlrf[^]Commei[^]ccorder de telles resparque doctrines avec Tles. .principes émis dans le même Talmud, quçjâen ne peut être pardonné sans pénitence à âfiRrd des péchés commis envers le prochain, ^It-àrdire, à moins d'une réparation coiilfRête'? Hélas ! C'est la doctrine la plus contraire à la raison qui à la longue à prévalu. Elle a été adpptée par les docteurs chrétiens du moyen âge, qui au milieu des ténèbres, n'ont pas vu plus clair que les rabbin[^]. ¥IK[^] Il en est de même du temps messianique, de la résurrection des morts, etc., etc. On lit (Traité Sanhédrin[^], livre IX*[^]) : Il n'y a pas d'autre différence entre ce monde-ci et le monde de la venue du Messie que la sujétion aux rois, c'est-à-dire le manque de liberté nationale. > Autre part, on y ajoute, car il est écrit : « Jamais le pauvre ne disparaîtra de la terre. > Digitized by LjOOQIC

LB^ALMUD ET L'ÉVANGILE 169 Nous avons déjà prouvé que cette phrase intercalée dans la Bible, répétée par Jésus à ses disciples, disant : « Vous ne m'aurez pas toujours, mais vous *aurê«^ toujours des pauvres parmi vous, i est contraire à la loi de Moïse. Moïse promet formollement la félicRé tout entière sur cette terre, si le peuple fait son devoir envers tous les étires créés par Dieu. Ildîlen toutes lettres (Deutéiiienonîê^ chap. XV, verset 4) : €Et le pauvre disparaâtra. mLe Tjppmud niant la liberté de rhomme, ne croifpas S cette félicité, même du temps du Messie, bien qu'il espère que'toutes les nations se conwrtiront à la fin. Il dit : (Pesachim, livre VIII) : « Dieu n'a exilé Israël parmi les peuples que dans le but de les convertir» . Abodah Sara,.

170 MOtSB vécu longtemps avant Jésus Christ et qui longtemps aussi avant TËvangile a dit à un païen, lui demandant Texplication de la loi, pendant qu'il pouvait se tenir sur un de ses pieds : « Toute la Thorah est dans ces mots : Ne fais pas à ton prochain ce que tu ne veux pas qu'il te fasse. Tout le reste n'est que commentaire. (Trsité Sabath, livi'e II). » Celui-là s'appelait Hillel tout court ou Beth Hillel. L'autre, que nous allons citer, est désigné sous le nom de Rabbi Hillel). Il dit : c Ah bah, il n'y a plv^ de Messie pour Israël, ils Vont mangé depuis longtemps, du temps du roi Jeheskiahu. > Saint Paul, à son tour, fulmine contre de faux chrétiens prétendant que la résurrection est déjà venue. Ce propos est cité deux fois par le Talmud et pourtant le Talmud croit à un Messie avant et après Jésus Christ. Rosch Haschanah II, il dit : € Au mois de Nissan (fête de Pâques) ils ont été délivrés en Egypte, c'est aussi au mois de Nissan qu'aura lieu leur délivi'ance future. Les rabbins du dixième et du onzième siècle ont même élevé cette croyance à un dogme de foi, mais il est vi^ai qu'ils n'ont jamais eu le pouvoir de l'imposer. Aujourd'hui même on peut être bon juif sans croire au Messie. Vin Moïse n*a jamais soulevé la question de savoir si la foi sauve plutôt que l'œuvre. Sa doctrine à ce sujet est clabe et nette. Le Juif, selon lui, n'a été élu ni pour sa force numérique, ni par faveur, mais uniquement pour servir de modèle et d'exemple, tant par ses lois de raison que par sa sagesse pratiqua. Mais le Talmud et les Pharisiens, prêchant la

Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 171 prédestination de l'homme, ont nécessairement soulevé ces questions, En effet, si Dieu, par sa volonté arbitraire, distribue les biens spirituels et matériels, il est très important pour l'homme de savoir par quels voies et moyens on obtient les faveurs et les grâces de ce souverain dispensateur. Les rabbins ont donc longuement discuté et débattu la question de savoir si l'étude de la loi de Dieu plaît mieux que l'œuvre de bien. Sous ce mot : étude, (Talmud Thorah) les rabbins entendent bien la foi, mais non pas la foi ignorante. Le Talmud a horreur de la piété ignorante. Il dit en toutes lettres : < Nul ignorant ne saurait être pieux. » Il dit ailleurs (Traité Sabath, livre VI) : « Un sage savant, fût-il vindicatif et irascible comme un serpent, lie-le comme une ceinture sur tes reins ; mais si tu trouves un homme du commun un ignorant dévot, fuis, fuis son voisinage. » C'est le mot de La Fontaine : « Mieux vaut un sage ennemi qu'un sot ami. » Il dit encore Traité Pesachim, livre IIP) : « Un homme doit vendre tout ce qu'il a plutôt que d'épouser la fille d'un manant (ignorant), d C'est sur ces filles que l'Ecriture a dit : « Quiconque s'approche d'une bête qu'il meure. » Il pousse l'exagération si loin qu'il ajoute : « Un am Haaretz (littéralement « peuple de la campagne » mais le mot n'est employé que pour désigner l'ignorant) on peut récorcher un jour de Kipour qui tombe un jour de Sabath (à ce jour-là, deux fois sacré), Il est permis de le déchirer comme un poisson. Car la haine qu'ont les ignorants (toujours am haaretz) pour les savants est plus forte que celle que portent aux Israélites les adorateurs Digitized by LjOOQ le

172 uoïsE d'idoles, et les femmes des ignorants les haïssent encore davantage. » Le Talmud dit (Traité Sotah, livre !•) c Qu'estce qu'un am haaretz ? C'est un homme qui a des fils et qui ne les élève pas pour étudier la loi. » L'instruction est le premier devoir d'un Israélite. Seulement le Talmud , contrairement à Moïse en exclut la femme. HVaschim Péturoth Mithalmod Thorah.) Si la foi n'a de grandeur que parce qu'elle produit l'œuvre, celte dernière étant le but, serait certainement plus sainte et plus nécessaire. C'est aussi l'avis de Saint Jacques. Voici le passage remarquable à ce siyet de cet apôtre, (chap. II, V. 14) : « Mes frères, que servira-t-il à un homme de d^e qu'il a la foi s'il n'a point les œuvres ? La foi pourra-t-elle le sauver ? Si un de vos frères ou une de vos sœurs n'ont point de vêtements ni de nourriture, et que quelqu'un d'entre vous leur dise : Allez en paix, réchauffez-vous, rassasiez-vous, sans leur donner ce qui est nécessaire au corps, à quoi seiwont ces souhaits ? Ainsi la foi qui n'a pas les œuvres. Elle est morte en elle-même. Quelqu'un pourra donc dh*e : vous avez la foi et moi j'ai les œuvres. Montrez-moi votre foi sans les œuvres, moi je Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 173 VOUS montrerai ma foi par mes œuvres. > Et, v. 26 : € Car, de même qu'un corps sans âme est mort, de même la foi sans les œuvres est morte. > Ailleurs le Talmud dit le contraire. Rabbi Lakisch dit (Traité Gitinn, livide V') : € Les paroles de la loi ne s'affirment que par ceux décidés à mourir pour elle. > Il s*agit du martyr de la mère des sept enfants dont il est question dans les Machabées. Dans les Perké Aboth, où est résumée la sagesse des rabbins, on compare l'homme qui a la science et les bonnes œuvres à un chêne au bord de Teau dont les racines sont plus nombreuses que les branches et qui résistera à tous les vents, mais sans les œuvres, sans les fortes racines, le chêne ne résistera pas longtemps aux tempêtes, si nombreuses et si belles que soient ses branchés et ses feuilles. Mais (Traité Berachoth, livre V"), Rabbi Eliezer dit : La prière est plus grande que les bonnes œuvres. Nul ne fut plus grand en bonnes œuvres que notre maître Moïse, et pourtant on ne lui a répondu que sur sa prière, car il est écrit : (Deutéronome, chap. III, v. 26) : € Dieu me dit : Ne me parle pas davantage. > Et puis tout de suite après verset 27 : c Monte sur le sommet du mont Pisgah, etc. > Cette preuve, comme toutes les preuves talmudiques, repose sur des arguties scolastiques. Rabbi Eliezer veut dire, que Dieu n'a pas d'abord daigné répondre à la demande de Moïse, mais^ qu'il lui a répondu après la prière. Malheureusement ce passage prouve précisément le contraire de ce qu'avance le rabbi. Moïse prie Dieu de lui permettre de passer le Jourdain, mais Dieu, DjBitized by Lj O OQ IC

174 MOÏSE ajoute-t-il, se courrouça contre moi, à cause de vous (parce que leur œuvre était contraire à sa loi). Dieu me dit : «Monte sur le sommet de Pisgah et lève tes yeux sur le sud, le nord, l'ouest et l'est, regarde de tes yeux, mais tu ne passeras pas ce Jourdain. » Sa prière ne lui a donc guère servi. Mais le Talmud ne regarde pas de si près à un texte ; à la rigueur il dit : ne le lis pas tel qu'il est écrit. En général, un talmudiste n'énonce pas d'opinion sans qu'il ne s'efforce de la trouver écrite dans la Bible, dût-il torturer le texte et lui faire dire le contraire de ce qu'il dit, ou par unparallélisme de mots similaires, ou bien encore par un argument a fortiori, à faire crier les pierres. Ces arguments a fortiori ont été souvent employés par saint Paul, surtout dans son chapitre VII, aux Hébreux sur Melchizèdek et Abraham. Ce même rabbi Eliezer dit : c La prière est plus grande que le sacrifice, > Et cette fois, il cite Issue qui dans son fameux chapitre premier, s'écrie : c Que me fait la quantité de vos sacrifices ! etc., etc. » Mais Isaïe n'ajoute nullement que Dieu aime mieux la prière. Au contraire il dit (verset IS) : c Si vous accumulez prière sur prière , je ne vous écoute pas, vos mains sont pleines de sang. » Seulement le rabbi conclut que la prière est plus grande que le sacrifice, parce que Isaïe, visant à l'effet par la gradation poétique, a l'air de dire : c Je n'écoute même pas vos prières, bien que je les aime mieux que des sacrifices. » C'est là un raffinement d'argumentation cher Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 175 aux esprits talmudiques.

C'est sur de telles bases que le Talmud fonde ses doctrines les plus graves, fussent-elles même conformes à la raison logique ! Il dit encore (Traité Tanith, livre 1er) (nous ne comptons plus les contradictions) : € Au moment de la mort de l'homme, toutes ces œuvres se séparent de lui, vont-au-devant de lui et lui disent : tu as fait ceci et cela, ici et là, tel et tel jour, à tel ou tel endroit. Lui, répond alors c'est vrai* Là-dessus, elles lui disent : signe et cacheté ; et ce sont ces œuvres qui décident du sort de l'homme. » Donc l'œuvre est tout, car elle fait descendre l'âme dans l'enfer ou la réserve pour la vie éternelle. Nous verrons plus tard les péchés qui, d'après le Talmud, font descendre l'homme dans l'enfer et le maintiennent dans le purgatoire. Là-dessus il y a aussi des avis différents, il y a des rabbins disant, qu'une seule bonne action suffit pour sauver un homme (Traité Sabath, livre IV) : € Et si neuf cent et quatre-vingt-dix-neuf actions l'accusent et qu'une seule bonne action le défende, il sera sauvé, car il est dit (Hiob. 36) : € Si un seul ange défenseur sur mille dit la justice de l'homme il sera gracié. « Rabbi Jonathan dit (Traité Sotah, livre 1*) : c Quiconque a fait une bonne action, cette action le précède de ce monde-ci à l'autre monde. ^ Ailleurs il dit : « Eût-il été un parfait scélérat toute sa vie, (Traité Kiduschin, livre !•), pourvu qu'il se fût repenti à la fin, on ne se souviendra plus de ses péchés. Car il est écrit (Ezéchiel, chap. XXXIII, V. 12) : € Et la méchanceté du méchant ne lui sera pas comptée, le jour où il reviendra de sa méchanceté.

:b Digitized by LjOOQIC

176 HOÏSB Dans les Perké Âboth un sage rabbin dit : Sur trois choses le monde est fondé ; sur la justice, la vérité et la charité. Il n'ajoute pas : sur Tétude de la loi, mais un autre Tajoute ailleurs. Enfin, (Traité Makoth, livre Ille), oïi lit le fameux passage tant de fois cité et dont voici la teneur : € Six cent treize commandements ont été dits à Moïse ; trois cent soixante-cinq de négatifs ^défenses, tu ne feras pas), le nombre des jours ae l'année. Deux cent et quarante-huit d'affirmatifs, autant que les membres de Thomme. Quand est venu David, qui les a réduits à onze. Il dit (Psaume, tout le chapitre XV) :Jéhovah qui s'abrite dans les tentes et qui demeure dans les montagnes de la sainteté. Celui qui marche sans tache, qui opère la justice et qui dit la vérité dans son cœur ; il ne médit pas de sa langue, ne fait pas de mal à son prochain et ne porte pas la honte sur celui qui l'approche ; ce qui est digne de mépris est une horreur à ses yeux, il honore ceux qui craignent Jéhovah, il jure contre le mal et il tient son serment ; il ne prête pas son argent à usure et ne se laisse pas corrompre pour condamner l'innocent, celui qui a fait tout cela ne chancellera jamais. » Est venu Isaïe, et les a réduits à six (chap. XXXIII, V. 15) : « Celui qui marche dans la justice, qui parle droit, qui méprise le droit d'infamie, dont la main du revers repousse le don corrupteur, dont l'oreille se bouche pour ne pas entendre des propos de sang et dont les yeux se ferment pour ne pas voirie mal, celui-là demeurera dans les hauteurs, citadelles et rocs qui lui serviront d'abri. Son pain lui est donné et son eau est assurée. » ' Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L*ÉVANGILE 177 Est venu Michah (chap. 1) et a les réduits à trois : « Rendre justice, faire la charité et marcher humblement avec Jéhovah ton Dieu. » Est venu Habakuk et les a réduits à un. Il y est dit (chap. II. : « Et le juste vivra par sa foi. > Voilà donc tous les commandements de Moïse réduits à la seule et unique Foi. Saint Paul répète à plusieurs fois les paroles du prophète Habakuk sans citer son nom. Aux Galates (chap. III, V. 2) : € Et il est manifeste que sous sa loi personne n'est justifié devant Dieu, puisque k ■ juste vit par la Foi. > Puis, aux Romains (chap. I, V. 17), il répète la même phrase : « Le juste vit par sa Foi. » Même contradiction entre Saint Paul et Saint Jacques. Saint Paul, aux Romains (chap. III, v. 27), s'écrie : « Où est donc votre glorification ? Elle est anéantie. Et par quelle loi ? Est-ce par la . loi des oeuvres ? Non, mais par la loi de la foi. Car nous devons reconnaître que l'homme est justifié par la Foi, sans les œuvres de la loi^ . Ailleurs, aux RomainSy (chap. LX, v. 31 et 32), il dit : « Et pourquoi les Israélites qui recherchaient la loi de la justice n'y sont-ils point parvenus ? Parce qu'ils ne Vont point recherchée par la foi^ mais par les oeuvres. » Il dit aux Galates (chap. II, V. 16 : € Cependant, sachant qu'on n'est pas justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus Christ, nous croyons nous-mêmes en Jésus Christ pour être justifiés par la foi et non par les œuvres, car nul homme ne sera justifié par les œuvres. » Saint Jacques au contraire dit (chap. II, v. 14) : « Mes frères, que servira-t-il à un homme de dire qu'il a la foi s'il n'a point les œuvres ! La

Digitized by LjOOQIC

178 KOÏSE Foi* pourra-t-elle le sauver f Et (même chapitre, V. 24) : € Vous voyez donc que l'homme est justifié par les oeuvres et non par la foi seule. > Mieux vaut sans contredit la réduction de la loi par Jésus* lui-même. Saint Mathieu (chap. XXII. V. 36) : € Maître, quel est le grand commandement de la loi? Jésus lui dit : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout esprit C'est là le plus grand et le premier commandement. Et voici le second semblable à celui-là : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Ces deux commandements (de Moïse) renferment toute la loi et les prophètes. » C'est la parole du vieux Hillel disant avant Jésus : Ne fais pas à ton prochain ce que tu ne veux pas qu'il te fasse, » ainsi que la réduction de Habakuk, c Et le juste vwt*a par sa foi. » Il est vrai que le pi'f^phète n'a pas dit ce que le Talmud lui met dans la bouche. Il fait dire à l'esprit de Dieu, c ce qui est obscur, mon âme ne s'y plaît pas, mais le juste vivra par sa foi, (Emmunah, qui vient d'Amen), c'est-à-dire, de ce qui est affirmé. En d'autres termes: dans ces •mauvais temps qui vont venir, le^juste sera sauvé parce qu'il croit et qu'il 6st juste. » Le prophète n'a nullement voulu dire qu'il suffise d'avoir la foi et de se croiser les bra^. Il a dit d'ailleurs le juste et non J'homme; o»,-nul n'est juste s'il n'agit pas d'après les lois de la justice. Tout cela n'empêche pas le Talmud de dire (Traité Berachoth, livre 1er) : que le faire est plus grand que l'apprendre, en termes plus précis, l'œuvi'e vaut rnieiix que la foi. C'est le cas de dire, devine si tu peux et choisis si tu l'oses. Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET t'ÉVANGILE 179 Eh bien, les rabbins talmudiques et catholiques ont cru deviner et ont osé se prononcer pour la foi, non pas précisément contre Tœuvre, mais en la proclamant par elle seule comme œuvte de salut. Saint Paul a prévalu sur Saint Jacques. IX Chose. triste, mais pas unique! Le Talmud tend à prouver que ses résolutions son divines ; que Dieu les a toutes révélées à Moïse, et que quiconque transgresse un de ses règlements mérite lamort. HeureusementMM. les Talmudistes, depuis la destruction de Jérusalem, n'ont jamais eu de pouvoir . séculier. Us Tout abandonné à leurs confrères* et coreligionnaires, messieurs les inquisiteurs chrétiens. On lit (traité Berachoth, livre l^r).-: < Quiconque transgresse une parole des sages'a mérité la mort. » Et pour, qu'on ne se trompe pas sur le mot sage (Hakam) il répète la même loi en disant- (traité né'rubin, livre l«r : «Quiconque transgresse une parole des Écrivains (Sophrim), a mérité la mort. > C'est du reste conforme à la parole de J^sus, même, qui dit (Samt Luc. chap XIX, v.'27) : « Quant âmes ennemis qui n'ont pas v#ulu que je règne sur eux, amen§z-les etfaites^les mourir devant moi. » A son tour. Saint ?aul, dont toute Targumentation est talmudique, dans son épître aux Hébreux (chap. X, ^'. 28), menace de mort quiconque ne croit pas à Jésus Christ. Il dit : « Celui qui viole la loi de Moïse est mis à mort sans miséricorde sur la déposition de deux ou trois témoins. Combien mérite déplus grands supplices Digitized by LjOOQIC

180 MOÏSE celui qui aura foulé aux pieds le fils de Dieu, qui aura profané le sang de Talliance par lequel il a été sanctifié, ou qui aura outragé Tesprit de la grâce. Car nous savons qu'il a dit : La vengeance est à moi. > Nous sommes loin du Dieu de Tamour de Saint Jean (cliap. IV, v. 8). Tout ce qui a été dit par les sages du Talmud ainsi que par les Écrivains, doit être considéré comme parole de Moïse. Quant à la preuve, la ^ voici : (traité Mégilah, livre l^rf* ^ « Il est écrit (Deutéronpme, chap. IX, v. 10) : Y Et Jéhovah me donna les deux tables de pierre écrites du doigt de Dieu, selou les paroles que Jéhovah vous a dites sur la montagne, au milieu du feu, le jour de la grande a^emblée. > « Il résulte de ces mots, > selon les paroles, etc., «que Jéhovah a démontré à Moïse toutes les déductions de la Thorah, toutes celles des Écrivains et toutes éelles qiie les docteurs plus tardent inventées. Entre autres, Thistoire d'Esther, la Mégilah.» % Presque toutes les preuves du Talmud sont de cette force. On lit (traité Berachot, livre II*) : RabiOschia a dit : il est écrit : (Proverbes, chap. XXX, v. 15): « Trois choses ne sont jamais rassasiées: le Schéol (réhfer) et la Rechem (Rechem veut dire matrix, de là le mot Rechaatah, pitié, miséric^e). Qu'a de commun le Schéol avec la Rechem ? Voici ! De ménie que la Rechem prend et rendj de même le Schéol. (C'est un a fortiori. Voici comment). Puis donc la Rechem prenant avec douceur rend avec des cris, à plus forte raiso7i/lQ Schéol prenant avec bruit, rendra avec fracas. » ♦ Digitizedby VjOOQIC

LE TALMU¹) ET L'ÉVANGIL^B 181 f De là la réponse à ceux qui disent que la résurrection des morts n'est pas une loi de la Thorah de Moïse. » » Jésus (Saint Marc, chap. XII, v. 26) donne une meilleure preuve. Il dit : c Et quant aux morts qui ressuscitent, n'avez-vous point lu, dans le livre de Moïse, comment Dieu lui parla du milieu du buisson, disant: c Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et le Dieu de Jacob. Or, il n'est point li' Dieu des morts, mais le Dieu \ des vivants. Vous êtes donc dans une grande g erreur. » Jésus conclut de cette phrase "que / Moïse déjà a proclamé la résurrection des morts et l'immortalité de l'âme. Tel n'est pas Tavis de Saint Paul. Il dit, aux Corinthiens (chap. XY, V. 21) : « Car c'est par un homme que la mort est venue, c'est aussi par lin homme que vient la résurrection. Et comme tous meurent par Adam, tous ausdi revivront par Jésus Christ.^» Le Talmud n'admet rien sans preuve. Il lui faut absolument un argument motivateur^ prouvant que tout ce qu'il dit est parole de Moïse \$ et de Jéhovah. Autrement il n'y croirait pas. Il ne dit pas : «Je te défends de nier ce que j'affirme ; de douter, par exemple, de la résurrection des morts; d mais il dit : « J^vais te prouver que Moïse ou Fa Thorah a énoncé cet axiome ou cette vérité yDonc si tu nies Moïse', tu es un impie. » ^ ' \$m^ Quant à la preuve, iF n en est jamais, embarrassé. Voyons plutôt, car il faut citer les textes. On lit (Traité Berachoth, Uvre P') : « Il est écrit HExode, chap. XXIV, v. 12) : Jéhovah a dit à Moïse : Monte vers moi à la montagne et ^

Digitized by VjOOQlC

182 MOÏSE restes-y, je te donnerai les tables de pierre, et la Torah, et la Milzvah (commandements), que j'ai écrits pour les enseigner, c Les Tables^ » cela veut dire le Décalogue ; t Torah, t cela veut dire le Pentateuque ; c Mitzvah^ » c'est la Mishnah ; < que j'ai écrits ^ » ce sont les prophètes et leshagiographes; € pour les enseigner, » c'est la Guémarah (Talmud), € De là on conclut que tout cela a été donné à Motse sur le mont Sinaï. » Après cela si quelqu'un, malgré ces preuves irréfragables, élève encore l'ombre d'un doute, le Talmud, le livi'e princeps des Jésuites, n'est pas en peine pour répondre. Jamais on ne le trouvera sans vert. Il dit (Traité Jouma, livre des deux boucs) : Il est écrit : c Vous observerez mes fondements de loi, je suis Jéhovah ! » choses que Salan pouiTait railler, auxquelles les peuples idolâtres pourraient répondre (pour les nier), disant : ce sont là des choses vaines; c'est pourquoi il y Hjoute : Je suis moi Jéhovah, c'est-à-dire, moi, Jéhovah, je les établies comme fondements et vous n'avez même pas la permission de les méditer, ni d'en rechercher l'explication. Cela ressemble furieusement à ce que d'autres rabbins christianisés ont dit durant des siècles et disent encore à l'occasion : c Monsieur l'impie, c'est un mystère qui dépasse la force de votre raison. C'est Jéhovah ou son fils qui a établi cela. Tout ce que l'Eglise dans l'avenir inventera, Dieu Fa prévu, présu, prélu et préétabli. On a montré cela à Moïse au Sinaï, à d'autres sur une autre hauteur, c Il ne vous est donc pas permis de discuter les choses mystérieuses* Digitized iïy ■^u 1-^

Le iâlkud et l'évangile 183 Vous n'y entendez rien. En bon hébreu, vèèn lach reschuth leharor hahén. > Le Talmud dit d'ailleurs en toutes lettres : (Traité Sanhédrin, livre IX): «Quiconque dit: « Toute la Thorah vient du ciel ; sauf ce verset, ce syllogisme, cet argument, cet a fortiori, ce parallèle, n'a pas de part au monde futur. > C'est clair et net. Le Talmud s'est contenté, il est vrai, d'édicter des peines pour l'autre monde. C'est qu'il n'avait plus le pouvoir dans ce monde-ci. Les fanatiques ne privent jamais un homme du ciel, sans le dépouiller par avancement d'hoirie. Ils ne lui déniaient le ciel que pour lui ôter les droits de la terre. L'enfer qui le réclame à cor et à cris ne le rendra même pas, car l'enfer, malgré le purgatoire, ne rend que ce que les rabbins de Jérusalem et de Rome daignent lui arracher. Le portier de l'enfer même est connu des rabbins. On connaît l'histoire du riche et du pauvre Lazard de l'Évangile. (Saint Luc, chap. XVI, v. 19) ; Le riche dans l'enfer a beau prier le pauvre dans le paradis (le sein d'Abraham) de l'en faire sortir. Il ne sortira pas, dit l'riVangéliste. X Il existe dans le Talmud, à côté des nouveaux chrétiens, un rabbin qui fait figure à part, figure extrêmement intéressante. Le Talmud l'appelle tout court l'Autre. Son véritable nom est Elysée beii Abuyah. Ce savant talmudiste était une espèce de Spinoza. Il n'était ni juif ni nazaréen. Sa science était extraordinaire. Le Talmud même lui rend ce témoignage, mais il n'observait aucune loi, ni mosaïque, ni talmudique, et il niait'^S

184 Moïatt tout aussi bien le Messie chrétien que la révélation personnelle de Moïse . Il a vécu quelque temps après les Évaugélistes, un temps de grande liberté de conscience. Les rabbins n'avaient pas, comme plus tard les évêques, le pouvoir séculier à leur disposition . Les chrétiens eux-mêmes étaient encore à l'état de religion naissante et embryonique. Cet AutrCj comme tous les penseurs sérieux, n'était pas riche. Après sa mort, sa filky femme également remarquable, se présenta devant un raJ)bin chef d'académie et lui dit : c Nourris-moi, je suis la fille de VAiUre. » Le rabbin lui ayant rappelé les doctrines du père , la fille répondit : c Souviens-toi de sa science et non de sa vie. » De propos en propos, le rabbin démontra qu'Elisée brûlait dans l'enfer. Un autre rabbin disait: € Si tu voulais l'en faire sortir, le portier de l'enfer ne se lèverait même pas devant toi. t Tout cela se trouve dans le deuxième livre du Traité Hagigah. Naturellement, siTenfer a un gardien de porte le paradis n*en peut manquer. Du temps du Talmud on ne connaissait pas encore le nom de ce gardien, mais depuis, on sait qu'il s'appelle Pierre. XI Nous avons pourtant vu que l'enfer rend, et même avec fracas, ce qu'il prend, mais il y a des exceptions. V Autre était dans une des catégories exceptionnelles. Pourtant les opinions diffèrent beaucoup dans le Talmud sur l'enfer. Le Talmud, il paraît, l'a parfaitement vu, me

LE TALHUD ET L'ÉVANOILB 185 suré même, car voici ce qu'il en dit tout d'abord : (Traité Thanith, livre 1«): « Le monde est à l'égard du jardin comme un à soixante, le jardin vis-à-vis de TÉden comme un à soixante (le jai'din d'i^den est le paradis, paradis est la traduction chaldéenne d'Eden qui veut dire délice), et TÉden est un soixantième de Fenfer; donc le monde entier est comme une iansedepot à l'égard de Tenfer; d'aucuns disent: Tenfer est incommensurable . t Cette mesure , d'ailleurs, n'est pas trop consolante. Si l'enfer est cent quatre -vingt fois plus grand que le monde entier, cela prouverait qu'il est fait pour être le contenant et que tous les êtres vivants sont destinés à faire partie de son contenu. Voici maintenant l'opinion du Talmud sur le purgatoire. On lit : (Traité Rosch Hashanah, livre 1*) : « Trois divisions existeront le jour du dernier jugement: l'une de parfaits justes, l'autre de parfaits scélérats, la troisième d'entre les deux. Les justes sont inscrits et scellés immédiatement pour la vie éternelle, les scélérats immédiatement aussi sont inscrits et scellés pour l'enfer, car il est écrit : (Daniel, chap. XII) : «Et bon nombre de ceux qui dorment dans la poussière s'éveilleront, ceux-ci à la vie éternelle, ceux-là à la honte perpétuelle.» Les entre-deux, les moyens descendent dans l'enfer où ils gémissent, où ils geignent et remontent après (c'est le purgatoire), car il est écrit: (Zacharie, chap. XIII): «Et je ferai passer le tiers par le feu et le purifierai comme on purifie l'argent, et le ferai passer au creuset comme on éprouve l'or, lui m'appellera par mon nom et moi je répondrai. 9 Hannah aussi (Samuel I, chap. II) dit Digitized by VjOOQIC

186 MOÏSE à ce sujet : c Jéhovah tue et vivifie, il fait descendre dans le Schéol et en fait remonter. > Mais la maison Hillel dit que la grâce prédominera, c'est-à-dire, qu'ils ne feront même pas de station dans le purgatoire. Nous avons déjà cité d'autres passages où le Talmud prétend qu'une seule bonne action sauve le pécheur, surtout quand il est pénitent, à plus forte raison quand la balance entre les bonnes et les mauvaises actions est égale. Le Talmud, même Traité, dit encore: cLes vrais pécheurs en Israël et les vrais pécheurs des autres peuples descendent dans Tenfer et y sont jugés pendant douze mois. Après ces douze mois, leur corps est anéanti, leur âme est brûlée et un esprit les disperse sous les pieds des justes, car il est dit (Malachie), chap. III) : « Et l'essence des méchants deviendra poudre sous les paumes de leurs pieds. » Mais les Minimes (nous avons déjà expliqué ce mot, Raschi dit, ce sont des disciples qui intervertissent, expliquent à faux les paroles de vie de Yéhovah) les dénonciateurs et les épi^îuriens (niant la Thorah et la réaurrection des morts), ceux qui s'éloignent des voies de l'Église, ceux qui ont péché en excitant les autres à pécher, descendent dans l'enfer et y sont damnés éternellement. Car il est dit: (Isaïe, chap. X): «Et ils sortiront et verront les cadavres de ces hommes qui ont péché contre moi, Venf&i* ne sera plus et ils seront mcore^ » car il dit encore: (Psaumes, chap. XLIX, V. 15): «Et leurs figures pourries auront l'enfer pour demeure. > Saint Paul dit à peu près la même chose aux Hébreux (chap. IV, v. 3) : « Car il est dit des inDigitized by VjOOQIC

LB TALMUD ET L*AVANGILE 187 crédules, j'ai juré dans ma colère qu'ils n'entreront point dans mon repos. » Un pécheur israélite est endurci dès qu'il ne met pas tous les jours des phlyactères (même Traité). On lit : (Traité Sabath, livre XXIII) : Rabbi Elieser a dit : t Les âmes des justes sont recueillies sous le trône de gloire (de Jéhovah) celles des méchants sont en peine, un ange est au bout du monde et les jette à un autre ange placé à l'autre bout du monde, t On le voit, les sorcières de Shakspeare, jouant aux balles avec des enfants morts, ne sont qu'une faible imitation du Talmud. Puis un autre rabbi ajoute : c Les premiers douze mois le corps se conserve (il ne s*agit plus des méchants) et les âmes montent et descendent (de là les légendes des apparitions d'âmes sur les tombes). Mais après douze mois le corps devient néant, l'âme remonte et ne descend plus. 9 On lit encore ceci : (Traité Baba Mézia, livre IV) : € Tous ceux qui descendent dans le Gehinom (de là vient le mot Géhenne), remontent, sauf trois qui descendent et ne remontent plus. Ce sont rhomme qui a commis un adultère avec une femme mariée, celui qui a humilié son prochain devant le monde, ou qui lui a donné un sobriquet injurieux. » L'homme adultère est condamné à être pendu, dit-on, quelques lignes plus loin, mais il a part au monde futur, mais l'humiliateur n'a point part au monde futur, c Il vaut mieux que l'homme tombe dans un four brûlant que de faire rougir son prochain devant témoins, t Moïse a déjà dit : t Tu réprimanderas ton

Digitized by VjOOQ le

188 MoTsB frère seul à seul, mais tu ne lui imputeras rien à mal.
 » Le Talmud, sous ce rapport, est le précurseur et l'émule de l'Évangile. En voici quelques textes à l'appui. Traités Jouma, Gitin, Sabath, c'est-à-dire, à trois fois il dit : Ceux qui sont humiliés et qui n'humilient pas, ceux qui écoutent leur honte et ne répondent pas, faisant tout par amour et acceptant leurs douleurs avec joie, sur eux l'Écriture a dit : (Juges, chap. V, v. 31) : c Les amis de Dieu brillent comme le soleil dans toute sa force. » Il dit encore (Traité Érubin, livide 1") : c Celui qui s'abaisse. Dieu l'exaltera et celui qui s'exalte. Dieu l'abaissera ! Ce sont les mêmes paroles de l'ÉvangUe. (Saint Mathieu, chap. XXIII, v. 12). Saint Paul, aux Romains^ (chap. XII, v. 14) dit la même chose. « Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez-les et gai*dez-vous bien de les maudire jamais. » Celui qui court après les grandeurs, les grandeurs le fuiront et celui qui les fuit en sera recherché : celui qui veut violenter l'heure, l'heure le poussera, mais celui qui s'efface devant elle, l'heure lui tiendra compte. > Il se peut bien que la première phrase soit copiée de rÉvangile, mais quant à l'humiliation, le Talmud ne va pas si loin que Jésus. Il ne dit pas qu'il faille présenter la joue gauche, après avoir été frappé sur la joue droite, il se contente de glorifier celui qui ne répond pas. Par contre, on lit (Traité Baba Kama, livre VHP) : « Habbi Abouah a dit Il vaut toujours mieux que l'homme soit du nombre des chassés que des chasseurs, t en d'autre termes : Mieux vaui^ être victime que bourreau. Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 189 Pour revenir à Tenfer, le Talmud comme TÉvangile est d'une sévérité inexorable pour le délit d'adultère. Il dit : (Traité Sotah, livre P') : € Celui qui s'est approché de la femme du prochain, fut-il racheté par Dieu lui-même comme le patriarche Abraham, il ne pourrait pas être racheté de Tenfer, eût-il reçu en personne de Dieu même toute la Thorah. > Ce texte du reste, comme tous les autres, est en flagrante contradiction avec le Traité Baba Mezia, quatrième livre déjà cité, où il dit : t L'adultère meurt pendu, mais il a part au monde futur. XII L'enfer, selon le Talmud, a même une espèce de gouvernement comme le styx grec. On lit : (Traité Sabbath, Uvre XXIIP) : c Rab a dit : Quand Nabuchodonosor est descendu dans le Gehenom, tous les descendants dans l'enfer se sont recriés : c Il vient pour dominer sur nous. Quand une voix d'en haut s'est fait entendre etc., etc. > Il ne fallait rien moins que cette voix ! L'enfer est donc une république, à en croire le Talmud, Elle craint la domination d'un tyran comme Nabuchodonosor. Enfin on lit : (Traité Baba Bathra, livre !•) On a demandé au rabbin Jéhuda: si Dieu aime les pauvres, pourquoi ne les nourrit-il pas? Il répondit : afin que nous soyons sauvés de l'enfer par le bien que nous leur faisons. » Idée terrible, car en ce cas le pauvre n'existerait que pour le salut du riche. Jésus du moins exige que le riche, pour entrer au ciel, se dépouille de toute sa fortune et se fasse pauvre lui-même. il. Digitized by VjOOQIC

190 MOÏSE A l'appui il cite un homme qui a nourri une veuve avec ses sept enfants, et à l'instant sa destinée fut changée. D'après la loi de Moïse, le pauvre a ses droits. Le premier devoir du riche est de venir à son secours. Car, dit Moïse (même chapitre cité) : « C'est pourquoi Jéhovah a béni les travaux de ta main. » D'après le Talmud, le pauvre lui-même n'existe que pour sauver le riche, non dans ce monde-ci mais dans le monde futur. Comme moyen de recommandation de charité, cette doctrine a une apparence de bien ; comme principe, c'est régoïsme et la fatalité poussés à l'extrême le plus absurde. La prière seule peut faire remonter de l'enfer, surtout la prière du juste. Le Talmud la compare à un van (Traité Jébamoth, livre IV). Comme le van renverse le blé, de même la prière des justes fait changer d'avis le Saint béni soit-il, et fait changer ses décrets de justice en décrets de miséricorde. Ceux qui recommandent des messes pour les morts sont de l'avis du Talmud. Certains rabbins, de même que les Evangélistes, ont même cru savoir d'avance si leur prière a été exaucée, aussitôt après l'avoir prononcée. On lit à ce sujet : (Traité Berachoth, livre V^e) : « On conte de Rabbi Hanina ben Dosa que, pendant qu'il priait pour les malades il disait, celui-ci guérira et celui-là mourra. Lui ayant demandé d'où lui venait cette certitude, il répondit : Si ma prière coule de source, elle est exaucée, si elle est trouble, elle ne produit rien. »

XIII Les formules de prières sont très-nombreuses Digitized by VjOOQIC

LE TALHUD ET L'ÉVANQILB 191 dans le Talmud ; on les trouve dans le second livre du Traité Bérachoth et dans le Traité Thanith. Presque chaque rabbin avait sa prière particulière, avant de commencer son enseignement et après l'avoir terminé. Bon nombre de ces prières ressemblent presque littéralement à celles des Évangiles ; elles commencent toutes par les paroles; €Abinu Shébaschamaïm. ^ — € Notre Père au ciel, que ta volonté soit faite ; donne à chacun son pain nourricier et à chaque peuple assez pour combler ce qui lui manque ; » ou bien: cFais, ô mon père, que je ne pêche pas, et si j'ai péché efface-le par ta grande miséricorde, t Il est impossible de citer toutes ces oraisons, dont quelques-unes sont assez longues, et qui étaient toujours une espèce d'exorde à l'étude de la loi, comme aujourd'hui elles le sont encore pour les méditations et les sermons. Il en est pourtant une que je ne puis omettre et qu'il faut citer en entier, car elle témoigne de Tidée déjà dominante de la macération du corps jointe à la prière, pour fléchir la volonté de Dieu. Elle révèle toute la doctrine du jeûne et de l'abstinence conventuelle ; doctrine qui fut assez longtemps et qui est encore la reine du monde religieux. Elle se trouve également dans le deuxième livre du Traité Bérachoth. Rabbi Schischa a dit la prière que voici : € Maître des mondes, il est connu de toi que du temps de l'existence de la sainte maison (le temple), un homme ayant péché était pardonné, après avoir présenté un sacrifice dont il n'offrait que la graisse et le sang. Moi, qui passe mon temps à jeûner, ma graisse et mon sang

dimU Digitized by VjOOQIC

192 MoTsB nuarU tous les jours, accueille ces acrifice comme si je l'avais offert sur Tautel. t Le jeûne, la macération, la flagellation, furent donc déjà, du temps du Talmud, considérés, comme un saciîfice expiatoire et faits pour gagner le ciel. Peut-être la prière elle-même que le Talmud met au-dessus des sacrifices, (même Traité, livre V«), est-elle, en effet, un plus grand effort individuel qu'un bouc ou qu'un veau acheté à beaux deniers et offert au prêtre, surtout la prière improvisée, non répétée d'après une formule généralement admise. Il y a plus. Le Talmud cite déjà des exemples d'ermites faisant des miracles et vivant dans la plus grande abjection, le tout pour Tamour et la gloire de Dieu. On lit: (Traité Thanith, livre III): c Ils ont raconté de Nachum-isch-Gamsu (on l'appelait Gamsu, parce qu'à tout événement il avait l'habitude de dire : c Cela aussi (Gamsu) est pour le bien) :> qui, aveugle, perclus de pieds et de mains, le corps couvert de lèpre, était couché dans une maison caduque, les pieds de son lit se trouvaient dans l'eau, afln que la vermine ne le dévorât pas. Un jour ses disciples ayant voulu déménager le lit, il leur dit : c Otez d'abord le reste, car je suis certain qu'aussi longtemps que je suis couché ici la maison ne s'écroulera pas. t Les disciples lui ayant dit alors : c Comment se fait-il qu'un si parfait juste soit si parfaitement malheureux? c Il leur répondit : cje vais vous le dire. Un jour, étant en voyage pour aller voir mes beaux parents, ayant avec moi trois mulets chargés, l'un de vivres, l'autre de vin, le troisième d'effets d'habillement, j'ai rencontré un pauvre qui me dit : c Donne-moi à Digitized by VjOOQIC

LE TALHUD ET L'ÉYANGILB 193 manger, » et je lui disais : Attends que je sois descendu de ma monture. «Pendant ce temps il mourut ; alors je suis tombé sur lui et j'ai dit : Que l'œil qui n'a pas eu pitié de toi s'éteigne, que la main qui ne t'a pas secouru se paralyse, que le pied qui n'est pas accouru pour te sauver soit perclus, et je n'ai pas cru assez me punir jusqu'à ce que j'eusse ajouté : que mon corps* entier ne soit plus qu'une lèpre. > Ce Nahum est bien le père de Saint François et de Saint Dominique. Les Juifs pourtant, après les Esséniens, n'ont plus fondé d'ordres monastiques. Le judaïsme talmudique a eu de bienheureux Labre comme Nahum, mais ils n'ont jamais fait école; ils n'ont jamais fondé des ordres conventuels. XIV Il va de soi que le Talmud, prêchant la grâce et la prédestination, se préoccupe de la contradiction qui existe entre la prescience de Dieu et le libre arbitre de l'homme, surtout entre le juste malheureux et le méchant heureux. Inutile d'ajouter que ces explications, forcément illogiques et arbitraires, ne reposant sur aucune base de certitude, si ingénieuses d'ailleurs qu'elles soient, n'expliquent absolument rien et ne résolvent pas le problème posé. Mais il est bon en même temps de citer les différents avis du Talmud sur le juste, avant de rapporter sa conclusion. Il dit d'abord : (Traité Sanhédrin, livre IV) : € Dieu a marqué tout mortel du sceau d'Adam, mais nul ne ressemble à l'autre, afin que chacun Digitized by VjOOQIC

194 1I0İ8B se dise : le monde a été créé pour moi. » C'est
 Thomme centre du inonde, le microcosme. Il ajoute : c L'homme a été créé
 seul et non par couples, afin que le juste ne dise pas : c Je suis le fils du
 juste, t et le méchant: c Moi, je suis le fils dun méchant, » afin que
 l'humanité ne se scinde pas en familles et en castes. » Grande et belle idée.
 L'unité du genre humain et la liberté de Thomme, liberté absolue. La justice
 ni la scélératesse ne sont héréditaires. Il dit ailleurs: c Pourquoi les fils des
 savants sont-ils d^ordinaire des médiocrités ? Afm que Ton ne dise pas : que
 le génie est héréditaire. » Il dit encore c que Dieu, en se révélant à Moïse
 dans le buisson, un tout petit arbuste, a voulu lui apprendre qu'il n*y a rien
 de petit dans la naLure devant le Créateur ; idée répétée par Saint Paul. Tout
 cela est bien pensé. Mais il dit (Traité Berachoth, livre 1er) : c Notre maitre
 Moïse a dit à Jéhovah : Maitre de l'univers, pourquoi y a-t-il des justes
 malheureux et des justes heureux, des méchants heureux et des méchants
 malheureux? Celui-ci lui a répondu: le juste heureux est le fils d'un juste, le
 juste malheureux est le fils d'un méchant, le méchant heureux est le fils d'un
 juste, le méchant malheureux est le fils d'un méchant » — € Mais il est
 pourtant écrit, les enfants ne doivent pas mourir pour les pères ? Réponse :
 cNon, s'ils ne persévèrent pas dans le mal; oui, s'ils y persévèrent. > Cette
 dernière condition se trouve en Moïse, Il dit : € Dieu se ressouvient du mal
 jusqu'à la quatrième génération, à ses ennemis, c'est-à-dire, s'ils restent
 ennemis de Dieuft jusqu'à la Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 195^{ème}, à ses amis. s'ils persévèrent dans le bien. » Toujours est-il que le juste malheureux, fils d'un pervers, paye pour son père, d'après le Talmud, ce qui est diamétralement contraire à ce qu'il vient de dire (Sanhédrin). Pareilles solutions ont été proposées par nombre de penseurs chrétiens, mais elles se heurtent toujours contre la logique. Puisque Dieu, d'après eux, peut pardonner et faire qu'une chose faite ne le soit pas, il pourrait, jour par jour, payer chacun selon ses œuvres. Ou bien, puisqu'il sait d'avance ce que l'homme fera, qu'il sera juste ou injuste, il peut lui préparer de longue main une destinée adaptée à son caractère et à ses actions. Ne perdons pas notre temps à trouver le fil conducteur à travers ce dédale ténébreux, cherchons la lumière, mais cherchons-la avec la lumière seule de la raison. Citons encore quelques passages sur les justes. Rabbi Eliézer a dit (Traité Berachoth, livre IV) : « Pour un seul juste. Dieu aurait créé le monde. Car il est écrit : c'est Jéhovah vit que tout était bien > bien, cela veut dire un juste, car il est écrit (Isaïe chap. XIII) : Ils disent au juste, c'est bien. > Cela s'appelle en langue talmudique un Gueséré Schavah, un parallèle. Là est écrit bien et ici on lit bien, de même que Ikben veut dire telle ou telle chose, de même ici. C'est un des sept middoth ou modes que nous avons déjà cités (1). 4i) Je me rappellerai toujours une fête de Pourim (fête slher) à Francfort. Bien que fort jeune encore, je comptais parmi les douze premiers étudiants talmudiques. A cette fête Digitized by LjOOQIC

196 HoTsE Poursuivons. . € Nul juste ne meurt avant qu'un autre ne soit né (Traité Jouma, livre IV'), cai' il est écrit Ecclésiaste, chapitre I.) : c Et le soleil se couche et se lève. » Avant que le soleil d'Elie ne s'éteigne, celui de Samuel se leva, c Voyant que les justes seront très rares , Dieu les a échelonnés pour les différentes époques. > Le monde se soutient pour Tamour d'un seul domiée Dar le v^*érable rabbin Trier se trouvaient rabbi . AaroD Fbi:^d^r|))bi*Jyob Posené, rabbi Salomon Basa, rabbi Schaler et boa q^bre d'autres Juges talmudiques, faisant parUe du tribunanacré. Nolis étions très gais et, d'après la saiDt4|^^fij)l[on, un peu piqués par le vin. Après force * chantset chansons hébr^l^es, la conversation tomba sur les sept Midmby et coflgni^ce jour-là tout est permis, les jeunes étddiants parodiaient à. qui mieux mieux, l'es procédés d'argumenlation du Talmud. Aon tour vint. Je vais, m'écraiijè, expliquera nos saints rabbis ce que c'est qu'un Gueséré Schava (par§llélogisme^ . l\ est écrit : « Une femme qui manque beaucoup (nombre de fois) aux -Mb de la pudeur, sera expulsée de la sainte communie. » Seaucoup de fois I Combien de fois ? 11 est écrit : c Dans la bataille que les Éphralmites livrèrent aux Bcliamites, il est tombé beaucoup d'hommes! » Encore beaupoup 1 Goiibien ? La même histoire est racontée*dans les'Paralipomènes. « l\ est tombé dans cette bataille beaucoup d'hommes. Et plus bas il est dit : « quarante milles hommes. » Donc là est écrit beaucoup. et ici est écrit oeaucoup, beaucoup veut dire partout quuirante mille fois I Et mon vieux rabbi à se tenir les côtes. Eh bien, tous les Gueséré Schavah du Talmud sont de cette force-là. Voulez-vous un idéal de Kal Vehomer, dont nous avons déjà cité plusieurs exemples. C'est l'argument a fortiori^ Voici un échantillon. Pendant l'action d'argumenter on tourne le pouce de la main droite de droite à gauche. Ce mouvement est de rigueur. Les Talmudistes ont un geste particulier pour chaque procédé d'argumenter, c Puis donc il t'est défendu de toucher à ma caisse et que tu touches à la tienne, moi auquel U n'est pas défendu de toucher à ma caisse, à plus forte raison, a fortiori je puis toucher à la tienne. » Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 197 juste, car il est écrit : c Le juste est le fondement du monde. » Nous avons déjà cité ce que le Talmud dit de Tame des justes. Il dit encore (Traité Kethuboth, livre XIIP) : « A la fin, les justes ressusciteront avec leurs vêtements j Cela est prouvé par un Kal-Vehomer (a- fortiori). Puis donc le grain de blé, enterré Su ressuscite garni, à plus forte raison, Je juste, enterré habillé, ressuscitera briilanjnient vêtu. », • Pourtant il y a une condition. Il faul^être enteri^ en Palestine, c Les justes des^ay^a 4ehors de la Palestine ne ressuscitent pasflfeabbi Êloï, pris d'un accès de pitié, ajoute (IbidenJ^ lh||^'Si . fait, ils ressusciteront, maisLili^seroui^troptilans des galeries souterraines.jusqu'à Jérusalem, » Pour cette raison, les vrais orthodoxes émigrent ^ à Jérusalem, où ils sont sûrs (le ressuifciter ha- * bUlés. € Il y a toujours (Traité Hulin, livre IV*) trente justes parmi les peuples du monde en d^ors d'Israël, c C'est Rabbi Jehuda qui dit-^bla.. , Enfin on lit (Traité Megilah, livre P')^ « Dieai à la fin mettra une couronne sur la tête de (Chaque juste. Puis (Traité Berachot, livre IP) : c Aiy monde futur, il n'y a ni manger, ni boire, ni amour de la femme, ni travail, ni commerce, ni envie, ni haine, ni discussion. Les justes sont assis avec des couronnes sur la tête, et resplendissants des rayons de la Shechinah (Dieu), dont ils se noumssent. Jésus, à son tour, dit : Saint Mathieu (chap. XII, v. 3) : « Car au jour de la résurrection les hommes n'auront point de femmes. Ils seront comme les anges de Dieu Digitized by VjOOQIC

198 X0Î8B dans le ciel. » Mahomed, seul, admet Tamour de la femme pour le paradis. Par contre, on lit (Traité Baba Batbra, livre VHP) : € Dans le monde futur, il n*y aura personne sans jouir en même temps d'un pays où il y aura des montagnes, des vallées et des colUnes, c c*est-à-dire le monde futur aura une nature des plus romantiques et des plus fertiles à la fois, où tout sera beau et bien. En d'autres termes, les Champs-Elysées des païens. Dans un autre passage un rabbi dit : c Dans les siècles qui viendront les femmes concevront et enfanteront presque en même temps. Gomment cela sera t-il possible ? demande un disciple. Regarde donc les poules, répond le rabbi ! Tout est possib'e dans la nature. Mais si justes que soient les justes, le Talmud les place au-dessous des repentis. Il dit (Traité Beracboth, livre Vv) : € Là où sont placés les hommes de repentir, les parfaits justes ne peuvent se tenir. Absolument comme Jésus disant (Saint Luc, chap. XV, v. 7): c Je vous dis qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fera pénitence, que pour quatre-vingt-dix justes qui n'ont pas besoin de pénitence. » D'après ce principe, le pécheur le plus misérable, pourvu qu'il se repente vers la fin de ses jours, est sûr d'être placé au-dessus du juste. Morale dangereuse mais commode pour tout pouvoir absolu, inique et prévaricateur, surtout à l'usage de ceux qui donnent l'absolution, soit qu'il faille une réparation complète, soit qu'il suffise de se frapper seulement la poitrine et de s'humilier par des paroles. Le Midrasch aussi dit : f Le repentis est plus grand que le juste, > Digitized by VjOOQIC

LE TALKUD ET L'ÉVANGILE 199 XV Il y a dans le Talmud même toutes sortes d'accommodements avec le ciel et Tenfer. Il répète à trois fois les paroles de Rabbi Haninah (Traité Kiduschin, livre 1") : «Il vaut mieux pour Thomme qu'il pêche en cachette, pourvu que son péché ne profane pas le nom de Dieu en public. Rabbi Elie ajoute : Si l'homme voit que sa passion remporte sur lui, qu'il aille à un endroit où on ne le connaît pas, qu'il s'habille en noir et qu'il fasse ce que bon lui semble, pourvu qu'il ne blasphème en public et qu'il ne profane pas le nom de Dieu publiquement. » Toute morale contraire à la raison conduit à la plus odieuse immoralité. Il y a encore aujourd'hui, dit-on, certains rabbins vêtus de noir qui professent les mêmes impiétés, tout en s'arrogeant le pouvoir sur tous les autres croyants, tout en déclarant qu'eux seuls possèdent la faveur et l'oreille de Jéhovah et que Dieu, en son absence, leur a donné le pouvoir de lier et de délier. Heureusement cette doctrine, loin d'être nationale, est tout-à-fait talmudique. Ceux qui la proclament, aussi bien que ceux qui se la laissent imposer, sont ou des esclaves ou des fous. Le Talmud a eu un vague sentiment de la solidarité universelle, mais seulement pour le peuple d'Israël. On lit (Traité Schabath, livre V**): «Rabbi Jéhudah a dit au nom de Rabbi Samuel. Au moment où Salomon a épousé la fille de Pharaon (princesse étrangère défendue par la loi), l'ange Gabriel est descendu et a planté un roseau Digitized by VjOOQIC

900 MoTss dads la mer qui est devenu une ile sur laquelle on a construit Rome. » C'est-à-dire, dès cS moment, Salomon, pour avoir violé la loi, a préparé la chute de son peuple. David y acert{iiDementsagrande part. Ceci donc prouverait contre le pouvoir du repentir. Le mal fait ne peut pas nuétre pas fait, ni être anéanti parades saci*ii[ices et des prières. Mais cela se borne seulement liux crimes d'Israël dont le Talmud a fait le pivot de^l'humanité; idée qui se trouve chez Jésus el^même chez Saint Paul. On lit : Saint Mathieu/ blmp. XV, v. 23. Une femme cananéenne ay^ink demandé le secours de Jésus pour sa fille possédée du démon, Jésus répond : c Je ne suis envoie^çe pour les brebis perdues de la maison disrail. » Même parole. Saint Mathieu, chapf X, v..5. Quant à Saint Paul, dans le. chapitré ll^aua: Romains^ il dit : € L'avantage de^ Juifs est grand en toute ma«'ère, d'abord en c& que la parole de Dieu leur a \ confiée j et^ ^., etc. > « • XVI Nous avons prouvé par des textes, que d'après Moïse, Jéhovah n'a élu Israël que pour servir de modéje aux autres peuples par ses lois fondées sur la raison ; que si Israël manquait à ce devoir, il perdrait tous ses droits et deviendrait encore plus misérable que les autres nations. Le prophète Malachie (chap. I, v. 11), va plus loin encore : il dit à Israël au nom de Jéhovah : € Je ne veux pas de vous, car de l'Orient au Couchant mon nom e^ grand parmi les peuples, partout on me brûle de Tencens et Ton me sacrifie. > Saint Paul cite souvent cette phrase. Digitized by VjOOQIC

tñ TALitUD ET l'ÉVÀNGILB SOI Selon le Talmud^ c'est tout à fait le contraire. Tous les autres peuples n'existent plus que pour Israël. Outre le texte du Trrfilé Abodah Sara que nous avons déjà cité» où Dieu à la fin, la loi à la maiUj citant tous les peuplés à sa barre, leur demande ce qu'ils ônt|ait pour sofr peuple élu, le Talmud en contient d'autres bien plus explicites. Il dit (Traita Ôerachoth', livre V*) : Resch Lakisch a dit : c La copïmune d'Israël se*plaint à Dieu disant, un hoftun'Q épousant une seconde femme se souvient ^owjours de sa première épouse ; pourquoi, J;ôî, m'as-tu abandonnée ? Dieu répond : «GoAmaent ! j-arcréé les planètes et le zodiaque et lis sept pieux, tout cela je- ne l'ai créé que pour toi etltu te dis aJ}andonnée ! > Il dit encore (TrdféJébaqph,- livre IV®): « Tous les châtiments viennent à cause d'Israël. » * • ^ Naturellement Israël a son xô^pr II doit por' ter sa loi et sa parole partout.- Il-^oit convertir tous les peuples à la loi de Dieu. C'est l'argumentation de Saint Paul, Talmudiste. (Voir chapitres II, III et IV, aux Romains). « Le péché est venu par un seul homme et le. salut de même. Abraham, est, à juste titre, le père de tous les peuples. Dieu est aussi le Dieu des Gentils par la foi des Juifs, mais les Juifs ont la mission de délivrer les peuples du péché, etc., etc. » Il dit encore aux Romains (chap. XI, v. 11): cLes Juifs sont-ils tombés pour ne jamais plus se relever? Non, sans doute! LeiK*ehute est devenue le salut des Gentils. Que si leur chute a été la richesse des Gentils, combien plus leur plénitude ! > Israël a-t-il accepté librement q,^

202 MOÏSE tiateur? Le Talmud, comme toujours, dit oui et non sur ia même page. Il dit (Traité Abodah Sara, livre !•'); c II est écrit : Et ils (Israël) étaient debout sous la montagne de Sinaï. De là on peut conclure (c'est RabbiDima qui parle) que le Saint béni soit-i!, a renversé sur eux le mont comme une cave, el leur a dit : Si vous acceptez la Thorah, c'est bien; sinon, ce sera là votre tombeau. (Ils appellent cela un peuple élu). Par contre, on lit un peu plus loin : Il est écrit (Habakuk, chap. III) : Êlohim vient du Midi, etc., etc. » De là on apprend que Jéhovah a proposé sa loi à tous les peuples, qui ne Font pas acceptée, jusqu'à ce qu'il Tait proposée à Israël, qui Ta agréée : » En ce cas, il n'y a pas de quoi s'enorgueillir. Le peuple d'Israël n'eut été qu'un pis aller, à moins d'admettre que grâce à la prescience de Dieu, il eût su que tous lui refuseraient et que seul ce petit peuple accepterait. Cçla ne cadre guère avec les lamentations, les douleurs et les larmes de Dieu que nous avons citées, depuis qu'il a laissé détruire Jérusalem. D'ailleurs, le Talmud n'admet pas de milieu pour Israël, pas même dans l'exil. Il dit (Traité Méguilah, livre !•') : cCe peuple ou descend jusqu'à la poussière, ou s'élève jusqu'aux étoiles. > Et en cela l'histoire vient à son appui. Il oublie seulement que la poussière pour Israël, c'est le Talmud luimême. C'est là où Israël a appris a ramper ; c'est là où il a oublié la loi divine de Moïse, pour mettre à la place un tas d'arguties, contraires à toute raison, à toute logique. C'est de cette corruption spirituelle que sont

LÉ YaLMUD et L^{iv}ÂNGILE ^ sortis les microbes humains ;
Chrétiens et Musulmans qui, depuis ce temps, dévorent ce peuple, sauf à
s'enlredétruire eux-même après. Cette corruption, il est vrai, date de la
falsification de la Loi mosaïste par Esra et la Grande Synagogue. La
destruction du second Temple était aussi inévitable que celle du premier !
L'idolâtrie des Israélites sous le premier Temple ne se distingue guère de
l'adoration des Juifs pharisiens et talmudiques du Yéhovah-Homme d*Esra
avec son Assas-El au désert, avec le pardon et le miracle d'où est sorti
THomme-Dieu des Chrétiens. Ces idolâtries sœurs se trouvaient toutes
deux frappées par les mêmes malédictions prophétiques de Moïse ! Toutes
les deux ayant été des crimes de lèse-Dieu, de lèse- Justice et de lèse-
Yéhovah de Moïse, elles devaient forcément aboutir à la ruine et à la
dispersion prédites par le seul véridique prophète de Dieu, dont la Loi seule
a toujours gouverné et gouvernera toujours tous les mondes visibles et
invisibles, XVII Le Talmud étend ses privilèges nationaux sur le pays
promis même. Il dit (Traité Tanith, livre 1er) : c Le pays d'Israël (la
Palestine), a été créé le premier, et Tunivers entier après. Dieu lui-même
irrigue le pays d'Israël, les autres pays sont aiTOsés par ses messagers. > Je
ne cite plus les passages de l'Ecriture d'où le Talmud prouve ces choses ;
autant citer au hasard et dire, car il est écrit quelque part : € La iHuie vient
du ciel. > La pluie, c'est Palestine; le ciel, c'est Jéhovah lui-même. Ne
prétend-il pas que les morts décédés en

soi itoTsM dehors du pays d'Israël ne ressuscitent pas. La terre de Palestine est pour lui la terre sainte i € C'est, dit-a, (Traité Kethuboth. livre XIII), comme si l'on était enterré sous l'autel du sanctuaire. > Et dire que le Talmud n'edt pas seul pour professer ces idées ! XVIII Je n'ai plus besoin de rappeler au lecteur les statuts de Moïse au sujet de Tesclayage, et que plus de vingt fois il dit à son peuple : c Rappelle-toi que tu as été esclave en Egypte. » Moïse a établi le sabbath afin que l'esclavp, l'étranger, la bête de somme aient un jour de repos. Si Moïse veut que Ton ménage la bête comme Thomme, on peut dire du taltnud qu'il traite l'esclave comme l'animal. Il défend (Traité Berachoth, livre !!•), d'observer les cérémonies de deuil pour un esclave, disant : c On n'accepte pas de consolation pour des esclaves. De même que l'on souhaite à un homme, ayant perdu son bœuf et son âne, que Dieu les lui remplace, de même pour l'esclave. » Il ne fait exception que pour l'esclave qui a été un honftne parfait. C'est le cas de dire : c Aux vertus que vous exigez de vos semteurs, combien de rabbins y avait-il dignes d'être esclaves? » Le Talmud Ait (Berachoth, livre V), d'un homme tué par un mulet : c Ce n'est pas le mulet qui Ta tué,. mais le péché. » Ailleurs il dit c L'animal n'attaque que l'homme à face d'animal. » Cela cadre parfaitement avec la doctrine du destin et de la grâce ; Dieu a créé l'un pour être esclave et Tautre pour être son maître. A leur Digitized by VjOOQIC

LE TALHCJD ET L'ÉVANGILB 206 * toui*, les desoendants de
oes dactrinaires, ont été/durant des siècles^ traités comme des bœufs et des
ânes* Le Talmud ne dit-il pas lui-même : c Gomme tu mesures aux autres,
on te mesurera. > J'ai hâte d'arriver à la question de la femme^ véritable
pierre de touche de tout état de civilisation ou de barbarie, de lumière ou de
ténèbres, de progrès ou de recul. XIX Quand dans Thistoire la force brutale,
la tyrannie ou l'igûorance veulent exploiter une classe d'humains, elles
préparent, pour ainsi dire, les victimes en lw affranchissant, en les excluant
de leurs devoirs. Le devoir ôté, le droit tombe de soi. Tel le boucher ou le
sacrificateur blanchit et lave la brebis avant de l'immoler. |ft Dès qu'un
siècle plus humain accorde de nouveau aux exploités leurs devoirs naturels,
devoirs qui les égalent aux maîtres, les droits suivent de près. Le Talmud m
plutôt les Pharisiens en ont agi ainsi avec la femme. Ils ont commencé par
la détacher de tous les devoirs que la loi de Moïse lui a imposés-. Moïse
prescrit que tous les sept ans, hommes, femmes et enfants se rendent à
Jérusalem, assister à la lecture publique de la Loi. Le Talmud dit : c (Traité
Erubin, livre IP) : Pour tout commandement attaché à une époque fixe les
femmes en sont t exemptes ! » Ne lui en demandez pas la raison, il en aura
cinquante parallèles, quarantes a fortiori, tous de la force que nous savons.
Des commentateurs plus intelligents vous di-e a

206 HOÏSB ront : mais le Talmud, connaissant la faiblesse et Tétat maladif de la femme. Ta exemptée d'un voyage pénible. Soit. Mais dans quel but Moïse a-t-il fait cette loi? Dans le but d'enseigner à la femme la loi de Dieu. Or, le Talmud, violant lui-même sa prescription dit : (Traité Kiduschin, livre !•) : La femme est exclue (exempte de Tétude de loi. L'étude de la loi est pourtant un commandement qui n'est pas attaché à une fête ni à une date fixe. Moïse a défendu aux rois de prendre plusieurs femmes, le Talmud (Traité Sanhédrin, livre II), leur en permet dix-huit. • Je crois même que nul législateur n'a osé, comme le Talmud, déclarer la femme indigne de déposer en justice. (Traité Schebuoth, livre IV'). Il va encore bien loin. Il dit : (Traité Baba Bathra, livre XIII® : € L'homme hérite de sa femme, mais la femme n'hérite pas de son mari. » Le Talmud énumère (Traité Kethuboth, livre Vil), les vices rédhibitoires de la femme qu'on a épousée par tiers, à condition qu'elle n'ait pas de défaut. En ce cas, « si l'écartement des seins n'est pas réglé au compas, » le mariage est nul. Il en est de même, si elle a la voix un peu forte. Une femme sortant et laissant voir ses cheveux, ou parlant à quelqu'un dans la rue, perd son douaire après la mort de son mari. Saint Paul, aux Corinthiens (chapitre XI), maintient cette loi. « Pour l'homme, il ne doit point couvrir sa tête, etc., etc. : aussi l'homme n'a pas été ci'éé pour la femme, mais la femme pour Thomme. C'est pourquoi la femme doit porter sur sa tête le signe de sa dépendance,-»

LB TALMUD ET L'ÉYANGILE 207 Le Talmud ne laisse que trois commandements particuliers à la femme. Le premier s'appelle Nidah. Cela veut dire, la séparation forcée de son mari pendant son impureté. Moïse la limite sur la loi de la nature, mais Rabbi Serré à étendu cette séparation à sept jours de plus qu'il appelle les sept purs. Cela fait que toute femme est forcément privée de son mari douze jours par mois, On a voulu voir dans cette mesure une admirable loi de pureté et de fidélité, de fécondité même. Moïse a accordé à toute femme des droits d'amour : le Talmud, au contraire, bien qu'il fasse du mariage le premier devoir de l'homme, comme nous allons le voir, n'a nullement condamné la polygamie. La monogamie forcée date chez les Juifs du onzième siècle, au nom du ban de Rabbi Gerson. Il en est de même du bain dans une source vive, qu'il prescrit à la femme, après les douze et parfois les quinze jours de pureté ; mesure hydrothérapique et de propreté, mais Moïse ne fait jamais une loi pour la femme seule. Le second commandement que le Talmud prescrit à la femme s'appelle : Halah. C'est un souvenir d'offrande à Dieu avec du pain béni. Le troisième, c'est la bénédiction des lumières, la veille du Sabath. Ces commandements ont été consacrés par tous les rabbins venus après le Talmud, Pour toute autre loi, la femme peut l'observer, maison ne lui en tient aucun compte. Quelle est donc la gloire de la femme talmudique ? On vous le dira (Traité Berachoth, livre II). «Avec quoi les femmes sont-elles glorifiées? En conduisant leur^ fils à Técole, en laissant leurs maris Digitized by VjOOQIC

t08 MOÏSB à rétude de la loi dans une autre ville et en les attendant sans impatience. > Un rabbi s'écrite : (Traité Jebamoth, livré IV) : dl leur suffit d'élever nos enfants et de nous préserver du péché. » Saint Paul, cet autre Talmudiste, dit à Thimothée (chap. XI, v. 12) : « Je ne permets point aux femmes d'enseigner, ni de prendre autorité sur leurs maris. Je leur ordonne de demeurer dans le silence, car Adam a été formé le premier et Eve ensuite. Ce n'est point Adam qui a été séduit, mais la femme, qui ayant été séduite, est tombée dans la prévarication. Elle se sauvera néanmoins par les enfants (encore faut-il que ce soit des fils !), si elle persévère dans la foi, dans la sainteté et dans une vie tempérante. > U dit encore, aux Corinthiens (chap. XI, v. 7) : « L'homme est l'image et la gloire de Dieu, au lieu que la femme est la gloire de l'homme. L'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. » Quant à Eve, le Talmud dit (Traité Schabâth, livi'e XXII) : « Le serpent a couché avec Eve et Ta empoisonnée. Israël au mont Sinaï s'est débarrassé de ce venin, mais les peuples rebelles à la loi l'ont gardé. Saint Paul, aux Corinthiens Tchap. XI, V. 3), dit à son tour : % Comme Eve rut séduite par les artifices du serpent > C'est bien plus fort que le péché mortel, c'est bel et bien du venin, le venin du mal. Sinaï seul est le contre-poison contre cet empestement. C'est là toujours l'idée de Saint Paul un peu gazée, avec la seule différence qu'à la place de Sinaï", l'apôtre met la Rédemption par Jésus. U existe dans le Talmud plusieurs femmes admirables qui ont toujours protesté contre lessot

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 209 tes injustices des rabbins.

L'histoire de ces Juives est aussi édifiante que romanesque. A toutes ces protestations les rabbins répondaient : Naschim deathon kaloth^ c'est-à-dire l'esprit des femmes est futile. Et pourtant, ces mêmes femmes, par leur vie et par leurs actions, ont donné des preuves irréfragables de leur grandeur d'âme et de leur esprit divin. XX Chose extrêmement curieuse ! Le Talmud, déniait tout droit d'égalité à la femme, la forçant avec Saint Paul de cacher, comme signe d'infériorité, le plus bel ornement de la tête, sa chevelure sous un épais voile, plus tard sous un bonnet, contient en même temps des histoires, des légendes et des romans qui tous sont autant de témoignages, non seulement de la vertu de la femme, mais encore de sa science et de sa raison supérieure. C'est que partout où régissent l'injustice et l'oppression, la vie donne des démentis continuels aux faux principes, qui ont été l'origine de ces violences et de ces tyrannies. La femme a toujours protesté par ses vertus contre l'opinion vicieuse que l'homme, par égoïsme, se faisait sur son compte. Partout où l'on a nié le noble mouvement de son cœur, elle a répondu : Regardez-moi ! je marche, je pense, je sens, je sais. Cela a suffi pour confondre ses détracteurs, mais cela n'a pas désarmé ses exploiters ! Yaltha, dit le Talmud, était aussi belle que savante. Elle était versée dans la science théologique et tenait même dans sa maison une école talmudique. Le Talmud exclut la femme de Digit4®:iy Google

210 MOÏSE toute fonction sacerdotale et rabbinique. Yaltha protesta contre cette injustice. Ses discussions à cet égard, son opposition contre son mari, étaient de notoriété publique. A toutes ces objections, le rabbi n'avait qu'une réponse : € L'esprit de la femme est volage et capricieux. > Yaltha, à la fin, opposa à cet argument sa propre personne, sa science et sa vertu. Le rabbi se tut ; mais, peu de temps après, il fit entrer dans sa maison un jeune étudiant d'une grande beauté, et le mit sous la protection spirituelle de Yaltha. Le Talmud ne dit pas si cet astucieux mari était vieux ou jeune, si lui même remplissait ses devoirs de mari. En tous cas, il lui était permis d'avoir plusieurs femmes. Au bout de quelque temps, la professeuse devint • amoureuse de son disciple ; elle lui fixa un rendez-vous. Le mari, instruit par le jeune homme, ^., s'y rendit à sa place, et, comme un vrai cuistre .qu'il était, il ne lui adressa pour tout reproche • que sa devise ordinaire : c Naschim deathon kaloth. » Vous le voyez, le Talmud a raison, les femmes sont légères d'idées. Yaltha, soit honte, soit confusion, soit douleur d'avoir été trahie, attenta à ses jours ! Cette histoire, vraie ou fausse, est citée par le Talmud comme justification de ses principes sur la femme. Eh bien ! en l'admettant telle quelle, elle est plutôt un témoignage en faveur de la femme. D'abord, il n'est pas prouvé que Yaltha, même infidèle, n'eût pas rendu à la science et aux lettres plus de services que son indigne mari obscur. Nous verrons tout à l'heure de quelle grandeur d'âme, de quel courage Béruria a fait Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD BT L'ÉVÂNGILE 211 preuve. Et cette même histoire est attribuée à Béruria. En second lieu, il eût fallu que son mari, résistant à cette même tentation, eût triomphé de ce même danger. J'en doute fortement ; mais il ne se serait pas pendu, c'est certain. En troisième lieu, nous ne savons pas si Yaltha pouvait être jBdèle à quelque chose. Là où les devoirs sont égaux, il faut absolument que les droits le soient de même (1). Mais où trouver un homme égal en sagesse et grandeur d'âme à Béruria, la femme de Rabbi Meïr? Elle avait trois fils plus beaux Tun que l'autre. Un jour, pendant que le mari s'était rendu à l'Académie où il professait, ses fils, dans une promenade autour de la ville, tombèrent dans une fosse ; tous trois y trouvèrent la mort. On les rapporta asphyxiés à la mère. (i) Pareille histoire est arrivée à Voltaire avec Mme' Dû* chatelet. Mais Voltaire était un homme sincère qui se rendait . justice. Voici le fait: Mme Duchatelet, la femme la plus savante de son siècle, depuis vingt ans l'amie inséparable de Voltaire, eut, vers l'automne de sa vie, une faiblesse pour le jeune Saint Lambert, officier et poète, que Voltaire avait introduit dans sa maison. Elle fut bien vite punie, car elle mourut au château de Lunéville, des suites d'une couche, à race de quarante-deux ans, étouffée par une crème à la glace qu'elle venait de prendre, et sans pouvoir adresser une parole ni à Voltaire, ni à Saint Lambeit, ni au roi Stanislas, qui descendait dans sa chambre pour lui porter secours. Voltaire fut inconsolable; il savait qu'il était trompé. A la vue de la mort de cette femme chérie, il tomba dans les bras de son rival en s'écriant : « Vous n'avez rien perdu ; moi je perds tout I » Là-dessus le roi de Prusse, qui depuis longtemps était jaloux de l'attachement de Voltaire pour cette femme, parce que le poète ne voulait jamais la quitter pour aller à Berlin, Frédéric se moqua de la douleur de son ami, et lui dit, dans une lettre, £e que Rabbi Meir disait àYaliba: «Après tout c'était une femme légère, qui vous a été infidèle. » — « Infidèle à quoi 7 • répond Voltaire au roi. (< Je Digitized by LjOOQ le

-- ; Ut HOÏSB Elle« les étend sur une litière, le couvre d'un linceul et va au-devan^ de son mari : c Maître, lui dit-elle« j'allais te quérir ; on t'attend chez nous pour juger une question très grave. Un homme est venu et m'a dit ceci : Il y a déjà des années, quelqu'un m'a confié un dépôt précieux ; je m'en suis fidèlement chargé ; ce dépôt, je Tai conservé, cultivé, embelli, agrandi, au point que je ne puis plus m'en séparer, sans risquer de mourir de chagrin et de douleur. Ce matin, soudain, le propriétaire du dépôt s'est présenté chez moi et m'a réclamé le byou, que je considérais comme m'appartenant à moi. Promesses, prières, pleurs, menaces, rien ne l'ébranlé; il lui faut son dépôt aujourd'hui même. Maître, faut-il le lui rendre? Je ne lui rendrai que sur l'ordre du grand juge le rabbi. Cet homme t'attend chez nous ; je suis allée au-devant de toi, pour te donner le temps de réfléchir avant de prononcer. » ne suis pas un amoureux (tt avait cinquante-trois ans); j'ai nerdu un ami de vinot années, un grand homme qm n'avait a*au tre défaut que d être femme, et que tout Paris regrette et honore. Une femme qui a été capable de traduire Newton et Virgile, et qui avait toutes les vertus d'un homme, aura sans doute part à vos regrets. Vous n'auriez peut-être pas jugé d'elle comme vous avez fait, si elle avait eu Thonneur d être connue de vous. » Et dans une autre lettre : «Je me borne à regretter, dans la retraite, un grand homme qui portait des']upes, à respecter sa mémoire et à ne point me soucier de ses faiblesses de femme. » Je ne justifle pas Mme Duchatelet (pii, il faut le dire, se rendit justice à elle-même. Mais Voltaire, dans son rdle, est tout simplement admirable, tandis que le mari de Yaltha, exposant sa femme de gaieté de cœur, par vanité et amourpropre, est un pédant sans cœur et sans amour. Il manquait envers elle à tous ses devoirs d'homme et de mari I Ainsi sont tous les ennemis des droits de la femme I Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD BT L'ÉVANGILE 218 — € n n*y a pas de quoi réfléchir une minute, s'écria le rabbi ; il faut rendre le dépôt ! » Ils étaient arrivés a la maison ; la mère retira le linceul et dit au père : « Voilà le dépôt sacré que Dieu, qui nous Tavait confié, est venu ce matin nous redemander. Nous le lui rendrons, d'après ton jugement, sans murmurer. » Et le pieux rabbi s'écria: «Jéhovah la donné, Jéhovah Ta ôté ; béni soit le nom de Yéhovah ! » Comment après un récit pareil, le Talmud ose-t-il encore dire : Naschim Deathon Kaloth ! Oû, dans l'histoire, y a-t-il l'exemple d'une âme plus mâle, plus forte que celle de cette mère, de cette épouse? Qu'il y ait des femmes légères, que la femme soit moins limitée pour le mal que l'homme, qui en doute ? Mais précisément parce que sa nature lui permet de pousser le vice jusqu'à l'excès, il lui faut trois fois plus de force morale pour aspirer, pour atteindre à l'idéal de la vertu. Et elle y aspire naturellement, grâce à sa nature sphntuelle, à moins d'être corrompue, exploitée par l'homme, dont l'in- * térêt, le vice et l'égoïsme trouvent leur compte dans cette chute et dans cette abjection. Il est encore une autre histoire dans le Talmud, une légende romanesque exquise de sentiments, mais seulement ébauchée, car elle est sans conclusion. Il y avait, près de Pumbeditha, un riche avaricieux, nommé Kaleb Sébua; il avait plus de 400 esclaves, une fille unique et un grand nombre de serviteurs. Parmi ces derniers, se trouvait le jeune pâtre Ekiba, distingué par son intelligence, son esprit et sa conduite. La jeune fille de l'harpagon juif aimait à s'entretenir avec Digitized by VjOOQ le

ce jeune homme et l'encourageait à quitter le travail manuel pour étudier la loi, afin de jeter quelques rayons de gloire sur Israël. Ekibane demanda pas mieux que de partir pour Pumbeditha, où se trouvait une académie talmudique. Plus grande fut encore sa joie quand la jeune fille lui dit, qu'elle espérait partager sa gloire future, et qu'elle l'autorisait à demander d'ores et déjà sa main à son père. Pour toute réponse, le père chassa son valet, et la jeune fille ayant déclaré, à son tour, qu'Ekiba serait un jour la gloire d'Israël, et qu'elle n'épouserait jamais un autre homme, le père la maudit et Texpulsa sans miséricorde de sa maison. Ekiba et sa bienaimée se marièrent pourtant. — D'après la loi juive, deux témoins suffirent pour accomplir le mariage. — Pauvres et abandonnés de tous, ils ne trouvèrent d'autre habitation qu'une misérable chaumière, en face du palais deKaleb, où, pour tout meuble, ils n'avaient qu'une litière de paille. Dans cette chaumière, la femme donna à son mari des leçons rudimentaires de la langue, afin de le préparer à la grande étude de la doctme. Elle était à la veille d'accoucher, privée de tout et honnie par les esclaves de son père. Un jour un ange se présente à la chaumière et dit: «Mes amis, ma femme est prête d'accoucher, et je n'ai pas un brin de paille à ma disposition. » Ekiba partagea avec lui sa botte de paille, et dit à sa femme: «Tu le vois, il y a encore de plus pauvres que nous. » Triste consolation, mais les malheureux se consolent de peu. Ici la légende fait un saut de plusieurs années, Ekiba était devenu la gloire dTsraël. Chef et< Digitized by VjOOQIC

LE TALHUD ET L'ÉYÀNGILB 215 recteur de TAcadémie de Pumbeditha, il allait se rendre à Tendroit où il avait vécu pauvre, ignorant et ignoré, suivi d'un cortège de plusieurs milliers d'élèves. La légende ne dit pas ce que, pendant cet intervalle, était devenu son ange tutélaire. Autant pourtant que je me le rappelle, le Talmud dit que cette femme, humble • et modeste, se trouvait parmi la foule qui acclamait et proclamait la gloire de son mari. Le Talmud n'avait en vue que le triomphe d'Ekiba, et c'est vraiment dommage. Quelle belle scène ! Cette noble femme, confondue dans la foule, versant des larmes de joie, en se disant : < Voilà mon œuvre ; je ne me suis pas sacrifiée pour rien. » Puis, Ekiba, l'apercevant, accourant vers elle, la saisissant par la main, et disant au peuple et à ses disciples enivrés : Voici l'âme, voici la créatrice de mon œuvre ! » Quel beau spectacle de voir ces milliers de jeunes gens fléchir le genou devant cette céleste vertu, devant cette divine femme ; puis la conduire en triomphe auprès de son cruel père qui vivait encore, et qui, reconnaissant son erreur, demande pardon à sa fille d'avoir méconnu sa grandeur et sa splendeur d'âme. Il y a là tout un drame divin en l'honneur et pour la glorification de la femme. Mais le Talmud n'en a pas connu la portée ; il n'en a même pas conscience ; il ne raconte cette légende que pour glorifier Ekiba, son savoir, sa pauvreté, sa résignation et son élévation. Il a omis jusqu'au nom de cette admirable femme, de cette sublime Juive ! XXI Après avoir ôté à la femme ses devoirs et sèSS'^

216 M0Î82 droits, le Talmud s'en préoccupe plus que jamais. Il y revient à tout propos et même hors de propos. Il en dit autant de bien que de mal. Il en fait une étude constante, même sous le rapport anatomique hygiénique. Gilons-en quelques exemples. Rabbi José (Traité Jouma, livre 11[^]) narguant un peu la Genèse, s'écrie : c lia maudit la femme et tout le monde court après elle. Il a maudit la terre et tout le monde se nourrit d'elle !» On le voit, les Talmudistes avaient leur liberté de discussion. Ce Rabbi José blasphème quelque peu. U raille la malédiction de Dieu ou lautgir de la légende. . •[^] Rabbi Jéhoschuah se lève [^]t s'écrie : [^](Traité Baba Kama, où il est question d'une voix du ciel) : < Que m'importe votre [^]obc du. ciel, Moïse n'a-t-ilpas dit : c Ma doctrine n'est pas au ciel. » Et puis d'ailleurs il est écrit: «D'après la majorité tu dois pencher. » C'est-à-dire, en termes vulgaires, la loi divine est humaine et se fait par la majorité des votants. Mais ces boutades sont isolées. Elles n'ont point eu l'inflience qu'elles eussent mérité d'avoir. Ailleurs, le Talmud moins galant, dit: (Traité Sabath, livre XXII^P) : « La femme est un vase plein d'i)rdures, sa bouche est pleine de sang et pourtant tout le monde court après elle. » Cela n'empêche pas un autre rabbi de féliciter Adam d'avpir trouvé la femme à la place d'une c6te. [^] C est, dit-il, comme quelqu'un ayant«troqué un pot de terre contre un précieux bijou. » < Une belle femme, dit-il encore, agrandit les idées. % Resch Lakisch prétend même (Jouma) « C'est un plus grand bonheui* de regarder une belle

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 217 femme que la chose même. » Deux lignes plus loin, Rabbī Elieser dit : < La femme n'a d'esprit que pour des travaux de main (filer, broder et tisser), car il est écrit : (Exode, chap. XXXV) : c Et toute femme sage de cœur* (la Bible appelle < un artiste, un homme sage de cœur) lissait de sa main. » Il s'agit des tapis et des portières de la tente sacrée que Moïse fit faire. Rabbi Elieser en conclut que la femme n'est artiste que pour filer, tisser et broder. On lit (Traité Kethuboth, livre V) : Un verre de vin va très bien à la femme, deux l'enlaidissent ; avec le troisième elle demande de sa bouche. A-t-elle bu le quatrième, elle ne dédaignera pas un âne du marché qui passe. » Raba ajoute naïvement < A condition que son mari ne soit pas avec elle ! » Le Talmud (Traité Nedarim, livre II), prescrit • au mari des règlements de pudeur et de « bienséance, en énumérant les aberrations et les mœurs vicieuses des païens. Alors plusieurs s'écrient : € Ah bah ! tout ce que l'homme veut faire avec sa femme il le fera. Il la mangera à la croque en sel, rôtie, bouillie ou crue. » XXII Une question au sujet de laquelle on ne trouve pas de contradiction dans le Talmud, c'est le mariage. Le mariage est un commandement de Dieu. Dieu a dit : < Soyez féconds et multipliez-vous, 1^ Le Talmud dit (Traité Jebamoth, liv. IV«) : Quiconque n'observe pas cette loi, c'est comme s'il versait du sang humain. > Il dit (Traité Kiduschin, livre I*) : Quiconque à vingt ans n'a Digitized by VjOOQIC

218 MOÏSE pas pris femme (toujours dans le but divin de propagation) restera toute sa vie dans le péché.» Samuel dit (Jebamoth[^] déjà cité) : «Quand l'homme même aurait plusieurs enfants, il ne lui est pas permis de rester sans femme.» Inutile d'ajouter que toute tentative faite pour éviter Tenfant est un crime ; c'est comme un assassi* nat . Rabbi Hanilai dit : » Tout homme sans femme demeure sans joie, sans bénédiction, sans bien, sans science, sans abri et sans paix. » Rabbi Êlieser ajoute : c Un homme sans femme n'est pas un homme. » On lit (Traité Kiduschin, livre !•) : « L'homme doit d*abord apprendre la loi et prendre femme après, mais si cela lui est impossible, qu'il prenne femme d'abord et qu'il étudie après . » Mais Rabbi Jochanan ajoute : c Est-ce possible? Quand on a une meule au cou peut-on s'adonner à l'étude ?» Ce Rabbi Jochanan est plutôt de l'avis de Saint Paul disant: c Se marier c'est bien, mais ne pas se marier est mieux encore. » Saint Paul dit même (Epître aux Corinthiens, chap. VU, v. 38): «Et ainsi celui qui marie sa fille fait bien, mais celui qui ne la marie pa[^] fait encore mieux. » Puis il dit à propos d'une veuve (verset 39) : < Mais elle sera plus heureuse si elle demeure veuve. C'est ce que je lui conseille et c'est l'esprit de Dieu qui me conduit* » Le mariage, d'ailleurs rudement attaqué par les Esséniens, défendu seulement par les Pharisiens, n'est pas l'idéal de l'Évangile. Jésus dit (Saint Luc, chap. XX, v. 34): «Les enfants de ce siècle épousent des femmes et des femmes des maris. Mais ceux qui sont dignes du siècle à venir et de la résurrection des morts Digitized by LjOOQIC

LE tALMUD tr L^ÉVANGtLË 21 9 ne se marieront pas. > Neque
rusent, neque dur cent vaores. Le Talmud dit (Traité Jébamoht et Sanhédrin)
: Quiconque aime sa femme comme son propre corps, qu'il Thonore plus
que soi-même, qui conduit ses fils et ses filles dans le droit chemin, sur lui
rÉcriture a dit : < Tu sauras que ta tente est en paix. > Çaint Paul, se servant
du même mot, dit, aux Ephésiens (chap. V, v. 28) : < C'est ainsi que les
maris doivent aimer leurs femmes, comme leur propre corps. Celui qui aime
sa femme aime soi-même. Jamais personne n'a haï sa propre chair. Au
contraire, il la nourrit et en a soin comme Jésus Christ a soin de son Église.
» Mais il ajoute: cēt vous maris, aimez vos femmes comme Jésus Christ a
aimé son Église, jusqu'à se livrer pour elle, afin de la sanctifier en la
purifiant dans le baptême de l'eau par le parole de vie. 1^ (Même Traité
Sanhédrin, livre !!•), le Talmud dit : € Jamais mari ne meurt qu'à sa femme,
et jamais femme ne meurt qu'à son mari. » En d'autres termes, nul enfant ne
remplace à l'époux la perte de l'épouse, ni à l'épouse la mort de répoux. Cela
ne l'empêche pas d'admettre avec Salômon que la femme est méchante.
Salomon dit : < Maza ischah mazu tob, » celui qui a trouvé une femme a
trouvé lé bien. Pui3 il dit : € Vèmozé eni eth haïschah mar mimaveth, et je
trouve la femme plus amère que la mort. » Le premier verbe est waza,
l'autre mozé. Quand donc un rabbin se mariait, on Fui demandait
brièvement: Est-ce maza ou mozé? «Le Talmud dit encore (Traité
Sanhédrin, livre VII?) : Quiconque donne sa fille à un vieux la Ijvre^^^^

MO noise prostitution.» Puis (Traité Kiduschin, livre IV'): c Quiconque prend femme pour l'argent aura des enfants mai venus. Quiconque prend femme et ne demeure pas avec elle ne doit pas enseigner des jeunes gens. » C'est un cKme, d*après le Talmud, que de regarder le talon d'une femme autre que la sienne, de lui toucher la main, de causer avec elle. D'après Jésus, il faut s*arracher l'œil qui a convoité une femme autre que la sienne. Le Talmud défend même de causer trop avec la sienne propre. Il dit d'aiUeurs (Traité Baba Mezia, livre IY'): c Quiconque se laisse dominer par sa femme crierà, mais on ne lui répondra pas. » S'il est prouvé que la femme mourrait d'amour, qu'elle meure plutôt que de se livrer à l'amant ! (Traité Sanhédrin, Uvre VII?). Quant à l'homme, le Talmud ne se prononce pas à ce sujet. n raconte seulement Thistoire d'un rabbin qui, après avoir résisté à une noble Romaine, la convertit et devint son mari. Dans une autre histoire, la fille de l'empereur demanda à RabbiJehoschuah pourquoi les hommes d'esprit sont en général si laids. Il lui répondit de demander à son père, pourquoi il mettait son vin le plus précieux dans un tonneau de bois, au lieu de la recueillir dans un vase de marbre et de porphyre? Le vin, le lait Bt l'eau sont meilleurs dans des vases de peu de valeur extérieure. Ainsi la parole de Dieu. Elle ne coule ni de l'orgueil, ni de la beauté, ni de la grandeur. U est pourtant permis à la femme de se livrer pour la gloire de Dieu. Ainsi le Talmud (Traité

LE TALMUO ET L'ÉVAM&ILE 221 Nasir), prétend que le général Sisrah tué par la Joël, Ta reconnue sept fois. Dans chaque verbe du chant de Déborah (il y en a sept, décrivant la chute de cet ennemi), le Talmud met un acte d'amour. Il ne recule d'ailleurs jamais devant un cynisme. Comme tous les hommes d'une époque primitive et de mœurs pures, il nomme chaque chose par son nom. Une de ses grandes préoccupations pour le ménage, c'est d'avoir des fils. Il prétend que l'homme contient en soi le germe de la fille et la femme celui du fils. Il indique donc le moyen, à plusieurs reprises, pour avoir des fils. Il dit : *Se^men mulieris primum, mascula, hominis, foemina*. Il croit donc pouvoir donner des conseils certains pour obtenir des garçons. RabbiKatina dit (Traité Nidah, livre III®) : « Moi, si je veux, tous mes enfants seront des garçons » C'est en effet l'enfant, et l'enfant mâle qui préoccupe le Talmud et Saint Paul dans le mariage. « Depuis la destruction du temple, dit-il (Traité Sanhédrin, livre VIII*), le parfum de la volupté nous a été ôté et fut donné à ceux qui aiment dans le péché. » En d'autres termes, le plaisir de l'amour même est un péché. L'homme et la femme n'existent plus que pour l'enfant, et leur premier devoir est de donner à cet enfant de l'Instruction et de lui enseigner la loi. Il dit (Traité Sabalh, Uvre XVP) : « Rabbi Jehuda Hanasi dit : Le monde ne se conserve que par le souffle des enfants à l'école . » Puis : « On ne trouble pas les enfants à l'école, pas même s'il s'agissait d'aller reconstruire le temple. » Digitized by VjOOQIC

222 HOÏSB Un autre rabbidit : c Tout endroit sans école sera détruit. » Rabbin ajoute : c Il mérite d'être mis au ban. » c Un père qui a des garçons sans leur donner de rinstruction est un Âm haarez, » c'est-à-dire le dernier des manants. On n'apprend du reste qu'en enseignant. Cette vérité est répétée par plusieurs rabbins disant : € Tû appris quelque chose de mes maîtres, beaucoup de mes condisciples, mais le plus que je sais je l'ai appris de mes élèves. » XXII L'amour du Talmud pour la jeunesse studieuse est immense et c'est un de ses grands titres. n conseille également d'apprendre un métier à son fils. U dit (Traité Kiduschin, livre 1«') : « De même que l'homme doit se marier et étudier la loi, de même il doit apprendre un état. L'ouvrier ne doit pas se lever devant le savant, c'est-à-dire, il est l'égal du premier des citoyens. » Il dit encore : « Ni la richesse, ni la pauvreté ne sont dans le métier (il n'y a pas de sot métier), tout est dans l'ouvrier. » Pourtant il y a un rabbin qui dit : c Je vois des animaux et des oiseaux se nourrissant sans douleur et pourtant sans métier. Or, ils ne sont créés que pour moi. Et moi créé pour servir mon Créateur, je ne dois pas pouvoir me nourrir sans douleur et sans angoisse ! » Il ajoute : « Jamais je n'ai vu un cerf récolter, ni un lion porter un fardeau, ni un renard flatter, et pourtant ils trouvent leur nourriture ; et moi leur maître, je dois travailler pour me nourrir? » (Traité Sotah, livre IX*, le grand Rabbi Éliezer dit : c Quiconque a du pain dans la huche et dit : Digitized by VjOOQIC

LE TALVUD ET L'ÉVANGILE 223 qtie mangerai-je demain,
manque de foi. » Ce sont à peu près les paroles de Jésus. Saint Luc, (chap.
XII% V. 24). Considérez les corbeaux, ils ne sèment ni ne moissonnent, ils
n'ont ni cellier ni grenier et Dieu les nourrit. Combien valezvous mieux que
ces oiseaux ? » < Considérez comment croissent les lis des champs, ils ne
travaillent ni ne filent^ et je vous dis que Salomon demeurant dans toute sa
gloire n*était point vêtu comme l'un deux ! » On pourrait objecter que la
gi'andeur de Thommè, sa similitude avec le Créateur est précisément dans
le travail ; que le travail, loin d'être un châtiment, est la béatitude de
Thomme , la douleur et le malheur ne gisent que dans l'excès et dans
l'absence du travail, que si l'homme ne travaillait pas, il n'y aurait ni
corbeau, ni lis. Dans le travail seul l'homme reconnaît sa supériorité divine,
car par le travail seul il peut recevoir et donner du bonheur. Vivre pour son
Créateur c'est, comme Ta dit Moïse, vivre pour son prochain, et vivre pour
\$on prochain, c'e^t travailler. On ne glorifie Dieu qu'en travaillant pour ses
créatures. On ne le fait aimer qu'en se vouant au bonheur d'autrui. Dieu,
c'est le travail, car Dieu, c'est l'Etre qui n'est que pour ses créatures. XXIV
Citons encore quelques opinions contradictoires sur les songes. Elles se
trouvent Berachoth, IX® livre. € Un homme bon ne voit pas de bons
songes, et le méchant n'a pas de mauvais rêve. QuiconDigitized by
VjOOQIC

S24 MOÏSE que a eu un rêve et qu'il en soit inquiet, qu'il aille devant trois personnes et se le fasse expliquer. » c Un rêve non interprété est comme une lettre non lue. » c Les rêves vont d'après l'interprétation. > € Quiconque en s'éveillant a trouvé dans sa bouche un verset, c'est comme une petite prophétie, c Un rêve c'est comme un soixantième de prophétie. » Je ne citerai pas les animaux et les végétaux qui sont d'un bon ou d'un mauvais signe, c'est puéril. Ce qui l'est moins, c'est que le Talmud, violant la loi formelle de Moïse, admet (Traité Hulin), que le sorcier peut faire mentir le destin d'en haut. C'est d'ailleurs naturel. Le destin n'existe que pour être déchiré, c'est là l'expression du Talmud. Que ce soit par des prières mystiques ou par l'art de Satan, peu importe. L'essentiel pour le prêtre du pouvoir (le pharisien), c'est de tenir ce pouvoir déchirant dans sa main, et d'en disposer d'après son bon plaisir. Digitized by VjOOQIC

PARAPHRASE Les peuples, comme les individus, ont l'habitude d'attribuer leurs malheurs à des causes extérieures ou à des forces supérieures. Rarement scrutent-ils leurs actions, en les soumettant aux jugements de la logique, plus rarement encore cherchent-ils la cause de leurs défaites, la perte de leurs droits dans l'oubli de leurs devoirs les plus élémentaires. Les individus comme les peuples répugnent d'ailleurs d'accepter franchement la loi de la solidarité. On veut bien jouir des bienfaits de ses aïeux, on aime à se mettre à l'abri sous l'ombre des arbres que des ancêtres ont plantés, sans les avoir vus grandir, mais on se roidit contre cette même loi, dès qu'il s'agit de payer une ancienne dette, et plus encore, dès que l'on doit subir le châtement d'un mal commis par les pères, et qui n'a pu être expié par eux. — Le mal comme le bien laissant forcément un laps de temps entre la cause et l'effet. — Des soi-disant penseurs ont nié cette solidarité. Ce serait, disent-ils, une injustice que de faire expier aux enfants les crimes des pères. Oui, c'en serait une, si les enfants, reconnaissant le mal, réagissaient contre lui pour en arrêter le cours, pour couper l'effet à la racine de la cause. Mais cela se fait rarement. Les enfants acceptent presque toujours les fruits de ce mal, ignorant

18. Digitized by LjOOQIC

226 xotSB que ces fruits ne sont que passagers, qu'ils sont empoisonnés. Les enfants reconnaissent encore plus rarement les fautes des pères ; d'ordinaire ils y persévèrent, les continuent et les défendent par toutes sortes de mauvaises raisons ; ils s'y engravent, s'y embourbent, s'y enlisent. Le mal devient alors un crime national. Un individu re^ vient quelquefois à r cipiscence . En r fl chissant, en scrutant son for int rieur, il reconna t par^ fois son tort. Mais un peuple revient rarement sur ses crimes nationaux ;   cherche et il trouve des arguments et des pr textes pour d fendre son pass  et son pr sent ; il lui faut des si cles d'expiation pour lui faire reconna tre ses erreurs, pour lui faire changer de voie et de syst me. C'est ce qui est arriv  a la nation juive. Voila bient t dix-huit si cles que ce peuple est dispers  parmi toutes les nations, comme Mo se le lui a pr dit, par trois fois, avec tous les d tails de la mis re et de l'abjection. Depuis plus de douze cents ans (depuis le sixi me si cle jusqu'  89), ce peuple est martyris  par toutes les nations, valant moins que lui, et trait  comme un  tre hors la loi, que l'on peut voler, piller, d trousser^ iiyurier, assassiner   merci, impun ment. Bien des fois des penseurs de ce peuple, abreuv s de douleurs, ab m s de martyres se sont demand  : Pourquoi sur nos t tes seules tous ces malheurs? Qu'avons nous fait^pour  tre le bouc  missaire de toute l'humanit ? N'avonsnous pas un corps et une  me comme nos bom*reaux? Ne na ssons^nous pas, ne mourons-nous pas nus comme eux? Ne sommes-nous pas intelligents, sensibles, raisonnables comme eux?

Digitized by LjOOQIC

IE TALHUD ET L'ÉVANGILE 227 Dieu a-t-il posé sur nos fronts un signe d'esclavage, a-t-il gravé le sceau du malheur sur notre poitrine, sommes-nous disgraciés par la nature? Ne sommes-nous pas en tout les égaux de nos oppresseurs, partageant avec eux les qualités et les défauts de la nature humaine? Pourquoi donc sommes-nous seuls persécutés, injuriés, vilipendés, exposés à toutes les injustices des méchants, abandonnés à tous les scélérats du fanatisme, à tous les malfaiteurs des nations barbares et demi-barbares. À cela les chrétiens d'avant 89 ont répondu et répondent encore aujourd'hui : C'est que vous avez crucifié Notre Seigneur Dieu Jésus Christ. > Réponse à la fois odieuse et hypocrite ? Il ne m'appartient pas de discuter la divinité de Jésus, mais de toute manière la réponse ne supporte pas cinq minutes de réflexion et de critique. Si Jésus est Dieu, s'il s'est fait homme pour être crucifié, afin de racheter l'humanité, les Juifs qui l'ont crucifié n'étaient que ses fidèles instruments. Loin de punir leurs descendants, les chrétiens devraient leur décerner des récompenses, pour avoir obéi à la voix de Dieu, afin de contribuer au rachat de l'humanité, pour laquelle il a souffert avec amour, avec passion ! Si Jésus n'est pas Dieu, les Juifs qui l'ont crucifié ont certainement commis un crime horrible, un crime de lèse-humanité, mais qui n'a nullement besoin de dix-huit siècles d'expiation. Il y a plus. Dans le cas même que ce crime eût exigé des victimes expiatoires, il eût dû s'arrêter du moment où les vaincus, à leur tour, sont devenus des vainqueurs. Or, c'est juste le contraire qui est arrivé. Non seulement les Juifs n'ont été

Digitized by LjOOQIC

tiS M0İ8B poursuivis que du moment de l'avènement du christianisme officiel, mais encore ce même christianisme, pour devenir une religion^ a officiellement abandonné la doctrine du crucifié pour adopter celle des crucificatewrSy le dogme chrétien n'étant autre, comme nou>s l'avons prouvé, que le dogme des Talmudistes pharisiens, avec la seule différence Îu'au lieu du Seigneur (béni soit-il) ils ont mis ésus, et en changeant l'u/nité en trinité. Les noms sont changés^ mais les principes sont les mêmes avec toutes les conséquences sociales. La mort de Jésus n'est donc ni ne saurait être la cause de l'annihilation du peuple juif pendant des siècles. n faut chercher ailleurs ! Car il ne suffit pas de rechercher les causes des malheurs d'Israël durant des siècles, il faut encore approfondir celles de sa durée et de son inextinguibilité. Tant d'autres nations ont disparu avec leurs antiques religions. Toies ont accepté la foi du vainqueur ^ en prenant part au banquet de la vie. Seule^ la nation juive présente y/n double phéruymène historique. Elle n'accepte nulle part la foi du vainqueur. Elle ne peut pas mourir. Elle aime mieux vivre misérablement j en gardant sa foi vaincue, que de vivre, glorieusement, en acceptant la religion dominatrice. Quelques chrétiens, sentant cette objection, ont dit qu'il fallait qu'il y eût toujours des Juifs pour rendre témoignage au christianisme. Vraiment ! C'est se contenter de peu. Si le christianisme n'avait pas d'autre témoignage que l'existence des Juifs, il n*y aurait pas là de quoi s'enorgueillir. Digitized by VjOOQ le

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 229 Les rabbins, à leur tour, les modernes comme les anciens, prétendent que, possédant à eux seuls la vérité, — l'unité de Dieu, — que dépositaires de cette vérité, ils doivent rester jusqu'à ce que les peuples l'aient reconnue. Mais ces mêmes rabbins, au nom même de cette unité, professent absolument les mêmes principes que leurs persécuteurs. Destinée de l'homme, la grâce plus ou moins réconciliée avec le libre arbitre, la prescience de Dieu, le pardon du mal par l'aumône ou la prière, après repentir et confession. Il n'y a pas un zeste de divergence entre un talmudiste le plus orthodoxe, et le jésuite le plus retors. Ce que l'un prêche au nom de Jéhovah (7n, l'autre le prône au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. Dans les détails il y a quelques nuances. L'un ordonne la circoncision, l'autre le baptême ; l'un n'exige pas la confession auriculaire et l'autre défend de manger du lièvre et de la viande de porc, mais, tous deux, sur la loi fondamentale de la religion, professent absolument les mêmes principes. Même doctrine sur Dieu, sur sa toute-puissance, sa manière de s'interrompre et de faire des miracles. Mêmes principes sur l'enfer, le paradis, le purgatoire, l'immortalité, la résurrection et le dernier jugement. Mêmes principes, absolument les mêmes, sur la récompense du bien et le châtement du mal sur le juste malheureux et le méchant heureux. Les philosophes juifs depuis Job jusqu'à Spinoza exclusivement (ce dernier rompant en visière aux arguties scolastiques) traitent comme tous les penseurs chrétiens les mêmes sujets, posent les mêmes problèmes et les résolvent de même. Nul d'entre eux n'est parvenu un moment seulement

Digitized by LjOOQ le

S90 moïse à concorder la prescience avec le libre arbitre, la grâce avec la justice* la destinée avec la volonté, tous rongent Tos de Job et y ébrècbent leurs dents ; tous accordent que Dieu peut annihiler les- suites d'une action humaine par le pardon, qu'il peut faire qu'une chose faite ne le soit plus, qu'il aurait pu, par conséquent, créer l'homme autrement qu'il est, qu'il a mieux aimé le créer imparfait et pécheur, pour pouvoir lui pardonner ses péchés ; que si Dieu voulait, l'homme ne pécherait pas du tout. Tous enfin conviennent que Dieu suspend ses lois de temps à autre pour gouverner par des miracles. Et si par hasard quel qu'un, juif ou chrétien, ose relever ces contradictions, ces axiomes qui s'exluent d'eux-mêmes; il est déclaré athée, hérétique, mis au ban de la société, aussi bien par les rabbina que par les mupbtis et les évêques. Quelle était donc la mission des Juifs après la venue du christianisme? Quelle vérité particur lière avaient-ils à conserver? Pourquoi ont-ils toujours vécu et pourquoi ne sont-ils pas morts une fois pour toutes ? Voilà les questions très-graves que nous allons examiner et qu'on ne saurait examiner avec fruit, sans quitter toutes les ornières rebattues et bourbeuses, dans lesquelles ont roulé depuis dix-huit siècles, juifs, chrétiens et musulmans? Les nations, dit Tacite, périssent quand leur raison d'être a disparu, quand le principe en verlu duquel elles se sont élevées n'existe plus, ou a été renié par elles. Voyons quelle a été la raison d'être de la nation juive. Rien de plus facile à trouver. Cette raison

Digitized by LjOOQ le

LE TALHUD ET L'ÉVANGILB 231 d'être, Moïse Ta énoncée plus de dix fois, en y ajoutant, comme Tacite, que le peuple tombera dans esclavage, disparaîtra même, dès qu'il l'oubliera, la violera ou la méconnaîtra. Au milieu de plusieurs peuples idolâtres et par conséquent matériels, barbares et ne pratiquant que le droit du plus fort, — car les hommes agissent toujours les uns envers les autres d'après l'idée plus ou moins juste qu'ils ont de Dieu, — Abraham, au risque d'être brûlé vif, proclama un Être suprême et juste, l'égalité des créatures devant le Créateur et l'amour du prochain. Soit qu'il eût reçu cette croyance d'un autre, soit qu'elle fût le résultat de son génie, toujours est-il que lui, le premier dans l'histoire connue et recueillie par des hommes, a fondé une tribu, reniant les idoles, reconnaissant un Dieu idéal et proclamant en son nom la justice contre le droit du plus fort. Abraham lui-même^{*} risque sa vie pour venir au secours de son neveu et de son ami Malkizedek, et refuse, après la victoire, d'accepter une récompense quelconque, pas même un cordon de soulier. (Genèse, chap. XIV, v. 23). Il était de son devoir de compromettre fortune et vie, pour empêcher une injustice faite à son prochain. Le premier acte d'Abraham, la première conséquence de son principe fut l'abolition des sacrifices humains. Il était d'usage, chez tous les peuples de son temps, de sacrifier les enfants les plus chers, dans le but d'apaiser la colère des dieux. Naturellement. Leurs dieux étaient des forces plus ou moins supérieures, et toujours la force inférieure était sacrifiée à la force supérieure. De justice, pas une trace. La terre existait

S32 MOISB tait pour la plante, la plante était dévorée par ranimai, l'homme sacrifiait l'animal; à son tour, il devait être sacrifié à une force supérieure, qui, elle aussi, subissait le bon plaisir d'un Jupiter plus fort que les forts. Abraham, proclamant un Dieu juste, ne pouvait pas admettre un usage si barbare. De là l'histoire du sacrifice d'Isaac, auquel, au nom de Dieu, il substitue un bœuf. Légende ou non, c'est le premier pas de fait vers l'abandon du sacrifice humain, que Moïse plus tard, défend sous peine de mort. Mais, comme rien n'est plus dangereux que de heurter de front, au milieu des peuples fanatiques, un usage religieux et que rien n'est plus difficile que de l'extirper, Abraham se fit ordonner ou ordonna, au nom de son Dieu, la circoncision, qui est un sacrifice de minimum de sang humain. Aussi l'appelle-t-il un pacte avec Dieu. Il n'immola pas Isaac à Tête suprême, mais il le circoncit, et par ce pacte de sang, il le voua à Dieu. Tout ce qu'on a dit sur la circoncision comme hygiène n'est que de la niaiserie scientifique. Si Dieu avait voulu que l'homme fût circoncis, il l'eût créé dans cet état de santé et de pureté. Ne l'ayant pas fait, il n'y a rien de plus absurde que de vouloir être plus prudent que la nature et meilleur créateur que Dieu lui-même. Les dangers qui suivent de près les jouissances du corps sont autant d'anges gardiens[^] avertissant l'homme d'user de tout avec modération et tempérance. Toute douleur dit à l'homme qu'il s'est foui^{*}voyé, qu'il est temps de s'arrêter dans la mauvaise voie. Les ^uleurs héritées sont une

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 233 conséquence de la solidarité des êtres, qui a toujours existé et qui existera toujours. Le Dieu de Moïse, comme nous l'avons prouvé dans sa loi fondamentale, n'est pas tout à fait le Dieu d'Abraham. Entre Élohim et Jéhovah il y a tout un système philosophique. Élohim, c'est la force suprême; Jéhovah, c'est l'Être qui n'a jamais changé ni ne changera jamais, qui fut ce qu'il sera. Dans tous les êtres créés, dit Platon, il y a un non-être latent qui va devenir. Ce que Platon explique dans plusieurs pages Moïse renonce dans un mot. , En vertu de ce principe. Dieu, selon Moïse, représente l'éternelle loi qui jamais ne ploie devant aucune considération. L'homme, à son tour, représente la liberté, tenant en sa main son bonheur et son malheur. En vertu encore de ce principe , toutes les créatures jaiUies de la même loi, sont égales devant elle et solidaires les unes des autres. En vertu de ce principe enfin, le faible n'existe plus pour être sacrifié au fort ; le fort, au contraire, existe pour faire son devoir envers le faible, car Dieu lui-même, par son essence et la création, représente le Devoir. La créature doit en tout imiter le Créateur, s'élever vers lui par la pureté, la sainteté, par le devoh' accompli envers le prochain et les existences à côté et au-dessous d'elle. Voilà donc la raison d'être du peuple de Moïse, Tu dois, lui dit-il, servir de modèle aux autres nations, dont les lois anti- rationnelles sont basées sur la tyrannie et la force brutale. Tu dois rester un peuple de raison pure. Du jour que tu oublieras la raison, en vertu de laquelle Jéhovah Digitized by LjOOQ le

234 MOÏSE t'a élu ; du jour que tu ressenibleras aux peuples idolâtres dont les dieux, faits des mains d'homme, sont aussi injustes que les mortels, tu deviendras la proie des nations plus fortes que toi. tu tomberas dans l'esclavage , tu disparaîtras parmi elles. Étant la nation la moins nombreuse, la moins considérable par l'antiquité et la force, tu n'existes et tu ne seras supérieure aux autres, que par la loi basée sur la raison divine. En d'autres termes, je te donne la Qualitéj l'élection, car je te donne la Vérité. Dès qu'entre tes mains cette qualité disparaît par tes vices et tes crimes, tu ne seras plus qu'une seule et impercep* tible Quantité. Plus tard Jésus a répété la même chose à ses apôtres en les appelant le sel de la ten'e. Je n'ai pas besoin d'énumérer encore les causes de la chute du premier Temple. Sous les Juges seulement, le principe vital en fut respecté. L'idolâtrie avec toutes les barbaries à la suite, envahit les deux royaumes d'Israël et de Juda. Tous deux disparurent sous la main puissante des rois babyloniens, tous deux devinrent un sujet d'abjection et de risée. Etant tombé de plus haut, Israël roula bien plus bas que d'autres peuples vaincus par la force. Il se piquait d'être toujours le peuple élu, oubliant qu'il n'était plus élu, dès qu'il n'observait plus la loi fondamentale de Moïse Cette prétention d'élection lui a valu des ennemis irréconciliables, et ajuste titre. On n'est élu que par ses vertus et ses devoirs accomplis, jamais pai* l'exigence des droits imaginaires. Israël depuis longtemps n'avait plus que les vices de ses vainqueurs. Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGIL 235 Dans son malheur, Israël reconnut cette vérité. Il revint sur lui-même. Il eut le temps de réfléchir et d'étudier la loi de Moïse. Babylone, ivre de sang, tomba pour ne plus jamais se relever, comme le lui avait prédit le plus grand disciple de Moïse, le grand Isaïe. Quelques véritables grands hommes surgirent de nouveau de son sein, tels que Daniel, Néhémie, Zorobabel. Ses malheurs, Israël les a dûs, il les doit et il les devra toujours à ses princes et à ses enrichis. Son salut ne lui vient que par ses poètes et ses savants, qu'il a toujours méprisés durant le temps de sa prospérité. Les Perses venaient d'établir leur règne sur les ruines de Babylone. Parmi eux il y avait quelques rois philosophes recherchant les penseurs juifs. Des juifs furent appelés à la cour et revêtus de dignités royales. Un roi perse permit enfin aux Israélites de relever le Temple de Jérusalem. Les Juifs enrichis restèrent en Perse, mais les savants, les pauvres et les artisans, retombèrent à Jérusalem, où après des tribulations sans nombre, ils proclamèrent de nouveau la loi de Moïse. Mais parmi les Juifs revenus de la Perse, il y avait une secte qui, de ce pays, avait rapporté la doctrine mazdéenne de la fatalité. Ce fut là, l'origine des Pharisiens. La fatalité, en effet, est le principe fondamental des Pharisiens. Seulement ils l'ont appelée : *gi*âce* ou prédestination. La fatalité étant un principe tout à fait opposé à la doctrine fondamentale de Moïse, qui met le bonheur et le malheur dans l'action de l'homme, force fut à cette secte, dès qu'elle devint maiD'igitizedbyLjOOgle

SdC MOTSE tresse du pouvoir, d'adultérer la doctrine sacrée, soit en falsifiant les textes, soit en les expliquant à sa guise, soit même en les supprimant tout à fait. La fatalité traîne à sa suite d'autres erreurs sociales bien plus calamiteuses. Dès que l'homme attend tout de la divinité, non par ses lois naturelles, mais par la gi'âce et la puissance de suspendre ces lois — des miracles — il cherche à la corrompre par des flatteries, par des sacrifices, par des prières sans fin. De même que les tyrans humains n'aiment que de bas solliciteurs, de même les dévots ne demandent à leur Dieu que des biens matériels, la santé, la fortune et les dignités, le tout pour glorifier le Seigneur comme le courtisan qui, à l'entendre, ne se gorge de richesses, que pour faire resplendir la magnanimité de son maître. Dès lors plus de devoirs envers le prochain. L'essentiel c'est de plaire à Dieu. Il n'y a même pas d'autre prochain pour le dévot que celui qui hurle avec lui et partage avec lui les dépouilles divines, prises sur des mortels plus faibles. Tout opposant est un athée, un rebelle qu'il faut exterminer. A défaut de le tuer, il faut, du moins, sous prétexte qu'il est damné et qu'il n'entre pas au ciel, l'exclure de tous les droits de la terre. Quant à ce ciel, ce sont les initiés, les chambellans de Dieu qui seuls en possèdent la clef. Eux seuls admettent les élus et refusent les réprouvés, la proie de l'enfer et du purgatoire. L'autre n'en sortira jamais. Seulement, à force de les prier, à force de soumission, on peut obtenir d'eux que ces réprouvés, après

Digitized by VjOOQIC

LE TALHU0 Et L'ÉVANGILE 237 avoir beaucoup souffert, remontent et soient reçus à merci. Eux seuls, vrais serviteurs de Dieu, sont les maîtres des vivants et des morts. En vertu de quel droit ? En vertu de la grâce de Dieu et de la prédestination, en vertu du droit divin. Il se peut que le déshérité des biens de la terre, pourvu qu'il soit soumis, ou bien repentant, reçoive une compensation au ciel, mais en aucun cas il n'a le droit de se plaindre. Il est prédestiné. Tout ici-bas est arrangé, casé par la Providence qui sait tout et fait tout. L'homme ne fait que s'agiter. Sa liberté n'est que factice. S'il fait le bien, c'est que Dieu Ta inspiré pour le bien. S'il fait le mal, c'est que Dieu s'est détourné de lui. D'aucuns admettent une espèce de Dieu inférieur pour le mal, un Satan, un diable. Le vrai Dieu, d'ailleurs, sait d'avance si l'homme le quitte pour suivre le diable. Seulement dans sa bonté, — car autrement le monde ne pourrait pas exister, -^ il pardonne à son fils égaré ou désobéissant, annihile le mal qu'il a fait, soit par un souffle, soit par un miracle, soit par sa grâce. Par exemple, il pardonne à l'assassin, mais on ne sait pas ce que devient l'assassiné. Ce dernier n'est jamais consulté, C'est la doctrine du Talmud, au nom de Jéhovah, et de l'Évangile au nom de Jésus. Comme les malheureu3^, quoi que l'on fasse, protesteront toujours contre la doctrine de la prédestination et de fatalité, il ne reste aux hommes de ce système que la force et le droit du plus fort. Seulement pour prêter à ce droit une apparence de justice, ils l'exercent au nom de Dieu et pour sa grande glorificati9g^,y(^oogle

Poussés par la logique, — - cap Teireur a sa logique comme la vérité, — ils déclarent posséder, à eux seuls, la vérité absolue. Que cette vérité soit contraire à toute raison, peu importe! Elle a été révélée telle quelle. La raison n'a rien à y voir. Elle est impuissante à maintenir l'homme dans la voie du bien, quoiqu'il n'y eût jamais d'autre voie de bien que la raison, émanation directe du Créateur. D'après leur système. Dieu aurait donné la raison à l'homme pour ne jamais s'en servir, à moins que cela ne fût pour la nier, car il faut même de la raison pour nier la raison. En vertu du même principe, les fatalistes, partisans de la grâce, nient le progrès humain, Du moment que Dieu a révélé à l'homme la vérité absolue, il ne peut y avoir jamais le moindre progrès dans cette vérité, ni dans ses conséquences politiques et sociales. S'il y a un changement dans la vie des peuples, c'est que Dieu les a ordonnés, après avoir lui-même changé de volonté, soit qu'il se fût apaisé, de courroucé qu'il était, soit qu'il éclatât de colère, après une période de bonté et de douceur. Parfois ses châtimens frappent l'innocent et ses bénédictions comblent le méchant, mais tous deux après leur mort changeront de place. La raison de l'homme, d'ailleurs, est trop courte et trop mince pour pénétrer les causes de ces catastrophes. Ces changements à vue une fois opérés, le vieux système continue et le monde est toujours gouverné, en vertu de la même vérité absolue, accordant par sa grâce tout aux élus, — les dévots, les prêtres et les privilégiés qui les soutiennent, — et l'enfer usant tout aux réprouvés, — les pauvres, Jcs^^

LE TALHUD ET L'ÉVANGILE 89 tiques, les impies, et les étrangers. — Voilà le système des Pharisiens juifs et évangéliques. C'est l'extrême opposé de la religion philosophique de Moïse, qui, — on ne saurait assez le répéter, — met le bonheur et le malheur de l'homme dans sa propre main par la liberté, tout en reconnaissant la solidarité des méchants avec les bons, n'ayant garde de payer les souffrances du pauvre par une lettre de change, th'ée sur le ciel, payable seulement après la mort. Qu'on se figure maintenant ce système de fatalité cousu, tissé, enchevêtré de force dans les lois de Moïse. Il n'en reste pas une ligne^ pas un mot, pas une syllabe dans son sens naturel. Là où la lettre de la loi est contraire au système, on la violente, on la falsifie ; là, au contraire, où l'esprit de la loi crie contre l'application, l'esprit est condamné et la lettre maintenue dans toute sa rigueur (1). Une telle doctrine devait naturellement provoquer des dissidents et des opposants. Aussi l'histoire de la seconde monarchie juive n'est-elle qu'une longue suite de crimes et des guerres civiles. Jésus vint. Jésus, pharisien lui-même (i) Le Talmud n'a pas de parti pris pour la lettre contre l'esprit. Tantôt il maintient la lettre, tantôt il la nie et l'interprète à sa guise. Ainsi, quand Moïse dit poétiquement : « Cette loi te servira comme souvenir entre tes yeux. » Le pharisien, maintenant la lettre et l'appliquant rigoureusement, ordonne, sous peine d'excommunication, d'enfer et d'éternelle damnation, que tout juif, pour prier mettra tous les matins un nœud de cuir de veau contenant le Schemah Israël sur le front entre les yeux, et sur le bras nu en face du cœur, le tout enjolivé de courroies avec lesquelles le croyant fera un certain nombre de nœuds et de rouleaux cabalistiques autour le bras et les doigts. Mais quand Moïse, par>

S40 MOÏSB comme Saint Paul qui s'en vante^ comme tous les apôtres 9 n'attaque pas ses ennemis parce qu'ils sont pharisiens, mais parce qu'ils sont %-pocrites. Il les appelle toujours : pharisiens hyr^ pocrite\$ dont le faire est autre que le dire, dont l'extérieur ressemble à des sépulcres blanchis et dont rintérieur est pourri, trafiquant de la foi, faisant de longues prières avec de longs phylactères sans faire la charité aux pauvres. Toutes les doctrines de Jésus sont pharisiennes. L'immortalité de l'âme, la résurrection des morts, le pardon des pécj^és, Tenfer, le paradis, le trésor au ciel, tout cela est pharisien. Seulement Jésus pousse tes principes logiquement à Textrême. Il pousse la charité jusqu'à Tabolition totale deia richesse et laToi jusqu'à l'abolition du prêtre. * / Bon pour le peuple, Jésus déclare une guerre à outrance aux prêtres et aux riches de sa nation. n fut*sacrié par ces mêmes prêtres et ces mêmes riches, mais sa doctrine n'en resta pas moins pharisienne. Tous ses disciples sont talmudistes À peine fut-il mort qu'ils appliquèrent à Jésus la doctrine que le Talmud appliquait à Jéhovah. humanité, dit : a Tu ne cuiras pas l'agneau au lait de sa mère, » le Talmud, loin de prendre cela à la lettre, invente tout un volume de règlements et de défenses sur le mélange du laitage avec le viandage, qu'il appelle Tarubeth. Une goutte de lait tombant sur un morceau de viande, la viande est défendue, à moins oull n*v ait soixante parties de viande contre une partie de lait. Il y a plus de mille volumes d'imprimés sur cette seule question de Mélanges^ tous contenus, d'après le Talmud, dans les paroles de Moïse, et auxquels ce grand homme, certes, n'a jamais songé, en ordonnant de ne pas cuire l'enfant pendant qu'il tette aa mère. Digitized by LjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 241 Les miracles et la résurrection sont talmudiques. Bientôt des rabbins convertis s'emparèrent de ce nom, pour prêcher aux Gentils la doctrine talmudique. Il n'entre pas dans mon système de chercher les causes du triomphe de la doctrine chrétienne des premiers temps. On connaît la vie de Constantin, on connaît ses vertus et ses vices. Les Talmudistes néochrétiens promettaient pleine rémission et pardon complet à tous ceux qui, se repentant, reconnaissaient leur pieu. Quelque temps après, le dogme des Pharisiens fut officiellement proclamé : la grâce, la {prédestination, le pardon du mal. La-Vérité, fût de nouveau déclarée absolue et révélée *par le Saint Esprit, qu'elle fût contraire ou bon à la raison. Le but de l'homme était, comme toujours, de plaire à Dieu, non par des œuvres envers le prochain, par le dévouement pour le faible, le pauvre et le malheureux, mais par la foi. Inutile de m'appesantir là-dessus. Le Talmud n'avait nullement perdu en crédit. Il n'y avait de changé que quelques mots. Les Juifs, niant la divinité de Jésus, reculèrent d'abord et serrèrent leurs rangs autour de Jéhovah. Ils protestèrent au nom de Dieu-Un, mais ils ne retournèrent nullement à la philosophie de Moïse. Ils étaient et ils restaient talmudistes, pharisiens, c'est-à-dire ennemis de la liberté et du progrès. Ils devaient survivre COHUE MONOTHÉISTES, MAIS ILS DEVAIENT MOURIR GOMME PHARISIENS. Sortis de l'arène de la pensée philosophique, rouilles d'erreurs et de casuistique puérile, absurde, ils ne pouvaient ni vivre ni , ^ ' ^ ' • Digitized by LjOOgle

S4i Moïsi mourir. Les peuples les regardaient comme des ruines inutiles contre lesquelles les passants dé* posaient leurs ordures. Qu'avaient-ils à espérer d'eux et de leurs doctrines? Rien, absolument rien. Il n'y aurait eu pour eux d'autre alternative que celle-ci : Sortir du joug dogmatique de l'église pour se plier sous les fourches caudines des rabbins. Pour un dogme chrétien contraire à la raison, le judaïsme rabbinique vous imposait deux al)surdités cérémonielles. En général toute doctrine religieuse, qui ne sert pas au progrès et à la prospérité du peuple, est morte ou va mourir. Pour la maintenir il faut la force brutale, des flots de sang. Mais au-dessus du Talmud resta la Bible, la loi de Moïse ; loi de liberté, d'égalité et de solidarité. Le Talmud avait beau la tronquer, la défigurer, l'interpréter, les esprits élevés du judaïsme, tout en courbant la tête sous le double despotisme du rabbin et de l'évêque; notamment Eben Esra, y sont toujours revenus. Malheureusement la plupart des penseurs juifs du moyen âge tournent dans le cercle vicieux de la philosophie scolastique. Dans tous les écrits de Maïmonide, le plus fort de tous, il n'y a pas vingt pages qui aient une valeur pour le philosophe moderne. Et pourtant, si les juifs hébraïsants étaient revenus purement et simplement à la loi de Moïse, du moins dans leurs écrits, en arborant le drapeau de la liberté qui est le drapeau de l'Ancien Testament, au lieu d'écrire des milliers de volumes stériles sur le Talmud, sur des questions cérémonielles, n'jl doute que tôt ou tard le peuDigitized by LjOOQIc

LE TALMUD ET ^*tfàMILR 243 pie, malgré son fanatisme et son ignorance, n'eût pris fait et cause pour eux. Ce même peuple qui a injurié les Talmudistes en les brûlant, aurait trouvé une larme de commisération pour eux, dès qu'il aurait appris qu'ils mouraient, pour avoir défendu sa liberté et son affranchissement. Si les Juifs avaient simplement développé les principes de liberté, d'égalité et de solidarité de Moïse, en les opposant au principe de fatalisme, d'esclavage et de privilèges, ils auraient bien vite retrouvé leur raison d'être. Les eût-on brûlés comme on Ta fait, ils auraient laissé des traces divines. En tout cas ils auraient fait leur devoir. Qu'avaient-ils à craindre ? Pouvaient-ils être plus malheureux qu'ils l'étaient? Jamais on ne reprochera aux Juifs de n'avoir pas su mourir pour leur Dieu et pour ce qu'ils croyaient être la vérité. Dix-huit siècles de martyres se lèveraient et répondraient. Ce n'est donc point le courage qui a manqué. La vérité est, que dans l'obscurité universelle, peu d'esprits ont été éclairés par la lumière de rEcriture. Le nombre des savants juifs qui ont pénétré le génie de Moïse est extrêmement rare. Ils auraient bravé les foudres de l'inquisition, mais ils n'ont pas osé rompre en visière aux rabbins leurs maîtres, qui d'ailleurs auraient fait office d'inquisiteurs, si on leur avait laissé le pouvoir. Témoin Spinoza, qui certes eût été exterminé pai» la synagogue, si elle avait eu un bourreau à sa disposition. Chose plus curieuse encore ! C'est à partir du quinzième siècle et après l'invention de l'imprimerie que le fanatisme talmudique s'empare des rabbins et s'embourbe dans l'abime du HassiDigitized by VjOOQIC

iU ucSàn disme et dans les bas-fonds de l'argutie pilpurlesque. Or, quelle que fût Torigine d'un peuple, dès qu'il ne lutte plus, soit par le verbe, soit par la plume, ce peuple n'a plus de raison d'être. Dieu ne s'en mêle nullement. Toute nation récolte ce qu'elle a semé et si les pères ont manqué à leurs devoirs, les fils ne jouiront, certes, pas de leurs droits. Les peuples se suicident toujours par l'ignorance et l'erreur. Dès qu'une nation perd la trace de Dieu, la voie qui conduit à la connaissance de ses lois, elle bronche, tombe et perd la vie ! Dès qu'une nation ne produit plus de grands penseurs, autant de soleils humains, montrant le chemin de^la vérité aux générations à venir, elle tâtonne dans l'obscurité, perd la voie du progrès, la voix lactée de la vie, et finit par croupir durant des siècles comme une plante privée d'air et de lumière. Cette nation a beau produire de grands généraux, de grands financiers, de grands mathématiciens même, les héros ne sont grands qu'en servant de bras à une tête, en d'autres termes, qu'en mettant la force du côté du droit, le financier n'a de valeur qu'en appliquant sa science de faire fortune au profit du peuple, qu'en aidant à éteindre la misère, qu'à guérir les plaies matérielles de la société, autrement c'est un fléau dont il faudra se débarrasser au plus tôt ; le mathématicien n'a de valeur qu'en appliquant sa raison exacte à une vérité morale, qu'en prouvant, non le droit mais le devoir, autrement c'est une engeance ravalant la qualité à la quantité et mettant la hache à la place du bûcheron. C'est pourquoi les obscurantistes, des soi-disant conservateurs, tous Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 245 ceux qui mettent obstacle à l'émission de la pensée, à la propagation de la raison, sont les ennemis les plus cruels d'une nation. Ils creusent la tombe à leurs propres enfants. Non seulement ils exploitent le peuple au profit de leurs intérêts fugaces et passagers, mais, compromettant son avenir, ils sapent le sol sous les pas de leurs fils. C'est aux Pharisiens que les Juifs doivent la perte de leur nationalité, de tous les droits imprescriptibles de l'individualité humaine ; c'est aux Pharisiens, aux Talmudistes que, dans leur exil même, les Juifs doivent l'étouffement de tout esprit d'indépendance spirituelle, de toute raison philosophique, l'essence de leur religion. C'est enfin aux Talmudistes qu'il faut attribuer l'absence de la Juive, c'est-à-dire de tout ce qui exalte l'esprit et provoque l'enthousiasme. La Juive disparaît avec le Talmud et ne réparaît qu'avec la résurrection de l'esprit philosophique. Pendant quinze siècles il n'est plus question d'elle. De temps en temps il en surgit une qui se convertit et devient la maîtresse d'un roi chrétien. Certes, la Juive meurt pour sa religion, qu'elle ne connaît d'ailleurs pas, mais elle meurt obscurément, stérilement comme le mari son maître. Son sang ne lève pas, ne féconde pas. Depuis que le Talmud, ce livre de plomb, pèse sur Israël, les Juifs n'ont plus d'histoire. L'histoire même de leurs martyrs a disparu, ou bien n'existe aucun intérêt, car ces martyrs ne projettent pas un rayon de lumière, ne laissent pas un sillon fertile. Us meurent, en refusant de croire à la divinité de Jésus. Mais sauf cet article de foi négatif, les bourreaux et les victimes partagent absolument les mêmes principes. Tous deux sont

faDigitized by LjOOQIC

246 Hoïsi talistes, pharisiens, ennemis de la liberté, amis de l'esclavage prédestiné ; nul deux n'a une idée éclairée de Dieu et de l'homme. C'est un horrible spetcacle. On dirait deux loups s'entredévorant. Nul d'eux ne combat ni pour la liberté de l'homme, ni pour la glorification de Dieu. Des hommes niant la liberté humaine, prétendant, grâce à la fatalité, que tout doit arriver tel qu'il est arrivé, ont défendu le Talmud et ont prouvé qu'il avait conservé les Juifs durant des siècles. Oui, le Talmud a soutenu les Juifs comme la corde soutient un pendu. Ces mêmes hommes trouveraient des arguments — et ils en trouvent — en faveur de l'inquisition. Heureusement la raison possède un critérium pour discerner l'erreur de la vérité. Toute idée qui n'est pas logique, adéquate, c'est-à-dire, dont toutes les parties ne sont pas égales entre elles, est fausse. Or, de deux choses l'une, ou l'homme par sa raison est libre ; en ce cas, optant librement entre le bien et le mal, il tient le progrès dans sa main, car un mal de plus ne sera jamais un progrès ; ou bien l'homme n'est pas libre, toute son histoire avec le mal qu'elle contient est alors de toute nécessité divine et fatale. En ce cas, que serait Dieu ? Un être incomplet, un homme supérieur mais incomplet, rien de plus. Point ne serait besoin de l'adorer. Il ne resterait à l'homme lié par la fatalité que de se croiser les bras, ou mieux encore, de se détruire le plutôt possible. C'est à quoi aboutirait le Talmud. Non seulement il n'a jamais rien créé, pas plus lui que toute doctrine qui lui ressemble, mais il n'y a pas de salut pour la résurrection des vérités fondamentales du judaïsme, aussi longtemps

Digitized by VjOOQ le

IE TALMUD ET L'ÉVANGILB 247 que les Juifs eux-mêmes ne Tauront rejeté, condamné, renié à la face des peuples ! La raison d'être des Juifs du moyen âge recommence avec le premier livre de Dieu, fait par un Juif et fait contre le Talmud, contre les principes du Talmud adoptés par les dogmatiques. Non seulement Spinoza a donné le coup de grâce aux erreurs talmudiques et jésuitiques, mais lui, le premier, a soumis les cinq livres de Moïse à la critique de la raison, ce qui ne pouvait être fait que par un juif, sachant Thébreu comme une langue maternelle. Lui, le premier, a irréfragablement prouvé que Moïse n'est pas Tauteur du Pentateuque tel qu'il existe. Avant lui, personne n'a osé mettre systématiquement le scalpel de la critique de la raison pure aux croyances théologiques. Depuis Jéaus, le phariséisme hypocrite n'avait trouvé un adversaire si décidé et si triomphant que Spinoza. Mais, dira-t-on, Spinoza eût pu être chrétien. Sa doctrine n'a rien de commun avec le mosaïsme. C'est un pur hasard qu'il fût né Juif, qu'il n'ait dès son enfance à la science de l'Ecriture et du Talmud, il eût pu la soumettre à la raison philosophique. Sa doctrine à lui n'a rien de commun avec le Mosaïsme. C'est à cette objection que je vais répondre. y Non! Spinoza n'eût jamais été Spinoza, s'il n'avait été Juif. Sa doctrine philosophique est une branche poussée sur le Mosaïsme pur. Qu'il en ait tiré de fausses conséquences, c'est possible. Mais constatons dès aujourd'hui que l'idée fondamentale de Spinoza a jailli de Moïse. Moïse, comme nous l'avons prouvé, n'a établi qu'une seule vérité fondamentale et absolue,

Digitized by LjOOQIC

248 moïse savoir : Jéhovah^ l'Etre Etant, la Loi, la force créatrice qui ne change ni ne changera jamais. Toute la création étant sortie du Créateur et toute la création, étant de la même substance^ avec une dose plus ou moins forte de raison divine. Moïse en a tiré les conséquences forcées de liberté, d'égalité et de solidarité. De cet Etre étant, Spinoza a fait la substance une, absolue. Son but n'était point d'abaisser Dieu à rhomme, mais d'élever l'homme jusqu'à Dieu. Certes, son Ethique prête le flanc à bien des erreurs, mais de là à l'appeler athée, il y a un abîme. C'est lui le premier qui, après des siècles d'ignorance et d'erreurs, a déblayé le terrain philosophique de toutes les ronces de la superstition talmudique, scolastique et dogmatique, Ni Leibnitz, ni Kant, ni Locke, ni Wolf, ni Voltaire, ni Rousseau, ni Schelling, ni Hegel n'auraient pu surgir sans Spinoza, car les idées sont solidaires les unes des autres. Dans le monde moral comme dans le domaine matériel, il faut que l'erreur soit sarclée, arrachée du jardin de la science, avant que la vérité puisse y germer, pousser et se transformer en fruits politiques et sociaux. Sans le principe de la Substance Une, pour toutes les créatures, nulle égalité sociale n'est possible. Dès que l'homme croit que les diverses créatures ne sortent pas de la même essence, qu'elles diffèrent les unes des autres dans leurs qualités essentielles^ il rejettera le principe d'égalité comme un attentat à sa dignité et à son pouvoir. N'y a-t-il pas encore des blancs qui se croient d'un élément supérieur aux noirs ? Les Anciens, sauf Moïse, ont-ils eu une idée de T

Digitized by LjOOQIC

LB TALMUD ET L'ÉVANGILE galité ? Platon et Aristote ont cru à la nécessité de l'esclavage. Combien d'hommes est-il, croyant avoir des devoirs à accomplir envers l'animal et la plante ? D'après Moïse et Spinoza, l'égalité est de droit divin, la substance divine étant dans toute créature, minéral, végétal, animal et homme. La différence entre les êtres n'est pas dans la qvulité de substance, mais dans la quantité. Mais si Spinoza est un vrai disciple de Moïse pour l'égalité, il ne l'est plus pour la liberté. Là s'arrête l'accord entre le maître et le disciple. Là aussi est le vice organique de Spinoza ; vice qui a infecté toutes ses autres vérités. D'après la Substance-Une absolue de Spinoza, tout est Dieu! et tout est forcé. D'après Moïse, au contraire, Dieu y le Créateur est en Tout y dans toutes les créatures, selon les différentes doses de son essence sphntuelle qu'il y a mises, mais Tout n'est pas Dieu! Il s'en faut! Puisque tout ce qui est créé (et tout ce qui existe est créé) est composé d'esprit et de matière. Les créatures sont inégales entre elles par la quantité de cette dose spirituelle mais elles sont égales entre elles par la qualité de cette même parcelle divine. L'homme le mieux doué par la plus forte dose divine et spirituelle en lui, qui s'appelle la Raison, qui le rend presque l'égal de Dieu, est libre, arbitre absolu de son destin par sa libre option entre la Vertu et le Vice, entre la Justice et riniquité. Moïse a révélé à l'humanité la Vérité absolue sur Dieu et l'homme ! Spinoza n'en a vu qu'une face, qu'un scintillement et par cela aussi, il ne restera de lui que quelques bribes de vérité. Mais avec le système talmudique et chrétien Digitized by VjOOQIC

250 MOÏSE dogmatique, la liberté n'est également qu'un mot. A quoi bon? Puisque Dieu peut annihiler le mal fait par l'homme, l'homme n'a nullement besoin de sa raison et de sa liberté pour être sage, juste et bon. Il n'a qu'à se mettre bien avec son Dieu, qui d'un souffle, transforme le mal de son favori en bien, ou efface tout à fait par un miracle. Avant Spinoza, développant l'idée de Moïse, la solidarité des êtres n'était pas, ne pouvait être ni connue ni reconnue. D'après Spinoza, toutes les existences sont autant dépensées, de modes d'être de Dieu. Moïse dit mieux : créés par Dieu, et qu'il y a entre elles une solidarité réelle et non interrompue. La solidarité des êtres, c'est absolument comme la solidarité des membres du corps humain. Le mal que l'on ressent dans l'ongle de l'orteil réagit sur la tête. Il faut donc que l'orteil soit traité d'après les lois de sa nature. La moindre injustice que l'on se permet à son égard, se venge sur le corps entier. Sans solidarité, pas de justice possible. Menacer le méchant de l'enfer, l'histoire nous apprend l'inefficacité de cette menace, d'autant plus puérile que le même homme qui tient le châtiment dans une main, montre le pardon dans l'autre. Mais apprendre à l'homme, l'histoire et la science à la main, c'est-à-dire avec la certitude spirituelle et la certitude matérielle, que toute injustice commise envers un être plus faible, rebondit sur tous et atteint tôt ou tard le méchant et ses enfants ; plus encore, le juste même qui, regardant faire cette injustice, ne risque pas fortune et vie pour l'empêcher, c'est mettre les hommes dans la seule voie divine, qui conduit au bonheur

Digitized by VjOOQIC

LE TALMUD ET L'ÉVANGILE 251 spirituel et temporel. Et c'est là l'idée juive de Moïse reprise en sous-ordre par Spinoza. Les philosophes qui ont succédé à Spinoza n'ont pas adopté toutes ses formules, mais ils ont adopté toutes les conséquences politiques et sociales. De ces conséquences a jailli la grande Révolution française de 80. La Révolution française est une conséquence pratique des principes de Moïse et du judaïsme exclusivement mosaïste. Toute contre-révolution est basée sur le talmudisme et le jésuitisme : deux mots tout à fait identiques. Il n'est pas vrai que le progrès soit continu et pérennel. Le bonheur de l'homme est dans sa liberté et dans son option entre le bien et le mal. Si l'Europe adopte V Être Étant y le Dieu qui ne change jamais ses lois, si elle croit fermement qu'une action humaine ne peut jamais être annihilée par aucune puissance surnaturelle, si elle proclame l'égalité et la solidarité des êtres, à savoir* : que toute injustice commise envers un être quelconque retombe sur tous , elle marchera, avancera dans la voie du progrès et deviendra de jour en jour plus parfaite, plus heureuse et plus prospère. Mais si les humains, rejetant, niant ces vérités, rentrant dans l'ornière de la prédestination^ de la grâce et du pardon, admettent de nouveau qu'une violence, qu'une injustice faite à un être quelconque, puisse être effacée, réduite à néant par la volonté de Dieu, suivant, non ses lois immuables, mais ses caprices, suspendant ces lois par des miracles en faveur des dévots, se disant ses élus, seuls détenteurs de ses f^i^ijjips, alors,.

258 MOÏSE loin de compter sur le progrès, qu'ils ne comptent que sur des malheurs et des calamités, sur des révolutions et des pestes, sur des siècles de ténèbres et de barbaries ! n n'y aura pas de juste qui les sauvera ! Leur fausse opinion de Dieu ne changera pas la nature et la loi de Dieu. Il laissera libre cours aux lois de ce monde. Il a donné la liberté aux hommes, il ne la leur ôtera pas. Si ces hommes, par leurs actions, se forgent un avenir de misères et de douleurs. Dieu n'arrêtera pas le temps pour éloigner d'eux ces douleurs et ces misères. La solidarité, qu'elle soit reconnue ou non, ne chômera jamais. Il faut répéter ces vérités aux hommes tous les jours, dans toutes les langues. Il faut surtout les leur prouver par la science, par l'histoire, par la logique, par tous les moyens, par toutes les forces que la raison met au service de la vérité. Et voici pourquoi il faut qu'il y ait encore des Juifs. Qu'ils naissent dans le judaïsme ou dans le christianisme, pourvu qu'ils ramènent les humains vers les vérités fondamentales de Moïse. Et voici pourquoi, moi, rejeton de ces hommes de Dieu, après quarante années d'études et de méditations, j'ai écrit ce livre. FIN. Paris, février 1861. P«rif. - Imp. A. Reiff, 9, rxf du Fonf . Digitized by LjOOQIC

Digitized by VjOOQIC

The text on this page is estimated to be only 21.72% accurate

mi MIÎME AUTEUR : LES ES) jU VIUvkJ/tltJ Traduits
textuellexent sur l-hébreu avec Conmertaires et Êttholmies avec élimination
des textes interpolés Qu'eSRA ET LA GRANHE SYNAGOGUE ONT
FRAUDULEUSEMENT MIS DANS LA BOUCHK DE MOÏSE ET
PROUVANT IRRÉFRAGABLEMENT QUE l'hÉIIREU est LA LANGUE
MÈRE DE TOUTES LES LANGUES ANCIENNES ET MODERNES »
ONT PARU ; LA GENÈSE L'EXODE LE LÉVITIQUE NOMBRES sous
PRESSE LE DEUTÉRONOME VIENT DE PARAITRE Si j'avais une Fille
à marier CLNQUIKME ÉDITION ET SI J'AVAIS UN FILS A ÉLEVER
TROISIÈME ÉDITION Uu volume de 650 pages — 3 fr. 50 Paris. — Imp.
A. Reiff, 8, roe du Foar. Digitized by LjOOQIC

Digitized by VjOOQIC

Digitized by VjOOQIC

Digitized by VjOOQIC

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.50% accurate

Digitized by VjOOQIC j

